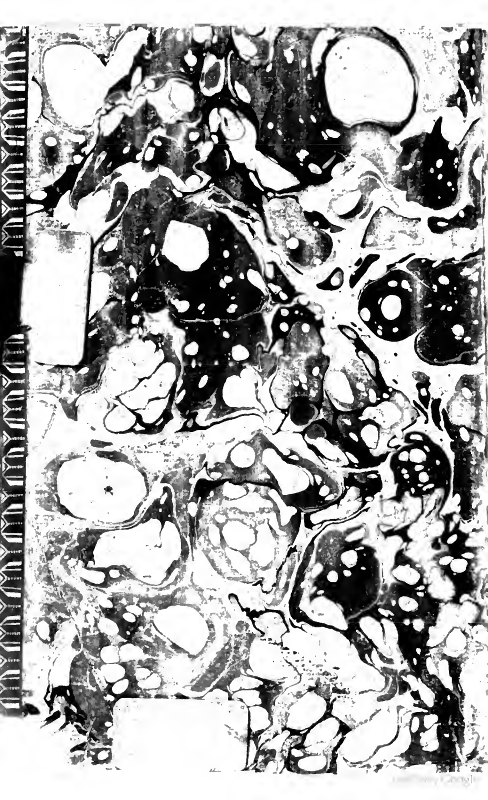
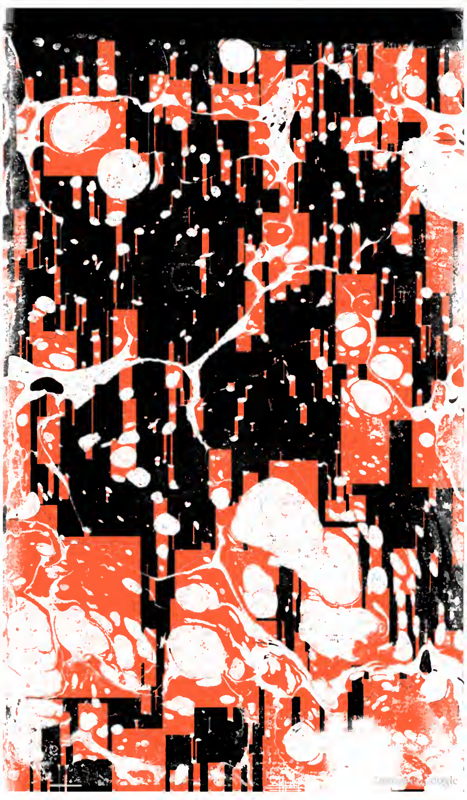






OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

TOME VINGT-UNIEME.

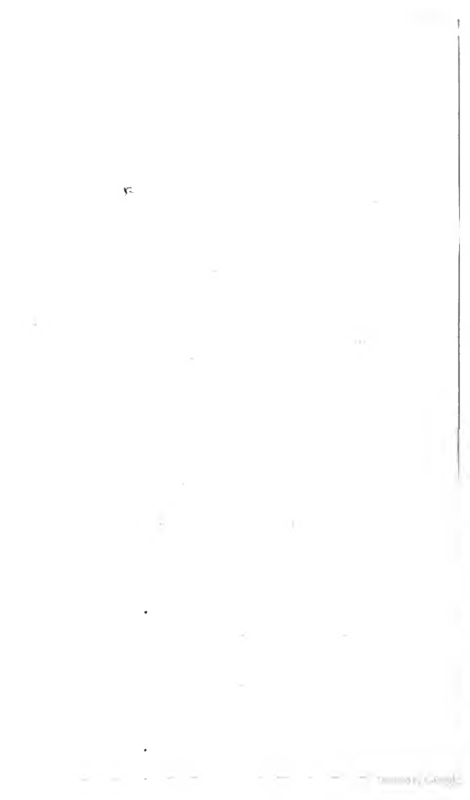
DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE-TYPOGRAPHIQUE.

1785.

SIECLE

DE

LOUIS XIV.



SIECLE

DE

LOUIS XIV.

CHAPITRE XX.

Pertes en Espagne : pertes des batailles de Ramillies et de Turin, et leurs suites.

Un des premiers exploits de ces troupes anglaises fut de prendre Gibraltar, qui passait avec raison pour imprenable. Une longue chaîne de rochers escarpés en défendent toute approche du côté de terre : il n'y a point de port. Une baie longue, mal sûre et orageuse, y laisse les vaisseaux exposés aux tempêtes et à l'artillerie de la forteresse et du mole : les bourgeois seuls de cette ville la défendraient contre mille vaisseaux et cent mille hommes. Mais cette force même fut la cause de la prise. Il n'y avait que cent hommes de garnison ; c'en était assez ; mais ils négligeaient un service qu'ils croyaient inutile. Le prince de Hesse avait débarqué avec dix-huit cents soldats dans l'isthme qui est au nord derrière la ville : mais de ce côté-là, un rocher escarpé rend la ville inattaquable. La flotte tira en vain quinze mille coups de canon. Enfin des matelots, dans une de leurs réjouissances s'approchèrent dans des

Prise de Gibraltar.

barques fous le mole, dont l'artillerie devait les foudroyer; elle ne joua point. Ils montent fur le mole; ils s'en rendent maîtres : les troupes y accourent; il
4 aug. 1704. fallut que cette ville imprenable fe rendît. Elle eft encore aux Anglais dans le temps que j'écris. (*a*) L'Efpagne, redevenue une puiffance fous le gouvernement de la princeffe de Parme, feconde femme de *Philippe V*, et victorieufe depuis en Afrique et en Italie, voit encore, avec une douleur impuiffante, Gibraltar aux mains d'une nation feptentrionale, dont les vaiffeaux fréquentaient à peine, il y a deux fiècles, la mer Méditerranée.

Immédiatement après la prife de Gibraltar, la flotte anglaife, maîtreffe de la mer, attaqua, à la vue de Malaga, le comte de Touloufe amiral de France : bataille indécife, à la vérité, mais dernière époque de la puiffance de *Louis XIV*. Son fils naturel, le comte de Touloufe, amiral du royaume, y commandait cinquante vaiffeaux de ligne et vingt-quatre galères. Il fe retira avec gloire et fans perte.
Mars 1705. Mais depuis, le roi ayant envoyé treize vaiffeaux pour attaquer Gibraltar, tandis que le maréchal de *Teffé* l'affiégeait par terre, cette double témérité perdit à la fois et l'armée et la flotte. Une partie des vaiffeaux fut brifée par la tempête; une autre prife par les Anglais à l'abordage, après une réfiftance

(*a*) En 1740. *N. B.* Cette place eft reftée aux Anglais à la paix de 1748, à celle de 1763, et enfin à celle de 1783, après avoir effuyé un long blocus. Une armée combinée d'Efpagnols et de Français, commandée par M. le duc de *Crillon* qui venait de prendre Minorque, fe préparait en 1782 à tenter une attaque contre Gibraltar du côté de la mer : mais les batteries flottantes deftinées à en détruire les défenfes furent brûlées par les boulets rouges de la place.

admirable; une autre brûlée fur les côtes d'Efpagne. Depuis ce jour on ne vit plus de grandes flottes françaifes, ni fur l'Océan, ni fur la Méditerranée. La marine rentra prefque dans l'état dont *Louis XIV* l'avait tirée, ainfi que tant d'autres chofes éclatantes, qui ont eu fous lui leur orient et leur couchant.

Les Anglais prennent le royaume de Valence et la Catalogne.

Ces mêmes Anglais, qui avaient pris pour eux Gibraltar, conquirent en fix femaines le royaume de Valence et de Catalogne pour l'archiduc *Charles*. Ils prirent Barcelone, par un hafard qui fut l'effet de la témérité des affiégeans.

Les Anglais étaient fous les ordres d'un des plus finguliers hommes qu'ait jamais porté ce pays fi fertile en efprits fiers, courageux et bizarres. C'était le comte *Péterboroug*, homme qui reffemblait en tout à ces héros dont l'imagination des Efpagnols a rempli tant de livres. A quinze ans, il était parti de Londres pour aller faire la guerre aux Maures en Afrique. Il avait, à vingt ans, commencé la révolution d'Angletetre, et s'était rendu le premier en Hollande auprès du prince d'Orange : mais de peur qu'on ne foupçonnât la raifon de fon voyage, il s'était embarqué pour l'Amérique ; et de là il était allé à la Haie fur un vaiffeau hollandais. Il perdit, il donna tout fon bien, et rétablit fa fortune plus d'une fois. Il fefait alors la guerre en Efpagne prefque à fes dépens, et nourriffait l'archiduc et toute fa maifon. C'était lui qui affiégeait Barcelone avec le prince de Darmftadt. (*b*) Il lui propofe une attaque foudaine aux retranchemens qui couvrent

Belle aventure du comte *Peterboroug*.

(*b*) L'hiftoire de *Reboulet* appelle ce prince chef des factieux, comme s'il eût été un efpagnol révolté contre *Philippe V*.

le fort Mont-joui et la ville. Ces retranchemens, où le prince de Darmſtadt périt, ſont emportés l'épée à la main. Une bombe crêve dans le fort ſur le magaſin des poudres, et le fait ſauter : le fort eſt pris : la ville capitule. Le vice-roi parle à *Péterboroug* à la porte de cette ville. Les articles n'étaient pas encore ſignés, quand on entend tout à coup des cris et des hurlemens. *Vous nous trahiſſez*, dit le vice-roi à *Péterboroug : nous capitulons avec bonne foi, et voilà vos anglais qui ſont entrés dans la ville par les remparts. Ils égorgent, ils pillent, ils violent. Vous vous méprenez*, répondit le comte *Péterboroug; il faut que ce ſoit des troupes du prince de Darmſtadt. Il n'y a qu'un moyen de ſauver votre ville, c'eſt de me laiſſer entrer ſur le champ avec mes anglais : j'apaiſerai tout, et je reviendrai à la porte achever la capitulation.* Il parlait d'un ton de vérité et de grandeur, qui, joint au danger préſent, perſuada le gouverneur : on le laiſſa entrer. Il court avec ſes officiers : il trouve des allemands et des catalans, qui, joints à la populace de la ville, ſaccageaient les maiſons des principaux citoyens; il les chaſſe; il leur fait quitter le butin qu'ils enlevaient ; il rencontre la ducheſſe de *Popoli* entre les mains des ſoldats, prête à être déshonorée; il la rend à ſon mari. Enfin, ayant tout apaiſé, il retourne à cette porte & ſigne la capitulation. Les Eſpagnols étaient confondus de voir tant de magnanimité dans des anglais que la populace avait pris pour des barbares impitoyables, parce qu'ils étaient hérétiques.

A la perte de Barcelone ſe joignit encore l'humiliation de vouloir inutilement la reprendre. *Philippe V*,

qui avait pour lui la plus grande partie de l'Efpagne, n'avait ni généraux ni ingénieurs, ni prefque de foldats. La France fourniffait tout. Le comte de Touloufe revient bloquer le port avec vingt-cinq vaiffeaux qui reftaient à la France. Le maréchal de *Teffé* forme le fiége, avec trente et un efcadrons et trente-fept bataillons : mais la flotte anglaife arrive; la françaife fe retire; le maréchal de *Teffé* lève le fiége avec précipitation. Il laiffe dans fon camp des provifions immenfes : il fuit et abandonne quinze cents bleffés à l'humanité du comte *Péterboroug*. Toutes ces pertes étaient grandes : on ne favait s'il en avait plus coûté auparavant à la France pour vaincre l'Efpagne qu'il lui en coûtait alors pour la fecourir. Toutefois le petit-fils de *Louis XIV* fe foutenait par l'affection de la nation caftillane qui met fon orgueil à être fidelle, et qui perfiftait dans fon choix.

Difgrace des Français devant Barcelone.

Les affaires allaient bien en Italie. *Louis XIV* était vengé du duc de Savoie. Le duc de *Vendôme* avait d'abord repouffé avec gloire le prince *Eugène*, à la journée de Caffano, près de l'Adda : journée fanglante, et l'une de ces batailles indécifes pour lefquelles on chante des deux côtés des *Te Deum*, mais qui ne fervent qu'à la deftruction des hommes, fans avancer les affaires d'aucun parti. Après la bataille de Caffano, il avait gagné pleinement celle de Caffinato, (*c*) en l'abfence du prince *Eugène* :

Bataille de Caffano, 16 aug. 1705.

19 avril 1706.

(*c*) C'était, à la vérité, un comte de *Revontlau*, né en Danemarck, qui commandait au combat de Caffinato, mais il n'y avait que des troupes impériales.

La Beaumelle dit à ce fujet, dans fes notes fur l'hiftoire du fiècle de

et ce prince étant arrivé le lendemain de la bataille, avait vu encore un détachement de ses troupes entièrement défait. Enfin les alliés étaient obligés de céder tout le terrain au duc de *Vendôme*. Il ne restait plus guère que Turin à prendre. On allait l'investir : il ne paraissait pas possible qu'on le secourût. Le maréchal de *Villars*, vers l'Allemagne, poussait le prince de Bade. *Villeroi* commandait en Flandre une armée de quatre-vingt mille hommes ; et il se flattait de réparer contre *Marlborough* le malheur qu'il avait essuyé en combattant le prince *Eugène*. Son trop de confiance en ses propres lumières fut plus que jamais funeste à la France.

Ramillies. Près de la Mehaigne, et vers les sources de la petite Ghette, le maréchal de *Villeroi* avait campé son armée. Le centre était à Ramillies, village devenu aussi fameux qu'Hochstet. Il eût pu éviter la bataille. Les officiers généraux lui conseillaient ce parti; mais le désir aveugle de la gloire l'emporta.
23 mai 1706. Il fit, à ce qu'on prétend, la disposition de manière qu'il n'y avait pas un homme d'expérience qui ne prévît le mauvais succès. Des troupes de recrue, ni disciplinées ni complètes, étaient au centre : il laissa les bagages entre les lignes de son armée; il posta sa gauche derrière un marais, comme s'il eût voulu l'empêcher d'aller à l'ennemi. (*d*)

Marlborough, qui remarquait toutes ces fautes, arrange son armée pour en profiter. Il voit que la

Louis XIV, que *les Danois ne valent pas mieux ailleurs que chez eux*. Il faut avouer que c'est une chose rare de voir un tel homme outrager ainsi toutes les nations.

(*d*) Voyez les mémoires de *Feuquières*.

gauche de l'armée françaiſe ne peut aller attaquer la droite ; il dégarnit auſſitôt cette droite, pour fondre vers Ramillies avec un nombre ſupérieur. M. de *Gaſſion*, lieutenant-général, qui voit ce mouvement des ennemis, crie au maréchal : „ Vous êtes perdu ſi vous „ ne changez votre ordre de bataille. Dégarniſſez „ votre gauche, pour vous oppoſer à l'ennemi à „ nombre égal. Faites rapprocher vos lignes davan- „ tage. Si vous tardez un moment, il n'y a plus de „ reſſource. „ Pluſieurs officiers appuyèrent ce conſeil ſalutaire. Le maréchal ne les crut pas. *Marlborough* attaque. Il avait à faire à des ennemis rangés en bataille comme il les eût voulu poſter lui-même pour les vaincre. Voilà ce que toute la France a dit ; et l'hiſ- toire eſt en partie le récit des opinions des hommes : mais ne devait-on pas dire auſſi que les troupes des alliés étaient mieux diſciplinées, que leur con- fiance en leurs chefs et en leurs ſuccès paſſés leur inſpirait plus d'audace ? N'y eut-il pas des régimens français qui firent mal leur devoir ? et les bataillons les plus inébranlables au feu ne font-ils pas la deſ- tinée des états ? L'armée françaiſe ne réſiſta pas une demi-heure. On s'était battu près de huit heures à Hochſtet, et on avait tué près de huit mille hommes aux vainqueurs ; mais à la journée de Ramillies, on ne leur en tua pas deux mille cinq cents : ce fut une déroute totale : les Français y perdirent vingt mille hommes, la gloire de la nation, et l'eſpérance de reprendre l'avantage. La Bavière, Cologne avaient été perdues par la bataille d'Hochſtet ; toute la Flandre eſpagnole le fut par celle de Ra- millies. *Marlborough* entra victorieux dans Anvers,

dans Bruxelles : il prit Oſtende : Menin ſe rendit à lui.

Paroles de *Louis XIV*.

Le maréchal de *Villeroi*, au déſeſpoir, n'oſait écrire au roi cette défaite. Il reſta cinq jours ſans envoyer de courriers. Enfin il écrivit la confirmation de cette nouvelle qui conſternait déjà la cour de France. Et quand il reparut devant le roi, ce monarque, au lieu de lui faire des reproches, lui dit : *Monſieur le maréchal, on n'eſt pas heureux à notre âge.*

Le roi tire auſſitôt le duc de *Vendôme* d'Italie, où il ne le croyait pas néceſſaire, pour l'envoyer en Flandre réparer, s'il eſt poſſible, ce malheur. Il eſpérait du moins, avec apparence de raiſon, que la priſe de Turin le conſolerait de tant de pertes. Le prince *Eugène* n'était pas à portée de paraître pour ſecourir cette ville. Il était au-delà de l'Adige; et ce fleuve bordé en-deçà d'une longue chaîne de retranchemens, ſemblait rendre le paſſage impraticable. Cette grande ville était aſſiégée par quarante-ſix eſcadrons et cent bataillons.

Duc de *la Feuillade*.

Le duc de *la Feuillade*, qui les commandait, était l'homme le plus brillant et le plus aimable du royaume : et quoique gendre du miniſtre, il avait pour lui la faveur publique. Il était fils de ce maréchal de *la Feuillade*, qui érigea la ſtatue de *Louis XIV* dans la place des victoires. On voyait en lui le courage de ſon père, la même ambition, le même éclat, avec plus d'eſprit. Il attendait, pour récompenſe de la conquête de Turin, le bâton de maréchal de France. *Chamillart*, ſon beau-père, qui l'aimait tendrement, avait tout prodigué pour lui aſſurer le ſuccès. L'imagination eſt effrayée du détail des préparatifs

de ce fiége. Les lecteurs qui ne font point à portée d'entrer dans ces difcuffions, feront peut-être bien aifes de trouver ici quel fut cet immenfe et inutile appareil.

On avait fait venir cent quarante pièces de canon; et il eft à remarquer que chaque gros canon monté revient à environ deux mille écus. Il y avait cent dix mille boulets, cent fix mille cartouches d'une façon et trois cents mille d'une autre, vingt et un mille bombes, vingt-fept mille fept cents grenades, quinze mille facs à terre, trente mille inftrumens pour le pionnage, douze cents mille livres de poudre. Ajoutez à ces munitions, le plomb, le fer et le fer-blanc, les cordages, tout ce qui fert aux mineurs, le foufre, le falpêtre, les outils de toute efpèce. Il eft certain que les frais de tous ces préparatifs de deftruction fuffiraient pour fonder et pour faire fleurir la plus nombreufe colonie. Tout fiége de grande ville exige ces frais immenfes; et quand il faut réparer chez foi un village ruiné, on le néglige. Préparatifs immenfes et perdus.

Le duc de *la Feuillade*, plein d'ardeur et d'activité, plus capable que perfonne des entreprifes qui ne demandaient que du courage, mais incapable de celles qui exigeaient de l'art, de la méditation et du temps, preffait ce fiége contre toutes les règles. Le maréchal de *Vauban*, le feul général peut-être qui aimât mieux l'Etat que foi-même, avait propofé au duc de *la Feuillade* de venir diriger le fiége comme ingénieur, et de fervir dans fon armée comme volontaire : mais la fierté de *la Feuillade* prit les offres de *Vauban* pour de l'orgueil caché fous de la modeftie. Il fut piqué que le meilleur ingénieur de l'Europe

lui voulût donner des avis. Il manda dans une lettre que j'ai vue : *J'efpère prendre Turin à la Cohorn.* Ce *Cohorn* était le *Vauban* des alliés, bon ingénieur, bon général, et qui avait pris plus d'une fois des places fortifiées par *Vauban*. Après une telle lettre, il fallait prendre Turin : mais l'ayant attaqué par la citadelle qui était le côté le plus fort, et n'ayant pas même entouré toute la ville, des fecours, des vivres pouvaient y entrer : le duc de Savoie pouvait en fortir : et plus le duc de *la Feuillade* mettait d'impétuofité dans des attaques réitérées et infructueufes, plus le fiége traînait en longueur.

Le duc de Savoie fortit de la ville avec quelques troupes de cavalerie, pour donner le change au duc de *la Feuillade*. Celui-ci fe détache du fiége pour courir après le prince qui, connaiffant mieux le terrain, échappe à fes pourfuites. *La Feuillade* manque le duc de Savoie, et la conduite du fiége en fouffre.

Bruits ridicules.

Prefque tous les hiftoriens ont affuré que le duc de *la Feuillade* ne voulait point prendre Turin : ils prétendent qu'il avait juré à madame la ducheffe de Bourgogne de refpecter la capitale de fon père; ils débitent que cette princeffe engagea Mme de *Maintenon* à faire prendre toutes les mefures qui furent le falut de cette ville. Il eft vrai que prefque tous les officiers de cette armée en ont été long-temps perfuadés : mais c'était un de ces bruits populaires qui décréditent le jugement des nouvelliftes, et qui déshonorent les hiftoires. Il eût été d'ailleurs bien contradictoire que le même général eût voulu manquer Turin, et prendre le duc de Savoie.

Depuis le 13 mai jufqu'au 20 juin, le duc de *Vendôme*, au bord de l'Adige, favorifait ce fiége; et il comptait, avec foixante-dix bataillons et foixante efcadrons, fermer tous les paffages au prince *Eugène*.

Le général des Impériaux manquait d'hommes et d'argent. Les merciers de Londres lui prêtèrent environ fix millions de nos livres: il fit enfin venir des troupes des cercles de l'Empire. La lenteur de ces fecours eût pu perdre l'Italie; mais la lenteur du fiége de Turin était encore plus grande.

Vendôme était déjà nommé pour aller réparer les pertes de la Flandre. Mais avant de quitter l'Italie, il fouffre que le prince *Eugène* paffe l'Adige: il lui laiffe traverfer le canal blanc, enfin le Pô même, fleuve plus large et en quelques endroits plus difficile que le Rhône. Le général français ne quitta les bords du Pô qu'après avoir vu le prince *Eugène* en état de pénétrer jufqu'auprès de Turin. Ainfi il laiffa les affaires dans une grande crife en Italie, tandis qu'elles paraiffaient défefpérées en Flandre, en Allemagne et en Efpagne. **Grandes fautes.**

Le duc de *Vendôme* va donc raffembler vers Mons les débris de l'armée de *Villeroi;* et le duc d'Orléans, neveu de *Louis XIV*, vient commander vers le Pô les troupes du duc de *Vendôme*. Ces troupes étaient en défordre, comme fi elles avaient été battues. *Eugène* avait paffé le Pô à la vue de *Vendôme;* il paffe le Tanaro aux yeux du duc d'Orléans; il prend Carpi, Corregio, Reggio, il dérobe une marche aux Français; enfin il joint le duc de Savoie auprès d'Afti. Tout ce que put faire le duc d'Orléans, **Duc d'Orleans.**



ce fut de venir joindre le duc de *la Feuillade* au camp devant Turin. Le prince *Eugène* le fuit en diligence. Il y avait alors deux partis à prendre : celui d'attendre le prince *Eugène* dans les lignes de circonvallation, ou celui de marcher à lui, lorfqu'il était encore auprès de Veillane. Le duc d'Orléans affemble un confeil de guerre : ceux qui le compofaient étaient le maréchal de *Marfin*, celui-là même qui avait perdu la bataille d'Hochftet, le duc de *la Feuillade*, *Albergoti*, *Saint-Fremont*, et d'autres lieutenans-généraux. ›› Meffieurs, leur dit le duc ›› d'Orléans, fi nous reftons dans nos lignes, nous ›› perdons la bataille. Notre circonvallation eft de ›› cinq lieues d'étendue : nous ne pouvons border ›› tous ces retranchemens. Vous voyez ici le régiment ›› de la marine qui n'eft que fur deux hommes de ›› hauteur : là vous voyez des endroits entièrement dégarnis. La Doire, qui paffe dans notre camp, empêchera nos troupes de fe porter mutuellement ›› de prompts fecours. Quand le français attend ›› qu'on l'attaque, il perd le plus grand de fes avan- ›› tages, cette impétuofité et ces premiers momens ›› d'ardeur qui décident fi fouvent du gain des ›› batailles. Croyez-moi, il faut marcher à l'ennemi. ›› Tous les lieutenans-généraux répondirent : *Il faut marcher.* Alors le maréchal de *Marfin* tire de fa poche un ordre du roi, par lequel on devait déférer à fon avis en cas d'action : et fon avis fut de refter dans les lignes.

Le duc d'Orléans, indigné, vit qu'on ne l'avait envoyé à l'armée que comme un prince du fang, et non comme un général; et, forcé de fuivre le

conſeil du maréchal de *Marſin*, il ſe prépara à ce combat ſi déſavantageux.

Les ennemis paraiſſaient vouloir former à la fois pluſieurs attaques. Leurs mouvemens jetaient l'incertitude dans le camp des Français. Le duc d'Orléans voulait une choſe, *Marſin* et *la Feuillade* une autre : on diſputait, on ne concluait rien. Enfin on laiſſe les ennemis paſſer la Doire. Ils avancent ſur huit colonnes de vingt-cinq hommes de profondeur. Il faut dans l'inſtant leur oppoſer des bataillons d'une épaiſſeur aſſez forte.

Albergoti, placé loin de l'armée ſur la montagne des capucins, avait avec lui vingt mille hommes, et n'avait en tête que des milices, qui n'oſaient l'attaquer. On lui envoie demander douze mille hommes. Il répond qu'il ne peut ſe dégarnir : il donne des raiſons ſpécieuſes ; on les écoute : le temps ſe perd. Le prince *Eugène* attaque les retranchemens, et au bout de deux heures il les force. Le duc d'Orléans bleſſé s'était retiré pour ſe faire panſer. A peine était-il entre les mains des chirurgiens qu'on lui apprend que tout eſt perdu, que les ennemis ſont maîtres du camp, et que la déroute eſt générale. Auſſitôt il faut fuir; les lignes, les tranchées ſont abandonnées, l'armée diſperſée. Tous les bagages, les proviſions, les munitions, la caiſſe militaire tombent dans les mains du vainqueur.

7 ſeptembre 1706.

Le maréchal de *Marſin* bleſſé à la cuiſſe eſt fait priſonnier. Un chirurgien du duc de Savoie lui coupa la cuiſſe ; et le maréchal mourut quelques momens après l'opération. Le chevalier *Méthuin*, ambaſſadeur d'Angleterre auprès du duc de Savoie,

le plus généreux, le plus franc et le plus brave homme de ſon pays qu'on ait jamais employé dans les ambaſſades, avait toujours combattu à côté de ce ſouverain. Il avait vu prendre le maréchal de *Marſin*, et il fut témoin de ſes derniers momens. Il m'a raconté que *Marſin* lui dit ces propres mots : Cauſes de la defaite devant Turin. *Croyez au moins, Monſieur, que ç'a été contre mon avis que nous vous avons attendu dans nos lignes.* Ces paroles ſemblaient contredire formellement ce qui s'était paſſé dans le conſeil de guerre, et elles étaient pourtant vraies : c'eſt que le maréchal de *Marſin*, en prenant congé à Verſailles, avait repréſenté au roi qu'il fallait aller aux ennemis, en cas qu'il paruſſent pour ſecourir Turin ; mais *Chamillart*, intimidé par les défaites précédentes, avait fait décider qu'on devait attendre, et non préſenter la bataille ; et cet ordre, donné dans Verſailles, fut cauſe que ſoixante mille hommes furent diſperſés. Les Français n'avaient pas eu plus de deux mille hommes tués dans cette bataille : mais on a déjà vu que le carnage fait moins que la conſternation. L'impoſſibilité de ſubſiſter qui ferait retirer une armée après la victoire, ramena vers le Dauphiné les troupes après la défaite. Tout était ſi en déſordre que le comte de *Médavi-Grancei*, qui était alors dans le Mantouan avec un 9 ſeptembre 1706. corps de troupes, et qui battit à Caſtiglione les Impériaux commandés par le landgrave de Heſſe, depuis roi de Suède, ne remporta qu'une victoire inutile, quoique complète. On perdit en peu de temps le Milanais, le Mantouan, le Piémont et enfin le royaume de Naples.

CHAPITRE

CHAPITRE XXI.

Suite des disgraces de la France et de l'Espagne. Louis XIV envoie son principal ministre demander la paix. Bataille de Malplaquet perdue, &c.

LA bataille d'Hochstet avait coûté à *Louis XIV* la plus florissante armée, et tout le pays du Danube au Rhin; elle avait coûté à la maison de Bavière tous ses Etats. La journée de Ramillies avait fait perdre toute la Flandre jusqu'aux portes de Lille. La déroute de Turin avait chassé les Français d'Italie, ainsi qu'ils l'ont toujours été dans toutes les guerres depuis *Charlemagne*. Il restait des troupes dans le Milanais, et cette petite armée victorieuse sous le comte de *Médavi*. On occupait encore quelques places. On proposa de céder tout à l'empereur pourvu qu'il laissât retirer ces troupes, qui montaient à près de quinze mille hommes. L'empereur accepta cette capitulation. Le duc de Savoie y consentit. Ainsi l'empereur, d'un trait de plume, devint le maître paisible en Italie. La conquête du royaume de Naples et de Sicile lui fut assurée. Tout ce qu'on avait regardé en Italie comme feudataire fut traité comme sujet. Il taxa la Toscane à cent cinquante mille pistoles, Mantoue à quarante mille. Parme, Modène, Luques, Gènes, malgré leur liberté, furent comprises dans ces impositions.

Les Français perdent toute l'Italie.

L'empereur, qui jouit de tous ces avantages, n'était pas ce *Léopold*, ancien rival de *Louis XIV*,

L'empereur fait sentir sa puissance.

qui, sous les apparences de la modération, avait nourri sans éclat une ambition profonde. C'était son fils aîné *Joseph*, vif, fier, emporté, et qui cependant ne fut pas plus grand guerrier que son père. Si jamais empereur parut fait pour asservir l'Allemagne et l'Italie, c'était *Joseph I.* Il domina delà les monts: il rançonna le pape: il fit mettre de sa seule autorité, en 1706, les électeurs de Bavière et de Cologne au ban de l'Empire: il les dépouilla de leur électorat: il retint en prison les enfans du bavarois, et leur ôta jusqu'à leur nom. (1) Leur père n'eut d'autre ressource que d'aller traîner sa disgrâce en France et dans les Pays-Bas. *Philippe V* lui céda depuis toute la Flandre espagnole, en 1712. (*e*) S'il avait gardé cette province, c'était un établissement qui valait mieux que la Bavière, et qui le délivrait de l'assujettissement à la maison d'Autriche: mais il ne put jouir que des villes de Luxembourg, de Namur et de Charleroi; le reste était aux vainqueurs.

(1) Le duc de Bavière était père de ce jeune prince appelé par *Charles II* au trône d'Espagne, et mort à Bruxelles. L'électeur dans son manifeste contre l'empereur, dit, en parlant de la mort de son fils, qu'il avait succombé à un mal qui *avait souvent sans péril attaqué son enfance*, avant qu'il eût été déclaré l'héritier de *Charles II*. Il ajoutait que l'etoile de la maison d'Autriche avait toujours été funeste à ceux qui s'étaient opposés à sa grandeur. Une accusation directe eût peut-être été moins insultante que cette terrible ironie. Le duc de Bavière, en se séparant de l'Empire pour s'unir à un prince en guerre avec l'Empire, donnait un prétexte à l'empereur. *Louis XIV* avait traité avec autant de dureté le duc de Lorraine et l'électeur palatin, et il avait moins d'excuses.

(*e*) Dans l'histoire de *Reboulet*, il est dit qu'il eut cette souveraineté dès l'an 1700: mais alors il n'avait que la vice-royauté.

Grandes pertes de *Louis XIV*.

Tout semblait déjà menacer ce *Louis XIV* qui avait auparavant menacé l'Europe. Le duc de Savoie pouvait entrer en France. L'Angleterre et l'Ecosse se réunissaient pour ne plus composer qu'un seul royaume; ou plutôt l'Ecosse, devenue province de l'Angleterre, contribuait à la puissance de son ancienne rivale. Tous les ennemis de la France semblaient, vers la fin de 1706 et au commencement de 1707, acquérir des forces nouvelles, et la France toucher à sa ruine. Elle était pressée de tous côtés, et sur mer et sur terre. De ces flottes formidables que *Louis XIV* avait formées, il restait à peine trente-cinq vaisseaux. En Allemagne, Strasbourg était encore frontière; mais Landau perdu laissait toujours l'Alsace exposée. La Provence était menacée d'une invasion par terre et par mer. Ce qu'on avait perdu en Flandre fesait craindre pour le reste. Cependant, malgré tant de désastres, le corps de la France n'était point encore entamé; et dans une guerre si malheureuse, elle n'avait encore perdu que des conquêtes.

Il résiste de tous côtés.

Louis XIV fit face par-tout. Quoique par-tout affaibli, il résistait, ou protégeait, ou attaquait encore de tous côtés. Mais on fut aussi malheureux en Espagne qu'en Italie, en Allemagne et en Flandre. On prétend que le siége de Barcelone avait été encore plus mal conduit que celui de Turin.

Le comte de Toulouse n'avait paru que pour ramener sa flotte à Toulon. Barcelone secourue, le siége abandonné, l'armée française diminuée de moitié s'était retirée sans munitions dans la Navarre, petit royaume qu'on conservait aux Espagnols, et

dont nos rois ajoutent encore le titre à celui de France, par un ufage qui femble au-deffous de leur grandeur.

A ces défaftres s'en joignait un autre, qui parut décifif. Les Portugais, avec quelques anglais, prirent toutes les places devant lefquelles ils fe préfentèrent, et s'avancèrent jufque dans l'Eftramadoure efpagnole, differente de celle de Portugal. C'était un français devenu pair d'Angleterre qui les commandait, milord *Galloway*, autrefois comte de *Ruvigny*; tandis que le duc de *Berwick*, anglais et neveu de *Marlborough*, était à la tête des troupes de France et d'Efpagne, qui ne pouvaient plus arrêter les victorieux.

L'archiduc *Charles* proclame roi d'Efpagne.

Philippe V, incertain de fa deftinée, était dans Pampelune. *Charles*, fon compétiteur, groffiffait fon parti et fes forces en Catalogne : il était maître de l'Arragon, de la province de Valence, de Carthagène, d'une partie de la province de Grenade. Les Anglais avaient pris Gibraltar pour eux, et lui avaient donné Minorque, Ivica et Alicante. Les chemins d'ailleurs lui étaient ouverts jufqu'à Madrid.

26 juin 1706.

Galloway y entra fans réfiftance, et fit proclamer roi l'archiduc *Charles*. Un fimple détachement le fit auffi proclamer à Tolède. (2)

Tout parut alors fi défefpéré pour *Philippe V*,

(2) On tint à Madrid, au nom de l'archiduc, plufieurs confeils où furent appelés les hommes les plus diftingués de fon parti. Le marquis de *Ribas*, fecretaire d'Etat fous *Charles II*, y affifta. C'était lui qui avait dreffé le teftament de ce prince en faveur de *Philippe V*. Des cabales de cour l'avaient fait difgracier. On lui propofa de declarer que le teftament avait été fuppofé ; mais il ne voulut confentir a aucune declaration qui pût affaiblir l'autorité de cet acte ; ni les menaces ni les promeffes ne purent l'ébranler.

que le maréchal de *Vauban*, le premier des ingénieurs, le meilleur des citoyens, homme toujours occupé de projets, les uns utiles, les autres peu praticables, et tous ſinguliers, propoſa à la cour de France d'envoyer *Philippe V* régner en Amérique; ce prince y conſentit. On l'eût fait embarquer avec les eſpagnols attachés à ſon parti. L'Eſpagne eût été abandonnée aux factions civiles. Le commerce du Pérou et du Mexique n'eût plus été que pour les Français; et dans ce revers de la famille de *Louis XIV*, la France eût encore trouvé ſa grandeur. On délibéra ſur ce projet à Verſailles : mais la conſtance des Caſtillans, et les fautes des ennemis, conſervèrent la couronne à *Philippe V*. Les peuples aimaient dans *Philippe* le choix qu'ils avaient fait, et dans ſa femme, fille du duc de Savoie, le ſoin qu'elle prenait de leur plaire; une intrépidité au-deſſus de ſon ſexe, et une conſtance agiſſante dans le malheur. Elle allait elle-même de ville en ville animer les cœurs, exciter le zèle et recevoir les dons que lui apportaient les peuples. Elle fournit ainſi à ſon mari plus de deux cents mille écus en trois ſemaines. Aucun des grands, qui avaient juré d'être fidèles, ne fut traître. Quand *Galloway* fit proclamer l'archiduc dans Madrid, on cria, *vive Philippe;* et à Tolède, le peuple ému chaſſa ceux qui avaient proclamé l'archiduc.

On propoſe d'envoyer *Philippe V* en Amérique.

Les Eſpagnols avaient juſque là fait peu d'efforts pour ſoutenir leur roi; ils en firent de prodigieux quand ils le virent abattu, et montrèrent en cette occaſion une eſpèce de courage contraire à celui des autres peuples, qui commencent par de grands efforts, et qui ſe rebutent. Il eſt difficile de donner

un roi à une nation malgré elle. Les Portugais, les Anglais, les Autrichiens, qui étaient en Efpagne, furent harcelés par-tout, manquèrent de vivres, firent des fautes prefque toujours inévitables dans un pays étranger, et furent battus en détail. Enfin *Philippe V*, trois mois après être forti de Madrid en fugitif, y rentra triomphant, et fut reçu avec autant d'acclamations, que fon rival avait éprouvé de froideur et de répugnance.

Philippe V. rentre dans Madrid. 22 feptembre 1706.

Louis XIV redoubla fes efforts, quand il vit que les Efpagnols en fefaient; et tandis qu'il veillait à la fureté de toutes les côtes fur l'Océan et fur la Méditerranée, en y plaçant des milices; tandis qu'il avait une armée en Flandre, une auprès de Strasbourg, un corps dans la Navarre, un dans le Rouffillon; il envoyait encore de nouvelles troupes au maréchal de *Berwick* dans la Caftille.

25 avril 1707.

Ce fut avec ces troupes, fecondées des Efpagnols, que *Berwick* gagna la bataille importante d'Almanza fur *Galloway*. (3) Almanza, ville bâtie par les Maures, eft fur la frontière de Valence: cette belle province fut le prix de la victoire. Ni *Philippe V*, ni l'archiduc ne furent préfens à cette journée; et c'eft fur quoi le fameux comte *Péterboroug*, fingulier

(3) *Berwick* avait commandé avec fuccès en Efpagne pendant l'année 1704. Des intrigues de cour le firent rappeler. Le maréchal de *Teffé* demandait un jour à la jeune reine pourquoi elle n'avait pas confervé un général, dont les talens et la probité lui auraient été fi utiles. *Que voulez-vous que je vous dife*, répondit-elle, *c'eft un grand diable d'anglais, fec, qui va toujours tout droit devant lui.* Dans la campagne qui termina la bataille d'Almanza, *Berwick* était inftruit de l'état de l'armée alliée, et de fes projets, par un officier-général portugais qui, perfuadé que l'alliance du roi de Portugal avec l'empereur était contraire à fes vrais intérêts, le trahiffait par efprit de patriotifme. *Mém. de Berwick.*

en tout, s'écria *qu'on était bien bon de se battre pour eux.* C'est ce qu'il manda au maréchal de *Tessé*, et c'est ce que je tiens de sa bouche. Il ajoutait qu'il n'y avait que des esclaves qui combattissent pour un homme, et qu'il fallait combattre pour une nation. Le duc d'Orléans, qui voulait être à cette action, et qui devait commander en Espagne, n'arriva que le lendemain; mais il profita de la victoire; il prit plusieurs places, et entre autres Lérida, l'écueil du grand *Condé*. (4)

D'un autre côté, le maréchal de *Villars*, remis en France à la tête des armées, uniquement parce qu'on avait besoin de lui, réparait en Allemagne le malheur de la journée d'Hochstet. Il avait forcé les lignes de Stolhoffen au delà du Rhin, dissipé toutes les troupes ennemies, étendu les contributions à cinquante lieues à la ronde, pénétré jusqu'au Danube. Ce succès passager fesait respirer sur les frontières de l'Allemagne; mais en Italie tout était perdu. Le royaume de Naples sans défense, et accoutumé à changer de maître, était sous le joug des victorieux; et le pape, qui n'avait pu empêcher que les troupes allemandes passassent par son territoire, voyait, sans oser murmurer, que l'empereur se fît son vassal malgré lui. C'est un grand exemple de la force des opinions reçues, et du pouvoir de la coutume,

22 mai 1707.

(4) L'armée du duc d'Orléans prit aussi Saragosse; lorsque les troupes françaises parurent à la vue de la ville, on fit accroire au peuple que ce camp qu'il voyait n'était pas un objet réel, mais une apparence causée par un sortilège: le clergé se rendit processionnellement sur les murailles pour exorciser ces fantômes; et le peuple ne commença à croire qu'il était assiégé par une armée réelle, que lorsqu'il vit les houssards abattre quelques têtes. *Mem. de Berwick*

qu'on puiſſe toujours s'emparer de Naples ſans conſulter le pape, et qu'on n'oſe jamais lui en refuſer l'hommage.

Pendant que le petit-fils de *Louis XIV* perdait Naples, l'aïeul était ſur le point de perdre la Provence et le Dauphiné. Déjà le duc de Savoie et le prince *Eugène* y étaient entrés par le col de Tende.

Les frontières du côte du Dauphine toujours négligées.

Ces frontières n'étaient pas défendues comme le ſont la Flandre et l'Alſace, théâtre éternel de la guerre, hériſſé de citadelles que le danger avait averti d'élever. Point de pareilles précautions vers le Var, point de ces fortes places qui arrêtent l'ennemi, et qui donnent le temps d'aſſembler des armées. Cette frontière a été négligée juſqu'à nos jours, ſans que peut-être on puiſſe en alléguer d'autre raiſon, ſinon que les hommes étendent rarement leurs ſoins de tous les côtés. Le roi de France voyait, avec une indignation douloureuſe, que ce même duc de Savoie, qui un an auparavant n'avait preſque plus que ſa capitale, et le prince *Eugène*, qui avait été élevé dans ſa cour, fuſſent prêts de lui enlever Toulon et Marſeille.

Auguſte 1707.

Toulon était aſſiégé et preſſé : une flotte anglaiſe, maîtreſſe de la mer, était devant le port et le bombardait. Un peu plus de diligence, de précautions et de concert auraient fait tomber Toulon. Marſeille ſans défenſe n'aurait pas tenu ; et il était vraiſemblable que la France allait perdre deux provinces. Mais le vraiſemblable n'arrive pas toujours. On eut le temps d'envoyer des ſecours. On avait détaché des troupes de l'armée de *Villars*, dès que ces provinces avaient été menacées ; et on ſacrifia les

avantages qu'on avait en Allemagne pour ſauver une partie de la France. Le pays par où les ennemis pénétraient eſt ſec, ſtérile, hériſſé de montagnes; les vivres rares; la retraite difficile. Les maladies, qui déſolèrent l'armée ennemie, combattirent encore pour *Louis XIV*. Le ſiége de Toulon fut levé, et bientôt la Provence délivrée, et le Dauphiné hors de danger : tant le ſuccès d'une invaſion eſt rare, quand on n'a pas de grandes intelligences dans le pays. *Charles-Quint* y avait échoué; et, de nos jours, les troupes de la reine de Hongrie y échouèrent encore. (*f*)

La Provence ſauvee. 22 auguſte 1707.

Cependant cette irruption qui avait coûté beaucoup aux alliés, ne coûtait pas moins aux Français : elle avait ravagé une grande étendue de terrain, et diviſé les forces.

L'Europe ne s'attendait pas que dans un temps d'épuiſement, et lorſque la France comptait pour un grand ſuccès d'être échappée à une invaſion, *Louis XIV*, aurait aſſez de grandeur et de reſſources pour tenter lui-même une invaſion dans la Grande-Bretagne, malgré le dépériſſement de ſes forces maritimes, et malgré les flottes des Anglais, qui couvraient la mer. Ce projet fut propoſé par des

(*f*) Le reſpect pour la vérité dans les plus petites choſes, oblige encore de relever le diſcours que le compilateur des mémoires de madame de *Maintenon* fait tenir par le roi de Suède, *Charles XII*, au duc de *Marlborough*. *Si Toulon eſt pris, je l'irai reprendre.* Ce général anglais n'était point auprès du roi de Suède dans le temps du ſiége. Il le vit dans Alt-ranſtad, en avril 1707, et le ſiége de Toulon fut levé au mois d'auguſte. *Charles XII* d'ailleurs ne ſe mêla jamais de cette guerre; il refuſa conſtamment de voir tous les français qu'on lui députa. On ne trouve dans les mémoires de *Maintenon* que des diſcours qu'on n'a ni tenus ni pu tenir; et on ne peut regarder ce livre que comme un roman mal digéré.

écossais attachés au fils de *Jacques II*. Le succès était douteux ; mais *Louis XIV* envisagea une gloire certaine dans la seule entreprise. Il a dit lui-même que ce motif l'avait déterminé autant que l'intérêt politique.

Louis XIV envoie le prétendant en Ecosse avec une flotte.

Porter la guerre dans la Grande-Bretagne, tandis qu'on en soutenait le fardeau si difficilement en tant d'autres endroits, et tenter de rétablir du moins sur le trône d'Ecosse le fils de *Jacques II*, pendant qu'on pouvait à peine maintenir *Philippe V* sur celui d'Espagne, c'était une idée pleine de grandeur, et qui, après tout, n'était pas destituée de vraisemblance.

Parmi les Ecossais, tous ceux qui ne s'étaient pas vendus à la cour de Londres gémissaient d'être dans la dépendance des Anglais. Leurs vœux secrets appelaient unanimement le descendant de leurs anciens rois, chassé au berceau, des trônes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, et à qui on avait disputé jusqu'à sa naissance. On lui promit qu'il trouverait trente mille hommes en armes, qui combattraient pour lui, s'il pouvait seulement débarquer vers Edimbourg, avec quelque secours de la France.

Louis XIV, qui dans ses prospérités passées avait fait tant d'efforts pour le père, en fit autant pour le fils, dans le temps même de ses revers. Huit vaisseaux de guerre, soixante et dix bâtimens de transport furent préparés à Dunkerque. Six mille hommes furent embarqués. Le comte de *Gacé*, depuis maréchal de *Matignon*, commandait les troupes. Le chevalier *Forbin Janson*, l'un des plus grands hommes de mer, conduisait la flotte. La conjoncture paraissait favorable; il n'y avait en Ecosse que trois mille hommes

Mars 1708. Le prétendant aborde et revient.

de troupes réglées. L'Angleterre était dégarnie. Ses ſoldats étaient occupés en Flandre ſous le duc de *Marlborough*. Mais il fallait arriver ; et les Anglais avaient en mer une flotte de près de cinquante vaiſſeaux de guerre. Cette entrepriſe fut entièrement ſemblable à celle que nous avons vue, en 1744, en faveur du petit-fils de *Jacques II*. Elle fut prévenue par les Anglais. Des contre-temps la dérangèrent. Le miniſtère de Londres eut même le temps de faire revenir douze bataillons de Flandre. On ſe ſaiſit dans Edimbourg des hommes les plus ſuſpects. Enfin le prétendant s'étant préſenté aux côtes d'Ecoſſe, et n'ayant point vu de ſignaux convenus, tout ce que put faire le chevalier de *Forbin*, ce fut de le ramener à Dunkerque. Il ſauva la flotte; mais tout le fruit de l'entrepriſe fut perdu. Il n'y eut que *Matignon* qui y gagna. Ayant ouvert les ordres de la cour en pleine mer, il y vit les proviſions de maréchal de France; récompenſe de ce qu'il voulut et qu'il ne put faire.

Quelques (*g*) hiſtoriens ont ſuppoſé que la reine *Anne* était d'intelligence avec ſon frère. C'eſt une trop grande ſimplicité de penſer qu'elle invitât ſon compétiteur à la venir détrôner. On a confondu les temps : on a cru qu'elle le favoriſait alors, parce

(*g*) Entre autres *Reboulet*, pag. 233 du tome VIII. Il fonde ſes ſoupçons ſur ceux du chevalier de *Forbin*. Celui qui a donné au pnblic tant de menſonges, ſous le titre de Mémoires de madame de *Maintenon*, et qui fit impıimer, en 1752, à Francfort, une édition frauduleuſe du *Siècle de Louis XIV*, demande dans une des notes, qui ſont ces hiſtoriens qui ont prétendu que la reine *Anne* était d'intelligence avec ſon frère. *C'eſt un fantôme*, dit-il. Mais on voit ici clairement que ce n'eſt point un fantôme et que l'auteur du *Siecle de Louis XIV* n'avait rien avancé que la preuve en main : il n'eſt pas permis d'écrire l'hiſtoire autrement.

que depuis elle le regarda en fecret comme fon héritier. Mais qui peut jamais vouloir être chaffé par fon fucceffeur?

Duc de Bourgogne commande les armees.

Tandis que les affaires de la France devenaient de jour en jour plus mauvaifes, le roi crut qu'en fefant paraître le duc de Bourgogne, fon petit-fils, à la tête des armées de Flandre, la préfence de l'héritier préfomptif de la couronne ranimerait l'émulation, qui commençait trop à fe perdre. Ce prince, d'un efprit ferme et intrépide, était pieux, jufte et philofophe. Il était fait pour commander à des fages. Elève de *Fénelon*, archevêque de Cambrai, il aimait fes devoirs : il aimait les hommes; il voulait les rendre heureux. Inftruit dans l'art de la guerre, il regardait cet art plutôt comme le fléau du genre humain et comme une néceffité malheureufe, que comme une fource de gloire. On oppofa ce prince philofophe au duc de *Marlborough* : on lui donna pour l'aider le duc de *Vendôme*. Il arriva ce qu'on ne voit que trop fouvent : le grand capitaine ne fut pas affez écouté, et le confeil du prince balança fouvent les raifons du général. Il fe forma deux partis ; et dans l'armée des alliés il n'y en avait qu'un, celui de la caufe commune. Le prince *Eugène* était alors fur le Rhin; mais toutes les fois qu'il fut avec *Marlborough*, ils n'eurent jamais qu'un fentiment.

Le duc de Bourgogne était fupérieur en forces; la France, que l'Europe croyait épuifée, lui avait fourni une armée de près de cent mille hommes; et les alliés n'en avaient alors que quatre-vingt mille. Il avait encore l'avantage des négociations dans un pays fi

long-temps espagnol, fatigué de garnisons hollandaises, et où beaucoup de citoyens penchaient pour *Philippe V.* Des intelligences lui ouvrirent les portes de Gand et d'Ypres; mais les manœuvres de guerre firent évanouir le fruit des manœuvres de politique. La division, qui mettait de l'incertitude dans le conseil de guerre. fit que d'abord on marcha vers la Dendre, et que deux heures après on rebroussa vers l'Escaut, à Oudenarde : ainsi on perdit du temps. On trouva le prince *Eugène* et *Marlborough* qui n'en perdaient point, et qui étaient unis. On fut mis en déroute vers Oudenarde; ce n'était pas une grande bataille, mais ce fut une fatale retraite. Les fautes se multiplièrent. Les régimens allaient où ils pouvaient, sans recevoir aucun ordre. Il y eut même plus de quatre mille hommes qui furent pris en chemin par l'armée ennemie, à quelques milles du champ de bataille.

Défaite à Oudenarde. 11 juillet 1708.

L'armée découragée se retira sans ordre, sous Gand, sous Tournai, sous Ypres, et laissa tranquillement le prince *Eugène*, maître du terrain, assiéger Lille avec une armée moins nombreuse.

Siége de Lille.

Mettre le siége devant une ville aussi grande et aussi fortifiée que Lille, sans être maître de Gand, sans pouvoir tirer ses convois que d'Ostende, sans les pouvoir conduire que par une chaussée étroite, au hasard d'être à tout moment surpris; c'est ce que l'Europe appela une action téméraire, mais que la mésintelligence et l'esprit d'incertitude, qui régnaient dans l'armée française, rendirent excusable. C'est enfin ce que le succès justifia. Leurs grands convois, qui pouvaient être enlevés, ne le furent point. Les

troupes qui les efcortaient, et qui devaient être battues par un nombre fupérieur, furent victorieufes. L'armée du duc de Bourgogne, qui pouvait attaquer les retranchemens de l'armée ennemie encore imparfaits, ne les attaqua pas. Lille fut prife au grand étonnement de toute l'Europe, qui croyait le duc de Bourgogne plus en état d'affiéger *Eugène* et *Marlborough* que ces généraux en état d'affiéger Lille. Le maréchal de *Boufflers* la défendit pendant près de quatre mois.

23 octobre 1708.

Les habitans s'accoutumèrent tellement au fracas du canon et à toutes les horreurs qui fuivent un fiège, qu'on donnait dans la ville des fpectacles auffi fréquentés qu'en temps de paix; et qu'une bombe qui tomba près de la falle de la comédie n'interrompit point le fpectacle.

Le maréchal de *Boufflers* avait mis fi bon ordre à tout, que les habitans de cette grande ville étaient tranquilles fur la foi de fes fatigues. Sa défenfe lui mérita l'eftime des ennemis, les cœurs des citoyens et les récompenfes du roi. Les Hiftoriens, ou plutôt les écrivains de Hollande qui ont affecté de le blâmer, auraient dû fe fouvenir que, quand on contredit la voix publique, il faut avoir été témoin, et témoin éclairé, pour prouver ce qu'on avance. (*h*)

(*h*) Telle eft l'hiftoire qu'un libraire, nommé *Van-Duren*, fit écrire par le jéfuite *la Motte*, réfugié en Hollande fous le nom de *la Hode*, continuée par *la Martinière*; le tout fur les prétendus mémoires d'un comte de. . . . fecrétaire d'Etat. Les mémoires de madame de *Maintenon*, encore plus remplis de menfonges, difent, tome IV, page 119, que les affiégeans jetaient dans la ville des billets conçus en ces termes: *Raffurez-vous, Français, la Maintenon ne fera pas votre reine; nous ne léverons pas le fiége. On croira*, ajoute-t-il, *que Louis, dans la ferveur du plaifir que lui donnait*

Cependant l'armée qui avait regardé faire le siége de Lille se fondait peu à peu; elle laissa prendre ensuite Gand, Bruges, et tous ses postes l'un après l'autre. Peu de campagnes furent aussi fatales. Les officiers attachés au duc de *Vendôme* reprochaient toutes ces fautes au conseil du duc de Bourgogne; et ce conseil rejetait tout sur le duc de *Vendôme*. Les esprits s'aigrissaient par le malheur. (5) Un (*i*) courtisan du duc de Bourgogne dit un jour au duc de *Vendôme*: *Voilà ce que c'est de n'aller jamais à la messe; aussi vous voyez quelles sont nos disgraces.* „ Croyez-vous, „ lui répondit le duc de *Vendôme*, que *Marlborough* y „ aille plus souvent que moi? „ Les succès rapides des alliés enflaient le cœur de l'empereur *Joseph*.

L'armée de France sans succès et sans union.

la certitude d'une victoire inattendue, offrit ou promit le trône à madame de Maintenon. Comment, dans *la ferveur* de l'impertinence, peut-on mettre sur le papier ces nouvelles et ces discours de halles? comment cet insensé a-t-il pu pousser l'effronterie jusqu'à dire que le duc de Bourgogne trahit le roi son grand-père, et fit prendre Lille par le prince *Eugene*, de peur que madame de *Maintenon* ne fût déclarée reine?

(5) On peut voir les détails de cette campagne dans les mémoires de *Berwick*, mais il faut les lire avec précaution. *Berwick* était dans l'armée, mais humilié de servir sous *Vendôme*, et presque toujours d'un avis contraire au sien. *Vendôme*, fatigué des contradictions qu'il éprouvait, semblait avoir perdu, pendant cette campagne, son activité et ses talens. *Louis XIV* envoya deux fois *Chamillart* à l'armée comme un arbitre entre les généraux.

Durant le siége de Lille, *Marlborough* écrivit au maréchal de *Berwick*, son neveu, pour qu'il proposât à *Louis XIV* d'entamer une négociation pour la paix avec les députés de Hollande, le prince *Eugene* et lui. On crut à la cour que cette proposition était la suite des inquiétudes de *Marlborough*, sur le succès du siége de Lille, et on obligea le duc de *Berwick* à faire une réponse négative. *Marlborough* aimait beaucoup la gloire et l'argent, et il pouvait alors désirer la paix, comme le meilleur moyen de mettre sa fortune en sureté, et d'ajouter une autre espèce de gloire à sa réputation militaire qui ne pouvait plus croître. Bientôt après il s'opposa de toutes ses forces à cette paix qu'il avait désirée, parce que la guerre lui était devenue necessaire pour soutenir son crédit dans sa patrie.

(*i*) Le marquis d'*O*.

Despotique dans l'Empire, maître de Landau, il voyait le chemin de Paris presqu'ouvert par la prise de Lille. Déjà même un parti hollandais avait eu la hardiesse de pénétrer de Courtrai jusqu'auprès de Versailles, et avait enlevé sur le pont de Sève le premier écuyer du roi, croyant se saisir de la personne du dauphin, père du duc de Bourgogne. (*k*) La terreur était dans Paris.

L'empereur *Joseph I* force le pape a reconnaitre *Charles* son frere, roi d'Espagne.

L'empereur avait autant d'espérance au moins d'établir son frère *Charles* en Espagne, que *Louis XIV* d'y conserver son petit-fils. Déjà cette succession, que les Espagnols avaient voulu rendre indivisible, était partagée entre trois têtes. L'empereur avait pris pour lui la Lombardie et le royaume de Naples. *Charles* son frère avait encore la Catalogne et une partie de l'Aragon. L'empereur força alors le pape *Clément XI* à reconnaître l'archiduc pour roi d'Espagne. Ce pape, dont on disait qu'il ressemblait à *S[t] Pierre*, parce qu'il affirmait, niait, se repentait et pleurait, avait toujours reconnu *Philippe V*, à l'exemple de son prédécesseur; et il était attaché à la maison de Bourbon. L'empereur l'en punit, en déclarant dépendans de l'Empire beaucoup de fiefs qui relevaient jusqu'alors des papes, et sur-tout Parme et Plaisance; en ravageant

(*k*) Ce furent des officiers au service de Hollande qui firent ce coup hardi. Presque tous étaient des français que la révocation fatale de l'édit de Nantes avait forcés de choisir une nouvelle patrie; ils prirent la chaise du marquis de *Beringhen* pour celle du dauphin, parce qu'elle avait l'écusson de France. L'ayant enlevé, ils le firent monter à cheval; mais comme il était âgé et infirme, ils eurent la politesse en chemin de lui chercher eux-mêmes une chaise de poste. Cela consuma du temps. Les pages du roi coururent après eux, le premier écuyer fut délivré, et ceux qui l'avaient enlevé furent prisonniers eux-mêmes; quelques minutes plus tard ils auraient pris le dauphin qui arrivait après *Beringhen* avec un seul garde.

quelques

quelques terres eccléſiaſtiques, en ſe ſaiſiſſant de la ville de Comacchio.

Autrefois un pape eût excommunié tout empereur qui lui aurait diſputé le droit le plus léger; et cette excommunication eût fait tomber l'empereur du trône : mais la puiſſance des clefs étant réduite à peu-près au point où elle doit l'être, *Clément XI*, animé par la France, avait oſé un moment ſe ſervir de la puiſſance du glaive. Il arma, et s'en repentit bientôt. Il vit que les Romains, ſous un gouvernement tout ſacerdotal, n'étaient pas faits pour manier l'épée. Il déſarma; il laiſſa Comacchio en dépôt à l'empereur ; il conſentit à écrire à l'archiduc : *A notre très-cher fils, roi catholique en Eſpagne.* Une flotte anglaiſe dans la Méditerranée, et les troupes allemandes ſur ſes terres, le forcèrent bientôt d'écrire: *A notre très-cher fils, roi des Eſpagnes.* Ce ſuffrage du pape, qui n'était rien dans l'empire d'Allemagne, pouvait quelque choſe ſur le peuple eſpagnol, à qui on avait fait accroire que l'archiduc était indigne de régner, parce qu'il était protégé par des hérétiques qui s'étaient emparés de Gibraltar.

Reſtait à la monarchie eſpagnole, au delà du continent, l'île de Sardaigne avec celle de Sicile. Une flotte anglaiſe donna la Sardaigne à l'empereur *Joſeph;* car les Anglais voulaient que l'archiduc ſon frère n'eût que l'Eſpagne. Leurs armes feſaient alors les traités de partage. Ils réſervèrent la conquête de la Sicile pour un autre temps, et aimèrent mieux employer leurs vaiſſeaux à chercher ſur les mers les galions de l'Amérique, dont ils prirent quelques-uns, qu'à donner à l'empereur de nouvelles terres.

Auguſte 1708.

La France était auſſi humiliée que Rome, et plus en danger : les reſſources s'épuiſaient ; le crédit était anéanti ; les peuples, qui avaient idolâtré leur roi dans ſes proſpérités, murmuraient contre *Louis XIV* malheureux.

Grande détreſſe de la France.

Des partiſans, à qui le miniſtère avait vendu la nation pour quelque argent comptant dans ſes beſoins preſſans, s'engraiſſaient du malheur public, et inſultaient à ce malheur par leur luxe. Ce qu'ils avaient prêté était diſſipé. Sans l'induſtrie hardie de quelques négocians, et ſur-tout de ceux de Saint-Malo, qui allèrent au Pérou, et rapportèrent trente millions dont ils prêtèrent la moitié à l'Etat, *Louis XIV* n'aurait pas eu de quoi payer ſes troupes. La guerre avait ruiné la France, et des marchands la ſauvèrent. Il en fut de même en Eſpagne. Les galions, qui ne furent pas pris par les Anglais, ſervirent à défendre *Philippe*. Mais cette reſſource de quelques mois ne rendait pas les recrues de ſoldats plus faciles. *Chamillart*, élevé au miniſtère des finances et de la guerre, ſe démit, en 1708, des finances qu'il laiſſa dans un déſordre que rien ne put réparer ſous ce règne ; et, en 1709, il quitta le miniſtère de la guerre, devenu non moins difficile que l'autre. On lui reprochait beaucoup de fautes. Le public, d'autant plus ſévère qu'il ſouffrait, ne ſongeait pas qu'il y a des temps malheureux où les fautes ſont inévitables. (*l*) *Voiſin*, qui après lui gouverna l'Etat

(*l*) L'hiſtoire de l'ex-jéſuite *la Motte*, rédigée par *la Martinière*, dit que *Chamillart* fut deſtitué du miniſtère des finances en 1703, et que la voix publique y appela le maréchal d'*Harcourt*. Les fautes de cet hiſtorien ſont ſans nombre.

militaire, et *Desmarets*, qui administra les finances, ne purent ni faire des plans de guerre plus heureux, ni rétablir un crédit anéanti. (6)

Funestes effets de l'hiver de 1709.

Le cruel hiver de 1709 acheva de désespérer la nation. Les oliviers, qui sont une grande ressource dans le midi de la France, périrent. Presque tous les arbres fruitiers gelèrent. Il n'y eut point d'espérance de récolte. On avait très-peu de magasins. Les grains qu'on pouvait faire venir à grands frais des Echelles du Levant et de l'Afrique pouvaient être pris par les flottes ennemies, auxquelles on n'avait presque plus de vaisseaux de guerre à opposer. Le fléau de cet hiver était général dans l'Europe, mais les ennemis avaient plus de ressources. Les Hollandais sur-tout, qui ont été si long-temps les facteurs des nations, avaient assez de magasins pour mettre les armées florissantes des alliés dans l'abondance; tandis que les troupes de France, diminuées et découragées, semblaient devoir périr de misère.

Le roi vendit pour quatre cents mille francs de vaisselle d'or. Les plus grands seigneurs envoyèrent leur vaisselle d'argent à la monnaie. On ne mangea dans Paris que du pain bis pendant quelques mois. Plusieurs familles, à Versailles même, se nourrirent de pain d'avoine. Madame de *Maintenon* en donna l'exemple.

Louis XIV demande la paix.

Louis XIV, qui avait déjà fait quelques avances pour la paix, n'hésita pas, dans ces circonstances funestes, à la demander à ces mêmes Hollandais autrefois si maltraités par lui.

(6) Pour bien juger *Desmarets*, il faut lire le mémoire qu'il présenta au régent pour lui rendre compte de son administration; ce mémoire fait regretter que ce prince ne l'ait pas laissé à la tête des finances.

Les Etats-généraux n'avaient plus de ſtathouder depuis la mort du roi *Guillaume;* et les magiſtrats hollandais, qui appelaient déjà leurs familles *les familles patriciennes*, étaient autant de rois. Les quatre commiſſaires hollandais, députés à l'armée, traitaient avec fierté trente princes d'Allemagne à leur ſolde. *Qu'on faſſe venir Holſtein*, diſaient-ils; *qu'on diſe à Heſſe de nous venir parler.* (*m*) Ainſi s'expliquaient des marchands qui, dans la ſimplicité de leurs vêtemens et dans la frugalité de leurs repas, ſe plaiſaient à écraſer à la fois l'orgueil allemand qui était à leurs gages, et la fierté d'un grand roi autrefois leur vainqueur.

Les Hollandais deviennent fiers.

On les avait vus vendre, à bas prix, leur attachement à *Louis XIV*, en 1665; ſoutenir leurs malheurs, en 1672, et les réparer avec un courage intrépide; et alors ils voulaient uſer de leur fortune. Ils étaient bien loin de s'en tenir à faire voir aux hommes, par de ſimples démonſtrations de ſupériorité, qu'il n'y a de vraie grandeur que la puiſſance: ils voulaient que leur Etat eût en ſouveraineté dix villes en Flandre, entre autres Lille qui était entre leurs mains, et Tournai qui n'y était pas encore. Ainſi les Hollandais prétendaient retirer le fruit de la guerre, non-ſeulement aux dépens de la France, mais encore aux dépens de l'Autriche pour laquelle ils combattaient; comme Veniſe avait autrefois augmenté ſon territoire des terres de tous ſes voiſins. L'eſprit républicain eſt au fond auſſi ambitieux que l'eſprit monarchique.

(*m*) C'eſt ce que l'auteur tient de la bouche de vingt perſonnes qui les entendirent parler ainſi à Lille, après la priſe de cette ville. Cependant il ſe peut que ces expreſſions fuſſent moins l'effet d'une fierte groſſière, que le ſtyle laconique aſſez en uſage dans les armées.

Il y parut bien quelques mois après ; car, lorſque ce fantôme de négociation fut évanoui, lorſque les armes des alliés eurent encore de nouveaux avantages, le duc de *Marlborough*, plus maître alors que ſa ſouveraine en Angleterre, et gagné par la Hollande, fit conclure avec les Etats-généraux, en 1709, ce célèbre traité de la barrière, par lequel ils reſteraient maîtres de toutes les villes frontières qu'on prendrait ſur la France, auraient garniſon dans vingt places de la Flandre, aux dépens du pays, dans Hui, dans Liége et dans Bonn; et auraient en toute ſouveraineté la haute Gueldre. Ils feraient devenus, en effet, ſouverains des dix-ſept provinces des Pays-Bas, ils auraient dominé dans Liége et dans Cologne. C'eſt ainſi qu'ils voulaient s'agrandir ſur les ruines mêmes de leurs alliés. Ils nourriſſaient déjà ces projets élevés, quand le roi leur envoya ſecrètement le préſident *Rouillé* pour eſſayer de traiter avec eux.

Prétentions des Hollandais.

Ce négociateur vit d'abord, dans Anvers, deux magiſtrats d'Amſterdam, *Bruys* et *Vanderduſſen*, qui parlèrent en vainqueurs, et qui déployèrent, avec l'envoyé du plus fier des rois, toute la hauteur dont ils avaient été accablés en 1672. On affecta enſuite de négocier quelque temps avec lui, dans un de ces villages que les généraux de *Louis XIV* avaient mis autrefois à feu et à ſang. Quand on l'eut joué aſſez long-temps, on lui déclara qu'il fallait que le roi de France forçât le roi, ſon petit-fils, à deſcendre du trône ſans aucun dédommagement; que l'électeur de Bavière *François-Marie*, et ſon frère l'électeur de Cologne demandaſſent grâce, ou que le ſort des armes ferait les traités.

Le roi leur envoie un négociateur.

Les dépêches défefpérantes du préfident de *Rouillé* arrivaient coup fur coup au confeil, dans le temps de la plus déplorable misère où le royaume eût été réduit dans les temps les plus funeftes. L'hiver de 1709 laiffait des traces affreufes; le peuple périffait de famine. Les troupes n'étaient point payées; la défolation était par-tout. Les gémiffemens et les terreurs du public augmentaient encore le mal.

Le confeil était compofé du dauphin, du duc de Bourgogne, fon fils, du chancelier de France *Pontchartrain*, du duc de *Beauvilliers*, du marquis de *Torci*, du fecrétaire d'Etat de la guerre, *Chamillart*, et du contrôleur-général *Defmarets*. Le duc de *Beauvilliers* fit une peinture fi touchante de l'état où la France était réduite, que le duc de Bourgogne en verfa des larmes, et tout le confeil y mêla les fiennes. Le chancelier conclut à faire la paix à quelque prix que ce pût être. Les miniftres de la guerre et des finances avouèrent qu'ils étaient fans reffource. *Une fcène fi trifte*, dit le marquis de *Torci*, *ferait difficile à décrire, quand même il ferait permis de révéler le fecret de ce qu'elle eut de plus touchant.* Ce fecret n'était que celui des pleurs qui coulèrent.

Le marquis de *Torci*, dans cette crife, propofa d'aller lui-même partager les outrages qu'on fefait au roi dans la perfonne du préfident *Rouillé;* mais comment pouvait-il efpérer d'obtenir ce que les vainqueurs avaient déjà refufé? il ne devait s'attendre qu'à des conditions plus dures.

Les alliés commençaient déjà la campagne. *Torci*
22 mai 1709. va fous un nom emprunté jufque dans la Haie. Le grand-penfionnaire *Heinfius* eft bien étonné, quand

on lui annonce que celui qui eſt regardé chez les étrangers comme le principal miniſtre de France eſt dans ſon antichambre. *Heinſius* avait été autrefois envoyé en France par le roi *Guillaume*, pour y diſcuter ſes droits ſur la principauté d'Orange. Il s'était adreſſé à *Louvois*, ſecrétaire d'Etat ayant le département du Dauphiné, ſur la frontière duquel Orange eſt ſituée. Le miniſtre de *Guillaume* parla vivement, non-ſeulement pour ſon maître, mais pour les réformés d'Orange. Croirait-on que *Louvois* lui répondit *qu'il le ferait mettre à la baſtille?* (*n*) Un tel diſcours tenu à un ſujet eût été odieux; tenu à un miniſtre étranger, c'était un inſolent outrage au droit des nations. On peut juger s'il avait laiſſé des impreſſions profondes dans le cœur du magiſtrat d'un peuple libre.

Humiliation de *Louis XIV*

Il y a peu d'exemples de tant d'orgueil ſuivi de tant d'humiliations. Le marquis de *Torci*, ſuppliant dans la Haie, au nom de *Louis XIV*, s'adreſſa au prince *Eugène* et au duc de *Marlborough*, après avoir perdu ſon temps avec *Heinſius*. Tous trois voulaient la continuation de la guerre. Le prince y trouvait ſa grandeur et ſa vengeance; le duc, ſa gloire et une fortune immenſe qu'il aimait également; le troiſième, gouverné par les deux autres, ſe regardait comme un ſpartiate qui abaiſſait un roi de Perſe. Ils propoſèrent non pas une paix, mais une trève; et pendant cette trève une ſatisfaction entière pour tous leurs alliés, et aucune pour les alliés du roi; à condition que le roi ſe joindrait à ſes ennemis pour chaſſer

Propoſitions inſultantes faites à *Louis XIV*.

(*n*) Voyez les mémoires de *Torci*, tome III, page 2; ils ont confirmé tout ce qui eſt avancé ici.

d'Efpagne fon propre petit-fils dans l'efpace de deux mois, et que pour fureté il commencerait par céder à jamais dix villes aux Hollandais dans la Flandre, par rendre Strasbourg et Brifac, et par renoncer à la fouveraineté de l'Alface. *Louis XIV* ne s'était pas attendu, quand il refufait autrefois un régiment au prince *Eugène*, quand *Churchil* n'était pas encore colonel en Angleterre, et qu'à peine le nom de *Heinfius* lui était connu, qu'un jour ces trois hommes lui imposeraient de pareilles lois. En vain *Torci* voulut tenter *Marlborough* par l'offre de quatre millions : le duc qui aimait autant la gloire que l'argent, et qui, par fes gains immenfes produits par des victoires, était au-deffus de quatre millions, laiffa au miniftre de France la douleur d'une propofition honteufe et inutile. *Torci* rapporta au roi les ordres de fes ennemis. *Louis XIV* fit alors ce qu'il n'avait jamais fait avec fes fujets. Il fe juftifia devant eux; il adreffa aux gouverneurs des provinces, aux communautés des villes, une lettre circulaire, par laquelle, en rendant compte à fes peuples du fardeau qu'il était obligé de leur faire encore foutenir, il excitait leur indignation, leur honneur et même leur pitié. (*o*) Les politiques dirent que *Torci* n'était allé s'humilier à la Haie que pour mettre les

(*o*) L'auteur des mémoires de madame de *Maintenon* dit, pag. 92 et 93 du tome V, que *le duc de Marlborough et le prince Eugene gagnerent Heinfirs*, comme fi *Heinfius* avait eu befoin d'être gagné. Il met dans la bouche de *Louis XIV*, au lieu des belles paroles qu'il prononça en plein confeil, ces mots bas et plats: *Alors comme alors*. Il cite l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, et le reprend d'avoir dit que *Louis XIV fit afficher fa lettre circulaire dans les rues de Paris*. Nous avons confronté toutes les éditions du *Siècle de Louis XIV*. Il n'y a pas un feul mot de ce que cite cet homme, pas même dans l'édition fubreptice qu'il fit à Francfort, en 1752.

ennemis dans leur tort, pour juſtifier *Louis XIV* aux yeux de l'Europe, et pour animer les Français par le reſſentiment de l'outrage fait en ſa perſonne à la nation; mais il n'y était allé réellement que pour demander la paix. On laiſſa même encore quelques jours le préſident *Rouillé* à la Haie, pour tâcher d'obtenir des conditions moins accablantes : et pour toute réponſe, les Etats ordonnèrent à *Rouillé* de partir dans vingt-quatre heures.

Réſolution de *Louis XIV*.

Louis XIV, à qui l'on rapporta des réponſes ſi dures, dit en plein conſeil : *Puiſqu'il faut faire la guerre, j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes enfans.* Il ſe prépara donc à tenter encore la fortune en Flandre. La famine, qui déſolait les campagnes, fut une reſſource pour la guerre. Ceux qui manquaient de pain ſe firent ſoldats. Beaucoup de terres reſtèrent en friche; mais on eut une armée. Le maréchal de *Villars*, qu'on avait envoyé commander l'année précédente en Savoie quelques troupes dont il avait réveillé l'ardeur, et qui avait eu quelques petits ſuccès, fut rappelé en Flandre, comme celui en qui l'Etat mettait ſon eſpérance.

Action honorable du maréchal de *Boufflers*.

Déjà *Marlborough* avait pris Tournai, dont *Eugène* avait couvert le ſiége. Déjà ces deux généraux marchaient pour inveſtir Mons. Le maréchal de *Villars* s'avança pour les en empêcher. Il avait avec lui le maréchal de *Boufflers*, ſon ancien, qui avait demandé à ſervir ſous lui. *Boufflers* aimait véritablement le roi et la patrie. Il prouva, en cette occaſion, (malgré la maxime d'un homme de beaucoup d'eſprit) que dans un Etat monarchique, et ſur-tout ſous un bon maître, il y a des vertus. Il y en a, ſans doute,

tout autant que dans les républiques, avec moins d'enthousiasme peut-être, mais avec plus de ce qu'on appelle honneur. (*p*)

Dès que les Français s'avancèrent pour s'opposer à l'investissement de Mons, les alliés vinrent les attaquer près des bois de Blangies et du village de Malplaquet.

(*p*) Cet endroit mérite d'être éclairci. L'auteur célèbre de l'*Esprit des lois* dit que l'honneur est le principe des gouvernemens monarchiques, et la vertu, le principe des gouvernemens républicains.

Ce sont-là des idees vagues et confuses qu'on a attaquées d'une manière aussi vague; parce que rarement on convient de la valeur des termes, rarement on s'entend. L'honneur est le desir d'être honoré, d'être estimé : de-là vient l'habitude de ne rien faire dont on puisse rougir. La vertu est l'accomplissement des devoirs, indépendamment du désir de l'estime : de-là vient que l'honneur est commun, la vertu rare.

Le principe d'une monarchie ou d'une république, n'est ni l'honneur ni la vertu. Une monarchie est fondée sur le pouvoir d'un seul; une république est fondee sur le pouvoir que plusieurs ont d'empêcher le pouvoir d'un seul. La plupart des monarchies ont été établies par des chefs d'armees, les republiques par des citoyens assemblés. L'honneur est commun à tous les hommes, et la vertu rare dans tout gouvernement. L'amour propre de chaque membre d'une republique veille sur l'amour propre des autres ; chacun voulant être maître, personne ne l'est ; l'ambition de chaque particulier est un frein public, et l'egalité règne.

Dans une monarchie affermie, l'ambition ne peut s'élever qu'en plaisant au maître, ou à ceux qui gouvernent sous le maître. Il n'y a dans ces premiers ressorts ni honneur ni vertu, de part ni d'autre ; il n'y a que de l'intérêt. La vertu est en tout pays le fruit de l'education et du caractère. Il est dit dans l'*Esprit des lois*, qu'il faut plus de vertu dans une republique ; c'est en un sens tout le contraire : il faut beaucoup plus de vertu dans une cour, pour resister à tant de séductions. Le duc de *Montausier*, le duc de *Beauvilliers* étaient des hommes d'une vertu très-austère. Le maréchal de *Villeroi* joignit des mœurs plus douces à une probité non moins incorruptible. Le marquis de *Torci* a été un des plus honnêtes hommes de l'Europe, dans une place où la politique permet le relâchement dans la morale. Les contrôleurs-généraux *le Pilletier* et *Chamillart* passèrent pour être moins habiles que vertueux.

Il faut avouer que *Louis XIV*, dans cette guerre malheureuse, ne fut guère entouré que d'hommes irréprochables ; c'est une observation très-vraie et très-importante dans une histoire où les mœurs ont tant de part.

L'armée des alliés était d'environ quatre-vingts mille combattans, et celle du maréchal de *Villars* d'environ foixante et dix mille. Les Français traînaient avec eux quatre-vingts pièces de canon, les alliés, cent quarante. Le duc de *Marlborough* commandait l'aile droite, où étaient les Anglais et les troupes allemandes à la folde d'Angleterre. Le prince *Eugène* était au centre; *Tilli* et un comte de *Nauffau*, à la gauche avec les Hollandais.

Le maréchal de *Villars* prit pour lui la gauche, 1 feptembre 1709.
et laiffa la droite au maréchal de *Boufflers*. Il avait retranché fon armée à la hâte, manœuvre probablement convenable à des troupes inférieures en nombre, long-temps malheureufes, dont la moitié était compofée de nouvelles recrues, et convenable encore à la fituation de la France, qu'une défaite entière eût mife aux derniers abois. Quelques hiftoriens ont blâmé le général dans fa difpofition : *Il devait*, difaient-ils, *paffer une large trouée, au lieu de la laiffer devant lui.* Ceux qui de leur cabinet jugent ainfi ce qui fe paffe fur un champ de bataille, ne font-ils pas trop habiles?

Tout ce que je fais, c'eft ce que le maréchal dit lui-même que les foldats, qui ayant manqué de pain un jour entier venaient de le recevoir, en jettèrent une partie pour courir plus légèrement au combat. Il y a eu, depuis plufieurs fiècles, peu de batailles plus difputées et plus longues, aucune plus meurtrière. Je ne dirai autre chofe de cette bataille que ce qui fut avoué de tout le monde. La gauche des ennemis, où combattaient les Hollandais, fut prefque toute détruite, et même pourfuivie, la

baïonnette au bout du fufil. *Marlborough*, à la droite, fefait et foutenait les plus grands efforts. Le maréchal de *Villars* dégarnit un peu fon centre pour s'oppofer à *Marlborough*, et alors même ce centre fut attaqué. Les retranchemens qui le couvraient furent emportés. Le régiment des gardes, qui les défendait, ne put réfifter. Le maréchal, en accourant de fa gauche à fon centre, fut bleffé, et la bataille fut perdue. Le champ était jonché de près de trente mille morts ou mourans.

On marchait fur les cadavres entaffés, fur-tout au quartier des Hollandais. La France ne perdit guère plus de huit mille hommes dans cette journée. Ses ennemis en laifsèrent environ vingt et un mille tués ou bleffés; mais le centre étant forcé, les deux ailes coupées, ceux qui avaient fait le plus grand carnage furent les vaincus.

Le maréchal de *Boufflers* (*q*) fit la retraite en bon

(*q*) Dans le livre intitulé : *Mémoires du maréchal de Berwick*, il eft dit que le marechal de *Berwick* fit cette retraite. C'eft ainfi que tant de mémoires font ecrits On tronve dans ceux de madame de *Maintenon* par *la Beaumelle*, tome V, page 99, que les alliés accusèrent le maréchal de Villars *de s'être blefsé lui-même, et que les Français lui reprochèrent de s'être retire trop tôt*. Ce font deux impoftures ridicules. Ce général avait reçu un coup de carabine an-deffous du genou, qui lui fracaffa l'os, et qui le fit boiter toute fa vie. Le roi lui envoya le fieur *Maréchal*, fon premier chirurgien, qui feul empêcha qu'on lui conpât la cuiffe. C'eft ce que je tiens de la bouche de M. le maréchal de *Villars* et de ce chirurgien célèbre : c'eft ce que tous les officiers ont fu; c'eft ce que M. le duc de *Villars* daigne me confirmer par fes lettres. Il n'oppofe que le mépris aux fottifes infolentes et calomnieufes de *la Beaumelle*.

N. B. Les mémoires de *Berwick*, dont parle M. de *Voltaire*, ne font pas le même onvrage qne nous avons cité dans nos notes. Le maréchal de *Berwick* défendit le Dauphiné et la Provence contre le duc de Savoie pendant les campagnes de 1709, 1710, 1711 et 1712, avec beaucoup de fuccès et malgré une grande infériorité de forces. Ces campagnes, pendant lefquelles

ordre, aidé du prince de *Tingri-Montmorenci*, depuis maréchal de *Luxembourg*, héritier du courage de ses pères. L'armée se retira entre le Quesnoy et Valenciennes, emportant plusieurs drapeaux et étendards pris sur les ennemis. Ces dépouilles consolèrent *Louis XIV* : et on compta pour une victoire l'honneur de l'avoir disputée si long-temps, et de n'avoir perdu que le champ de bataille. Le maréchal de *Villars*, en revenant à la cour, assura le roi que sans sa blessure il aurait remporté la victoire. J'en ai vu ce général persuadé ; mais j'ai vu peu de personnes qui le crussent.

On peut s'étonner qu'une armée, qui avait tué aux ennemis deux tiers plus de monde qu'elle n'en avait perdu, n'essayât pas d'empêcher que ceux qui n'avaient eu d'autre avantage que celui de coucher au milieu de leurs morts, allassent faire le siége de Mons. Les Hollandais craignirent pour cette entreprise. Ils hésitèrent. Mais le nom de bataille perdue impose aux vaincus, et les décourage. Les hommes ne font jamais tout ce qu'ils peuvent faire ; et le soldat, à qui on dit qu'il a été battu, craint de l'être encore. Ainsi Mons fut assiégé et pris, et toujours pour les Hollandais, qui le gardèrent, ainsi que Tournai et Lille.

il n'y eut aucune action d'éclat, lui ont fait plus d'honneur auprès des militaires que la victoire d'Almanza et la prise de Barcelone ; et l'ont placé, dans l'opinion des hommes éclairés, fort au-dessus de plusieurs généraux qui ont eu des succès plus brillans. Il fut envoyé en Flandre après la bataille de Malplaquet, pour faire lever le siége de Mons ; entreprise qu'il ne trouva point praticable : c'est ce qui a trompé l'auteur des faux mémoires de *Berwick*. M. de *Voltaire* ne parle point de ces campagnes de Dauphiné ; mais il avait passé sa jeunesse chez les princes de *Vendôme* et chez le maréchal de *Villars* qui n'aimaient pas le maréchal de *Berwick*.

CHAPITRE XXII.

Louis XIV continue à demander la paix et à se défendre. Le duc de Vendôme affermit le roi d'Espagne sur le trône.

NON-SEULEMENT les ennemis avançaient ainsi pied à pied, et fesaient tomber de ce côté toutes les barrières de la France; mais ils prétendaient, aidés du duc de Savoie, aller surprendre la Franche-Comté, et pénétrer par les deux bouts dans le cœur du royaume. Le général *Merci*, chargé de faciliter cette entreprise, en entrant dans la haute Alsace par Bâle, fut heureusement arrêté près de l'île de Neubourg sur le Rhin, par le comte depuis maréchal *du Bourg*. Je ne sais par quelle fatalité ceux qui ont porté le nom de *Merci* ont toujours été aussi malheureux qu'estimés. Celui-ci fut vaincu de la manière la plus complète. Rien ne fut entrepris du côté de la Savoie; (*) mais on n'en craignait pas moins du côté de la Flandre; et l'intérieur du royaume était dans un état si languissant que le roi demanda encore la paix en suppliant. Il offrait de reconnaître l'archiduc pour roi d'Espagne, de ne donner aucun secours à son petit-fils, et de l'abandonner à sa fortune; de donner quatre places en otage; de rendre Strasbourg et Brisac; de renoncer à la souveraineté de l'Alsace, et de n'en garder que la préfecture; de raser toutes ses places depuis Bâle

Victoire du maréchal *du Bourg*, 26 auguste 1709.

Offres de *Louis XIV*.

(*) Voyez la note précédente, *N. B.*

jusqu'à Philipsbourg ; de combler le port si long-temps redoutable de Dunkerque, et d'en raser les fortifications ; de laisser aux Etats-généraux Lille, Tournai, Ypres, Menin, Furnes, Condé, Maubeuge. Voilà les points principaux qui devaient servir de fondement à la paix qu'il implorait.

Les alliés voulurent encore goûter le triomphe de discuter les soumissions de *Louis XIV*. On permit à ses plénipotentiaires de venir, au commencement de 1710, porter dans la petite ville de Gertrudenberg les prières de ce monarque : il choisit le maréchal d'*Uxelles*, homme froid, taciturne, d'un esprit plus sage qu'élevé et hardi ; et l'abbé depuis cardinal de *Polignac*, l'un des plus beaux esprits et des plus éloquens de son siècle, qui imposait par sa figure et par ses grâces. L'esprit, la sagesse, l'éloquence ne sont rien dans des ministres, lorsque le prince n'est pas heureux : ce sont les victoires qui font les traités. Les ambassadeurs de *Louis XIV* furent plutôt confinés qu'admis à Gertrudenberg. Les députés venaient entendre leurs offres, et les rapportaient à la Haie au prince *Eugène*, au duc de *Marlborough*, au comte de *Zinzindorf*, ambassadeur de l'empereur ; et ces offres étaient toujours reçues avec mépris. On leur insultait par des libelles outrageans, tous composés par des réfugiés français, devenus plus ennemis de la gloire de *Louis XIV* que *Marlborough* et *Eugène*.

Congrès de Gertrudenberg.

Les plénipotentiaires de France, poussèrent l'humiliation jusqu'à promettre que le roi donnerait de l'argent pour détrôner *Philippe V*, et ne furent point écoutés. On exigea que *Louis XIV*, pour préliminaires,

s'engageât ſeul à chaſſer d'Eſpagne ſon petit-fils, dans deux mois, par la voie des armes. Cette inhumanité abſurde, beaucoup plus outrageante qu'un refus, était inſpirée par de nouveaux ſuccès.

Tandis que les alliés parlaient ainſi en maîtres irrités contre la grandeur et la fierté de *Louis XIV* également abaiſſées, ils prenaient la ville de Douai. Ils s'emparèrent, bientôt après, de Béthune, d'Aire, de Saint-Venant; et le lord *Stair* propoſa d'envoyer des partis juſqu'à Paris.

Preſque dans le même temps, l'armée de l'archiduc, commandée en Eſpagne par *Gui de Staremberg*, le général allemand qui avait le plus de réputation après le prince *Eugène*, remporta, près de Saragoſſe, une victoire complète ſur l'armée en qui le parti de *Philippe V* avait mis ſon eſpérance, à la tête de laquelle était le marquis de *Bay*, général malheureux. On remarqua encore que les deux princes qui ſe diſputaient l'Eſpagne, et qui étaient l'un et l'autre à portée de leur armée, ne ſe trouvèrent pas à cette bataille. De tous les princes pour qui on combattait en Europe, il n'y avait alors que le duc de Savoie qui fît la guerre par lui-même. Il était triſte qu'il n'acquît cette gloire qu'en combattant contre ſes deux filles, dont il voulait détrôner l'une pour acquérir en Lombardie un peu de terrain, ſur lequel l'empereur *Joſeph* lui feſait déjà des difficultés, et dont on l'aurait dépouillé à la première occaſion.

Bataille de Saragoſſe, 20 auguſte 1710.

Cet empereur était heureux par-tout, et n'était nulle part modéré dans ſon bonheur. Il démembrait de ſa ſeule autorité la Bavière; il en donnait les fiefs à ſes parens et à ſes créatures. Il dépouillait le jeune duc

L'empereur *Joſeph I* heureux et puiſſant.

duc de la Mirandole en Italie; et les princes de l'Empire lui entretenaient une armée vers le Rhin, sans penser qu'ils travaillaient à cimenter un pouvoir qu'ils craignaient; tant était encore dominante dans les esprits la vieille haine contre le nom de *Louis XIV*, qui semblait le premier des intérêts. La fortune de *Joseph* le fit encore triompher des mécontens de Hongrie. La France avait suscité contre lui le prince *Ragotski*, armé pour ses prétentions et pour celles de son pays. *Ragotski* fut battu, ses villes prises, son parti ruiné. Ainsi, *Louis XIV* était également malheureux au dehors, au dedans, sur mer et sur terre, dans les négociations publiques et dans les intrigues secrètes.

Toute l'Europe croyait alors que l'archiduc *Charles*, frère de l'heureux *Joseph*, régnerait sans concurrent en Espagne. L'Europe était menacée d'une puissance plus terrible que celle de *Charles-Quint*; et c'était l'Angleterre long-temps ennemie de la branche d'Autriche-espagnole, et la Hollande son esclave révoltée, qui s'épuisaient pour l'établir. *Philippe V* réfugié à Madrid en sortit encore, et se retira à Valladolid; tandis que l'archiduc *Charles* fit son entrée en vainqueur dans la capitale. *Philippe V* obligé de fuir encore.

Le roi de France ne pouvait plus secourir son petit-fils; il avait été obligé de faire en partie ce que ses ennemis exigeaient à Gertrudenberg, d'abandonner la cause de *Philippe*, en fesant revenir, pour sa propre défense, quelques troupes demeurées en Espagne. Lui-même à peine pouvait résister vers la Savoie, vers le Rhin, et sur-tout en Flandre, où se portaient les plus grands coups.

L'Efpagne défolée.

L'Efpagne était encore bien plus à plaindre que la France. Prefque toutes fes provinces avaient été ravagées par leurs ennemis et par leurs défenfeurs. Elle était attaquée par le Portugal. Son commerce périffait. La difette était générale; mais cette difette fut plus funefte aux vainqueurs qu'aux vaincus; parce que dans une grande étendue de pays, l'affection des peuples refufait tout aux Autrichiens, et donnait tout à *Philippe*. Ce monarque n'avait plus ni troupes, ni général de la part de la France. Le duc d'Orléans, par qui s'était un peu rétablie fa fortune chancelante, loin de continuer de commander fes armées, était regardé alors comme fon ennemi. Il eft certain que malgré l'affection de la ville de Madrid pour *Philippe*, malgré la fidélité de beaucoup de grands et de toute la Caftille, il y avait contre *Philippe V* un grand parti en Efpagne. Tous les Catalans, nation belliqueufe et opiniâtre, tenaient obftinément pour fon concurrent. La moitié de l'Aragon était auffi gagnée. Une partie des peuples attendait alors l'événement : une autre haïffait plus l'archiduc qu'elle n'aimait *Philippe*. Le duc d'Orléans, du même nom de *Philippe*, mécontent d'ailleurs des miniftres efpagnols, et de la princeffe des *Urfins* qui gouvernait, crut entrevoir qu'il pouvait gagner pour lui le pays qu'il était venu défendre; et lorfque *Louis XIV* avait propofé lui-même d'abandonner fon petit-fils, et qu'on parlait déjà en Efpagne d'une abdication, le duc d'Orléans fe crut digne de remplir la place que *Philippe V* femblait devoir quitter. Il avait à cette couronne des droits que le teftament du feu roi d'Efpagne

Philippe V prefqu'abandonné.

avait négligés, et que ſon père avait maintenus par une proteſtation.

Il fit par ſes agens une ligue avec quelques grands d'Eſpagne, par laquelle il s'engageait à le mettre ſur le trône en cas que *Philippe V* en deſcendît. Il aurait en ce cas trouvé beaucoup d'eſpagnols empreſſés à ſe ranger ſous les drapeaux d'un prince qui ſavait combattre. Cette entrepriſe, ſi elle eût réuſſi, pouvait ne pas déplaire aux puiſſances maritimes, qui auraient moins redouté alors de voir l'Eſpagne et la France réunies dans une même main; et elle aurait apporté moins d'obſtacles à la paix. Le projet fut découvert à Madrid, vers le commencement de 1709, tandis que le duc d'Orléans était à Verſailles. Ses agens furent empriſonnés en Eſpagne. *Philippe V* ne pardonna pas à ſon parent d'avoir cru qu'il pouvait abdiquer, et d'avoir eu la penſée de lui ſuccéder. La France cria contre le duc d'Orléans. Monſeigneur, père de *Philippe V*, opina dans le conſeil qu'on fît le procès à celui qu'il regardait comme coupable: mais le roi aima mieux enſevelir dans le ſilence un projet informe et excuſable, que de punir ſon neveu dans le temps qu'il voyait ſon petit-fils toucher à ſa ruine.

Enfin, vers le temps de la bataille de Saragoſſe, le conſeil du roi d'Eſpagne et la plupart des grands, voyant qu'ils n'avaient aucun capitaine à oppoſer à *Staremberg*, qu'on regardait comme un autre *Eugène*, écrivirent en corps à *Louis XIV* pour lui demander le duc de *Vendôme*. Ce prince, retiré dans Anet, partit alors, et ſa préſence valut une armée. La grande réputation qu'il s'était faite en Italie, et que la

malheureuſe campagne de Lille n'avait pu lui faire perdre, frappait les Eſpagnols. Sa popularité, ſa libéralité qui allait juſqu'à la profuſion, ſa franchiſe, ſon amour pour les ſoldats lui gagnaient les cœurs. Dès qu'il mit les pieds en Eſpagne, il lui arriva ce qui était arrivé autrefois à *Bertrand du Gueſclin* Son nom ſeul attira une foule de volontaires. Il n'avait point d'argent : les communautés des villes, des villages et des religieux en donnèrent. Un eſprit

Auguſte 1710.

d'enthouſiaſme ſaiſit la nation. Les débris de la bataille de Saragoſſe ſe rejoignirent ſous lui à Valladolid. Tout s'empreſſa de fournir des recrues. Le duc de *Vendôme*, ſans laiſſer ralentir un moment cette nouvelle ardeur, pourſuit les vainqueurs, ramène le roi à Madrid, oblige l'ennemi de ſe retirer vers le Portugal; le ſuit, paſſe le Tage à la nage; fait priſonnier, dans Brihuega, *Stanhope* avec cinq mille anglais; atteint le général *Staremberg*, et le lendemain lui livre la bataille de Villa-Vicioſa. *Philippe V* qui n'avait point encore combattu avec ſes autres généraux, animé de l'eſprit du duc de *Vendôme*, ſe met à la tête de l'aile droite. Le général prend la gauche. Il remporte une victoire entière;

Philippe V ſolidement rétabli.

de ſorte qu'en quatre mois de temps, ce prince, qui était arrivé quand tout était déſeſpéré, rétablit tout, et affermit pour jamais la couronne d'Eſpagne ſur la tête de *Philippe*. (*r*)

Tandis que cette révolution éclatante étonnait les

(*r*) On aſſure qu'après la bataille, *Philippe V* n'ayant point de lit, le duc de *Vendôme* lui dit : *Je vais vous faire donner le plus beau lit ſur lequel jamais roi ait couché;* et il fit faire un matelas des étendards et des drapeaux pris ſur les ennemis.

alliés, une autre plus ſourde et non moins déciſive ſe préparait en Angleterre. Une allemande avait par ſa mauvaiſe conduite fait perdre à la maiſon d'Autriche toute la ſucceſſion de *Charles-Quint*, et avait été ainſi le premier mobile de la guerre; une anglaiſe par ſes imprudences procura la paix. *Sara Jennings*, ducheſſe de *Marlborough*, gouvernait la reine *Anne*, et le duc gouvernait l'Etat. Il avait en ſes mains les finances, par le grand-tréſorier *Godolphin*, beau-père d'une de ſes filles. *Sunderland*, ſecrétaire d'Etat, ſon gendre, lui ſoumettait le cabinet. Toute la maiſon de la reine, où commandait ſa femme, était à ſes ordres. Il était maître de l'armée dont il donnait tous les emplois. Si deux partis, les *Wighs* et les *Toris*, diviſaient l'Angleterre, les *Wighs*, à la tête deſquels il était, ſeſaient tout pour ſa grandeur; et les *Toris* avaient été forcés à l'admirer et à ſe taire. Il n'eſt pas indigne de l'hiſtoire d'ajouter que le duc et la ducheſſe étaient les plus belles perſonnes de leur temps, et que cet avantage ſéduit encore la multitude quand il eſt joint aux dignités et à la gloire.

Intrigues à la cour de Londres, cauſes d'un grand changement.

Il avait plus de crédit à la Haie que le grand-penſionnaire, et il influait beaucoup en Allemagne. Négociateur et général toujours heureux, nul particulier n'eut jamais une puiſſance et une gloire ſi étendues. Il pouvait encore affermir ſon pouvoir par ſes richeſſes immenſes, acquiſes dans le commandement. J'ai entendu dire à ſa veuve, qu'après les partages faits à quatre enfans, il lui reſtait, ſans aucune grâce de la cour, ſoixante et dix mille pièces de revenu, qui ſont plus de quinze cents cinquante

mille livres de notre monnaie d'aujourd'hui. S'il n'avait pas eu autant d'économie que de grandeur, il pouvait fe faire un parti que la reine *Anne* n'aurait pu détruire; et fi fa femme avait eu plus de complaifance, jamais la reine n'eût brifé fes liens. Mais le duc ne put jamais triompher de fon goût pour les richeffes, ni la ducheffe de fon humeur. La reine l'avait aimée avec une tendreffe qui allait jufqu'à la foumiffion et à l'abandonnement de toute volonté.

Une petite caufe produit de très-grands changemens.

Dans de pareilles liaifons; c'eft d'ordinaire du côté des fouverains que vient le dégoût, le caprice, la hauteur, l'abus de la fupériorité; ce font eux qui font fentir le joug, et c'était la ducheffe de *Marlborough* qui l'appefantiffait. Il fallait une favorite à la reine *Anne;* elle fe tourna du côté de miladi *Masham*, fa dame d'atour. Les jaloufies de la ducheffe éclatèrent. Quelques paires de gants d'une façon fingulière qu'elle refufa à la reine, une jatte d'eau qu'elle laiffa tomber en fa préfence, par une méprife affectée, fur la robe de madame *Masham*, changèrent la face de l'Europe. Les efprits s'aigrirent. Le frère de la nouvelle favorite demande au duc un régiment; le duc le refufe et la reine le donne. Les *Toris* faifirent cette conjoncture pour tirer la reine de cet efclavage domeftique, pour abaiffer la puiffance du duc de *Marlborough*, changer le miniftère, faire la paix, et rappeler, s'il fe pouvait, la maifon de *Stuart* fur le trône d'Angleterre. Si le caractère de la ducheffe eût pu admettre quelque foupleffe, elle eût régné encore. La reine et elle étaient dans l'habitude de s'écrire tous les jours fous des

noms empruntés. Ce myſtère et cette familiarité laiſſent toujours la voie ouverte à la réconciliation ; mais la ducheſſe n'employa cette reſſource que pour tout gâter. Elle écrivit impérieuſement. Elle diſait dans ſa lettre : *Rendez-moi juſtice, et ne me faites point de réponſe.* Elle s'en repentit enſuite : elle vint demander pardon ; elle pleura, et la reine ne lui répondit autre choſe, ſinon : *Vous m'avez ordonné de ne vous point répondre, et je ne vous répondrai pas.* Alors, la rupture fut ſans retour. La ducheſſe ne parut plus à la cour ; et quelque temps après on commença par ôter le miniſtère au gendre de *Marlborough*, *Sunderland*, pour dépoſſéder enſuite *Godolphin* et le duc lui-même. Dans d'autres Etats cela s'appelle une diſgrâce : en Angleterre, c'eſt une révolution dans les affaires ; et la révolution était encore très-difficile à opérer.

Changemens à la cour de Londres, mais non encore dans le royaume.

Les *Toris*, maîtres alors de la reine, ne l'étaient pas du royaume. Ils furent obligés d'avoir recours à la religion. Il n'y en a guère aujourd'hui dans la Grande-Bretagne, que le peu qu'il en faut pour diſtinguer les factions. Les *Wighs* penchaient pour le presbytérianiſme. C'était la faction qui avait détrôné *Jacques II*, perſécuté *Charles II*, et immolé *Charles I.* Les *Toris* étaient pour les épiſcopaux, qui favoriſaient la maiſon de *Stuart*, et qui voulaient établir l'obéiſſance paſſive envers les rois, parce que les évêques en eſpéraient plus d'obéiſſance pour eux-mêmes. Ils excitèrent un prédicateur à prêcher dans la cathédrale de Saint-Paul cette doctrine, et à déſigner d'une manière odieuſe l'adminiſtration de *Marlborough*, et le parti qui avait donné la couronne

au roi *Guillaume.* (s) Mais la reine, qui favorifait ce prêtre, ne fut pas affez puiffante pour empêcher qu'il ne fût interdit pour trois ans, par les deux chambres, dans la falle de Weftminfter, et que fon fermon ne fût brûlé. Elle fentit encore plus fa faibleffe, en n'ofant jamais, malgré fes fecrètes inclinations pour fon fang, lui rouvrir le chemin du trône, fermé à fon frère par le parti des *Wighs.* Les écrivains qui difent que *Marlborough* et fon parti tombèrent quand la faveur de la reine ne les foutint plus, ne connaiffent pas l'Angleterre. La reine, qui dès-lors voulait la paix, n'ofait pas même ôter à *Marlborough* le commandement des armées; et, au printemps de 1711, *Marlborough* preffait encore la France, tandis qu'il était difgracié dans fa cour.

Sur la fin de janvier de cette même année 1711, arrive à Verfailles un prêtre inconnu, nommé l'abbé *Gautier*, qui avait été autrefois aide de l'aumônier du maréchal de *Tallart*, dans fon ambaffade auprès du roi *Guillaume.* Il avait depuis ce temps demeuré toujours à Londres, n'ayant d'autre emploi que celui de dire la meffe dans la chapelle privée du comte de *Galas*, ambaffadeur de l'empereur en Angleterre. Le hafard l'avait introduit dans la confidence d'un lord, ami du nouveau miniftère oppofé au duc de *Marlborough.* Cet inconnu fe rend chez le marquis de

(*s*) Le marquis de *Torci* l'appelle dans fes mémoires *miniftre prédicant:* il fe trompe; c'eft un titre qu'on ne donne qu'aux presbytériens. *Henri Sacheverel*, dont il eft queftion, était docteur d'Oxford et du parti épifcopal: il avait prêché dans la cathédrale de Saint-Paul l'obéiffance abfolue aux rois et l'intolérance. Ces maximes furent condamnées par le parlement; mais fes invectives contre le parti de *Marlborough* le furent bien davantage.

Torci, et lui dit sans autre préambule : Voulez-vous faire la paix, Monſieur ? je viens vous apporter les moyens de la traiter. C'était, dit M. de *Torci*, demander à un mourant s'il voulait guérir. (*t*)

On entama bientôt une négociation ſecrète avec le comte d'*Oxford*, grand-tréſorier d'Angleterre, et *Saint-Jean*, ſecrétaire d'Etat, depuis lord *Bolingbroke*. Ces deux hommes n'avaient d'autre intérêt de donner la paix à la France, que celui d'ôter au duc de *Marlborough* le commandement des armées, et d'élever leur crédit ſur les ruines du ſien. Le pas était dangereux; c'était trahir la cauſe commune des alliés; c'était rompre tous ſes engagemens, et s'expoſer, ſans aucun prétexte, à la haine de la plus grande partie de la nation, et aux recherches du parlement, qui auraient pu leur coûter la tête. Il eſt fort douteux qu'ils euſſent pu réuſſir : mais un événement imprévu facilita ce grand ouvrage. L'empereur *Joſeph I* mourut, 27 avril 1711. et laiſſa les Etats de la maiſon d'Autriche, l'empire d'Allemagne, et les prétentions ſur l'Eſpagne et ſur l'Amérique, à ſon frère *Charles*, qui fut élu empereur quelques mois après. (*u*)

(*t*) Mémoires de *Torci*, tome III, page 33.

(*u*) Le lord *Bolingbroke* rapporte dans ſes lettres qu'alors il y avait de grandes cabales à la cour de *Louis XIV*; il ne doute pas, tome II, page 144, *qu'il ne ſe formât dans ſa cour d'etranges projets d'ambition particulière :* il en juge par un diſcours que lui tinrent depuis à ſouper les ducs de la *Feuillade* et de *Mortemar : Vous auriez pu nous écraſer, pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? Bolingbroke*, malgré ſes lumières et ſa philoſophie, tombe ici dans le défaut de quelques miniſtres, qui croient que tous les mots qu'on leur dit ſignifient quelque choſe. On connaît aſſez l'état de la cour de France, et celui de ces deux ducs, pour ſavoir qu'il n'y avait, du temps de la paix d'Utrecht, ni deſſeins, ni factions, ni aucun homme en ſituation de rien entreprendre.

Au premier bruit de cette mort, les préjugés qui armaient tant de nations, commencèrent à ſe diſſiper en Angleterre, par les ſoins du nouveau miniſtère. On avait voulu empêcher que *Louis XIV* ne gouvernât l'Eſpagne, l'Amérique, la Lombardie, le royaume de Naples et la Sicile ſous le nom de ſon petit-fils. Pourquoi vouloir réunir tant d'Etats dans la main de l'empereur *Charles VI?* pourquoi la nation anglaiſe aurait-elle épuiſé ſes tréſors? Elle payait plus que l'Allemagne et la Hollande enſemble. Les frais de la préſente année allaient à ſept millions de livres ſterling. Fallait-il qu'elle ſe ruinât pour une cauſe qui lui était étrangère, et pour donner une partie de la France aux Provinces-Unies rivales de ſon commerce? Toutes ces raiſons, qui enhardiſſaient la reine, ouvrirent les yeux à une grande partie de la nation; et un nouveau parlement étant convoqué, la reine eut la liberté de préparer la paix de l'Europe.

Mais, en la préparant en ſecret, elle ne pouvait pas encore ſe ſéparer publiquement de ſes alliés; et quand le cabinet négociait, *Marlborough* était en campagne. Il avançait toujours en Flandre; il forçait les lignes que le maréchal de *Villars* avait tirées de Montreuil juſquà Valenciennes; il prenait Bouchain; il s'avançait au Queſnoi, et de là vers Paris; il y avait à peine un rempart à lui oppoſer.

Septembre 1711.

Ce fut dans ce temps malheureux, que le célèbre *du Gué-Trouin*, aidé de ſon courage et de l'argent de quelques marchands, n'ayant encore aucun grade dans la marine, et devant tout à lui-même, équipa une petite flotte, et alla prendre une des principales

villes du Bresil, Saint-Sébastien de Rio-Janéiro. Son équipage revint chargé de richesses; et les Portugais perdirent beaucoup plus qu'il ne gagna. Mais le mal qu'on fesait au Bresil ne soulageait pas les maux de la France.

Prise de Rio-Janeiro. Septembre et octob. 1711.

CHAPITRE XXIII.

Victoire du maréchal de Villars à Dénain. Rétablissement des affaires. Paix générale.

Les négociations, qu'on entama enfin ouvertement à Londres, furent plus salutaires. La reine envoya le comte de *Strafford*, ambassadeur en Hollande, communiquer les propositions de *Louis XIV*. Ce n'était plus alors à *Marlborough* qu'on demandait grâce. Le comte de *Strafford* obligea les Hollandais à nommer des plénipotentiaires, et à recevoir ceux de la France.

Les affaires changent en Angleterre.

Trois particuliers s'oppofaient toujours à cette paix. *Marlborough*, le prince *Eugène* et *Heinsius*, persistaient à vouloir accabler *Louis XIV*. Mais quand le général anglais retourna dans Londres, à la fin de 1711, on lui ôta tous ses emplois. Il trouva une nouvelle chambre-basse, et n'eut pas pour lui la pluralité de la haute. La reine, en créant de nouveaux pairs, avait affaibli le parti du duc, et fortifié celui de la couronne. Il fut accusé, comme *Scipion*, d'avoir malversé : mais il se tira d'affaire, à peu-près de même, par sa gloire et par la retraite. Il était encore puissant dans sa disgrâce. Le prince *Eugène*

n'héfita pas à paffer à Londres pour feconder fa faction. Ce prince reçut l'accueil qu'on devait à fon nom et à fa renommée, et les refus qu'on devait à fes propofitions. La cour prévalut; le prince *Eugène* retourna feul achever la guerre; et c'était encore un nouvel aiguillon pour lui d'efpérer de nouvelles victoires, fans compagnon qui en partageât l'honneur.

Tandis qu'on s'affemblait à Utrecht, tandis que les miniftres de France, tant maltraités à Gertrudenberg, viennent négocier avec plus d'égalité, le maréchal de *Villars*, retiré derrière des lignes, couvrait encore Arras et Cambrai. Le prince *Eugène*
4 juillet 1712. prenait la ville du Quefnoi, et il étendait dans le pays une armée d'environ cent mille combattans. Les Hollandais avaient fait un effort; et n'ayant jamais encore fourni à toutes les dépenfes qu'ils étaient obligés de faire pour la guerre, ils avaient été au-delà de leur contingent cette année. La reine *Anne* ne pouvait encore fe dégager ouvertement; elle avait envoyé à l'armée du prince *Eugène* le duc d'*Ormond* avec douze mille anglais, et payait encore beaucoup de troupes allemandes. Le prince *Eugène*, ayant brûlé le faubourg d'Arras, s'avançait fur l'armée françaife. Il propofa au duc d'*Ormond* de livrer bataille. Le général anglais avait été envoyé pour ne point combattre. Les négociations particulières entre l'An-
Sufpenfion d'armes entre la France et l'Angleterre. 19 juillet 1712.
gleterre et la France avançaient. Une fufpenfion d'armes fut publiée entre les deux couronnes. *Louis XIV* fit remettre aux Anglais la ville dé Dunkerque, pour fureté de fes engagemens. Le duc d'*Ormond* fe retira vers Gand. Il voulut emmener avec les troupes de fa nation celles qui étaient à

la folde de fa reine; mais il ne put fe faire fuivre que de quatre efcadrons de Holftein, et d'un régiment liégeois. Les troupes du Brandebourg, du Palatinat, de Saxe, de Heffe, de Danemarck, reftèrent fous les drapeaux du prince *Eugène*, et furent payées par les Hollandais. L'électeur de Hanovre même, qui devait fuccéder à la reine *Anne*, laiffa malgré elle fes troupes aux alliés, et fit voir que fi fa famille attendait la couronne d'Angleterre, ce n'était pas fur la faveur de la reine *Anne* qu'elle comptait.

Le prince *Eugène*, privé des Anglais, était encore fupérieur de vingt mille hommes à l'armée françaife; il l'était par fa pofition, par l'abondance de fes magafins et par neuf ans de victoires.

Etat défaftreux de la France.

Le maréchal de *Villars* ne put l'empêcher de faire le fiége de Landreci. La France, épuifée d'hommes et d'argent, était dans la confternation. Les efprits ne fe raffuraient point par les conférences d'Utrecht, que les fuccès du prince *Eugène* pouvaient rendre infructueufes. Déjà même des détachemens confidérables avaient ravagé une partie de la Champagne, et pénétré jufqu'aux portes de Reims.

Février 1712.

Déjà l'alarme était à Verfailles comme dans le refte du royaume. La mort du fils unique du roi, arrivée depuis un an; le duc de Bourgogne, la ducheffe de Bourgogne, leur fils aîné, enlevés rapidement depuis quelques mois, et portés dans le même tombeau; le dernier de leurs enfans moribond; toutes ces infortunes domeftiques, jointes aux étrangères et à la misère publique, fefaient

regarder la fin du règne de *Louis XIV* comme un temps marqué pour la calamité; et l'on s'attendait à plus de désastres, que l'on n'avait vu auparavant de grandeurs et de gloire.

Mort du duc de *Vendôme*. 11 juin 1712.

Précisément dans ce temps-là, mourut en Espagne le duc de *Vendôme*. L'esprit de découragement, généralement répandu en France, et que je me souviens d'avoir vu, fesait encore redouter que l'Espagne, soutenue par le duc de *Vendôme*, ne retombât par sa perte.

Landreci ne pouvait pas tenir long-temps. Il fut agité dans Versailles si le roi se retirerait à Chambor sur la Loire. Il dit au maréchal d'*Harcourt* qu'en cas d'un nouveau malheur, il convoquerait toute la noblesse de son royaume, qu'il la conduirait à l'ennemi malgré son âge de soixante et quatorze ans, et qu'il périrait à la tête.

Le maréchal de *Villars* sauve la France.

Une faute que fit le prince *Eugène* délivra le roi et la France de tant d'inquiétudes. On prétend que ses lignes étaient trop étendues; que le dépôt de ses magasins dans Marchiènes était trop éloigné; que le général *Albemarle*, posté à Dénain, entre Marchiènes et le camp du prince, n'était pas à portée d'être secouru assez tôt, s'il était attaqué. On m'a assuré qu'une italienne fort belle, que je vis quelque temps après à la Haie, et qui était alors entretenue par le prince *Eugène*, était dans Marchiènes, et qu'elle avait été cause qu'on avait choisi ce lieu pour servir d'entrepôt. Ce n'était pas rendre justice au prince *Eugène*, de penser qu'une femme pût avoir part à ses arrangemens de guerre.

Ceux qui savent qu'un curé, et un conseiller de Douai, nommé *le Févre d'Orval*, se promenant ensemble vers ces quartiers, imaginèrent les premiers qu'on pouvait aisément attaquer Dénain et Marchiènes, serviront mieux à prouver par quels secrets et faibles ressorts les grandes affaires de ce monde sont souvent dirigées. *Le Févre* donna son avis à l'intendant de la province; celui-ci au maréchal de *Montesquiou*, qui commandait sous le maréchal de *Villars;* le général l'approuva et l'exécuta. Cette action fut en effet le salut de la France, plus encore que la paix avec l'Angleterre. Le maréchal de *Villars* donna le change au prince *Eugène*. Un corps de dragons s'avança à la vue du camp ennemi, comme si l'on se préparait à l'attaquer; et, tandis que ces dragons se retirent ensuite vers Guise, le maréchal marche à Dénain, avec son armée, sur cinq colonnes. On force les retranchemens du général *Albemarle*, défendus par dix-sept bataillons; tout est tué ou pris. Le général se rend prisonnier avec deux princes de *Nassau*, un prince de Holstein, un prince d'Anhalt et tous les officiers. Le prince *Eugène* arrive à la hâte, mais à la fin de l'action, avec ce qu'il peut amener de troupes; il veut attaquer un pont qui conduisait à Dénain et dont les Français étaient maîtres; il y perd du monde, et retourne à son camp après avoir été témoin de cette défaite.

Combat de Dénain, et prosperités.

24 juillet 1712.

Tous les postes vers Marchiènes, le long de la Scarpe, sont emportés l'un après l'autre avec rapidité. On pousse à Marchiènes défendue par quatre mille hommes; on en presse le siége avec tant de vivacité, qu'au bout de trois jours on les fait

30 juillet 1712.

prisonniers, et qu'on se rend maître de toutes les munitions de guerre et de bouche, amassées par les ennemis pour la campagne. Alors toute la supériorité est du côté du maréchal de *Villars*. L'ennemi déconcerté lève le siége de Landreci, et voit reprendre Douai, le Quesnoi, Bouchain. Les frontières sont en sureté. L'armée du prince *Eugène* se retire, diminuée de près de cinquante bataillons, dont quarante furent pris, depuis le combat de Dénain jusqu'à la fin de la campagne. La victoire la plus signalée n'aurait pas produit de plus grands avantages.

Septembre et octobre 1712.

Si le maréchal de *Villars* avait eu cette faveur populaire qu'ont eue quelques autres généraux, on l'eût appelé à haute voix *le restaurateur de la France;* mais on avouait à peine les obligations qu'on lui avait; et, dans la joie publique d'un succès inespéré, l'envie prédominait encore. (*x*)

(*x*) Le maréchal de *Villars* eut à Versailles une partie de l'appartement qu'avait occupé *Monseigneur*, et le roi vint l'y voir. L'auteur des mémoires de *Maintenon*, qui confond tous les temps, dit, tome V, page 119 de ces mémoires, que le maréchal de *Villars* arriva dans les jardins de Marli, et que le roi lui ayant dit qu'il etait *très-content de lui*, le maréchal, se tournant vers les courtisans, leur dit: *Messieurs, au moins vous l'entendez.* Ce conte, rapporté dans cette occasion, ferait tort à un homme qui venait de rendre de si grands services. Ce n'est pas dans ces momens de gloire qu'on fait ainsi remarquer aux courtisans que le roi est content. Cette anecdote défigurée est de l'année 1711. Le roi lui avait ordonné de ne point attaquer le duc de *Marlborough*. Les Anglais prirent Bouchain. On murmurait contre le maréchal de *Villars*. Ce fut après cette campagne de 1711 que le roi lui dit qu'il était content; et c'est alors qu'il pouvait convenir à un général d'imposer silence aux reproches des courtisans, en leur disant que son souverain etait satisfait de sa conduite, quoique malheureuse.

Ce fait est très-peu important; mais il faut de la vérité dans les plus petites choses.

N. B. On voit, par des lettres écrites dans ce temps-là, qu'à la première

Chaque

Chaque progrès du maréchal de *Villars* hâtait la paix d'Utrecht. Le miniftère de la reine *Anne*, ref-ponfable à fa patrie et à l'Europe, ne négligea ni les intérêts de l'Angleterre, ni ceux des alliés, ni la fureté publique. Il exigea d'abord que *Philippe V*, affermi en Efpagne, renonçât à fes droits fur la couronne de France, qu'il avait toujours confervés; et que le duc de Berri, fon frère, héritier préfomptif de la France, après l'unique arrière-petit-fils qui reftait à *Louis XIV*, renonçât auffi à la couronne d'Efpagne en cas qu'il devînt roi de France. On voulut que le duc d'Orléans fît la même renonciation. On venait d'éprouver, par douze ans de guerre, combien de tels actes lient peu les hommes. Il n'y a point encore de loi reconnue, qui oblige les defcendans à fe priver du droit de régner, auquel auront renoncé les pères. (7)

Ces renonciations ne font efficaces, que lorfque l'intérêt commun continue de s'accorder avec elles. Mais enfin elles calmaient, pour le moment préfent, une tempête de douze années : et il était probable qu'un jour plus d'une nation réunie foutiendrait ces renonciations, devenues la bafe de l'équilibre et de la tranquillité de l'Europe.

On donnait, par ce traité, au duc de Savoie l'île de Sicile, avec le titre de roi; et dans le continent, Feneftrelle, Exilles et la vallée de Pragelas.

nouvelle du combat de Dénain, on regardait généralement à la cour cette affaire comme un léger avantage auquel la vanité du maréchal de *Villars* voulait donner de l'importance.

(7) Ces renonciations ne peuvent devenir obligatoires que par la fanction des feuls vrais intéreffés, les peuples.

Ainſi on prenait pour l'agrandir ſur la maiſon de *Bourbon*.

On donnait aux Hollandais une barrière conſidérable qu'ils avaient toujours déſirée ; et ſi l'on dépouillait la maiſon de France de quelques domaines en faveur du duc de Savoie, on prenait en effet ſur la maiſon d'Autriche de quoi ſatisfaire les Hollandais, qui devaient devenir, à ſes dépens, les conſervateurs et les maîtres des plus fortes villes de la Flandre. On avait égard aux intérêts de la Hollande dans le commerce; on ſtipulait ceux du Portugal.

On réſervait à l'empereur la ſouveraineté des huit provinces et demie de la Flandre eſpagnole, et le domaine utile des villes de la barrière. On lui aſſurait le royaume de Naples et la Sardaigne, avec tout ce qu'il poſſédait en Lombardie, et les quatre ports ſur les côtes de la Toſcane. Mais le conſeil de Vienne ſe croyait trop léſé, et ne pouvait ſouſcrire à ces conditions.

A l'égard de l'Angleterre, ſa gloire et ſes intérêts étaient en ſureté. Elle feſait démolir et combler le port de Dunkerque, objet de tant de jalouſies. L'Eſpagne la laiſſait en poſſeſſion de Gibraltar et de l'île Minorque. La France lui abandonnait la baie d'Hudſon, l'île de Terre-Neuve et l'Acadie. Elle obtenait pour le commerce en Amérique des droits qu'on ne donnait pas aux Français qui avaient placé *Philippe V* ſur le trône. Il faut encore compter parmi les articles glorieux au miniſtère anglais, d'avoir fait conſentir *Louis XIV* à faire ſortir de priſon ceux de ſes propres ſujets qui étaient retenus

pour leur religion. C'était dicter des lois, mais des lois bien refpectables.

Enfin la reine *Anne*, facrifiant à fa patrie les droits de fon fang et les fecrètes inclinations de fon cœur, fefait affurer et garantir fa fucceffion à la maifon de Hanovre.

Quant aux électeurs de Bavière et de Cologne, le duc de Bavière devait retenir le duché de Luxembourg et le comté de Namur, jufqu'à ce que fon frère et lui fuffent rétablis dans leurs électorats; car l'Efpagne avait cédé ces deux fouverainetés au bavarois en dédommagement de fes pertes, et les alliés n'avaient pris ni Namur ni Luxembourg.

Pour la France, qui démoliffait Dunkerque et qui abandonnait tant de places en Flandre, autrefois conquifes par fes armes, et affurées par les traités de Nimègue et de Ryfvick, on lui rendait Lille, Aire, Béthune et Saint-Venant.

Ainfi il paraiffait que le miniftère anglais rendait juftice à toutes les puiffances. Mais les *Wighs* ne la lui rendirent pas; et la moitié de la nation perfécuta bientôt la mémoire de la reine *Anne*, pour avoir fait le plus grand bien qu'un fouverain puiffe jamais faire, pour avoir donné le repos à tant de nations. On lui reprocha d'avoir pu démembrer la France, et de ne l'avoir pas fait. (*y*)

(*y*) La reine *Anne* envoya au mois d'augufte fon fecrétaire d'Etat, le vicomte de *Bolingbroke*, confommer la negociation. Le marquis de *Torci* fait un très-grand éloge de ce miniftre, et dit que *Louis XIV* lui fit l'accueil qu'il lui devait. En effet, il fut reçu à la cour comme un homme qui venait donner la paix; et lorfqu'il vint à l'opéra, tout le monde fe leva pour lui faire honneur : c'eft donc une grande calomnie dans les mémoires de *Maintenon*

Tous ces traités furent fignés, l'un après l'autre, dans le cours de l'année 1713. Soit opiniâtreté du prince *Eugène*, foit mauvaife politique du confeil de l'empereur, ce monarque n'entra dans aucune de ces négociations. Il aurait eu certainement Landau et peut-être Strasbourg, s'il s'était prêté d'abord aux vues de la reine *Anne*. Il s'obftina à la guerre,
1713 et il n'eut rien. Le maréchal de *Villars*, ayant mis
20 augufte. ce qui reftait de la Flandre françaife en fureté, alla vers le Rhin; et après s'être rendu maître de Spire,
20 Septemb. de Vorms, de tous les pays d'alentour, il prend ce même Landau que l'empereur eût pu conferver par la paix; il force les lignes que le prince *Eugène* avait fait tirer dans le Brifgau; défait dans ces lignes le
30 octobre. maréchal *Vaubonne;* affiége et prend Fribourg, la capitale de l'Autriche antérieure.

Le confeil de Vienne preffait de tous côtés les fecours qu'avaient promis les cercles de l'Empire, et ces fecours ne venaient point. Il comprit alors que l'empereur, fans l'Angleterre et la Hollande, ne pouvait prévaloir contre la France, et il fe réfolut trop tard à la paix.

Le prince *Eugène* et le maréchal de *Villars* fignent la paix.

Le maréchal de *Villars*, après avoir ainfi terminé la guerre, eut encore la gloire de conclure cette paix à Raftadt avec le prince *Eugène*. C'était peut-être la première fois qu'on avait vu deux généraux oppofés, au fortir d'une campagne, traiter au nom de leurs maîtres. Ils y portèrent tous deux la franchife de leur caractère. J'ai ouï conter au maréchal

de dire, page 115 du tome V : *Le mépris que Louis XIV témoigna pour milord Bolingbroke ne prouve point qu'il l'ait eu au nombre de fes penfionnaires.* Il eft plaifant de voir un tel homme parler ainfi des plus grands hommes.

de *Villars* qu'un des premiers difcours qu'il tint au prince *Eugène*, fut celui-ci: *Monfieur, nous ne fommes point ennemis; vos ennemis font à Vienne, et les miens à Verfailles.* En effet, l'un et l'autre eurent toujours dans leurs cours des cabales à combattre.

Il ne fut point queftion dans ce traité des droits que l'empereur réclamait toujours fur la monarchie d'Efpagne, ni du vain titre de roi catholique que *Charles VI* prit toujours, tandis que le royaume reftait affuré à *Philippe V. Louis XIV* garda Strasbourg et Landau qu'il avait offert de céder auparavant, Huningue et le nouveau Brifac qu'il avait propofé lui-même de rafer, la fouveraineté de l'Alface à laquelle il avait offert de renoncer. Mais ce qu'il y eut de plus honorable, il fit rétablir dans leurs Etats et dans leurs rangs les électeurs de Bavière et de Cologne.

La France affure les droits des princes d'Allemagne.

C'eft une chofe très-remarquable que la France, dans tous fes traités avec les empereurs, a toujours protégé les droits des princes et des Etats de l'Empire. Elle pofa les fondemens de la liberté germanique à Munfter, et fit ériger un huitième électorat pour cette même maifon de Bavière. Le traité de Nimègue confirma celui de Veftphalie. Elle fit rendre par le traité de Ryfvick tous les biens du cardinal de *Furftemberg*. Enfin, par la paix d'Utrecht, elle rétablit deux électeurs. Il faut avouer que dans toute la négociation qui termina cette longue querelle, la France reçut la loi de l'Angleterre, et la fit à l'Empire.

Les mémoires hiftoriques du temps, fur lefquels on a formé les compilations de tant d'hiftoires de *Louis XIV*, difent que le prince *Eugène*, en finiffant

les conférences, pria le duc de *Villars* d'embraſſer pour lui les genoux de *Louis XIV*, et de préſenter à ce monarque les aſſurances du plus profond reſpect *d'un ſujet envers ſon ſouverain.* Premièrement, il n'eſt pas vrai qu'un prince, petit-fils d'un ſouverain, demeure le ſujet d'un autre prince pour être né dans ſes Etats. Secondement, il eſt encore moins vrai que le prince *Eugène*, vicaire-général de l'Empire, pût ſe dire ſujet du roi de France.

Terme de *ſujet* employé mal à propos.

Cependant chaque Etat ſe mit en poſſeſſion de ſes nouveaux droits. Le duc de Savoie ſe fit reconnaître en Sicile, ſans conſulter l'empereur, qui s'en plaignit en vain. *Louis XIV* fit recevoir ſes troupes dans Lille. Les Hollandais ſe ſaiſirent des villes de leur barrière ; et la Flandre leur a payé toujours douze cents cinquante mille florins par an, pour être maîtres chez elle. (8) *Louis XIV* fit combler le port de Dunkerque, raſer la citadelle, et démolir toutes les fortifications du côté de la mer, ſous les yeux d'un commiſſaire anglais. Les Dunkerquois, qui voyaient par-là tout leur commerce périr, députèrent à Londres pour implorer la clémence de la reine *Anne*. Il était triſte pour *Louis XIV* que ſes ſujets allaſſent demander grâce à une reine d'Angleterre ; mais il fut encore plus triſte pour eux que la reine *Anne* ſût obligée de les refuſer.

Le roi, quelque temps après, fit élargir le canal de Mardick ; et, au moyen des écluſes, on fit un port qu'on diſait déjà égaler celui de Dunkerque.

(8) L'empereur *Joſeph II* vient de s'affranchir de ce ridicule tribut, et de faire demolir les fortifications de preſque toutes les places de la barrière.

Le comte de *Stair*, ambaſſadeur d'Angleterre, s'en plaignit vivement à ce monarque. Il eſt dit, dans un des meilleurs livres que nous ayons, (*) que *Louis XIV* répondit au lord *Stair : Monſieur l'ambaſſadeur, j'ai toujours été le maître chez moi, quelquefois chez les autres ; ne m'en faites pas ſouvenir.* Je ſais de ſcience certaine que jamais *Louis XIV* ne fit une réponſe ſi peu convenable. Il n'avait jamais été le maître chez les Anglais : il s'en fallait beaucoup. Il l'était chez lui ; mais il s'agiſſait de ſavoir s'il était le maître d'éluder un traité auquel il devait ſon repos, et peut-être une grande partie de ſon royaume. (z) Réponſe ridicule attribuée mal à propos à *Louis XIV.*

La clauſe du traité, qui portait la démolition du port de Dunkerque et de ſes écluſes, ne ſtipulait pas qu'on ne ferait point de port à Mardick. On a oſé imprimer que le lord *Bolingbroke*, qui rédigea le traité, fit cette omiſſion, gagné par un préſent d'un million. On trouve cette lâche calomnie dans l'hiſtoire de *Louis XIV*, ſous le nom de *la Martinière ;* et ce n'eſt pas la ſeule qui déshonore cet ouvrage. *Louis XIV* paraiſſait être en droit de profiter de la négligence des miniſtres anglais, et de s'en tenir à la lettre du traité ; mais il aima mieux en remplir l'eſprit, uniquement pour le bien de la paix; et loin de dire au lord *Stair* qu'*il ne le fît pas ſouvenir qu'il avait été autrefois le maître chez les autres*, il voulut bien Traités accomplis.

(*) L'abrégé chronologique de *Henault.*

(z) Jamais le lord *Stair* ne parla au roi qu'en préſence du ſecrétaire d'Etat *Torci*, qui a dit n'avoir jamais entendu un diſcours ſi déplacé. Ce diſcours aurait eté bien humiliant pour *Louis XIV*, quand il fit ceſſer les ouvrages de Mardick.

céder à ses représentations, auxquelles il pouvait résister. Il fit discontinuer les travaux de Mardick, au mois d'avril 1714. Les ouvrages furent démolis bientôt après dans la régence, et le traité accompli dans tous ses points.

Après cette paix d'Utrecht et de Rastadt, *Philippe V* ne jouit pas encore de toute l'Espagne; il lui resta la Catalogne à soumettre, ainsi que les îles de Majorque et d'Ivica.

Le roi d'Espagne soumet les Catalans.

Il faut savoir que l'empereur *Charles VI* ayant laissé sa femme à Barcelone, ne pouvant soutenir la guerre d'Espagne, et ne voulant ni céder ses droits ni accepter la paix d'Utrecht, était cependant convenu alors avec la reine *Anne* que l'impératrice et ses troupes, devenues inutiles en Catalogne, seraient transportées sur des vaisseaux anglais. En effet la Catalogne avait été évacuée; et *Staremberg*, en partant, s'était démis de son titre de vice-roi. Mais il laissa toutes les semences d'une guerre civile, et l'espérance d'un prompt secours de la part de l'empereur et même de l'Angleterre. Ceux qui avaient alors le plus de crédit dans cette province se flattèrent qu'ils pourraient former une république sous une protection étrangère, et que le roi d'Espagne ne serait pas assez fort pour les conquérir. Ils déployèrent alors ce caractère que *Tacite* leur attribuait il y a si long-temps. ›› Nation intrépide, dit-il, ›› qui compte la vie pour rien, quand elle ne l'em- ›› ploie pas à combattre. ››

La Catalogne est un des pays les plus fertiles de la terre, et des plus heureusement situés. Autant arrosé de belles rivières, de ruisseaux et de fontaines

que la vieille et la nouvelle Caſtille en ſont dénuées, elle produit tout ce qui eſt néceſſaire aux beſoins de l'homme, et tout ce qui peut flatter ſes déſirs, en arbres, en blés, en fruits, en légumes de toute eſpèce. Barcelone eſt un des beaux ports de l'Europe, et le pays fournit tout pour la conſtruction des navires. Ses montagnes ſont remplies de carrières de marbre, de jaſpe, de criſtal de roche; on y trouve même beaucoup de pierres précieuſes. Les mines de fer, d'étain, de plomb, d'alun, de vitriol y ſont abondantes : la côte orientale produit du corail. La Catalogne enfin peut ſe paſſer de l'univers entier, et ſes voiſins ne peuvent ſe paſſer d'elle.

Loin que l'abondance et les délices aient amolli les habitans, ils ont toujours été guerriers, et les montagnards ſur-tout ont été féroces : mais malgré leur valeur et leur amour extrême pour la liberté, ils ont été ſubjugués dans tous les temps. Les Romains, les Goths, les Vandales, les Sarrazins les conquirent.

Ils ſecouèrent le joug des Sarrazins, et ſe mirent ſous la protection de *Charlemagne*. Ils appartinrent à la maiſon d'Aragon, et enſuite à celle d'Autriche.

Nous avons vu que ſous *Philippe IV*, pouſſés à bout par le comte duc d'*Olivarès*, premier miniſtre, ils ſe donnèrent à *Louis XIII*, en 1640. (*aa*) On leur conſerva tous leurs priviléges; ils furent plutôt protégés que ſujets. Ils rentrèrent ſous la domination autrichienne, en 1652; et dans la guerre de la ſucceſſion ils prirent le parti de l'archiduc *Charles* contre

(*aa*) Dans l'*Eſſai ſur les mœurs*, &c.

Philippe V. Leur opiniâtre réſiſtance prouva que *Philippe V*, délivré même de ſon compétiteur, ne pouvait ſeul les réduire. *Louis XIV*, qui, dans les derniers temps de la guerre, n'avait pu fournir ni ſoldats ni vaiſſeaux à ſon petit-fils contre *Charles*, ſon concurrent, lui en envoya alors contre ſes ſujets révoltés. Une eſcadre françaiſe bloqua le port de Barcelone ; et le maréchal de *Berwick* l'aſſiégea par terre.

La reine d'Angleterre, plus fidelle à ſes traités qu'aux intérêts de ſon pays, ne ſecourut point cette ville. Les Anglais en furent indignés ; ils ſe feſaient le reproche que s'étaient fait les Romains d'avoir laiſſé détruire Sagonte. L'empereur d'Allemagne promit de vains ſecours. Les aſſiégés ſe défendirent avec un courage fortifié par le fanatiſme. Les prêtres, les moines coururent aux armes et ſur les brèches, comme s'il s'était agi d'une guerre de religion. Un fantôme de liberté les rendit ſourds à toutes les avances qu'ils reçurent de leur maître. Plus de cinq cents eccléſiaſtiques moururent dans ce ſiége les armes à la main. On peut juger ſi leurs diſcours et leur exemple avaient animé les peuples.

Ils arborèrent ſur la brèche un drapeau noir, et ſoutinrent plus d'un aſſaut. Enfin les aſſiégeans ayant pénétré, les aſſiégés ſe battirent encore de rue en rue ; et retirés dans la ville neuve tandis que l'ancienne était priſe, ils demandèrent encore en capitulant qu'on leur conſervât tous leurs privi-
12 ſeptembre 1714. léges. Ils n'obtinrent que la vie et leurs biens. La plupart de leurs priviléges leur furent ôtés ; et de tous les moines qui avaient ſoulevé le peuple, et

combattu contre leur roi, il n'y en eut que soixante de punis : on eut même l'indulgence de ne les condamner qu'aux galères. *Philippe V* avait traité plus rudement la petite ville de Xativa (*bb*) dans le cours de la guerre : on l'avait détruite de fond en comble, pour faire un exemple : mais si l'on rase une petite ville de peu d'importance, on n'en rase point une grande, qui a un beau port de mer, et dont le maintien est utile à l'Etat.

Cette fureur des Catalans, qui ne les avait pas animés, quand *Charles VI* était parmi eux, et qui les transporta quand ils furent sans secours, fut la dernière flamme de l'incendie qui avait ravagé si long-temps la plus belle partie de l'Europe, pour le testament de *Charles II*, roi d'Espagne. (9)

(*bb*) Cette ville de Xativa fut rasée en 1707, après la bataille d'Almanza. *Philippe V* fit bâtir sur ses ruines une autre ville qu'on nomme à présent *San Phelipo*.

(9) Les alliés ne firent de progrès en Espagne qu'à l'aide du parti qui y subsistait en faveur de la maison d'Autriche. Ce parti s'était formé pendant la vie de *Charles II*, et les fautes du ministère de *Philippe V* lui donnèrent des forces. Il était impossible qu'il n'y eût des cabales dans la cour d'un roi étranger à l'Espagne, jeune, incapable de gouverner par lui-même; et il était impossible d'empêcher ces cabales de dégénérer en conspirations et en partis. Peut-être cependant eût-on prévenu les suites funestes de ces cabales, si, au lieu d'abandonner son petit-fils aux intrigues de la princesse des *Ursins*, des ambassadeurs de France, des français employés à Madrid, des ministres espagnols, *Louis XIV* lui eût donné pour guide un homme capable à la fois d'être ambassadeur, ministre et général; assez supérieur à tous les préjugés pour n'en blesser aucun inutilement; assez au-dessus de la vanité pour ne faire aucune parade de son pouvoir, et se borner à être utile en secret; assez modeste pour cacher à la haine des Espagnols pour les étrangers le bien qu'il ferait à leur pays; un homme enfin, dont le nom respecté dans l'Europe en imposât à la jalousie nationale. Cet homme existait en France; mais madame de *Maintenon* trouvait qu'il n'avait pas *une véritable piété*.

La nation castillane montra un attachement inébranlable pour

Philippe V. Lorfque les troupes de l'archiduc traversèrent la Caftille, elles la trouvèrent prefque deferte; le peuple fuyait devant elles, cachait fes vivres pour n'être pas obligé de leur en vendre; les foldats qui s'écartaient étaient tués par les payfans. Les courtifanes de Madrid fe rendirent en foule au camp des Anglais et des Allemands, dans l'intention d'y répandre le poifon que les compagnons de *Colomb* avaient porté en Efpagne. (*Mém. de St Philippe.*) A peine fortis d'une ville, les partifans de l'archiduc entendaient le bruit des rejouiffances que le peuple fefait en l'honneur de *Philippe*. Mais la nation aragonoife penchait pour l'archiduc. La haine entre les deux nations femblait s'être réveillee. Les Efpagnols des deux partis montrèrent dans cette guerre le même caractère qu'ils avaient déployé dans leurs guerres contre les Carthaginois et les Romains. La domination de Rome, des Goths et des Maures, la révolution dans la religion et dans le gouvernement ne l'avaient point changé. Plufieurs villes fe défendirent, comme Sagonte et comme Numance; mais, comme dans ces anciennes époques, nulle réunion entre les differens cantons, nul effort fuivi et combiné : cette force de caractère ne fe montrait que quand ils étaient attaqués, et alors elle devenait indomptable.

Les catalans furent dépouillés de leurs privilèges; heureufement ces prétendus privilèges n'étaient que des droits accordés aux villes et aux riches, aux dépens des campagnes et du peuple. Depuis leur deftruction, l'induftrie de cette nation s'eft ranimee; l'agriculture, les manufactures, le commerce ont fleuri; et l'orgueil de la victoire a ordonné ce que, dans un temps plus éclairé, un gouvernement paternel eût voulu faire.

CHAPITRE XXIV.

Tableau de l'Europe, depuis la paix d'Utrecht jusqu'à la mort de Louis XIV.

Dans la guerre de 1701, parens contre parens.

J'OSE appeler encore cette longue guerre une guerre civile. Le duc de Savoie y fut armé contre ses deux filles. Le prince de *Vaudemont*, qui avait pris le parti de l'archiduc *Charles*, avait été sur le point de faire prisonnier dans la Lombardie son propre père qui tenait pour *Philippe V.* L'Espagne avait été réellement partagée en factions. Des régimens entiers de calvinistes français avaient servi contre leur patrie. C'était enfin pour une succession entre parens que la guerre générale avait commencé: et l'on peut ajouter que la reine d'Angleterre excluait du trône son frère que *Louis XIV* protégeait, et qu'elle fut obligée de le proscrire.

Changemens en Europe opérés par la paix d'Utrecht.

Les espérances et la prudence humaine furent trompées dans cette guerre, comme elles le sont toujours. *Charles VI*, deux fois reconnu dans Madrid, fut chassé d'Espagne. *Louis XIV*, près de succomber, se releva par les brouilleries imprévues de l'Angleterre. Le conseil d'Espagne, qui n'avait appelé le duc d'Anjou au trône que dans le dessein de ne jamais démembrer la monarchie, en vit beaucoup de parties séparées. La Lombardie, la Flandre (*cc*) restèrent à la maison d'Autriche: la maison de Prusse eut une petite partie de cette même Flandre; et les

(*cc*) On appelle généralement du nom de Flandre les provinces des Pays-Bas qui appartiennent à la maison d'Autriche, comme on appelle les sept Provinces-Unies la Hollande.

Hollandais dominèrent dans une autre; une quatrième partie demeura à la France. Ainſi l'héritage de la maiſon de Bourgogne reſta partagé entre quatre puiſſances; et celle qui ſemblait y avoir le plus de droit n'y conſerva pas une métairie. La Sardaigne, inutile à l'empereur, lui reſta pour un temps. Il jouit quelques années de Naples, ce grand fief de Rome, qu'on s'eſt arraché ſi ſouvent et ſi aiſément. Le duc de Savoie eut quatre ans la Sicile, et ne l'eut que pour ſoutenir contre le pape le droit ſingulier, mais ancien, d'être pape dans cette île, c'eſt-à-dire, d'être, au dogme près, ſouverain abſolu dans les affaires eccléſiaſtiques.

La reine *Anne* eût voulu que ſon frère lui ſuccédât.

La vanité de la politique parut encore plus après la paix d'Utrecht que pendant la guerre. Il eſt indubitable que le nouveau miniſtère de la reine *Anne* voulait préparer en ſecret le rétabliſſement du fils de *Jacques II* ſur le trône. La reine *Anne* elle-même commençait à écouter la voix de la nature, par celle de ſes miniſtres; et elle était dans le deſſein de laiſſer ſa ſucceſſion à ce frère dont elle avait mis la tête à prix malgré elle.

Attendrie par les diſcours de madame *Masham*, ſa favorite, intimidée par les repréſentations des prélats *Toris* qui l'environnaient, elle ſe reprochait cette proſcription dénaturée. J'ai vu la ducheſſe de *Marlborough* perſuadée que la reine avait fait venir ſon frère en ſecret, qu'elle l'avait embraſſé, et que, s'il avait voulu renoncer à la religion romaine, qu'on regarde en Angleterre et chez tous les proteſtans comme la mère de la tyrannie, elle l'aurait fait déſigner pour ſon ſucceſſeur. Son averſion pour la

maifon de Hanovre augmentait encore fon inclination pour le fang des *Stuarts*. On a prétendu que la veille de fa mort elle s'écria plufieurs fois : Ah mon frère, mon cher frère ! Elle mourut d'apoplexie à l'âge de quarante-neuf ans, le 12 augufte 1714.

Ses partifans et fes ennemis convenaient que c'était une femme fort médiocre. Cependant, depuis les *Edouard III* et les *Henri V* il n'y eut point de règne fi glorieux ; jamais de plus grands capitaines ni fur terre ni fur mer ; jamais plus de miniftres fupérieurs, ni de parlemens plus inftruits, ni d'orateurs plus éloquens.

Sa mort prévint tous fes deffeins. La maifon de Hanovre, qu'elle regardait comme étrangère et qu'elle n'aimait pas, lui fuccéda ; fes miniftres furent perfécutés.

Le vicomte de *Bolingbroke*, qui était venu donner la paix à *Louis XIV* avec une grandeur égale à celle de ce monarque, fut obligé de venir chercher un afile en France, et d'y reparaître en fuppliant. Le duc d'*Ormond*, l'ame du parti du prétendant, choifit le même refuge. *Harlay*, comte d'*Oxford*, eut plus de courage. C'était à lui qu'on en voulait ; il refta fièrement dans fa patrie ; il y brava la prifon où il fut renfermé, et la mort dont on le menaçait. C'était une ame fereine, inacceffible à l'envie, à l'amour des richeffes et à la crainte du fupplice. Son courage même le fauva, et fes ennemis dans le parlement l'eftimèrent trop pour prononcer fon arrêt.

Louis XIV touchait alors à fa fin. Il eft difficile de croire qu'à fon âge de foixante et dix-fept ans, dans la détreffe où était fon royaume, il osât

s'expofer à une nouvelle guerre contre l'Angleterre en faveur du prétendant, reconnu par lui pour roi, et qu'on appelait alors le *chevalier de Saint-George ;* cependant le fait eft très-certain. Il faut avouer que *Louis* eut toujours dans l'ame une élévation qui le portait aux grandes chofes en tout genre. Le comte de *Stair*, ambaffadeur d'Angleterre, l'avait bravé. Il avait été obligé d'envoyer de France *Jacques III*, comme dans fa jeuneffe on avait chaffé *Charles II* et fon frère. Ce prince était caché en Lorraine, à Commerci. Le duc d'*Ormond* et le vicomte de *Bolingbroke* intérefsèrent la gloire du roi de France; ils le flattèrent d'un foulèvement en Angleterre et fur-tout en Ecoffe contre *George I.* Le prétendant n'avait qu'à paraître; on ne demandait qu'un vaiffeau, quelques officiers et un peu d'argent. Le vaiffeau et les officiers furent accordés fans délibérer; ce ne pouvait être un vaiffeau de guerre, les traités ne le permettaient pas. L'*Epine d'Anican*, célèbre armateur, fournit le navire de tranfport, du canon et des armes. A l'égard de l'argent, le roi n'en avait point. On ne demandait que quatre cents mille écus, et ils ne fe trouvèrent pas. *Louis XIV* écrivit de fa main au roi d'Efpagne, *Philippe V*, fon petit-fils, qui les prêta. Ce fut avec ce fecours que le prétendant paffa fecrètement en Ecoffe. Il y trouva en effet un parti confidérable, mais il venait d'être défait par l'armée anglaife du roi *George*.

Anecdote fingulière.

Louis était déjà mort; le prétendant revint cacher dans Commerci la deftinée qui le pourfuivit toute fa vie, pendant que le fang de fes partifans coulait en Angleterre fur les échafauds.

Nous

Nous verrons dans les chapitres réſervés à la vie privée et aux anecdotes, comment mourut *Louis XIV* au milieu des cabales odieuſes de ſon confeſſeur, et des plus mépriſables querelles théologiques qui aient jamais troublé des eſprits ignorans et inquiets. Mais je conſidère ici l'état où il laiſſa l'Europe.

La puiſſance de la Ruſſie s'affermiſſait chaque jour dans le Nord, et cette création d'un nouveau peuple et d'un nouvel empire était encore trop ignorée en France, en Italie et en Eſpagne.

La Suède, ancienne alliée de la France, et autrefois la terreur de la maiſon d'Autriche, ne pouvait plus ſe défendre contre les Ruſſes, et il ne reſtait à *Charles XII* que de la gloire.

Un ſimple électorat d'Allemagne commençait à devenir une puiſſance prépondérante. Le ſecond roi de Pruſſe, électeur de Brandebourg, avec de l'économie et une armée, jetait les fondemens d'une puiſſance juſque-là inconnue.

La Hollande jouiſſait encore de la conſidération qu'elle avait acquiſe dans la dernière guerre contre *Louis XIV* : mais le poids qu'elle mettait dans la balance devint toujours moins conſidérable. L'Angleterre, agitée de troubles dans les premières années du règne d'un électeur de Hanovre, conſerva toute ſa force et toute ſon influence. Les Etats de la maiſon d'Autriche languirent ſous *Charles VI;* mais la plupart des princes de l'Empire firent fleurir leurs Etats. L'Eſpagne reſpira ſous *Philippe V* qui devait ſon trône à *Louis XIV*. L'Italie fut tranquille juſqu'à l'année 1717. Il n'y eut aucune querelle eccléſiaſtique en

en Europe qui pût donner au pape un prétexte de faire valoir ses prétentions, ou qui pût le priver des prérogatives qu'il a conservées. Le jansénisme seul troubla la France, mais sans faire de schisme, sans exciter de guerre civile.

CHAPITRE XXV.

Particularités et anecdotes du règne de Louis XIV.

Il faut se défier des anecdotes.

LES anecdotes sont un champ resserré où l'on glane après la vaste moisson de l'histoire; ce sont de petits détails long-temps cachés, et de-là vient le nom d'*anecdotes;* ils intéressent le public quand ils concernent des personnages illustres.

Les vies des grands hommes, dans *Plutarque*, sont un recueil d'anecdotes plus agréables que certaines : comment aurait-il eu des mémoires fidèles de la vie privée de *Thésée* et de *Licurgue?* Il y a dans la plupart des maximes qu'il met dans la bouche de ses héros plus d'utilité de morale que de vérité historique.

L'histoire secrète de *Justinien* par *Procope*, est une satire dictée par la vengeance; et quoique la vengeance puisse dire la vérité, cette satire, qui contredit l'histoire publique de *Procope*, ne paraît pas toujours vraie.

Il n'est pas permis aujourd'hui d'imiter *Plutarque*, encore moins *Procope*. Nous n'admettons pour vérités historiques que celles qui sont garanties. Quand des contemporains, comme le cardinal de *Retz* et le duc

de *la Rochefoucauld*, ennemis l'un de l'autre, confirment le même fait dans leurs mémoires, ce fait eſt indubitable; quand ils ſe contrediſent, il faut douter: ce qui n'eſt point vraiſemblable ne doit point être cru, à moins que pluſieurs contemporains dignes de foi ne dépoſent unanimement.

Les anecdotes les plus utiles et les plus précieuſes ſont les écrits ſecrets que laiſſent les grands princes, quand la candeur de leur ame ſe manifeſte dans ces monumens; tels ſont ceux que je rapporte de *Louis XIV*. (*)

Les détails domeſtiques amuſent ſeulement la curioſité; les faibleſſes qu'on met au grand jour ne plaiſent qu'à la malignité, à moins que ces mêmes faibleſſes n'inſtruiſent, ou par les malheurs qui les ont ſuivies, ou par les vertus qui les ont réparées.

Les mémoires ſecrets des contemporains ſont ſuſpects de partialité; ceux qui écrivent une ou deux générations après, doivent uſer de la plus grande circonſpection, écarter le frivole, réduire l'exagéré, et combattre la ſatire.

Louis XIV mit dans ſa cour, comme dans ſon règne, tant d'éclat et de magnificence, que les moindres détails de ſa vie ſemblent intéreſſer la poſtérité, ainſi qu'ils étaient l'objet de la curioſité de toutes les cours de l'Europe et de tous les contemporains. La ſplendeur de ſon gouvernement s'eſt répandue ſur ſes moindres actions. On eſt plus avide, ſur-tout en France, de ſavoir les particularités de ſa cour que les révolutions de quelques autres Etats. Tel eſt l'effet de la grande réputation. On aime mieux apprendre ce qui ſe paſſait

(*) Chapitre XXVIII de cette hiſtoire.

dans le cabinet et dans la cour d'*Auguste* que le détail des conquêtes d'*Attila* ou de *Tamerlan*.

Ses premières amours, sujet de plusieurs méchans livres.

Voilà pourquoi il n'y a guère d'historiens qui n'aient publié les premiers goûts de *Louis XIV* pour la baronne de *Beauvais*, pour mademoiselle d'*Argencourt*, pour la nièce du cardinal *Mazarin*, qui fut mariée au comte de *Soissons*, père du prince *Eugène*; sur-tout pour *Marie Mancini*, sa sœur, qui épousa ensuite le connétable *Colonne*.

Il ne régnait pas encore quand ces amusemens occupaient l'oisiveté où le cardinal *Mazarin*, qui gouvernait despotiquement, le laissait languir. L'attachement seul pour *Marie Mancini* fut une affaire importante, parce qu'il l'aima assez pour être tenté de l'épouser, et fut assez maître de lui-même pour s'en séparer. Cette victoire qu'il remporta sur sa passion commença à faire connaître qu'il était né avec une grande ame. Il en remporta une plus forte et plus difficile, en laissant le cardinal *Mazarin* maître absolu. La reconnaissance l'empêcha de secouer le joug qui commençait à lui peser. C'était une anecdote très-connue à la cour, qu'il avait dit après la mort du cardinal : „ Je ne sais pas ce que j'aurais fait s'il „ avait vécu plus long-temps. „ (*dd*)

Comment il se formait l'esprit et le goût.

Il s'occupait à lire des livres d'agrément dans ce loisir ; il lisait sur-tout avec le connétable *Colonne*,

(*dd*) Cette anecdote est accréditée par les mémoires de *la Porte*, pag. 255 et suivantes. On y voit que le roi avait de l'aversion pour le cardinal ; que ce ministre, son parrain et surintendant de son éducation, l'avait très-mal élevé, et qu'il le laissa souvent manquer du nécessaire. Il ajoute même des accusations beaucoup plus graves, et qui rendraient la mémoire du cardinal bien infame ; mais elles ne paraissent pas prouvées, et toute accusation doit l'être.

qui avait de l'esprit ainsi que toutes ses sœurs. Il se plaisait aux vers et aux romans qui, en peignant la galanterie et la grandeur, flattaient en secret son caractère. Il lisait les tragédies de *Corneille*, et se formait le goût, qui n'est que la suite d'un sens droit, et le sentiment prompt d'un esprit bien fait. La conversation de sa mère et des dames de sa cour ne contribua pas peu à lui faire goûter cette fleur d'esprit, et à le former à cette politesse singulière qui commençait dès-lors à caractériser la cour. *Anne d'Autriche* y avait apporté une certaine galanterie noble et fière, qui tenait du génie espagnol de ces temps-là, et y avait joint les grâces, la douceur et une liberté décente, qui n'étaient qu'en France. (10) Le roi fit plus de progrès dans cette école d'agrémens, depuis dix-huit ans jusqu'à vingt, qu'il n'en avait fait dans les sciences, sous son précepteur, l'abbé de *Beaumont*, depuis archevêque de Paris. On ne lui avait presque rien appris. Il eût été à désirer qu'au moins on l'eût instruit de l'histoire, et sur-tout de l'histoire moderne; mais ce qu'on en avait alors était trop mal écrit. Il était triste qu'on n'eût encore réussi que dans les romans inutiles, et que ce qui était nécessaire fût rebutant. On fit imprimer, sous son nom, une traduction des Commentaires de *César*, et une de *Florus* sous le nom

Traductions imprimées sous son nom.

(10) Cette galanterie et quelques imprudences dans sa conduite furent la cause, et des malheurs qu'elle éprouva sous le gouvernement de *Richelieu*, et des bruits injurieux répandus contre elle par les frondeurs. *Richelieu* voulait la perdre, et il eût réussi, sans la fidélité et le courage de ses amis et de quelques-uns de ses domestiques. On trouve dans des mémoires non imprimés du duc de *la Rochefoucauld* qu'elle avait formé le projet de se retirer à Bruxelles: quoique très-jeune il était à la tête de ce complot, et s'était chargé de l'enlever et de la conduire.

de ſon frère : mais ces princes n'y eurent d'autre part, que celle d'avoir eu inutilement pour leurs thêmes quelques endroits de ces auteurs.

Celui qui préſidait à l'éducation du roi, ſous le premier maréchal de *Villeroi*, ſon gouverneur, était tel qu'il le fallait, ſavant et aimable : mais les guerres civiles nuiſirent à cette éducation, et le cardinal *Mazarin* ſouffrait volontiers qu'on donnât au roi peu de lumières. Lorſqu'il s'attacha à *Marie Mancini*, il apprit aiſément l'italien pour elle ; et dans le temps de ſon mariage, il s'appliqua à l'eſpagnol moins heureuſement. L'étude qu'il avait trop négligée avec ſes précepteurs, au ſortir de l'enfance, une timidité qui venait de la crainte de ſe compromettre, et l'ignorance où le tenait le cardinal *Mazarin*, firent penſer à toute la cour qu'il ſerait toujours gouverné comme *Louis XIII*, ſon père.

Il n'y eut qu'une occaſion, où ceux qui ſavent juger de loin prévirent ce qu'il devait être ; ce fut lorſqu'en 1655, après l'extinction des guerres civiles, après ſa première campagne et ſon ſacre, le parlement voulut encore s'aſſembler au ſujet de quelques édits ; le roi partit de Vincennes, en habit de chaſſe, ſuivi de toute ſa cour ; entra au parlement en groſſes bottes, le fouet à la main ; et prononça ces propres mots :

Son diſcours au parlement.

„ On ſait les malheurs qu'ont produits vos aſſemblées ; „ j'ordonne qu'on ceſſe celles qui ſont commencées „ ſur mes édits. Monſieur le premier préſident, je „ vous défends de ſouffrir des aſſemblées, et à pas „ un de vous de les demander. „ (*ee*)

(*ee*) Ces paroles, fidèlement recueillies, ſont dans les mémoires authentiques de ce temps là : il n'eſt permis ni de les omettre, ni d'y rien changer dans aucune hiſtoire de France.

Sa taille déjà majeftueufe, la nobleffe de fes traits, le ton et l'air de maître dont il parla, imposèrent plus que l'autorité de fon rang, qu'on avait jufque-là peu refpectée. Mais ces prémices de fa grandeur femblèrent fe perdre le moment d'après; et les fruits n'en parurent qu'après la mort du cardinal.

Un curé a l'impertinence de vouloir abolir les fpectacles.

La cour, depuis le retour triomphant de *Mazarin*, s'occupait de jeu, de ballets, de la comédie qui, à peine née en France, n'était pas encore un art, et de la tragédie qui était devenue un art fublime entre les mains de *Pierre Corneille*. Un curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui penchait vers les idées rigoureufes des janféniftes, avait écrit fouvent à la reine contre ces fpectacles, dès les premières années de la régence. Il prétendit que l'on était damné pour y affifter; il fit même figner cet anathême par fept docteurs de forbonne : mais l'abbé de *Beaumont*, précepteur du roi, fe munit de plus d'approbations de docteurs, que le rigoureux curé n'avait apporté de condamnations. Il calma ainfi les fcrupules de la reine; et quand il fut archevêque de Paris, il autorifa le fentiment qu'il avait défendu étant abbé. Vous trouverez ce fait dans les mémoires de la fincère madame de *Motteville*.

Il faut obferver que depuis que le cardinal de *Richelieu* avait introduit à la cour les fpectacles réguliers, qui ont enfin rendu Paris la rivale d'Athènes,

L'auteur des mémoires de *Maintenon* s'avife de dire au hafard dans fa note : » Son difcours ne fut pas tout-à-fait fi beau, et fes yeux en dirent » plus que fa bouche. » Où a-t-il pris que le difcours de *Louis XIV* ne fut pas tout-à-fait fi beau, puifque ce furent-là fes propres paroles? Il ne fut ni plus ni moins beau : il fut tel qu'on le rapporte.

non-ſeulement il y eut toujours un banc pour l'académie, qui poſſédait pluſieurs eccléſiaſtiques dans ſon corps, mais qu'il y en eut un particulier pour les évêques.

Le cardinal *Mazarin*, en 1646 et en 1654, fit repréſenter ſur le théâtre du palais royal et du petit bourbon près du louvre, des opéra italiens, exécutés par des voix qu'il fit venir d'Italie. Ce ſpectacle nouveau était né depuis peu à Florence, contrée alors favoriſée de la fortune comme de la nature, et à laquelle on doit la reproduction de pluſieurs arts anéantis pendant des ſiècles, et la création de quelques-uns. C'était en France un reſte de l'ancienne barbarie, de s'oppoſer à l'établiſſement de ces arts.

Les janſéniſtes, que les cardinaux de *Richelieu* et de *Mazarin* voulurent réprimer, s'en vengèrent contre les plaiſirs que ces deux miniſtres procuraient à la nation. Les luthériens et les calviniſtes en avaient uſé ainſi du temps du pape *Léon X*. Il ſuffit d'ailleurs d'être novateur pour être auſtère. Les mêmes eſprits, qui bouleverſeraient un Etat pour établir une opinion ſouvent abſurde, anathématiſent les plaiſirs innocens néceſſaires à une grande ville, et des arts qui contribuent à la ſplendeur d'une nation. L'abolition des ſpectacles ſerait une idée plus digne du ſiècle d'*Attila* que du ſiècle de *Louis XIV*.

Louis XIV ainſi que *Louis XIII*, danſe en public.

La danſe, qui peut encore ſe compter parmi les arts, (*ff*) parce qu'elle eſt aſſervie à des règles, et qu'elle

(*ff*) Le cardinal de *Richelieu* avait déjà donné des ballets, mais ils étaient ſans goût, comme tout ce qu'on avait eu de ſpectacles avant lui. Les Français, qui ont aujourd'hui porté la danſe à la perfection, n'avaient

donne de la grâce au corps, était un des plus grands amufemens de la cour. *Louis XIII* n'avait-danfé qu'une fois dans un ballet, en 1625; et ce ballet était d'un goût groffier, qui n'annonçait pas ce que les arts furent en France trente ans après. *Louis XIV* excellait dans les danfes graves, qui convenaient à la majefté de fa figure, et qui ne bleffaient pas celle de fon rang. Les courfes de bagues, qu'on fefait quelquefois, et où l'on étalait déjà une grande magnificence, fefaient paraître avec éclat fon adreffe à tous les exercices. Tout refpirait les plaifirs et la magnificence qu'on connaiffait alors. C'était peu de chofe en comparaifon de ce qu'on vit quand le roi régna par lui-même; mais c'était de quoi étonner, après les horreurs d'une guerre civile, et après la trifteffe de la vie fombre et retirée de *Louis XIII*. Ce prince, malade et chagrin, n'avait été fervi, ni logé, ni meublé en roi. Il n'y avait pas pour cent mille écus de pierreries appartenantes à la couronne. Le cardinal *Mazarin* n'en laiffa que pour douze cents mille; et aujourd'hui il y en a pour environ vingt millions de livres.

Tout prit, au mariage de *Louis XIV*, un caractère plus grand de magnificence et de goût qui augmenta toujours depuis. Quand il fit fon entrée avec la reine, fon époufe, Paris vit une admiration refpectueufe et tendre cette jeune reine, qui avait de la beauté, portée dans un char fuperbe d'une invention nouvelle; le roi à cheval, à côté d'elle, paré de tout ce que l'art avait pu ajouter à fa beauté mâle et héroïque qui arrêtait tous les regards. 1660.

dans la jeuneffe de *Louis XIV* que des danfes efpagnoles, comme la farabande, la pavane, &c.

On prépara au bout des allées de Vincennes un arc de triomphe dont la base était de pierre; mais le temps qui pressait ne permit pas qu'on l'achevât d'une matière durable : il ne fut élevé qu'en plâtre; et il a été depuis totalement démoli. *Claude Perrault* en avait donné le dessin. La porte Saint-Antoine fut rebâtie pour la même cérémonie; monument d'un goût moins noble, mais orné d'assez beaux morceaux de sculpture. Tous ceux qui avaient vu, le jour de la bataille de Saint-Antoine, rapporter à Paris, par cette porte alors garnie d'une herse, les corps morts ou mourans de tant de citoyens, et qui voyaient cette entrée, si différente, bénissaient le ciel, et rendaient grâces d'un si heureux changement.

Opéra introduit en France.

Le cardinal *Mazarin*, pour solenniser ce mariage, fit représenter au louvre l'opéra italien, intitulé *Ercole amante*. Il ne plut pas aux Français. Ils n'y virent avec plaisir que le roi et la reine qui y dansèrent. Le cardinal voulut se signaler par un spectacle plus au goût de la nation. Le secrétaire d'Etat de *Lionne* se chargea de faire composer une espèce de tragédie allégorique, dans le goût de celle de *l'Europe*, à laquelle le cardinal de *Richelieu* avait travaillé. Ce fut un bonheur pour le grand *Corneille* qu'il ne fût pas choisi pour remplir ce mauvais canevas. Le sujet était *Lisis* et *Hespérie*. *Lisis* signifiait la France, et *Hespérie* l'Espagne. *Quinault* fut chargé d'y travailler. Il venait de se faire une grande réputation par la pièce du *Faux Tiberinus*, qui, quoique mauvaise, avait eu un prodigieux succès. Il n'en fut pas de même du *Lisis*. On l'exécuta au louvre. Il n'y eut de beau que les machines. Le marquis de

Sourdiac, du nom de *Rieux*, à qui l'on dut depuis l'établiſſement de l'opéra en France, fit exécuter dans ce temps-là même, à ſes dépens, dans ſon château de Neubourg, *la Toiſon d'or* de *Pierre Corneille*, avec des machines. *Quinault*, jeune et d'une figure agréable, avait pour lui la cour : *Corneille* avait ſon nom et la France. Il en réſulte que nous devons en France l'opéra et la comédie à deux cardinaux.

Ce ne fut qu'un enchaînement de fêtes, de plaiſirs, de galanteries depuis le mariage du roi. Elles redoublèrent à celui de *Monſieur*, frère du roi, avec *Henriette d'Angleterre*, ſœur de *Charles II;* et elles n'avaient été interrompues qu'en 1661, par la mort du cardinal *Mazarin*.

Quel était l'homme au maſque de fer?

Quelques mois après la mort de ce miniſtre, il arriva un événement qui n'a point d'exemple; et ce qui eſt non moins étrange, c'eſt que tous les hiſtoriens l'ont ignoré. On envoya dans le plus grand ſecret au château de l'île Sainte-Marguerite, dans la mer de Provence, un priſonnier inconnu, d'une taille au-deſſus de l'ordinaire, jeune et de la figure la plus belle et la plus noble. Ce priſonnier, dans la route, portait un maſque, dont la mentonnière avait des reſſorts d'acier, qui lui laiſſaient la liberté de manger avec le maſque ſur ſon viſage. On avait ordre de le tuer, s'il ſe découvrait. Il reſta dans l'île juſquà ce qu'un officier de confiance, nommé *Saint-Mars*, gouverneur de Pignerol, ayant été fait gouverneur de la baſtille, l'an 1690, l'alla prendre à l'île Sainte-Marguerite, et le conduiſit à la baſtille toujours maſqué. Le marquis de *Louvois* alla le voir dans cette île avant la tranſlation, et lui parla debout et

avec une confidération qui tenait du refpect. Cet inconnu fut mené à la baftille, où il fut logé auffibien qu'on peut l'être dans le château. On ne lui refufait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une fineffe extraordinaire, et pour les dentelles. Il jouait de la guitare. On lui fefait la plus grande chère, et le gouverneur s'affeyait rarement devant lui. Un vieux médecin de la baftille, qui avait fouvent traité cet homme fingulier dans fes maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu fon vifage, quoiqu'il eût fouvent examiné fa langue et le refte de fon corps. Il était admirablement bien fait, difait ce médecin; fa peau était un peu brune; il intéreffait par le feul ton de fa voix, ne fe plaignant jamais de fon état, et ne laiffant point entrevoir ce qu'il pouvait être. (*gg*)

Mort du masque de fer.

Cet inconnu mourut en 1703, et fut enterré, la nuit, à la paroiffe de Saint-Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'eft que quand on l'envoya dans l'île Sainte-Marguerite, il ne difparut dans l'Europe aucun homme confidérable. Ce prifonnier l'était, fans doute; car voici ce qui arriva les premiers jours qu'il était dans l'île. Le gouverneur mettait lui-même les plats fur la table, et enfuite fe retirait après l'avoir enfermé. Un jour le prifonnier écrivit avec un couteau fur une affiette d'argent, et jeta l'affiette par la fenêtre vers un bateau qui était au rivage prefque au pied de la tour. Un pêcheur, à qui ce bateau appartenait,

(*gg*) Un fameux chirurgien, gendre du médecin dont je parle, et qui a appartenu au maréchal de *Richelieu*, eft témoin de ce que j'avance; et M. de *Bernaville*, fucceffeur de *Saint-Mars*, me l'a confirmé. (Voyez le *Dictionnaire philofophique*, articles ANA, ANECDOTES.)

ramaſſa l'aſſiette, et la rapporta au gouverneur. Celui-ci étonné demanda au pêcheur : ›› Avez-vous lu ce ›› qui eſt écrit ſur cette aſſiette, et quelqu'un l'a-t-il ›› vue entre vos mains ? Je ne ſais pas lire, répondit ›› le pêcheur. Je viens de la trouver, perſonne ne ›› l'a vue. ›› Ce payſan fut retenu juſqu'à ce que le gouverneur fût bien informé qu'il n'avait jamais lu, et que l'aſſiette n'avait été vue de perſonne. Allez, lui dit-il, vous êtes bien heureux de ne ſavoir pas lire. Parmi les perſonnes qui ont eu une connaiſſance immédiate de ce fait, il y en a une très-digne de foi qui vit encore. (*) M. de *Chamillart* fut le dernier miniſtre qui eut cet étrange ſecret. Le ſecond maréchal de *la Feuillade*, ſon gendre, m'a dit qu'à la mort de ſon beau-père, il le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'était que cet homme, qu'on ne connut jamais que ſous le nom de *l'homme au maſque de fer*. *Chamillart* lui répondit que c'était le ſecret de l'Etat, et qu'il avait fait ſerment de ne le révéler jamais. Enfin il reſte encore beaucoup de mes contemporains qui dépoſent de la vérité de ce que j'avance, et je ne connais point de fait ni plus extraordinaire ni mieux conſtaté.

Fête de Vaux.

Louis XIV cependant partageait ſon temps entre les plaiſirs qui étaient de ſon âge, et les affaires qui étaient de ſon devoir. Il tenait conſeil tous les jours, et travaillait enſuite ſecrètement avec *Colbert*. Ce travail ſecret fut l'origine de la cataſtrophe du célèbre *Fouquet*, dans laquelle furent enveloppés le ſecrétaire d'Etat *Guenegaud*, *Péliſſon*, *Gourville* et tant d'autres. La chute de ce miniſtre, à qui on avait

(*) Ceci a été écrit en 1760.

bien moins de reproches à faire qu'au cardinal *Mazarin*, fit voir qu'il n'appartient pas à tout le monde de faire les mêmes fautes. Sa perte était déjà réfolue quand le roi accepta la fête magnifique que ce miniftre lui donna dans fa maifon de Vaux. Ce palais et les jardins lui avaient coûté dix-huit millions, qui en valent aujourd'hui environ trente-cinq. (*hh*) Il avait bâti le palais deux fois, et acheté trois hameaux, dont le terrain fut enfermé dans ces jardins immenfes, plantés en partie par *le Nôtre*, et regardés alors comme les plus beaux de l'Europe. Les eaux jailliffantes de Vaux, qui parurent depuis au-deffous du médiocre après celles de Verfailles, de Marli et de Saint-Cloud, étaient alors des prodiges. Mais quelque belle que foit cette maifon, cette dépenfe de dix-huit millions, dont les comptes exiftent encore, prouve qu'il avait été fervi avec auffi peu d'économie qu'il fervait le roi. Il eft vrai qu'il s'en fallait beaucoup que Saint-Germain et Fontainebleau, les feules maifons de plaifance habitées par le roi, approchaffent de la beauté de Vaux. *Louis XIV* le fentit, et fut irrité. On voit par-tout, dans cette maifon, les armes et la devife de *Fouquet*. C'eft un écureuil avec ces paroles : *Quò non afcendam? Où ne monterai-je point?* Le roi fe les fit expliquer. L'ambition de cette devife ne fervit pas à apaifer le monarque. Les courtifans remarquèrent que l'écureuil était peint par-tout pourfuivi par une couleuvre,

(*hh*) Les comptes qui le prouvent étaient à Vaux, aujourd'hui Villars, en 1718, et doivent y être encore. M. le duc de *Villars*, fils du maréchal, confirme ce fait. Il eft moins fingulier qu'on ne penfe. Vous voyez dans les mémoires de l'abbé de *Choifi*, que le marquis de *Louvois* lui difait en lui parlant de Meudon : Je fuis fur le quatorzième million.

qui était les armes de *Colbert*. La fête fut au-dessus de celles que le cardinal *Mazarin* avait données, non-seulement pour la magnificence, mais pour le goût. On y représenta, pour la première fois, les Fâcheux de *Molière*. *Pélisson* avait fait le prologue qu'on admira. Les plaisirs publics cachent ou préparent si souvent à la cour des désastres particuliers, que, sans la reine-mère, le surintendant et *Pélisson* auraient été arrêtés dans Vaux, le jour de la fête. Ce qui augmentait le ressentiment du roi, c'est que mademoiselle de *la Vallière*, pour qui le prince commençait à sentir une vraie passion, avait été un des objets des goûts passagers du surintendant qui ne ménageait rien pour les satisfaire. Il avait offert à mademoiselle de *la Vallière* deux cents mille livres; et cette offre avait été reçue avec indignation, avant qu'elle eût aucun dessein sur le cœur du roi. Le surintendant, s'étant aperçu depuis quel puissant rival il avait, voulut être le confident de celle dont il n'avait pu être le possesseur; et cela même irritait encore.

Le roi qui, dans un premier mouvement d'indignation, avait été tenté de faire arrêter le surintendant, au milieu même de la fête qu'il en recevait, usa ensuite d'une dissimulation peu nécessaire. On eût dit que ce monarque, déjà tout-puissant, eût craint le parti que *Fouquet* s'était fait.

Il était procureur-général du parlement; et cette charge lui donnait le privilége d'être jugé par les chambres assemblées; mais, après que tant de princes, de maréchaux et de ducs avaient été jugés par des commissaires, on eût pu traiter comme eux un magistrat,

puiſqu'on voulait ſe ſervir de ces voies extraordinaires qui, ſans être injuſtes, laiſſent toujours un ſoupçon d'injuſtice.

Colbert l'engagea, par un artifice peu honorable, à vendre ſa charge. On lui en offrit juſqu'à dix-huit cents mille livres, qui vaudraient trois millions et demi de nos jours, et par un mal-entendu il ne la vendit que quatorze cents mille francs. Le prix exceſſif des places au parlement, ſi diminué depuis, prouve quel reſte de conſidération ce corps avait conſervé dans ſon abaiſſement même. Le duc de *Guiſe*, grand-chambellan du roi, n'avait vendu cette charge de la couronne au duc de *Bouillon* que huit cents mille livres.

C'était la fronde, c'était la guerre de Paris qui avait mis ce prix aux charges de judicature. Si c'était un des grands défauts et un des grands malheurs d'un gouvernement long-temps obéré, que la France fût l'unique pays de la terre où les places de juges fuſſent vénales ; c'était une ſuite du levain de la ſédition, et c'était une eſpèce d'inſulte faite au trône, qu'une place de procureur du roi coûtât plus que les premières dignités de la couronne.

Fouquet, pour avoir diſſipé les finances de l'Etat, et pour en avoir uſé comme des ſiennes propres, n'en avait pas moins de grandeur dans l'ame. Ses déprédations n'avaient été que des licences et des libéralités. Il fit porter à l'épargne le prix de ſa charge ; et cette belle action ne le ſauva pas. On attira avec adreſſe à Nantes un homme qu'un exempt et deux gardes pouvaient arrêter à Paris. Le roi lui fit des careſſes avant ſa diſgrâce. Je ne

Belle action de *Fouquet* inutile. 1661.

ſais

fais pourquoi la plupart des princes affectent d'ordinaire de tromper, par de fauffes bontés, ceux de leurs fujets qu'ils veulent perdre. La diffimulation alors eft l'oppofé de la grandeur. Elle n'eft jamais une vertu, et ne peut devenir un talent eftimable que quand elle eft abfolument néceffaire. *Louis XIV* parut fortir de fon caractère ; mais on lui avait fait entendre que *Fouquet* fefait de grandes fortifications à Belle-Ifle, et qu'il pouvait avoir trop de liaifons au-dehors et au-dedans du royaume. Il parut bien, quand il fut arrêté et conduit à la baftille et à Vincennes, que fon parti n'était autre chofe que l'avidité de quelques courtifans et de quelques femmes, qui recevaient de lui des penfions, et qui l'oublièrent dès qu'il ne fut plus en état d'en donner. Il lui refta d'autres amis, et cela prouve qu'il en méritait. L'illuftre madame de *Sévigné*, *Peliffon*, *Gourville*, mademoifelle *Scudéri*, plufieurs gens de lettres fe déclarèrent hautement pour lui, et le fervirent avec tant de chaleur qu'ils lui fauvèrent la vie. Diffimulation de *Louis XIV*, peu honorable.

On connaît ces vers de *Hénault*, le traducteur de *Lucrèce*, contre *Colbert*, le perfécuteur de *Fouquet* : *Colbert* perfécuteur de *Fouquet*.

Miniftre avare et lâche, efclave malheureux,
Qui gémis fous le poids des affaires publiques ;
Victime dévouée aux chagrins politiques,
Fantôme révéré fous un titre onéreux ;

Vois combien des grandeurs le comble eft dangereux ;
Contemple de Fouquet les funeftes reliques ;
Et, tandis qu'à fa perte en fecret tu t'appliques,
Crains qu'on ne te prépare un deftin plus affreux :

Sa chûte quelque jour te peut être commune.
Crains ton poſte, ton rang, la cour et la fortune.
Nul ne tombe innocent d'où l'on te voit monté.

Ceſſe donc d'animer ton prince à ſon ſupplice ;
Et, près d'avoir beſoin de toute ſa bonté,
Ne le fais pas uſer de toute ſa juſtice.

M. *Colbert*, à qui l'on parla de ce ſonnet injurieux, demanda ſi le roi y était offenſé ? On lui dit que non : „ Je ne le ſuis donc pas, répondit le miniſtre. „

Il ne faut jamais être la dupe de ces réponſes méditées, de ces diſcours publics que le cœur déſavoue. *Colbert* paraiſſait modéré, mais il pourſuivait la mort de *Fouquet* avec acharnement. On peut être bon miniſtre et vindicatif. Il eſt triſte qu'il n'ait pas ſu être auſſi généreux que vigilant.

Un des plus implacables de ſes perſécuteurs était *Michel le Tellier*, alors ſecrétaire d'Etat, et ſon rival en crédit. C'eſt celui-là même qui fut depuis chancelier. Quand on lit ſon oraiſon funèbre, et qu'on la compare avec ſa conduite, que peut-on penſer, ſinon qu'une oraiſon funèbre n'eſt qu'une déclamation ?

Le chancelier *Seguier* méchant.

Mais le chancelier *Séguier*, préſident de la commiſſion, fut celui des juges de *Fouquet* qui pourſuivit ſa mort avec le plus d'acharnement, et qui le traita avec le plus de dureté.

Mazarin beaucoup plus coupable que *Fouquet*.

Il eſt vrai que faire le procès du ſurintendant, c'était accuſer la mémoire du cardinal *Mazarin*. Les plus grandes déprédations dans les finances étaient ſon ouvrage. Il s'était approprié en ſouverain pluſieurs branches des revenus de l'Etat. Il avait traité en ſon nom et à ſon profit des munitions des armées.

» Il impofait (dit *Fouquet* dans fes défenfes) par » lettres de cachet, des fommes extraordinaires fur » les généralités; ce qui ne s'était jamais fait que » par lui et pour lui, et ce qui eft puniffable de » mort par les ordonnances. » C'eft ainfi que le cardinal avait amaffé des biens immenfes, que lui-même ne connaiffait plus.

J'ai entendu conter à feu M. de *Caumartin*, intendant des finances, que dans fa jeuneffe, quelques années après la mort du cardinal, il avait été au palais *Mazarin*, où logeait le duc, fon héritier, et la ducheffe *Hortenfe*; qu'il y vit une grande armoire de marqueterie, fort profonde, qui tenait du haut jufqu'en-bas tout le fond d'un cabinet. Les clefs en avaient été perdues depuis long-temps, et l'on avait négligé d'ouvrir les tiroirs. M. de *Caumartin*, étonné de cette négligence, dit à la ducheffe de *Mazarin* qu'on trouverait peut-être des curiofités dans cette armoire. On l'ouvrit : elle était toute remplie de quadruples, de jetons et de médailles d'or. Madame de *Mazarin* en jeta au peuple des poignées par les fenêtres, pendant plus de huit jours. (*ii*)

L'abus que le cardinal *Mazarin* avait fait de fa puif- **Arrêt contre *Fouquet*.** fance defpotique ne juftifiait pas le furintendant; mais l'irrégularité des procédures faites contre lui, la longueur de fon procès, l'acharnement odieux du chancelier *Séguier* contre lui, le temps qui éteint l'envie publique et qui infpire la compaffion pour les malheureux, enfin les follicitations toujours plus vives en faveur d'un infortuné que les manœuvres

(*ii*) J'ai retrouvé depuis cette même particularité dans *Saint-Evremond*.

pour le perdre ne font preſſantes ; tout cela lui ſauva la vie. Le procès ne fut jugé qu'au bout de trois ans, en 1664. De vingt-deux juges qui opinèrent, il n'y en eut que neuf qui conclurent à la mort ; et les treize autres, (*kk*) parmi leſquels il y en avait à qui *Gourville* avait fait accepter des préſens, opinèrent à un banniſſement perpétuel. Le roi commua la peine en une plus dure. Cette ſévérité n'était conforme ni aux anciennes lois du royaume, ni à celles de l'humanité. Ce qui révolta le plus l'eſprit des citoyens, c'eſt que le chancelier fit exiler l'un des juges, nommé *Roqueſante*, qui avait le plus déterminé la chambre de juſtice à l'indulgence. (*ll*) *Fouquet* fut enfermé au château de Pignerol. Tous les hiſtoriens diſent qu'il y mourut, en 1680, mais *Gourville* aſſure dans ſes mémoires qu'il ſortit de priſon quelque temps avant ſa mort. La comteſſe de *Vaux*, ſa belle-fille, m'avait déjà confirmé ce fait ; cependant on croit le contraire dans ſa famille. Ainſi on ne ſait pas où eſt mort cet infortuné, dont les moindres actions avaient de l'éclat quand il était puiſſant.

Le ſecrétaire d'Etat, *Guenegaud*, qui vendit ſa charge à *Colbert*, n'en fut pas moins pourſuivi par la chambre de juſtice, qui lui ôta la plus grande partie de ſa fortune. Ce qu'il y eut de plus ſingulier dans les arrêts de cette chambre, c'eſt qu'un évêque d'Avranches fut condamné à une amende de douze mille francs.

(*kk*) Voyez les mémoires de *Gourville*.

(*ll*) *Racine* aſſure dans ſes fragmens hiſtoriques que le roi dit chez mademoiſelle *la Valliere : S'il avait eté condamné à mort, je l'aurais laiſſé mourir*. S'il prononça ces paroles, on ne peut les excuſer : elles paraiſſent trop dures et trop ridicules.

Il s'appelait *Bolève*, c'était le frère d'un partiſan dont il avait partagé les concuſſions. (*mm*)

Saint-Evremond, attaché au ſurintendant, fut enveloppé dans ſa diſgrâce. *Colbert*, qui cherchait par-tout des preuves contre celui qu'il voulait perdre, fit ſaiſir des papiers confiés à madame du *Pleſſis-Bellièvre;* et dans ces papiers on trouva la lettre manuſcrite de *Saint-Evremond* ſur la paix des Pyrénées. On lut au roi cette plaiſanterie, qu'on fit paſſer pour un crime d'Etat. *Colbert*, qui dédaignait de ſe venger de *Hénault*, homme obſcur, perſécuta, dans *Saint-Evremond*, l'ami de *Fouquet* qu'il haïſſait, et le bel-eſprit qu'il craignait. Le roi eut une extrême ſévérité de punir une raillerie innocente, faite il y avait long-temps contre le cardinal *Mazarin* qu'il ne regrettait pas, et que toute la cour avait outragé, calomnié et proſcrit impunément pendant pluſieurs années. De mille écrits faits contre ce miniſtre, le moins mordant fut le ſeul puni, et le fut après ſa mort. *Saint-Evremond.*

Saint-Evremond, retiré en Angleterre, vécut et mourut en homme libre et philoſophe. Le marquis de *Miremont*, ſon ami, me diſait autrefois à Londres qu'il y avait une autre cauſe de ſa diſgrâce, et que *Saint-Evremond* n'avait jamais voulu s'en expliquer. Lorſque *Louis XIV* permit à *Saint-Evremond* de revenir dans ſa patrie, ſur la fin de ſes jours, ce philoſophe dédaigna de regarder cette permiſſion comme une grâce; il prouva que la patrie eſt où l'on vit heureux, et il l'était à Londres.

Le nouveau miniſtre des finances, ſous le ſimple

(*mm*) Voyez *Gui Patin* et les mémoires du temps.

titre de contrôleur-général, juftifia la févérité de fes pourfuites, en rétabliffant l'ordre que fes prédéceffeurs avaient troublé, et en travaillant fans relâche à la grandeur de l'Etat.

La cour devint le centre des plaifirs et le modèle des autres cours. Le roi fe piqua de donner des fêtes qui fiffent oublier celles de Vaux.

Splendeur de la cour.

Il femblait que la nature prît plaifir alors à produire en France les plus grands hommes dans tous les arts, et à raffembler à la cour ce qu'il y avait jamais eu de plus beau et de mieux fait en hommes et en femmes. Le roi l'emportait fur tous fes courtifans, par la richeffe de fa taille et par la beauté majeftueufe de fes traits. Le fon de fa voix, noble et touchant, gagnait les cœurs qu'intimidait fa préfence. Il avait une démarche qui ne pouvait convenir qu'à lui et à fon rang, et qui eût été ridicule en tout autre. L'embarras qu'il infpirait à ceux qui lui parlaient, flattait en fecret la complaifance avec laquelle il fentait fa fupériorité. Ce vieil officier, qui fe troublait, qui bégayait en lui demandant une grâce, et qui, ne pouvant achever fon difcours, lui dit : „ Sire, je ne tremble „ pas ainfi devant vos ennemis, „ n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il demandait.

Intrigues du roi avec fa belle-fœur.

Le goût de la fociété n'avait pas encore reçu toute fa perfection à la cour. La reine-mère, *Anne d'Autriche*, commençait à aimer la retraite. La reine régnante favait à peine le français, et la bonté fefait fon feul mérite. La princeffe d'Angleterre, belle-fœur du roi, apporta à la cour les agrémens d'une converfation douce et animée, foutenue bientôt par la lecture des

bons ouvrages et par un goût sûr et délicat. Elle se perfectionna dans la connaissance de la langue, qu'elle écrivait mal encore au temps de son mariage. Elle inspira une émulation d'esprit nouvelle, et introduisit à la cour une politesse et des grâces dont à peine le reste de l'Europe avait l'idée. *Madame* avait tout l'esprit de *Charles II*, son frère, embelli par les charmes de son sexe, par le don et par le désir de plaire. La cour de *Louis XIV* respirait une galanterie que la décence rendait plus piquante. Celle qui régnait à la cour de *Charles II* était plus hardie, et trop de grossièreté en déshonorait les plaisirs.

Il y eut d'abord entre *Madame* et le roi beaucoup de ces coquetteries d'esprit et de cette intelligence secrète, qui se remarquèrent dans de petites fêtes souvent répétées. Le roi lui envoyait des vers; elle y répondait. Galanteries. Il arriva que le même homme fut à la fois le confident du roi et de *Madame* dans ce commerce ingénieux. C'était le marquis de *Dangeau*. Le roi le chargeait d'écrire pour lui; et la princesse l'engageait à répondre au roi. Il les servit ainsi tous deux, sans laisser soupçonner à l'un qu'il fût employé pour l'autre; et ce fut une des causes de sa fortune.

Cette intelligence jeta des alarmes dans la famille royale. Le roi réduisit l'éclat de ce commerce à un fond d'estime et d'amitié qui ne s'altéra jamais. Lorsque *Madame* fit depuis travailler *Racine* et *Corneille* à la tragédie de Bérénice, elle avait en vue non-seulement la rupture du roi avec la connétable *Colonne*, mais le frein qu'elle-même avait mis à son propre penchant, de peur qu'il ne devînt dangereux. *Louis XIV*

eſt aſſez déſigné dans ces deux vers de la Bérénice de *Racine :*

Qu'en quelque obſcurité que le ciel l'eût fait naître,
Le monde, en le voyant, eût reconnu ſon maître.

Ces amuſemens firent place à la paſſion plus ſérieuſe et plus ſuivie qu'il eut pour mademoiſelle de *la Vallière*, fille d'honneur de *Madame*. Il goûta avec elle le bonheur rare d'être aimé uniquement pour lui-même. Elle fut deux ans l'objet caché de tous les amuſemens galans, et de toutes les fêtes que le roi donnait. Un jeune valet-de chambre du roi, nommé *Belloc*, compoſa pluſieurs récits, qu'on mêlait à des danſes, tantôt chez la reine, tantôt chez *Madame;* et ces récits exprimaient, avec myſtère, le ſecret de leurs cœurs, qui ceſſa bientôt d'être un ſecret.

Fêtes magnifiques.

Tous les divertiſſemens publics que le roi donnait, étaient autant d'hommages à ſa maîtreſſe. On fit, en 1662, un carrouſel vis-à-vis les Tuileries, (*nn*) dans une vaſte enceinte, qui en a retenu le nom de la *place du carrouſel*. Il y eut cinq quadrilles. Le roi était à la tête des Romains; ſon frère, des Perſans; le prince de *Condé*, des Turcs; le duc d'*Enghien*, ſon fils, des Indiens; le duc de *Guiſe*, des Américains. Ce duc de *Guiſe* était petit-fils du *Balafré*. Il était célèbre dans le monde par l'audace malheureuſe avec laquelle il avait entrepris de ſe rendre maître de Naples. Sa priſon, ſes duels, ſes amours romaneſques, ſes profuſions, ſes aventures, le rendaient ſingulier en tout. Il ſemblait être d'un autre ſiècle. On diſait de lui,

(*nn*) Non dans la place royale, comme le dit l'hiſtoire de *la Hode*, ſous le nom de *la Martinière*.

en le voyant courir avec le grand *Condé : Voilà les héros de l'hiſtoire et de la fable.*

La reine-mère, la reine régnante, la reine d'Angleterre, veuve de *Charles I*, oubliant alors ſes malheurs, étaient ſous un dais à ce ſpectacle. Le comte de *Saulx*, fils du duc de *Leſdiguières*, remporta le prix, et le reçut des mains de la reine-mère. Ces fêtes ranimèrent, plus que jamais, le goût des deviſes et des emblêmes que les tournois avaient mis autrefois à la mode, et qui avaient ſubſiſté après eux.

Un antiquaire, nommé d'*Ouvrier*, imagina dès-lors pour *Louis XIV*, l'emblême d'un ſoleil dardant ſes rayons ſur un globe, avec ces mots : *nec pluribus impar.* L'idée était un peu imitée d'une deviſe eſpagnole faite pour *Philippe II*, et plus convenable à ce roi qui poſſédait la plus belle partie du nouveau monde et tant d'Etats dans l'ancien, qu'à un jeune roi de France qui ne donnait encore que des eſpérances. Cette deviſe eut un ſuccès prodigieux. Les armoiries du roi, les meubles de la couronne, les tapiſſeries, les ſculptures en furent ornées. Le roi ne la porta jamais dans ſes carrouſels. On a reproché injuſtement à *Louis XIV*, le faſte de cette deviſe, comme s'il l'avait choiſie lui-même ; et elle a été peut-être plus juſtement critiquée pour le fond. Le corps ne repréſente pas ce que la légende ſignifie, et cette légende n'a pas un ſens aſſez clair et aſſez déterminé. Ce qu'on peut expliquer de pluſieurs manières ne mérite d'être expliqué d'aucune. Les deviſes, ce reſte de l'ancienne chevalerie, peuvent convenir à des fêtes, et ont de l'agrément quand les alluſions ſont juſtes, nouvelles et piquantes. Il vaut mieux n'en point

1662.
Deviſe du ſoleil, aſſez ridicule.

avoir que d'en souffrir de mauvaises et de basses, comme celle de *Louis XII;* c'était un porc-épic avec ces paroles : *Qui s'y frotte s'y pique.* Les devises sont, par rapport aux inscriptions, ce que sont des mascarades en comparaison des cérémonies augustes.

La fête de Versailles, en 1664, surpassa celle du carrousel, par sa singularité, par sa magnificence et les plaisirs de l'esprit qui, se mêlant à la splendeur de ces divertissemens, y ajoutaient un goût et des grâces dont aucune fête n'avait encore été embellie. Versailles commençait à être un séjour délicieux, sans approcher de la grandeur dont il fut depuis.

1664. Le 5 mai, le roi y vint avec la cour composée de six cents personnes, qui furent défrayées avec leur suite, aussi-bien que tous ceux qui servirent aux apprêts de ces enchantemens. Il ne manqua jamais à ces fêtes que des monumens construits exprès pour les donner, tels qu'en élevèrent les Grecs et les Romains: mais la promptitude avec laquelle on construisit des théâtres, des amphithéâtres, des portiques, ornés avec autant de magnificence que de goût, était une merveille qui ajoutait à l'illusion, et qui, diversifiée depuis en mille manières, augmentait encore le charme de ces spectacles.

Il y eut d'abord une espèce de carrousel. Ceux qui devaient courir, parurent le premier jour comme dans une revue ; ils étaient précédés de hérauts d'armes, de pages, d'écuyers, qui portaient leurs devises et leurs boucliers; et sur ces boucliers étaient écrits en lettres d'or des vers composés par *Périgni* et par *Benserade.* Ce dernier sur-tout, avait un talent singulier pour ces pièces galantes, dans lesquelles

il fesait toujours des allusions délicates et piquantes aux caractères des personnes, aux personnages de l'antiquité ou de la fable qu'on représentait, et aux passions qui animaient la cour. Le roi représentait *Roger* : tous les diamans de la couronne brillaient sur son habit et sur le cheval qu'il montait. Les reines et trois cents dames, sous des arcs de triomphe, voyaient cette entrée.

Le roi, parmi tous les regards attachés sur lui, ne distinguait que ceux de mademoiselle de *la Vallière*. La fête était pour elle seule; elle en jouissait confondue dans la foule.

La cavalcade était suivie d'un char doré de dix-huit pieds de haut, de quinze de large, de vingt-quatre de long, représentant le char du soleil. Les quatre âges, d'or, d'argent, d'airain et de fer, les signes célestes, les Saisons, les Heures suivaient à pied ce char. Tout était caractérisé. Des bergers portaient les pièces de la barrière, qu'on ajustait au son des trompettes, auxquelles succédaient par intervalle les musettes et les violons. Quelques personnages, qui suivaient le char d'*Apollon*, vinrent d'abord réciter aux reines des vers convenables au lieu, au temps, au roi et aux dames. Les courses finies, et la nuit venue, quatre mille gros flambeaux éclairèrent l'espace où se donnaient les fêtes. Des tables y furent servies par deux cents personnages, qui représentaient les Saisons, les Faunes, les Sylvains, les Dryades avec des pasteurs, des vendangeurs, des moissonneurs. *Pan* et *Diane* avançaient sur une montagne mouvante, et en descendirent pour faire poser sur les tables ce que les campagnes et les

forêts produisent de plus délicieux. Derrière les tables, en demi-cercle, s'éleva tout d'un coup un théâtre chargé de concertans. Les arcades qui entouraient la table et le théâtre étaient ornées de cinq cents girandoles vertes et argent, qui portaient des bougies; et une balustrade dorée fermait cette vaste enceinte.

Ces fêtes, si supérieures à celles qu'on invente dans les romans, durèrent sept jours. Le roi remporta quatre fois le prix des jeux, et laissa disputer ensuite aux autres chevaliers les prix qu'il avait gagnés, et qu'il leur abandonnait.

La comédie de la Princesse d'Elide, quoiqu'elle ne soit pas une des meilleures de *Molière*, fut un des plus agréables ornemens de ces jeux, par une infinité d'allégories fines sur les mœurs du temps, et par des à-propos qui font l'agrément de ces fêtes, mais qui sont perdus pour la postérité. On était encore très-entêté, à la cour, de l'astrologie judiciaire : plusieurs princes pensaient, par une superstition orgueilleuse, que la nature les distinguait jusqu'à écrire leur destinée dans les astres. Le duc de Savoie, *Victoire-Amédée*, père de la duchesse de Bourgogne, eut un astrologue auprès de lui, même après son abdication. *Molière* osa attaquer cette illusion dans les Amans magnifiques, joués dans une autre fête, en 1670.

Fous de cour, divertissement honteux.

On y voit aussi un fou de cour, ainsi que dans la Princesse d'Elide. Ces misérables étaient encore fort à la mode. C'était un reste de barbarie, qui a duré plus long-temps en Allemagne qu'ailleurs. Le besoin des amusemens, l'impuissance de s'en procurer d'agréables et d'honnêtes dans les temps d'ignorance et de

mauvais goût avaient fait imaginer ce trifte plaifir, qui dégrade l'efprit humain. Le fou qui était alors auprès de *Louis XIV*, avait appartenu au prince de *Condé :* il s'appelait l'*Angeli*. Le comte de *Grammont* difait que de tous les fous qui avaient fuivi M. le prince, il n'y avait que l'*Angeli* qui eût fait fortune. Ce bouffon ne manquait pas d'efprit. C'eft lui qui dit qu'*il n'allait pas au fermon*, *parce qu'il n'aimait pas le* brailler, *et qu'il n'entendait pas le* raifonner.

La farce du Mariage forcé fut auffi jouée à cette fête. Mais ce qu'il y eut de véritablement admirable, ce fut la première repréfentation des trois premiers actes du Tartuffe. Le roi voulut voir ce chef-d'œuvre, avant même qu'il fût achevé. Il le protégea depuis contre les faux dévots, qui voulurent intéreffer la terre et le ciel pour le fupprimer ; et il fubfiftera, comme on l'a déjà dit ailleurs, tant qu'il y aura en France du goût et des hypocrites. 1664.

La plupart de ces folennités brillantes ne font fouvent que pour les yeux et les oreilles. Ce qui n'eft que pompe et magnificence paffe en un jour ; mais quand des chefs-d'œuvre de l'art, comme le Tartuffe, font l'ornement de ces fêtes, elles laiffent après elles une éternelle mémoire.

On fe fouvient encore de plufieurs traits de ces allégories de *Benferade*, qui ornaient les ballets de ce temps-là. Je ne citerai que ces vers pour le roi repréfentant le foleil.

Je doute qu'on le prenne avec vous fur le ton
De Daphné ni de Phaëton.
Lui trop ambitieux, elle trop inhumaine :

Il n'eſt point-là de piége où vous puiſſiez donner;
Le moyen de s'imaginer
Qu'une femme vous fuie, et qu'un homme vous mène ?

La principale gloire de ces amuſemens, qui perfectionnaient en France le goût, la politeſſe et les talens, venait de ce qu'ils ne dérobaient rien aux travaux continuels du monarque. Sans ces travaux il n'aurait ſu que tenir une cour, il n'aurait pas ſu régner; et ſi les plaiſirs magnifiques de cette cour avaient inſulté à la misère du peuple, ils n'euſſent été qu'odieux : mais le même homme qui avait donné ces fêtes, avait donné du pain au peuple dans la diſette de 1662. Il avait fait venir des grains, que les riches achetèrent à vil prix, et dont il fit des dons aux pauvres familles à la porte du louvre : il avait remis au peuple trois millions de tailles : nulle partie de l'adminiſtration intérieure n'était négligée; ſon gouvernement était reſpecté au-dehors. Le roi d'Eſpagne, obligé de lui céder la préſéance; le pape, forcé de lui faire ſatisfaction, Dunkerque ajouté à la France par un marché glorieux à l'acquéreur et honteux pour le vendeur; enfin, toutes ſes démarches, depuis qu'il tenait les rênes, avaient été ou nobles ou utiles : il était beau après cela de donner des fêtes.

Le légat vient demander pardon. Le légat *à latere*, *Chigi*, neveu du pape *Alexandre VII*, venant au milieu de toutes les réjouiſſances
Autre fête. de Verſailles faire ſatisfaction au roi de l'attentat
1664. des gardes du pape, étala à la cour un ſpectacle nouveau. Ces grandes cérémonies ſont des fêtes pour le public. Les honneurs qu'on lui fit, rendaient

la ſatisfaction plus éclatante. Il reçut, ſous un dais, les reſpects des cours ſupérieures, du corps de ville, du clergé. Il entra dans Paris au bruit du canon, ayant le grand *Condé* à ſa droite et le fils de ce prince à ſa gauche, et vint dans cet appareil s'humilier, lui, Rome et le pape, devant un roi qui n'avait pas encore tiré l'épée. Il dîna avec *Louis XIV* après l'audience; et on ne fut occupé que de le traiter avec magnificence, et de lui procurer des plaiſirs. On traita depuis le doge de Gènes avec moins d'honneurs, mais avec ce même empreſſement de plaire, que le roi concilia toujours avec ſes démarches altières.

Tout cela donnait à la cour de *Louis XIV* un air de grandeur qui effaçait toutes les autres cours de l'Europe. Il voulait que cet éclat, attaché à ſa perſonne, réjaillît ſur tout ce qui l'environnait; que tous les grands fuſſent honorés, et qu'aucun ne fût puiſſant, à commencer par ſon frère et par M. *le Prince*. C'eſt dans cette vue qu'il jugea, en faveur des pairs, leur ancienne querelle avec les préſidens du parlement. Ceux-ci prétendaient devoir opiner avant les pairs, et s'étaient mis en poſſeſſion de ce droit. Il régla dans un conſeil extraordinaire que les pairs opineraient aux lits de juſtice, en préſence du roi, avant les préſidens, comme s'ils ne devaient cette prérogative qu'à ſa préſence; et il laiſſa ſubſiſter l'ancien uſage dans les aſſemblées qui ne ſont pas des lits de juſtice. Querelles des pairs.

Pour diſtinguer ſes principaux courtiſans, il avait inventé des caſaques bleues, brodées d'or et d'argent. La permiſſion de les porter était une grande grâce Habits à brevet.

pour des hommes que la vanité mène. On les demandait presque comme le collier de l'ordre. On peut remarquer, puisqu'il est ici question de petits détails, qu'on portait alors des casaques par-dessus un pourpoint orné de rubans, et sur cette casaque passait un baudrier, auquel pendait l'épée. On avait une espèce de rabat à dentelles, et un chapeau orné de deux rangs de plumes. Cette mode, qui dura jusqu'à l'année 1684, devint celle de toute l'Europe, excepté de l'Espagne et de la Pologne. On se piquait déjà presque par-tout d'imiter la cour de *Louis XIV.*

Magnificence et ordre dans sa maison.

Il établit dans sa maison un ordre qui dure encore; régla les rangs et les fonctions; créa des charges nouvelles auprès de sa personne, comme celle de grand-maître de sa garde-robe. Il rétablit les tables instituées par *François I*, et les augmenta. Il y en eut douze pour les officiers commensaux, servies avec autant de propreté et de profusion que celles de beaucoup de souverains : il voulait que les étrangers y fussent tous invités : cette attention dura pendant tout son règne. Il en eut une autre plus recherchée et plus polie encore. Lorsqu'il eut fait bâtir les pavillons de Marli, en 1679, toutes les dames trouvaient dans leur appartement une toilette complète; rien de ce qui appartient à un luxe commode n'était oublié : quiconque était du voyage pouvait donner des repas dans son appartement : on y était servi avec la même délicatesse que le maître. Ces petites choses n'acquièrent du prix que quand elles sont soutenues par les grandes. Dans tout ce qu'il fesait, on voyait de la splendeur et de la générosité.

Il

Il fesait présent de deux cents mille francs aux filles de ses ministres, à leur mariage. (11)

Ce qui lui donna dans l'Europe le plus d'éclat, ce fut une libéralité qui n'avait point d'exemple. L'idée lui en vint d'un discours du duc de *Saint-Aignan*, qui lui conta que le cardinal de *Richelieu* avait envoyé des présens à quelques savans étrangers, qui avaient fait son éloge. Le roi n'attendit pas qu'il fût loué; mais sûr de mériter de l'être, il recommanda à ses ministres, *Lionne* et *Colbert*, de choisir un nombre de français et d'étrangers distingués dans la littérature, auxquels il donnerait des marques de sa générosité. *Lionne* ayant écrit dans les pays étrangers, et s'étant fait instruire autant qu'on le peut dans cette matière si délicate, où il s'agit de donner des préférences aux contemporains, on fit d'abord une liste de soixante personnes : les unes eurent des présens, les autres des pensions, selon leur rang, leurs besoins et leur mérite. Le bibliothécaire du vatican; *Allazzi*, le comte *Gratiani*, secrétaire d'Etat 1663.
du duc de Modène; le célèbre *Viviani*, mathématicien du grand duc de Florence; *Vossius*, l'historiographe des Provinces-Unies; l'illustre mathématicien *Huyghens*; un résident hollandais en Suède, enfin jusqu'à des professeurs d'Altorf et de Helmstadt, villes presque inconnues des Français, furent étonnés de recevoir

Présens et pensions aux gens de lettres de l'Europe.

(11) Ces profusions faites avec l'argent du peuple étaient une véritable injustice, et certes un beaucoup plus grand péché, excepté aux yeux des jésuites, que ceux qu'il pouvait commettre avec ses maîtresses. Cette foule de charges inutiles, d'abus de tout genre, a fait un mal plus durable. Une grande partie de ces abus a subsisté long-temps, et subsiste même encore, quoiqu'aucun des princes qui lui ont succédé n'ait hérité de son goût pour le faste.

des lettres de M. *Colbert*, par lesquelles il leur mandait que si le roi n'était pas leur souverain, il les priait d'agréer qu'il fût leur bienfaiteur. Les expressions de ces lettres étaient mesurées sur la dignité des personnes ; et toutes étaient accompagnées, ou de gratifications considérables, ou de pensions.

Parmi les Français, on sut distinguer *Racine*, *Quinault*, *Fléchier* depuis évêque de Nîmes, encore fort jeunes ; ils eurent des présens. Il est vrai que *Chapelain* et *Cotin* eurent des pensions ; mais c'était principalement *Chapelain* que le ministre *Colbert* avait consulté. Ces deux hommes, d'ailleurs si décriés pour la poësie, n'étaient pas sans mérite. *Chapelain* avait une littérature immense ; et, ce qui peut surprendre, c'est qu'il avait du goût, et qu'il était un des critiques les plus éclairés. Il y a une grande distance de tout cela au génie. La science et l'esprit conduisent un artiste, mais ne le forment en aucun genre. Personne en France n'eut plus de réputation de son temps que *Ronsard* et *Chapelain*. C'est qu'on était barbare dans le temps de *Ronsard*, et qu'à peine on sortait de la barbarie dans celui de *Chapelain*. *Costar*, le compagnon d'étude de *Balzac* et de *Voiture*, appelle *Chapelain* le premier des poëtes héroïques.

Boileau n'eut point de part à ces libéralités ; il n'avait encore fait que des satires ; et l'on sait que ses satires attaquaient les mêmes savans que le ministre avait consultés. Le roi le distingua quelques années après, sans consulter personne.

Maison bâtie à Florence de ses liberalités.

Les présens faits dans les pays étrangers furent si considérables que *Viviani* fit bâtir à Florence une maison des libéralités de *Louis XIV*. Il mit en lettres

d'or ſur le frontiſpice, *Ædes à Deo datæ :* alluſion au ſurnom de *Dieu-donné*, dont la voix publique avait nommé ce prince, à ſa naiſſance.

On ſe figure aiſément l'effet qu'eut dans l'Europe cette magnificence extraordinaire ; et ſi l'on conſidère tout ce que le roi fit bientôt après de mémorable, les eſprits les plus ſévères, et les plus difficiles doivent ſouffrir les éloges immodérés qu'on lui prodigua. Les Français ne furent pas les ſeuls qui le louèrent. On prononça douze panégyriques de *Louis XIV*, en diverſes villes d'Italie ; hommage qui n'était rendu ni par la crainte ni par l'eſpérance, et que le marquis *Zampieri* envoya au roi.

Il continua toujours à répandre ſes bienfaits ſur les lettres et ſur les arts. Des gratifications particulières d'environ quatre mille louis à *Racine*, la fortune de *Deſpréaux*, celle de *Quinault*, ſur-tout celle de *Lulli*, et de tous les artiſtes qui lui conſacrèrent leurs travaux, en ſont des preuves. Il donna même mille louis à *Benſerade*, pour faire graver les tailles-douces de ſes métamorphoſes d'*Ovide* en rondeaux : libéralité mal appliquée, qui prouve ſeulement la générofité du ſouverain. Il récompenſait dans *Benſerade* le petit mérite qu'il avait eu dans ſes ballets.

Pluſieurs écrivains ont attribué, uniquement à *Colbert*, cette protection donnée aux arts, et cette magnificence de *Louis XIV* : mais il n'eut d'autre mérite en cela que de ſeconder la magnanimité et le goût de ſon maître. Ce miniſtre qui avait un très-grand génie pour les finances, le commerce, la navigation, la police générale, n'avait pas dans

l'esprit ce goût et cette élévation du roi ; il s'y prêtait avec zèle, et était loin de lui inspirer ce que la nature donne.

On ne voit pas, après cela, sur quel fondement quelques écrivains ont reproché l'avarice à ce monarque. Un prince, qui a des domaines absolument séparés des revenus de l'Etat, peut être avare comme un particulier ; mais un roi de France, qui n'est réellement que le dispensateur de l'argent de ses sujets, ne peut guère être atteint de ce vice. L'attention et la volonté de récompenser peuvent lui manquer ; mais c'est ce qu'on ne peut reprocher à *Louis XIV*.

Dans le temps même qu'il commençait à encourager les talens par tant de bienfaits, l'usage que le comte de *Bussy* fit des siens fut rigoureusement puni. On le mit à la bastille, en 1665. Les *Amours des Gaules* furent le prétexte de sa prison. La véritable cause était cette chanson, où le roi était trop compromis, et dont alors on renouvela le souvenir pour perdre *Bussy* à qui on l'imputait :

Que Déodatus est heureux
De baiser ce bec amoureux,
Qui d'une oreille à l'autre va !
Alleluia.

Ses ouvrages n'étaient pas assez bons pour compenser le mal qu'ils lui firent. Il parlait purement sa langue : il avait du mérite, mais plus d'amour-propre encore ; et il ne se servit guère de ce mérite que pour se faire des ennemis. *Louis XIV* aurait

agi généreufement, s'il lui avait pardonné : il vengea fon injure perfonnelle, en paraiffant céder au cri public. Cependant le comte de *Buffy* fut relâché au bout de dix-huit mois; mais il fut privé de fes charges, et refta dans la difgrâce tout le refte de fa vie, proteftant en vain à *Louis XIV* une tendreffe que ni le roi ni perfonne ne croyait fincère.

CHAPITRE XXVI.

Suite des particularités et anecdotes.

A LA gloire, aux plaifirs, à la grandeur, à la galanterie, qui occupaient les premières années de ce gouvernement, *Louis XIV* voulut joindre les douceurs de l'amitié; mais il eft difficile à un roi de faire des choix heureux. De deux hommes auxquels il marqua le plus de confiance, l'un le trahit indignement, l'autre abufa de fa faveur. Le premier était le marquis de *Vardes*, confident du goût du roi pour madame de *la Vallière*. On fait que des intrigues de cour le firent chercher à perdre madame de *la Vallière*, qui par fa place devait avoir des jaloufes, et qui par fon caractère ne devait point avoir d'ennemis. On fait qu'il ofa, de concert avec le comte de *Guiche* et la comteffe de *Soiffons*, écrire à la reine régnante une lettre contre-faite, au nom du roi d'Efpagne, fon père. Cette lettre apprenait à la reine ce qu'elle devait ignorer, et ce qui ne pouvait que troubler la paix de la maifon royale. Il ajouta à cette perfidie la méchanceté de faire tomber les foupçons fur les

1665. plus honnêtes gens de la cour, le duc et la ducheſſe de *Navailles*. Ces deux perſonnes innocentes furent ſacrifiées au reſſentiment du monarque trompé. L'atrocité de la conduite de *Vardes* fut trop tard connue, et *Vardes*, tout criminel qu'il était, ne fut guère plus puni que les innocens qu'il avait accuſés, et qui furent obligés de ſe défaire de leurs charges, et de quitter la cour.

L'autre favori était le comte depuis duc de *Lauzun*, tantôt rival du roi dans ſes amours paſſagers, tantôt ſon confident, et ſi connu depuis par ce mariage qu'il voulut contracter trop publiquement avec *Mademoiſelle*, et qu'il fit enſuite ſecrètement malgré ſa parole donnée à ſon maître.

Le roi, trompé dans ſes choix, dit qu'il avait cherché des amis, et qu'il n'avait trouvé que des intrigans. Cette connaiſſance malheureuſe des hommes, qu'on acquiert trop tard, lui fesait dire auſſi : *Toutes les fois que je donne une place vacante, je fais cent mécontens et un ingrat.*

Ni les plaiſirs, ni les embelliſſemens des maiſons royales et de Paris, ni les ſoins de la police du royaume, ne diſcontinuèrent pendant la guerre de 1666.

Le roi danſa dans les ballets juſqu'en 1670. Il avait alors trente-deux ans. On joua devant lui à Saint-Germain la tragédie de Britannicus ; il fut frappé de ces vers :

Pour mérite premier, pour vertu ſingulière,
Il excelle à traîner un char dans la carrière,
A diſputer des prix indignes de ſes mains,
A ſe donner lui-même en ſpectacle aux Romains.

Dès-lors il ne danſa plus en public : et le poëte réforma le monarque. Son union avec madame la ducheſſe de *la Vallière* ſubſiſtait toujours, malgré les infidélités fréquentes qu'il lui fesait. Ces infidélités lui coûtaient peu de ſoins. Il ne trouvait guère de femmes qui lui réſiſtaſſent, et revenait toujours à celle qui, par la douceur et par la bonté de ſon caractère, par un amour vrai, et même par les chaînes de l'habitude, l'avait ſubjugué ſans art. Mais, dès l'an 1669, elle s'aperçut que madame de *Monteſpan* prenait de l'aſcendant ; elle combattit avec ſa douceur ordinaire ; elle ſupporta le chagrin d'être témoin long-temps du triomphe de ſa rivale, et ſans preſque ſe plaindre ; elle ſe crut encore heureuſe, dans ſa douleur, d'être conſidérée du roi qu'elle aimait toujours, et de le voir ſans en être aimée.

Racine eſt cauſe que *Louis XIV* ne danſe plus ſur le théâtre.

Enfin, en 1675, elle embraſſa la reſſource des ames tendres, auxquelles il faut des ſentimens vifs et profonds qui les ſubjuguent. Elle crut que DIEU ſeul pouvait ſuccéder dans ſon cœur à ſon amant. Sa converſion fut auſſi célèbre que ſa tendreſſe. Elle ſe fit carmélite à Paris, et perſévéra. Se couvrir d'un cilice, marcher pieds nus, jeûner rigoureuſement, chanter, la nuit, au chœur dans une langue inconnue ; tout cela ne rebuta point la délicateſſe d'une femme accoutumée à tant de gloire, de molleſſe et de plaiſirs. Elle vécut dans ces auſtérités depuis 1675 juſqu'en 1710, ſous le nom ſeul de *ſœur Louiſe de la miſéricorde*. Un roi qui punirait ainſi une femme coupable ſerait un tyran ; et c'eſt ainſi que tant de femmes ſe ſont punies d'avoir aimé. Il n'y a preſque point d'exemples de politiques qui aient pris ce parti rigoureux. Les crimes

de la politique sembleraient cependant exiger plus d'expiations que les faiblesses de l'amour; mais ceux qui gouvernent les ames n'ont guère d'empire que sur les faibles.

On sait que quand on annonça à *sœur Louise de la miséricorde* la mort du duc de *Vermandois* qu'elle avait eu du roi, elle dit : *Je dois pleurer sa naissance encore plus que sa mort.* Il lui resta une fille, qui fut de tous les enfans du roi la plus ressemblante à son père, et qui épousa le prince *Armand de Conti*, neveu du grand *Condé*.

Cependant la marquise de *Montespan* jouissait de sa faveur, avec autant d'éclat et d'empire que madame de *la Vallière* avait eu de modestie.

Tandis que madame de *la Vallière* et madame de *Montespan* se disputaient encore la première place dans le cœur du roi, toute la cour était occupée d'intrigues d'amour. *Louvois* même était sensible. Parmi plusieurs maîtresses qu'eut ce ministre dont le caractère dur semblait si peu fait pour l'amour, il y eut une madame du *Frénoi*, femme d'un de ses commis, pour laquelle il eut depuis le crédit de faire ériger une charge chez la reine; on la fit dame du lit : elle eut les grandes entrées. Le roi, en favorisant ainsi jusqu'aux goûts de ses ministres, voulait justifier les siens.

C'est un grand exemple du pouvoir des préjugés et de la coutume, qu'il fût permis à toutes les femmes mariées d'avoir des amans, et qu'il ne le fût pas à la petite-fille de *Henri IV* d'avoir un mari. *Mademoiselle*, après avoir refusé tant de souverains, après avoir eu l'espérance d'épouser *Louis XIV*, voulut faire à quarante-quatre ans la fortune d'un gentilhomme. Elle obtint la permission d'épouser *Péguilin*, du nom de

Caumont, comte de *Lauzun*, le dernier qui fut capitaine d'une compagnie de cent gentilshommes au bec-de-corbin qui ne fubfifte plus, et le premier pour qui le roi avait créé la charge de colonel-général des dragons. Il y avait cent exemples de princeffes qui avaient époufé des gentilshommes : les empereurs romains donnaient leurs filles à des fénateurs : les filles des fouverains de l'Afie, plus puiffans et plus defpotiques qu'un roi de France, n'époufent jamais que des efclaves de leurs pères.

Mariage du comte de *Lauzun* avec la petite-fille de *Henri IV*. 1669.

Mademoifelle donnait tous fes biens, eftimés vingt millions, au comte de *Lauzun;* quatre duchés, la fouveraineté de Dombes, le comté d'Eu, le palais d'Orléans qu'on nomme le Luxembourg. Elle ne fe réfervait rien, abandonnée toute entière à l'idée flatteufe de faire à ce qu'elle aimait une plus grande fortune qu'aucun roi n'en a fait à aucun fujet. Le contrat était dreffé : *Lauzun* fut un jour duc de *Montpenfier*. Il ne manquait plus que la fignature. Tout était prêt, lorfque le roi affailli par les repréfentations des princes, des miniftres, des ennemis d'un homme trop heureux, retira fa parole, et défendit cette alliance. Il avait écrit aux cours étrangères pour annoncer le mariage; il écrivit la rupture. On le blâma de l'avoir permis; on le blâma de l'avoir défendu. Il pleura de rendre *Mademoifelle* malheureufe. Mais ce même prince, qui s'était attendri en lui manquant de parole, fit enfermer *Lauzun*, en novembre 1670, au château de Pignerol, pour avoir époufé en fecret la princeffe qu'il lui avait permis, quelques mois auparavant, d'époufer en public. Il fut enfermé dix années entières. Il y a plus d'un royaume où un monarque

Mis en prifon pour ce mariage.

n'a pas cette puiſſance : ceux qui l'ont ſont plus chéris quand ils n'en ſont pas d'uſage. Le citoyen qui n'offenſe point les lois de l'équité doit-il être puni ſi ſévèrement par celui qui repréſente l'Etat ? N'y a-t-il pas une très-grande différence entre déplaire à ſon ſouverain, et trahir ſon ſouverain ? Un roi doit-il traiter un homme plus durement que la loi ne le traiterait ?

Ceux qui ont écrit (*oo*) que madame de *Monteſpan*, après avoir empêché le mariage, irritée contre le comte de *Lauzun*, qui éclatait en reproches violens, exigea de *Louis XIV* cette vengeance, ont fait bien plus de tort à ce monarque. Il y aurait eu à la fois de la tyrannie et de la puſillanimité à ſacrifier à la colère d'une femme un brave homme, un favori qui, privé par lui de la plus grande fortune, n'aurait fait d'autre faute que de s'être trop plaint de madame de *Monteſpan*. Qu'on pardonne ces réflexions, les droits de l'humanité les arrachent. Mais en même temps l'équité veut que *Louis XIV* n'ayant fait dans tout ſon règne aucune action de cette nature, on ne l'accuſe pas d'une injuſtice ſi cruelle. C'eſt bien aſſez qu'il ait puni avec tant de ſévérité un mariage clandeſtin, une liaiſon innocente, qu'il eût mieux fait d'ignorer. Retirer ſa faveur était très-juſte ; la priſon était trop dure.

Ceux qui ont douté de ce mariage ſecret n'ont

(*oo*) L'origine de cette imputation, qu'on trouve dans tant d'hiſtoriens, vient du *Ségraiſiana*. C'eſt un recueil poſthume de quelques converſations de *Ségrais*, preſque toutes falſifiees. Il eſt plein de contradictions ; et l'on ſait qu'aucun de ces *ana* ne mérite de croyance.

qu'à lire attentivement les mémoires de *Mademoiſelle*. Ces mémoires apprennent ce qu'elle ne dit pas. On voit que cette même princeſſe, qui s'était plainte ſi amèrement au roi de la rupture de ſon mariage, n'oſa ſe plaindre de la priſon de ſon mari. Elle avoue qu'on la croyait mariée ; elle ne dit point qu'elle ne l'était pas : et quand il n'y aurait que ces paroles : *Je ne puis ni ne dois changer pour lui*, elles ſeraient déciſives.

Lauzun et *Fouquet* furent étonnés de ſe rencontrer dans la même priſon ; mais *Fouquet* ſur-tout, qui dans ſa gloire et dans ſa puiſſance avait vu de loin *Péguilin* dans la foule, comme un gentilhomme de province ſans fortune, le crut fou, quand celui-ci lui conta qu'il avait été le favori du roi, et qu'il avait eu la permiſſion d'épouſer la petite-fille de *Henri IV* avec tous les biens et les titres de la maiſon de *Montpenſier*.

Après avoir langui dix ans en priſon, il en ſortit enfin ; mais ce ne fut qu'après que madame de *Monteſpan* eut engagé *Mademoiſelle* à donner la ſouveraineté de Dombes et le comté d'Eu au duc du Maine encore enfant, qui les poſſéda après la mort de cette princeſſe. Elle ne fit cette donation que dans l'eſpérance que M. de *Lauzun* ſerait reconnu pour ſon époux ; elle ſe trompa : le roi lui permit ſeulement de donner à ce mari ſecret et infortuné les terres de Saint-Fargeau et de Thiers, avec d'autres revenus conſidérables que *Lauzun* ne trouva pas ſuffiſans. Elle fut réduite à être ſecrètement ſa femme, et à n'en être pas bien traitée en public. Malheureuſe à

la cour, malheureuse chez elle, ordinaire effet des passions, elle mourut en 1693. (*pp*)

Pour le comte de *Lauzun*, il passa en Angleterre, en 1688. Toujours destiné aux aventures extraordinaires, il conduisit en France la reine, épouse de *Jacques II*, et son fils au berceau. Il fut fait duc. Il commanda en Irlande avec peu de succès, et revint avec plus de réputation attachée à ses aventures que de considération personnelle. Nous l'avons vu mourir fort âgé et oublié, comme il arrive à tous ceux qui n'ont eu que de grands événemens sans avoir fait de grandes choses.

Cependant madame de *Montespan* était toute puissante dès le commencement des intrigues dont on vient de parler.

Athenaïs de Mortemar, femme du marquis de *Montespan* : sa sœur aînée, la marquise de *Thiange*,

(*pp*) On a imprimé, à la fin de ses mémoires, une histoire des amours de *Mademoiselle* et de M. de *Lauzun*. C'est l'ouvrage de quelque valet-de-chambre. On y a joint des vers dignes de l'histoire et de toutes les inepties qu'on était en possession d'imprimer en Hollande.

On doit mettre au même rang la plupart des contes qui se trouvent dans les memoires de madame de *Maintenon*, faits par le nommé *la Beaumelle* : il y est dit qu'en 1681, un des ministres du duc de Lorraine vint déguisé en mendiant se présenter dans une église à *Mademoiselle*, lui montra une paire d'heures sur lesquelles il était écrit : *De la part du duc de Lorraine* : et qu'ensuite il négocia avec elle pour l'engager à déclarer le duc son heritier. Tome II, page 204. Cette fable est prise de l'aventure vraie ou fausse de la reine *Clotilde*. *Mademoiselle* n'en parle point dans ses mémoires, où elle n'omet pas les petits faits. Le duc de Lorraine n'avait aucun droit à la succession de *Mademoiselle* ; de plus elle avait fait, en 1679, le duc du Maine et le comte de Toulouse ses héritiers.

L'auteur de ces misérables mémoires dit, page 207, que le duc de *Lauzun*, à son retour, ne vit dans *Mademoiselle* qu'*une fille brûlante d'un amour impur* : elle etait sa femme, il l'avoue. Il est difficile d'écrire plus d'impostures dans un style plus indecent.

et fa cadette pour qui elle obtint l'abbaye de Fontevraud, étaient les plus belles femmes de leur temps ; et toutes trois joignaient à cet avantage des agrémens finguliers dans l'efprit. Le duc de *Vivonne*, leur frère, maréchal de France, était auffi un des hommes de la cour qui avait le plus de goût et de lecture. C'était lui à qui le roi difait un jour : *Mais à quoi fert de lire?* Le duc de *Vivonne*, qui avait de l'embonpoint et de belles couleurs, répondit : ›› La lecture fait à l'efprit ›› ce que vos perdrix font à mes joues. ››

Ces quatre perfonnes plaifaient univerfellement par un tour fingulier de converfation mêlé de plaifanterie, de naïveté et de fineffe, qu'on appelait l'efprit des *Mortemar*. Elles écrivaient toutes avec une légèreté et une grâce particulière. On voit par-là combien eft ridicule ce conte que j'ai entendu encore renouveler que madame de *Montefpan* était obligée de faire écrire fes lettres au roi par madame *Scarron*; et que c'eft-là ce qui en fit fa rivale, et fa rivale heureufe.

Madame *Scarron*, depuis madame de *Maintenon*, avait à la vérité plus de lumières acquifes par la lecture; fa converfation était plus douce, plus infinuante. Il y a des lettres d'elle où l'art embellit le naturel, et dont le ftyle eft très-élégant. Mais madame de *Montefpan* n'avait befoin d'emprunter l'efprit de perfonne ; et elle fut long-temps favorite, avant que madame de *Maintenon* lui fût préfentée.

Le triomphe de madame de *Montefpan* éclata au voyage que le roi fit en Flandre, en 1670. La ruine des Hollandais fut préparée dans ce voyage, au milieu des plaifirs. Ce fut une fête continuelle dans l'appareil le plus pompeux.

Le roi, qui fit tous fes voyages de guerre à cheval, fit celui-ci pour la première fois dans un carroffe à glaces. Les chaifes de pofte n'étaient point encore inventées. La reine, *Madame*, fa belle-fœur, la marquife de *Montefpan*, étaient dans cet équipage fuperbe, fuivies de beaucoup d'autres; et quand madame de *Montefpan* allait feule, elle avait quatre gardes-du-corps aux portières de fon carroffe. Le dauphin arriva enfuite avec fa cour, *Mademoifelle* avec la fienne; c'était avant la fatale aventure de fon mariage : elle partageait en paix tous ces triomphes, et voyait avec complaifance fon amant, favori du roi, à la tête de fa compagnie des gardes. On fefait porter dans les villes où l'on couchait les plus beaux meubles de la couronne. On trouvait dans chaque ville un bal mafqué ou paré, ou des feux d'artifice. Toute la maifon de guerre accompagnait le roi, et toute la maifon de fervice précédait ou fuivait. Les tables étaient tenues comme à Saint-Germain. La cour vifita dans cette pompe toutes les villes conquifes. Les principales dames de Bruxelles, de Gand, venaient voir cette magnificence. Le roi les invitait à fa table; il leur fefait des préfens pleins de galanterie. Tous les officiers des troupes en garnifon recevaient des gratifications. Il en coûta plufieurs fois quinze cents louis d'or par jour en libéralités.

Tous les honneurs, tous les hommages étaient pour madame de *Montefpan*, excepté ce que le devoir donnait à la reine. Cependant cette dame n'était pas du fecret. Le roi favait diftinguer les affaires d'Etat des plaifirs.

Madame, chargée seule de l'union des deux rois et de la destruction de la Hollande, s'embarqua à Dunkerque sur la flotte du roi d'Angleterre, *Charles II*, son frère, avec une partie de la cour de France. Elle menait avec elle mademoiselle de *Kéroual*, depuis duchesse de Portsmouth, dont la beauté égalait celle de madame de *Montespan*. Elle fut depuis en Angleterre ce que madame de *Montespan* était en France, mais avec plus de crédit. Le roi *Charles* fut gouverné par elle jusqu'au dernier moment de sa vie; et, quoique souvent infidèle, il fut toujours maîtrisé. Jamais femme n'a conservé plus long-temps sa beauté; nous lui avons vu, à l'âge de près de soixante et dix ans, une figure encore noble et agréable, que les années n'avaient point flétrie.

Mademoiselle de *Kéroual* va gouverner le roi d'Angleterre.

Madame alla voir son frère à Cantorbéri, et revint avec la gloire du succès. Elle en jouissait, lorsqu'une mort subite et douloureuse l'enleva à l'âge de vingt-six ans, le 30 juin 1670. La cour fut dans une douleur et dans une consternation que le genre de mort augmentait. Cette princesse s'était crue empoisonnée. L'ambassadeur d'Angleterre, *Montaigu*, en était persuadé; la cour n'en doutait pas; et toute l'Europe le disait. Un des anciens domestiques de la maison de son mari m'a nommé celui qui (selon lui) donna le poison. „ Cet homme, me disait-il, „ qui n'était pas riche, se retira immédiatement „ après en Normandie, où il acheta une terre, dans „ laquelle il vécut long-temps avec opulence. „ Ce poison (ajoutait-il) „ était de la poudre de „ diamant mise au lieu de sucre dans des fraises. „ La cour et la ville pensèrent que *Madame* avait été

On croit *Madame*, sœur de *Charles II*, empoisonnée.

empoisonnée dans un verre d'eau de chicorée, (*qq*) après lequel elle éprouva d'horribles douleurs, et bientôt les convulsions de la mort. Mais la malignité humaine et l'amour de l'extraordinaire furent les seules raisons de cette persuasion générale. Le verre d'eau ne pouvait être empoisonné, puisque madame de *la Fayette* et une autre personne burent le reste sans ressentir la plus légère incommodité. La poudre de diamant n'est pas plus un venin (*rr*) que la poudre de corail. Il y avait long-temps que *Madame* était malade d'un abcès qui se formait dans le foie. Elle était très-mal-saine, et même avait accouché d'un enfant absolument pourri. Son mari, trop soupçonné dans l'Europe, ne fut ni avant ni après cet événement accusé d'aucune action qui eût de la noirceur; et on trouve rarement des criminels qui n'aient fait qu'un grand crime. Le genre humain serait trop malheureux, s'il était aussi commun de commettre des choses atroces que de les croire.

On prétendit que le chevalier de *Lorraine*, favori de *Monsieur*, pour se venger d'un exil et d'une prison que sa conduite coupable auprès de *Madame* lui avait attirés, s'était porté à cette horrible vengeance. On ne fait pas attention que le chevalier de *Lorraine* était alors à Rome, et qu'il est bien difficile à un

(*qq*) Voyez l'histoire de madame *Henriette d'Angleterre*, par madame la comtesse de *la Fayette*, page 171, édition de 1742.

(*rr*) Des fragmens de diamant et de verre pourraient par leurs pointes percer une tunique des entrailles, et la déchirer : mais aussi on ne pourrait les avaler, et on serait averti tout d'un coup du danger par l'excoriation du palais et du gosier. La poudre impalpable ne peut nuire. Les médecins qui ont rangé le diamant au nombre des poisons auraient dû distinguer le diamant réduit en poudre impalpable du diamant grossièrement pilé.

chevalier

chevalier de Malthe de vingt ans, qui eſt à Rome, d'acheter à Paris la mort d'une grande princeſſe.

Indiſcrétion de *Turenne*, cauſe des malheurs de *Madame*, et de tous ces bruits odieux.

Il n'eſt que trop vrai qu'une faibleſſe et une indiſcrétion du vicomte de *Turenne* avaient été la première cauſe de toutes ces rumeurs odieuſes qu'on ſe plaît encore à réveiller. Il était à ſoixante ans l'amant de madame de *Coatquen*, et ſa dupe, comme il l'avait été de madame de *Longueville*. Il révéla à cette dame le ſecret de l'Etat, qu'on cachait au frère du roi. Madame de *Coatquen*, qui aimait le chevalier de *Lorraine*, le dit à ſon amant: celui-ci en avertit *Monſieur*. L'intérieur de la maiſon de ce prince fut en proie à tout ce qu'ont de plus amer les reproches et les jalouſies. Ces troubles éclatèrent avant le voyage de *Madame*. L'amertume redoubla à ſon retour. Les emportemens de *Monſieur*, les querelles de ſes favoris avec les amis de *Madame*, remplirent ſa maiſon de confuſion et de douleur. *Madame*, quelque temps avant ſa mort, reprochait avec des plaintes douces et attendriſſantes, à la marquiſe de *Coatquen*, les malheurs dont elle était cauſe. Cette dame, à genoux auprès de ſon lit, et arroſant ſes mains de larmes, ne lui répondit que par ces vers de *Venceſlas*:

J'allais... j'étais... l'amour a ſur moi tant d'empire...
Je m'égare, Madame, et ne puis que vous dire....

Le chevalier de *Lorraine*, auteur de ces diſſentions, fut d'abord envoyé par le roi à Pierre-en-Scize; le comte de *Marſan*, de la maiſon de *Lorraine*, et le marquis depuis maréchal de *Villeroi* furent exilés. Enfin, on regarda comme la fuite coupable de ces

démêlés, la mort naturelle de cette malheureuse princesse. (12)

Origine des fréquens empoisonnemens dont on se plaignit alors.

Ce qui confirma le public dans le soupçon de poison, c'est que vers ce temps on commença à connaître ce crime en France. On n'avait point employé cette vengeance des lâches dans les horreurs de la guerre civile. Ce crime, par une fatalité singulière,

(12) Dans un recueil de pièces extraites du porte-feuille de M. *Duclos*, et imprimées en 1781, on trouve qu'un maître d'hôtel de *Monsieur*, nommé *Morel*, avait commis ce crime; qu'il en fut soupçonné; que *Louis XIV* le fit amener devant lui, que l'ayant menacé de le livrer à la rigueur des lois s'il ne disait pas la vérité, et lui ayant promis la liberté et la vie s'il avouait tout, *Morel* avoua son crime; que le roi lui ayant demandé si *Monsieur* était instruit de cet horrible complot, *Morel* lui répondit: *Non, il n'y aurait point consenti.* M. de *Voltaire* était instruit de cette anecdote; mais il n'a jamais voulu paraître croire à aucun empoisonnement, à moins qu'il ne fût absolument impossible d'en nier la réalité. Dans le même ouvrage que nous venons de citer, on donne pour garant de cette anecdote mademoiselle de *la Chausseraie*, amie subalterne de madame de *Maintenon*. On a demandé comment quarante ans après cet évènement, *Louis XIV* aurait confié des détails si affligeans à se rappeler, à une personne qui n'avait et ne pouvait avoir avec lui aucune liaison intime. Mais mademoiselle de *la Chausseraie* expliquait elle-même cette difficulté. Elle racontait que se trouvant seule avec le roi chez madame de *Maintenon*, qui était sortie pour quelques momens, *Louis XIV* laissa échapper des plaintes sur les malheurs où il s'était vu condamné; elle attribuait ces plaintes aux revers de la guerre de la succession, et cherchait à le consoler. *Non*, dit le roi, *c'est dans ma jeunesse, c'est au milieu de mes succès que j'ai éprouvé les plus grands malheurs*; et il cita la mort de *Madame*. Mademoiselle de *la Chausseraie* répondit par un lieu commun de consolation. *Ah, Mademoiselle*, dit le roi, *ce n'est point cette mort, ce sont ses affreuses circonstances que je pleure*; et il se tut. Peu de temps après madame de *Maintenon* rentra; au bout de quelques momens de silence, le roi s'approcha de mademoiselle de *la Chausseraie*, et lui dit: *J'ai commis une indiscrétion que je me reproche; ce qui m'est échappé a pu vous donner des soupçons contre mon frère, et ils seraient injustes; je ne puis les dissiper que par une confidence entière*: et alors il lui raconta ce qu'on vient de lire. Nous avons appris ces détails d'un homme très-digne de foi, qui les tient immédiatement des personnes qui avaient avec mademoiselle de *la Chausseraie* les relations les plus intimes.

infecta la France dans le temps de la gloire et des plaiſirs qui adouciſſaient les mœurs, ainſi qu'il ſe gliſſa dans l'ancienne Rome aux plus beaux jours de la république.

Deux italiens, dont l'un s'appelait *Exili*, travaillèrent long-temps avec un apothicaire allemand, nommé *Glaſer*, à chercher ce qu'on appelle *la pierre philoſophale*. Les deux italiens y perdirent le peu qu'ils avaient et voulurent, par le crime, réparer le tort de leur folie. Ils vendirent ſecrètement des poiſons. La confeſſion, le plus grand frein de la méchanceté humaine, mais dont on abuſe en croyant pouvoir faire des crimes qu'on croit expier; la confeſſion, dis-je, fit connaître au grand-pénitencier de Paris, que quelques perſonnes étaient mortes empoiſonnées. Il en donna avis au gouvernement. Les deux italiens ſoupçonnés furent mis à la baſtille; l'un des deux y mourut. *Exili* y reſta ſans être convaincu; et du fond de ſa priſon, il répandit dans Paris ces funeſtes ſecrets qui coûtèrent la vie au lieutenant-civil, d'*Aubrai*, et à ſa famille, et qui firent enfin ériger la chambre des poiſons, qu'on nomme *la chambre ardente*.

L'amour fut la première ſource de ces horribles aventures. Le marquis de *Brinvilliers*, gendre du lieutenant-civil d'*Aubrai*, logea chez lui *Sainte-Croix*, (*ss*) capitaine de ſon régiment, d'une trop belle figure. Sa femme lui èn fit craindre les conſéquences. Le mari s'obſtina à faire demeurer ce jeune homme avec ſa femme, jeune, belle et ſenſible. Ce qui devait

(*ss*) L'hiſtoire de *Louis XIV*, ſous le nom de *la Martinière*, le nomme l'abbé de *la Croix*. Cette hiſtoire, fautive en tout, confond les noms, les dates et les événemens.

arriver arriva : ils s'aimèrent. Le lieutenant-civil, père de la marquife, fut affez févère et affez imprudent pour folliciter une lettre de cachet, et pour faire envoyer à la baftille le capitaine, qu'il ne fallait envoyer qu'à fon régiment. *Sainte-Croix* fut mis malheureufement dans la chambre où était *Exili*. Cet italien lui apprit à fe venger : on en fait les fuites qui font frémir. La marquife n'attenta point à la vie de fon mari, qui avait eu de l'indulgence pour un amour dont lui-même était la caufe; mais la fureur de la vengeance la porta à empoifonner fon père, fes deux frères et fa fœur. Au milieu de tant de crimes, elle avait de la religion : elle allait fouvent à confeffe; et même lorfqu'on l'arrêta dans Liége, on trouva une confeffion générale écrite de fa main, qui fervit non pas de preuve contre elle, mais de préfomption. Il eft faux qu'elle eût effayé fes poifons dans les hôpitaux, comme le difait le peuple, et comme il eft écrit dans les *Caufes célèbres*, ouvrage d'un avocat fans caufe, et fait pour le peuple; mais il eft vrai qu'elle eut, ainfi que *Sainte-Croix*, des liaifons fecrètes avec des perfonnes accufées depuis des mêmes crimes. Elle fut brûlée, en 1676, après avoir eu la tête tranchée. Mais depuis 1670, qu'*Exili* avait commencé à faire des poifons, jufqu'en 1680, ce crime infecta Paris. On ne peut diffimuler que *Penautier*, le receveur-général du clergé, ami de cette femme, fut accufé quelque temps après d'avoir mis fes fecrets en ufage, et qu'il lui en coûta la moitié de fon bien pour fupprimer les accufations.

Prétendus fortiléges.

La *Voifin*, la *Vigoureux*, un prêtre nommé *le Sage*, et d'autres, trafiquèrent des fecrets d'*Exili*, fous

prétexte d'amuser les ames curieuses et faibles par des apparitions d'esprits. On crut le crime plus répandu qu'il n'était en effet. La chambre ardente fut établie à l'arsenal, près de la bastille, en 1680. Les plus grands seigneurs y furent cités, entre autres deux nièces du cardinal *Mazarin*, la (*u*) duchesse de *Bouillon* et la comtesse de *Soissons*, mère du prince *Eugène*.

La duchesse de *Bouillon* ne fut décrétée que d'ajournement personnel, et n'était accusée que d'une curiosité ridicule trop ordinaire alors, mais qui n'est pas du ressort de la justice. L'ancienne habitude de consulter des devins, de faire tirer son horoscope, de chercher des secrets pour se faire aimer, subsistait encore parmi le peuple, et même chez les premiers du royaume.

Nous avons déjà remarqué qu'à la naissance de *Louis XIV*, on avait fait entrer l'astrologue *Morin* dans la chambre même de la reine-mère, pour tirer l'horoscope de l'héritier de la couronne. Nous avons vu même le duc d'Orléans, régent du royaume, curieux de cette charlatanerie qui séduisit toute l'antiquité; et toute la philosophie du célèbre comte de *Boulainvilliers*, ne put jamais le guérir de cette chimère. Elle était bien pardonnable à la duchesse de *Bouillon*, et à toutes les dames qui eurent les mêmes faiblesses. Le prêtre *le Sage*, la *Voisin* et la *Vigoureux* s'étaient fait un revenu de la curiosité des ignorans qui étaient en très-grand nombre. Ils prédisaient l'avenir; ils fesaient

(*u*) L'histoire de *Reboulet* dit que la duchesse de *Bouillon fut décrétée de prise de corps, et qu'elle parut devant les juges avec tant d'amis qu'elle n'avait rien à craindre, quand même elle eût été coupable.* Tout cela est très-faux; il n'y eut point de décret de prise de corps contre elle, et alors nuls amis n'auraient pu la soustraire à la justice.

voir le diable. S'ils s'en étaient tenus là, il n'y aurait eu que du ridicule dans eux et dans la chambre ardente.

La Reynie, l'un des préfidens de cette chambre, fut affez mal-avifé pour demander à la ducheffe de *Bouillon* fi elle avait vu le diable; elle répondit qu'elle le voyait dans ce moment, qu'il était fort laid et fort vilain, et qu'il était déguifé en confeiller d'Etat. L'interrogatoire ne fut guère pouffé plus loin.

L'affaire de la comteffe de *Soiffons* et du maréchal de *Luxembourg* fut plus férieufe. *Le Sage*, la *Voifin*, la *Vigoureux* et d'autres complices étaient en prifon, accufés d'avoir vendu des poifons qu'on appelait *la poudre de fucceffion*; ils chargèrent tous ceux qui les étaient venus confulter. La comteffe de *Soiffons* fut du nombre. Le roi eut la condefcendance de dire à cette princeffe que, fi elle fe fentait coupable, il lui confeillait de fe retirer. Elle répondit qu'elle était très-innocente, mais qu'elle n'aimait pas à être interrogée par la juftice. Enfuite elle fe retira à Bruxelles, où elle eft morte fur la fin de 1708, lorfque le prince *Eugène*, fon fils, la vengeait par tant de victoires, et triomphait de *Louis XIV*.

Maréchal de *Luxembourg* à la baftille.

François-Henri de Montmorenci-Boutteville, duc, pair et maréchal de France, qui uniffait le grand nom de *Montmorenci* à celui de la maifon impériale de *Luxembourg*, déjà célèbre en Europe par des actions de grand capitaine, fut dénoncé à la chambre ardente. Un de fes gens d'affaires, nommé *Bonard*, voulant recouvrer des papiers importans qui étaient perdus, s'adreffa au prêtre *le Sage* pour les lui faire retrouver. *Le Sage* commença par exiger de lui qu'il fe confefsât,

et qu'il allât enfuite pendant neuf jours en trois différentes églifes, où il réciterait trois pfaumes.

Malgré la confeffion et les pfaumes les papiers ne fe trouvèrent point ; ils étaient entre les mains d'une fille, nommée *Dupin*. *Bonard*, fous les yeux de *le Sage*, fit, au nom du maréchal de *Luxembourg*, une efpèce de conjuration, par laquelle la *Dupin* devait devenir impuiffante en cas qu'elle ne lui rendît pas les papiers. On ne fait pas trop ce que c'eft qu'une fille impuiffante. La *Dupin* ne rendit rien, et n'en eut pas moins d'amans.

Bonard, défefpéré, fe fit donner un nouveau plein-pouvoir par le maréchal, et entre ce plein-pouvoir et la fignature, il fe trouva deux lignes d'une écriture différente, par lefquelles le maréchal fe donnait au diable.

Le Sage, *Bonard*, la *Voifin*, la *Vigoureux*, et plus de quarante accufés ayant été enfermés à la baftille, *le Sage* dépofa que le maréchal s'était adreffé au diable et à lui pour faire mourir cette *Dupin* qui n'avait pas voulu rendre les papiers; leurs complices ajoutaient qu'ils avaient affaffiné la *Dupin* par fon ordre, qu'ils l'avaient coupée en quartiers, et jetée dans la rivière.

Ces accufations étaient auffi improbables qu'atroces. Le maréchal devait comparaître devant la cour des pairs ; le parlement et les pairs devaient revendiquer le droit de le juger; ils ne le firent pas. L'accufé fe rendit lui-même à la baftille; démarche qui prouvait fon innocence fur cet affaffinat prétendu.

Le fecrétaire d'Etat, *Louvois*, qui ne l'aimait pas, le fit enfermer dans une efpèce de cachot de fix pas et demi de long, où il tomba très-malade. On l'interrogea 1679.

le second jour, et on le laissa ensuite cinq semaines entieres sans continuer son procès; injustice cruelle envers tout particulier, et plus condamnable encore envers un pair du royaume. Il voulut écrire au marquis de *Louvois* pour s'en plaindre, on ne le lui permit pas. Il fut enfin interrogé. On lui demanda s'il n'avait pas donné des bouteilles de vin empoisonnées pour faire mourir le frère de la *Dupin*, et une fille qu'il entretenait.

Il paraissait bien absurde qu'un maréchal de France, qui avait commandé des armées, eût voulu empoisonner un malheureux bourgeois et sa maîtresse, sans tirer aucun avantage d'un si grand crime.

Enfin, on lui confronta *le Sage*, et un autre prêtre nommé d'*Avaux*, avec lesquels on l'accusait d'avoir fait des sortiléges pour faire périr plus d'une personne.

Tout son malheur venait d'avoir vu une fois *le Sage*, et de lui avoir demandé des horoscopes.

Parmi les imputations horribles qui fesaient la base du procès, *le Sage* dit que le maréchal duc de *Luxembourg* avait fait un pacte avec le diable, afin de pouvoir marier son fils à la fille du marquis de *Louvois*. L'accusé répondit : *Quand Matthieu de Montmorenci épousa la veuve de Louis le gros, il ne s'adressa point au diable, mais aux états-généraux qui déclarèrent que pour acquérir au roi mineur l'appui des Montmorenci, il fallait faire ce mariage.*

Cette réponse était fière, et n'était pas d'un coupable. Le procès dura quatorze mois. Il n'y eut de jugement ni pour ni contre lui. La *Voisin*, la *Vigoureux*, et son frère le prêtre, qui s'appelait aussi *Vigoureux*,

furent brûlés avec *le Sage*, à la grève. Le maréchal de *Luxembourg* alla quelques jours à la campagne, et revint enſuite à la cour faire les fonctions de capitaine des gardes, ſans voir *Louvois*, et ſans que le roi lui parlât de tout ce qui s'était paſſé.

Nous avons vu comment il eut depuis le commandement des armées qu'il ne demanda pas, et par combien de victoires il impoſa ſilence à ſes ennemis.

On peut juger quelles rumeurs affreuſes toutes ces accuſations excitaient dans Paris. Le ſupplice du feu, dont la *Voiſin* et ſes complices furent punis, mit fin aux recherches et aux crimes. Cette abomination ne fut que le partage de quelques particuliers, et ne corrompit point les mœurs douces de la nation; mais elle laiſſa dans les eſprits un penchant funeſte à ſoupçonner des morts naturelles d'avoir été violentes.

On croit la reine d'Eſpagne, nièce de *Louis XIV*, empoiſonnée

Ce qu'on avait cru de la deſtinée malheureuſe de madame *Henriette d'Angleterre*, on le crut enſuite de ſa fille, *Marie-Louiſe*, qu'on maria, en 1679, au roi d'Eſpagne, *Charles II.* Cette jeune princeſſe partit à regret pour Madrid. *Mademoiſelle* avait ſouvent dit à *Monſieur*, frère du roi : *Ne menez pas ſi ſouvent votre fille à la cour, elle ſera trop malheureuſe ailleurs.* Cette jeune princeſſe voulait épouſer *Monſeigneur.* *Je vous fais reine d'Eſpagne*, lui dit le roi, *que pourrais-je de plus pour ma fille*? Ah! répondit-elle, vous » pourriez plus pour votre nièce. » Elle fut enlevée au monde, en 1689, au même âge que ſa mère. Il paſſa pour conſtant que le conſeil autrichien de *Charles II* voulait ſe défaire d'elle, parce qu'elle

aimait ſon pays, et qu'elle pouvait empêcher le roi ſon mari de ſe déclarer pour les alliés contre la France. (13) On lui envoya même de Verſailles de ce qu'on croit du contre-poiſon ; précaution très-incertaine, puiſque ce qui peut guérir une eſpèce de mal peut envenimer l'autre, et qu'il n'y a point d'antidote général. Le contre-poiſon prétendu arriva après ſa mort. Ceux qui ont lu les mémoires compilés par le marquis de *Dangeau*, trouveront que le roi dit en ſoupant : ›› La reine d'Eſpagne eſt morte ›› empoiſonnée dans une tourte d'anguille : la com- ›› teſſe de *Pernits*, les caméristes *Zapata* et *Nina*, qui ›› en ont mangé après elle, ſont mortes du même ›› poiſon. ››

Après avoir lu cette étrange anecdote dans ces mémoires manuſcrits, qu'on dit faits avec ſoin par un courtiſan qui n'avait preſque point quitté *Louis XIV* pendant quarante ans, je ne laiſſai pas d'être encore en doute : je m'informai à d'anciens domeſtiques du roi, s'il était vrai que ce monarque, toujours retenu dans ſes diſcours, eût jamais prononcé des paroles ſi imprudentes. Ils m'aſſurèrent tous que rien n'était plus faux. Je demandai à madame la ducheſſe de *Saint-Pierre*, qui arrivait d'Eſpagne, s'il était vrai que ces trois perſonnes fuſſent mortes avec la reine; elle me donna des atteſtations que toutes trois avaient ſurvécu long-temps à leur maîtreſſe. Enfin je ſus que ces mémoires du marquis de *Dangeau*, qu'on regarde comme un monument

(15) On voit dans les mémoires de *Saint-Philippe*, qu'on croyait en Eſpagne qu'elle avait averti *Louis XIV* de l'impuiſſance de *Charles II*, ſeul ſecret d'Etat dont cette reine infortunée pût être inſtruite.

précieux, n'étaient que des *nouvelles à la main*, écrites quelquefois par un de ses domestiques ; et je puis répondre qu'on s'en aperçoit souvent au style, aux inutilités et aux faussetés dont ce recueil est rempli. Après toutes ces idées funestes, où la mort de *Henriette d'Angleterre* nous a conduits, il faut revenir aux événemens de la cour qui suivirent sa perte.

La princesse palatine lui succéda, un an après, et fut mère du duc d'Orléans, régent du royaume. Il fallut qu'elle renonçât au calvinisme, pour épouser *Monsieur* ; mais elle conserva toujours pour son ancienne religion un respect secret qu'il est difficile de secouer, quand l'enfance l'a imprimé dans le cœur.

L'aventure infortunée d'une fille d'honneur de la reine, en 1673, donna lieu à un nouvel établissement. Ce malheur est connu par le sonnet de l'*Avorton*, dont les vers ont été tant cités.

> Toi que l'amour fit par un crime,
> Et que l'honneur défait par un crime à son tour,
> Funeste ouvrage de l'amour,
> De l'honneur funeste victime.... &c.

Les dangers attachés à l'état de fille, dans une cour galante et voluptueuse, déterminèrent à substituer aux douze filles d'honneur, qui embellissaient la cour de la reine, douze dames du palais ; et depuis, la maison des reines fut ainsi composée. Cet établissement rendait la cour plus nombreuse et plus magnifique, en y fixant les maris et les parens de ces

Plus de filles d'honneur chez la reine.

dames, ce qui augmentait la fociété, et répandait plus d'opulence.

La princeffe de Bavière, époufe de *Monfeigneur*, ajouta, dans les commencemens, de l'éclat et de la vivacité à cette cour. La marquife de *Montefpan* attirait toujours l'attention principale : mais enfin elle ceffait de plaire; et les emportemens altiers de fa douleur ne ramenaient pas un cœur qui s'éloignait. Cependant elle tenait toujours à la cour par une grande charge, étant furintendante de la maifon de la reine; et au roi, par fes enfans, par l'habitude et par fon afcendant.

Trois femmes fe difputent le cœur de *Louis XIV*.

On lui confervait tout l'extérieur de la confidération et de l'amitié, qui ne la confolait pas; et le roi, affligé de lui caufer des chagrins violens, et entraîné par d'autres goûts, trouvait déjà dans la converfation de madame de *Maintenon* une douceur qu'il ne goûtait plus auprès de fon ancienne maîtreffe. Il fe fentait à la fois partagé entre madame de *Montefpan* qu'il ne pouvait quitter, mademoifelle de *Fontange* qu'il aimait, et madame de *Maintenon* de qui l'entretien devenait néceffaire à fon ame tourmentée. Ces trois rivales de faveur tenaient toute la cour en fufpens. Il paraît affez honorable pour *Louis XIV* qu'aucune de ces intrigues n'influât fur les affaires générales, et que l'amour, qui troublait la cour, n'ait jamais mis le moindre trouble dans le gouvernement. Rien ne prouve mieux, ce me femble, que *Louis XIV* avait une ame auffi grande que fenfible.

Je croirais même que ces intrigues de cour, étrangères à l'Etat, ne devraient point entrer dans

l'hiftoire, fi le grand fiècle de *Louis XIV* ne rendait tout intéreffant, et fi le voile de ces myftères n'avait été levé par tant d'hiftoriens, qui pour la plupart les ont défigurés.

CHAPITRE XXVII.

Suite des particularités et anecdotes.

LA jeuneffe, la beauté de mademoifelle de *Fontange*, un fils qu'elle donna au roi, en 1680, le titre de ducheffe dont elle fut décorée, écartaient madame de *Maintenon* de la première place qu'elle n'ofait efpérer, et qu'elle eut depuis : mais la ducheffe de *Fontange* et fon fils moururent en 1681. Mort de mademoifelle de *Fontange*.

La marquife de *Montefpan*, n'ayant plus de rivale déclarée, n'en poffédа pas plus un cœur fatigué d'elle et de fes murmures. Quand les hommes ne font plus dans leur jeuneffe, ils ont prefque tous befoin de la fociété d'une femme complaifante ; le poids des affaires rend fur-tout cette confolation néceffaire. La nouvelle favorite, madame de *Maintenon*, qui fentait le pouvoir fecret qu'elle acquérait tous les jours, fe conduifait avec cet art fi naturel aux femmes, et qui ne déplaît pas aux hommes. Elle écrivait un jour à madame de *Frontenac*, fa coufine, en qui elle avait une entière confiance : „ Je le renvoie toujours affligé, „ et jamais défefpéré. „ Dans ce temps où fa faveur croiffait, où madame de *Montefpan* touchait à fa chute, ces deux rivales fe voyaient tous les jours, tantôt avec une aigreur fecrète, tantôt avec une confiance paffagère, que la néceffité de fe parler et la Faveur de madame de *Maintenon*.

laſſitude de la contrainte mettaient quelquefois dans leurs entretiens. (*uu*) Elles convinrent de faire, chacune de leur côté, des mémoires de tout ce qui ſe paſſait à la cour. L'ouvrage ne fut pas pouſſé fort loin. Madame de *Monteſpan* ſe plaiſait à lire quelque choſe de ces mémoires à ſes amis, dans les dernières années de ſa vie. La dévotion, qui ſe mêlait à toutes ſes intrigues ſecrètes, affermiſſait encore la faveur de madame de *Maintenon*, et éloignait madame de *Monteſpan*. Le roi ſe reprochait ſon attachement pour une femme mariée, et ſentait ſur-tout ce ſcrupule depuis qu'il ne ſentait plus d'amour. Cette ſituation embarraſſante ſubſiſta juſqu'en 1685, année mémorable par la révocation de l'édit de Nantes. On voyait alors des ſcènes bien différentes : d'un côté, le déſeſpoir et la fuite d'une partie de la nation ; de l'autre, de nouvelles fêtes à Verſailles ; Trianon et Marli bâtis ; la nature forcée dans tous ces lieux de délices, et des jardins où l'art était épuiſé. Le mariage du petit-fils du grand *Condé* avec mademoiſelle de *Nantes*, fille du roi et de madame de *Monteſpan*, fut le dernier triomphe de cette maîtreſſe, qui commençait à ſe retirer de la cour.

(*uu*) Les mémoires donnés ſous le nom de madame de *Maintenon* rapportent qu'elle dit à madame de *Monteſpan*, en parlant de ſes rêves : *J'ai rêvé que nous étions ſur le grand eſcalier de Verſailles : je montais, vous deſcendiez : je m'élevais juſqu'aux nues, vous allâtes à Fontevraud.* Ce conte eſt renouvelé d'après le fameux duc d'*Epernon*, qui rencontra le cardinal de *Richelieu* ſur l'eſcalier du louvre, l'année 1624. Le cardinal lui demanda s'il n'y avait rien de nouveau ? *Non*, lui dit le duc, *ſinon que vous montez, et je deſcends.* Ce conte eſt gâté en ajoutant que d'un eſcalier on s'éleva juſqu'aux nues. Il faut remarquer que dans preſque tous les livres d'anecdotes, dans les *ana*, on attribue preſque toujours à ceux qu'on fait parler des choſes dites un ſiècle et même pluſieurs ſiècles auparavant.

Le roi maria depuis deux enfans qu'il avait eus d'elle ; mademoiselle de *Blois* avec le duc de *Chartres*, que nous avons vu depuis régent du royaume ; et le duc du *Maine* à *Louise-Bénédicte de Bourbon*, petite-fille du grand *Condé*, et sœur de M. *le Duc*, princesse célèbre par son esprit et par le goût des arts. Ceux qui ont seulement approché du palais royal et de Sceaux savent combien sont faux tous les bruits populaires recueillis dans tant d'histoires concernant ces mariages. (*xx*)

Faux bruits refutés.

Avant la célébration du mariage de M. *le Duc* avec mademoiselle de *Nantes*, le marquis de *Seignelai*, à cette occasion, donna au roi une fête digne de ce monarque, dans les jardins de Sceaux, plantés par *le Nôtre* avec autant de goût que ceux de Versailles. On y exécuta l'idylle de la paix, composée par *Racine*. Il y eut dans Versailles un nouveau carrousel ; et après le mariage, le roi étala une magnificence singulière, dont le cardinal *Mazarin* avait donné la première idée, en 1656. On établit dans le sallon de Marli quatre boutiques, remplies de ce que l'industrie des ouvriers de Paris avait produit de plus riche et de plus recherché. Ces quatre boutiques étaient autant de décorations superbes, qui représentaient les quatre saisons de l'année. Madame de *Montespan* en tenait une

Fêtes brillantes. 1685.

(*xx*) Il y a plus de vingt volumes, dans lesquels vous verrez que la maison d'Orléans et la maison de Condé s'indignerent de ces propositions ; vous lirez que la princesse, mère du duc de *Chartres*, menaça son fils ; vous lirez même qu'elle le frappa. Les anecdotes de la constitution rapportent sérieusement que le roi s'étant servi de l'abbé *du Bois*, sous-précepteur du duc de *Chartres*, pour faire réussir la négociation, cet abbé n'en vint à bout qu'avec peine, et qu'il demanda pour récompense le chapeau de cardinal. Tout ce qui regarde la cour est écrit ainsi dans beaucoup d'histoires.

avec *Monseigneur*. Sa rivale, madame de *Maintenon*, en tenait une autre avec le duc du *Maine*. Les deux nouveaux mariés avaient chacun la leur ; M. *le Duc* avec madame de *Thiange* ; et madame *la Duchesse*, à qui la bienséance ne permettait pas d'en tenir une avec un homme, à cause de sa grande jeunesse, était avec la duchesse de *Chevreuse*. Les dames et les hommes nommés du voyage, tiraient au fort les bijoux dont ces boutiques étaient garnies. Ainsi le roi fit des présens à toute la cour, d'une manière digne d'un roi. La loterie du cardinal *Mazarin* fut moins ingénieuse et moins brillante. Ces loteries avaient été mises en usage autrefois par les empereurs romains ; mais aucun d'eux n'en releva la magnificence par tant de galanterie.

Dernières années de madame de *Montespan*.

Après le mariage de sa fille, madame de *Montespan* ne reparut plus à la cour. Elle vécut à Paris avec beaucoup de dignité. Elle avait un grand revenu, mais viager ; et le roi lui fit payer toujours une pension de mille louis d'or par mois. (*) Elle allait prendre tous les ans les eaux à Bourbon, et y mariait des filles du voisinage qu'elle dotait. Elle n'était plus dans l'âge où l'imagination frappée par de vives impressions envoie aux carmélites. Elle mourut à Bourbon, en 1707.

Mort du grand *Condé*.

Un an après le mariage de mademoiselle de *Nantes* avec M. *le Duc*, mourut à Fontainebleau le prince de *Condé*, à l'âge de soixante-six ans, d'une maladie qui empira par l'effort qu'il fit d'aller voir madame *la Duchesse* qui avait la petite vérole. On peut juger par cet empressement qui lui coûta la vie, s'il avait eu de

(*) Environ vingt mille de nos livres.

la

la répugnance au mariage de ſon petit-fils avec cette fille du roi et de madame de *Monteſpan*, comme l'ont écrit tous ces gazetiers de menſonges dont la Hollande était alors infectée. On trouve encore dans une hiſtoire du prince de *Condé*, ſortie de ces mêmes bureaux d'ignorance et d'impoſture, que le roi ſe plaiſait, en toute occaſion, à mortifier ce prince, et qu'au mariage de la princeſſe de *Conti*, fille de madame de *la Vallière*, le ſecrétaire d'Etat lui refuſa le titre de *haut et puiſſant ſeigneur*, comme ſi ce titre était celui qu'on donne aux princes du ſang. L'écrivain qui a compoſé l'hiſtoire de *Louis XIV* dans Avignon, en partie ſur ces malheureux mémoires, pouvait-il aſſez ignorer le monde et les uſages de notre cour, pour rapporter des fauſſetés pareilles?

Cependant, après le mariage de madame *la Ducheſſe*, après l'éclipſe totale de la mère, madame de *Maintenon* victorieuſe, prit un tel aſcendant, et inſpira à *Louis XIV* tant de tendreſſe et de ſcrupule, que le roi, par le conſeil du père *la Chaiſe*, l'épouſa ſecrètement, au mois de janvier 1686, dans une petite chapelle qui était au bout de l'appartement occupé depuis par le duc de Bourgogne. Il n'y eut aucun contrat, aucune ſtipulation. L'archevêque de Paris, *Harlai de Chanvalon*, leur donna la bénédiction; le confeſſeur y aſſiſta; *Montchevreuil* (*yy*) et *Bontems*

Mariage de *Louis XIV* avec madame de *Maintenon*.

(*yy*) Et non pas le chevalier de *Fourbin*, comme le diſent les mémoires de *Choiſi*. On ne prend, pour confidens d'un tel ſecret, que des domeſtiques affidés, et des hommes attachés par leur ſervice à la perſonne du roi. Il n'y eut point d'acte de célébration : on n'en fait que pour conſtater un état; et il ne s'agiſſait ici que de ce qu'on appelle un mariage de conſcience. Comment peut-on rapporter qu'après la mort de l'archevêque de Paris, *Harlai*, en 1695, près de dix ans après le mariage, *ſes laquais trouvèrent*

premier valet-de-chambre y furent comme témoins. Il n'eſt plus permis de ſupprimer ce fait rapporté dans tous les auteurs, qui d'ailleurs ſe font trompés ſur les noms, ſur le lieu et ſur les dates. *Louis XIV* était alors dans ſa quarante-huitième année, et la perſonne qu'il épouſait, dans ſa cinquante-deuxième. Ce prince, comblé de gloire, voulait mêler aux fatigues du gouvernement les douceurs innocentes d'une vie privée : ce mariage ne l'engageait à rien d'indigne de ſon rang : il fut toujours problématique à la cour ſi madame de *Maintenon* était mariée. On reſpectait en elle le choix du roi, ſans la traiter en reine.

Son hiſtoire. La deſtinée de cette dame paraît, parmi nous, fort étrange, quoique l'hiſtoire fourniſſe beaucoup d'exemples de fortunes plus grandes et plus marquées, qui ont eu des commencemens plus petits. La marquiſe de *Saint-Sébaſtien*, que le roi de Sardaigne, *Victor-Amédée*, épouſa, n'était pas au-deſſus de madame de *Maintenon* : l'impératrice de Ruſſie, *Catherine*, était fort au-deſſous ; et la première femme de *Jacques II*, roi d'Angleterre, lui était bien inférieure, ſelon les préjugés de l'Europe, inconnus dans le reſte du monde.

Elle était d'une ancienne maiſon, petite-fille de *Théodore-Agrippa d'Aubigné*, gentilhomme ordinaire de la chambre de *Henri IV*. Son père, *Conſtant d'Aubigné*, ayant voulu faire un établiſſement à la Caroline, et s'étant adreſſé aux Anglais, fut mis en priſon au château Trompette, et en fut délivré par la fille du gouverneur, nommé *Cardillac*, gentilhomme bordelois. *Conſtant d'Aubigné* épouſa ſa bienfaitrice, en 1627, et

dans ſes vieilles culottes l'acte de célébration ? Ce conte, qui n'eſt pas même fait pour des laquais, ne ſe trouve que dans les memoires de *Maintenon*.

la mena à la Caroline. De retour en France avec elle au bout de quelques années, tous deux furent enfermés à Niort en Poitou par ordre de la cour. Ce fut dans cette prifon de Niort que naquit, en 1635, *Françoife d'Aubigné*, deftinée à éprouver toutes les rigueurs et toutes les faveurs de la fortune. Menée, à l'âge de trois ans, en Amérique, laiffée par la négligence d'un domeftique fur le rivage, prête à y être dévorée d'un ferpent, ramenée orpheline, à l'âge de douze ans, élevée avec la plus grande dureté chez madame de *Neuillant*, mère de la ducheffe de *Navailles*, fa parente, elle fut trop heureufe d'époufer, en 1651, *Paul Scarron*, qui logeait auprès d'elle dans la rue d'Enfer. *Scarron* était d'une ancienne famille du parlement, illuftrée par de grandes alliances; mais le burlefque dont il fefait profeffion, l'aviliffait en le fefant aimer. Ce fut pourtant une fortune pour mademoifelle d'*Aubigné* d'époufer cet homme difgracié de la nature, impotent, et qui n'avait qu'un bien très-médiocre. Elle fit, avant ce mariage, abjuration de la religion calvinifte, qui était la fienne comme celle de fes ancêtres. Sa beauté et fon efprit la firent bientôt diftinguer. Elle fut recherchée avec empreffement de la meilleure compagnie de Paris : et ce temps de fa jeuneffe fut fans doute le plus heureux de fa vie. (22)

(22) Il eft dit dans les prétendus mémoires de *Maintenon*, tom. I, pag. 216, qu'*elle n'eut long-temps qu'un même lit avec la celebre Ninon Lenclos, fur les oui-dire de l'abbé de Châteauneuf et de l'auteur du Siècle de Louis XIV*. Mais il ne fe trouve pas un mot de cette anecdote chez l'auteur du *Siècle de Louis XIV* ni dans tout ce qui nous refte de M. l'abbé de *Châteauneuf*. L'auteur des mémoires de *Maintenon* ne cite jamais qu'au hafard. Ce fait n'eft rapporté que dans les memoires du marquis de *la Fare*, p. 190, édition de Roterdam. C'était encore la mode de partager fon lit avec fes amis : et cette mode, qui ne fubfifte plus, était très-ancienne, même à la cour. On voit dans

Après la mort de fon mari, arrivée en 1660, elle fit long-temps folliciter auprès du roi une petite penfion de quinze cents livres, dont *Scarron* avait joui. Enfin, au bout de quelques années, le roi lui en donna une de deux mille, en lui difant : ›› Madame, je vous ai ›› fait attendre long-temps ; mais vous avez tant ›› d'amis que j'ai voulu avoir feul ce mérite auprès ›› de vous. ››

Ce fait m'a été conté par le cardinal de *Fleuri*, qui fe plaifait à le rapporter fouvent, parce qu'il difait que *Louis XIV* lui avait fait le même compliment, en lui donnant l'évêché de Fréjus.

Cependant il eft prouvé par les lettres mêmes de madame de *Maintenon*, qu'elle dut à madame de *Montefpan* ce léger fecours qui la tira de la misère. On fe reffouvint d'elle quelques années après, lorfqu'il fallut élever en fecret le duc du Maine, que le roi avait eu, en 1670, de la marquife de *Montefpan.* Ce ne fut certainement qu'en 1672, qu'elle fut choifie pour préfider à cette éducation fecrète : elle dit dans une de fes lettres : *Si les enfans font au roi, je le veux bien ; car je ne me chargerais pas, fans fcrupule, de ceux de madame de Montefpan :* (14) *ainfi il faut que le roi me*

l'hiftoire de France que *Charles IX*, pour fauver le comte de *la Rochefoucauld* des maffacres de la Saint-Barthelemi, lui propofa de coucher au louvre dans fon lit ; et que le duc de *Guife* et le prince de *Condé* avaient long-temps couché enfemble.

(14) On peut, par vanité, ne point vouloir être gouvernante des enfans d'un particulier, et confentir à élever ceux d'un roi ; mais le mot de *fcrupule* eft abfurde ; il ne peut rien y avoir de contraire aux principes de la morale à fe charger de l'education d'un enfant quel qu'il foit. Le bâtard d'un roi, et celui d'un particulier font égaux devant la confcience. Cette lettre prouve que, même avant d'être à la cour, madame de *Maintenon* favait parler le langage de l'hypocrifie.

l'ordonne; voilà mon dernier mot. Madame de *Montespan* n'avait deux enfans qu'en 1672, le duc du Maine et le comte de *Vexin*. Les dates des lettres de madame de *Maintenon*, de 1670, dans lesquelles elle parle de ces deux enfans, dont l'un n'était pas encore né, sont donc évidemment fausses. Presque toutes les dates de ces lettres imprimées sont erronées. Cette infidélité pourrait donner de violens soupçons sur l'authenticité de ces lettres, si d'ailleurs on n'y reconnaissait pas un caractère de naturel et de vérité qu'il est presque impossible de contrefaire.

Il n'est pas fort important de savoir en quelle année cette dame fut chargée du soin des enfans naturels de *Louis XIV;* mais l'attention à ces petites vérités, fait voir avec quel scrupule on a écrit les faits principaux de cette histoire.

Le duc du Maine était né avec un pied difforme. Le premier médecin, d'*Aquin*, qui était dans la confidence, jugea qu'il fallait envoyer l'enfant aux eaux de Barège. On chercha une personne de confiance, qui pût se charger de ce dépôt. (*a*) Le roi se souvint de madame *Scarron*. M. de *Louvois* alla secrètement à Paris lui proposer ce voyage. Elle eut soin depuis ce temps-là de l'éducation du duc du Maine, nommée à cet emploi par le roi, et non point par madame de *Montespan*, comme on l'a dit. Elle écrivait au roi directement; ses lettres plurent beaucoup. Voilà l'origine de sa fortune: son mérite fit tout le reste.

Le roi, qui ne pouvait d'abord s'accoutumer à

(*a*) L'auteur du roman des mémoires de madame de *Maintenon* lui fait dire, à la vue du château Trompette: *Voilà où j'ai été élevée*, &c. Cela est évidemment faux; elle avait été élevée à Niort.

elle, paſſa de l'averſion à la confiance, et de la confiance à l'amour. Les lettres que nous avons d'elle ſont un monument bien plus précieux qu'on ne penſe : elles découvrent ce mélange de religion et de galanterie, de diguité et de faibleſſe, qui ſe trouve ſi ſouvent dans le cœur humain, et qui était dans celui de *Louis XIV*. Celui de madame de *Maintenon* paraît à la fois plein d'une ambition et d'une dévotion qui ne ſe combattent jamais. Son confeſſeur *Gobelin*, approuve également l'une et l'autre; il eſt directeur et courtiſan ; ſa pénitente, devenue ingrate envers madame de *Monteſpan*, ſe diſſimule toujours ſon tort. Le confeſſeur nourrit cette illuſion ; elle fait venir, de bonne foi, la religion au ſecours de ſes charmes uſés, pour ſupplanter ſa bienfaitrice devenue ſa rivale.

Ce commerce étrange de tendreſſe et de ſcrupule de la part du roi, d'ambition et de dévotion de la part de la nouvelle maîtreſſe, paraît durer depuis 1681 juſqu'à 1686, qui fut l'époque de leur mariage.

Son élévation ne fut pour elle qu'une retraite. Renfermée dans ſon appartement qui était de plain-pied à celui du roi, elle ſe bornait à une ſociété de deux ou trois dames retirées comme elle; encore les voyait-elle rarement. Le roi venait tous les jours chez elle après ſon dîner, avant et après le ſouper, et y demeurait juſqu'à minuit. Il y travaillait avec ſes miniſtres, pendant que madame de *Maintenon* s'occupait à la lecture, ou à quelque ouvrage des mains; ne s'empreſſant jamais de parler d'affaires d'Etat, paraiſſant ſouvent les ignorer ; rejetant bien loin tout ce qui avait la plus légère apparence d'intrigue

et de cabale ; beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernait que de gouverner, et ménageant fon crédit en ne l'employant qu'avec une circonfpection extrême. Elle ne profita point de fa place pour faire tomber toutes les dignités et tous les grands emplois dans fa famille. Son frère, le comte d'*Aubigné*, ancien lieutenant-général, ne fut pas même maréchal de France. Un cordon bleu, et quelques parts fecrètes (*b*) dans les fermes générales furent fa feule fortune ; auffi, difait-il au maréchal de *Vivonne*, frère de madame de *Montefpan*, qu'*il avait eu fon bâton de maréchal en argent comptant.*

Le marquis de *Villette*, fon neveu, ou fon coufin, ne fut que chef-d'efcadre. Madame de *Cailus*, fille de ce marquis de *Villette*, n'eut en mariage qu'une penfion modique donnée par *Louis XIV*. Madame de *Maintenon*, en mariant fa nièce d'*Aubigné* au fils du premier maréchal de *Noailles*, (*c*) ne lui donna que deux cents mille francs : le roi fit le refte. Elle n'avait elle-même que la terre de Maintenon qu'elle avait achetée des bienfaits du roi. Elle voulut que le public lui pardonnât fon élévation en faveur de fon défintéreffement. La feconde femme du marquis de *Villette* depuis madame de *Bolingbroke*, ne put jamais rien

(*b*) Voyez les lettres à fon frère. » Je vous conjure de vivre commodé- » ment, et de manger les dix-huit mille francs de l'affaire que nous avons » faite : nous en ferons d'autres. »

(*c*) Le compilateur des mémoires de madame de *Maintenon* dit, tom. IV, page 200. *Rouffeau, vipère acharnée contre fes bienfaiteurs, fit des couplets fatiriques contre le maréchal de Noailles.* Cela n'eft pas vrai : il ne faut calomnier perfonne. *Rouffeau*, très-jeune alors, ne connaiffait pas le premier maréchal de *Noailles*. Les chanfons fatiriques dont il parle, étaient d'un gentilhomme nommé de *Cabanac*, qui les avouait hautement.

obtenir d'elle. Je lui ai fouvent entendu dire qu'elle avait reproché à fa coufine le peu qu'elle fefait pour fa famille; et qu'elle lui avait dit en colère : ,, Vous ,, voulez jouir de votre modération, et que votre ,, famille en foit la victime. ,, Madame de *Maintenon* oubliait tout quand elle craignait de choquer les fentimens de *Louis XIV*. Elle n'ofa pas même foutenir le cardinal de *Noailles* contre le père *le Tellier*.

L'illuftre *Racine* affez faible pour mourir de douleur de ce qu'il a un peu déplu au roi.

Elle avait beaucoup d'amitié pour *Racine*; mais cette amitié ne fut pas affez courageufe pour le protéger contre un léger reffentiment du roi. Un jour, touchée de l'éloquence avec laquelle il lui avait parlé de la misère du peuple, en 1698, misère toujours exagérée, mais qui fut portée réellement depuis jufqu'à une extrémité déplorable, elle engagea fon ami à faire un mémoire, qui montrât le mal et le remède. Le roi le lut; et en ayant témoigné du chagrin, elle eut la faibleffe d'en nommer l'auteur, et celle de ne le pas défendre. *Racine*, plus faible encore, fut pénétré d'une douleur qui le mit depuis au tombeau. (*d*)

Du même fonds de caractère dont elle était incapable de rendre fervice, elle l'était auffi de nuire. L'abbé de *Choifi* rapporte que le miniftre *Louvois* s'était jeté aux pieds de *Louis XIV* pour l'empêcher d'époufer la veuve *Scarron*. Si l'abbé de *Choifi* favait ce fait, madame de *Maintenon* en était inftruite; et non-feulement elle pardonna à ce miniftre, mais elle apaifa le roi dans les mouvemens de colère que

(*d*) Ce fait a été rapporté par le fils de l'illuftre *Racine*, dans la vie de fon père.

l'humeur brufque du marquis de *Louvois* infpirait quelquefois à fon maître. (*c*)

(*c*) Qui croirait que dans les memoires de madame de *Maintenon*, tome III, page 273, il eft dit que ce miniftre craignait que le roi ne l'empoifonnât. Il eft bien étrange qu'on débite à Paris des horreurs fi infenfees, à la fuite de tant de contes ridicules.

Cette fottife atroce eft fondée fur un bruit populaire qui courut à la mort du marquis de *Louvois*. Ce miniftre prenait des eaux que *Seron*, fon medecin, lui avait ordonnées, et que *la Ligerie*, fon chirurgien, lui fefait boire. C'eft ce même *la Ligerie* qui a donné au public le remède qu'on nomme aujourd'hui *la poudre des chartreux*. Ce *la Ligerie* m'a fouvent dit qu'il avait averti M. de *Louvois* qu'il rifquait fa vie s'il travaillait en prenant des eaux. Le miniftre continua fon travail : il mourut prefque fubitement, le 16 juillet 1691, et non pas en 1692, comme le dit l'auteur des faux mémoires. *La Ligerie* l'ouvrit, et ne trouva d'autre caufe de fa mort que celle qu'il avait prédite. On s'avifa de foupçonner le médecin *Séron* d'avoir empoifonné une bouteille de ces eaux. Nous avons vu combien ces funeftes foupçons étaient alors communs. On prétendit qu'un prince voifin, que *Louvois* avait extrêmement irrite et maltraite, avait gagné le medecin *Seron*. On trouve une partie de ces anecdotes dans les memoires du marquis de *la Fare*, page 249. La famille même de *Louvois* fit mettre eu prifon un favoyard qui frottait dans la maifon ; mais ce pauvre homme tres-innocent, fut bientôt relâche. Or, fi l'on foupçonna, quoique très-mal à-propos, un prince ennemi de la France d'avoir voulu attenter à la vie d'un miniftre de *Louis XIV*, ce n'était pas certainement une raifon pour en foupçonner *Louis XIV* lui-même.

Le même auteur, qui dans les memoires de *Maintenon* a raffemblé tant de fauffetés, prétend, au même endroit, que le roi dit qu'*il avait été défait la même année de trois hommes qu'il ne pouvait fouffrir, le marechal de la Feuillade, le marquis de Seignelai et le marquis de Louvois*. Premièrement, monfieur de *Seignelai* ne mourut point la même année 1691, mais en 1690. En fecond lieu, à qui *Louis XIV*, qui s'exprimait toujours avec circonfpection et en honnête homme, a-t-il dit des paroles fi imprudentes et fi odieufes? à qui a-t-il développé une ame fi ingrate et fi dure? à qni a-t-il pu dire qu'il était bien-aife d'être defait de trois hommes qui l'avaient fervi avec le plus grand zèle? Eft-il permis de calomnier ainfi, fans la plus légère preuve, fans la moindre vraifemblance, la mémoire d'un roi connu pour avoir toujours parlé fagement? Tout lecteur fenfé ne voit qu'avec indignation ces recueils d'impoftures, dont le public eft furchargé; et l'auteur des mémoires de *Maintenon* mériterait d'être châtié, fi le mépris dont il abufe ne le fauvait de la punition.

Louis XIV, en époufant madame de *Maintenon*, ne fe donna donc qu'une compagne agréable et foumife. La feule diftinction publique qui fefait fentir fon élévation fecrète, c'eft qu'à la meffe elle occupait une de ces petites tribunes ou lanternes dorées, qui ne femblaient faites que pour le roi et la reine. D'ailleurs, nul extérieur de grandeur. La dévotion qu'elle avait infpirée au roi, et qui avait fervi à fon mariage, devint peu à peu un fentiment vrai et profond, que l'âge et l'ennui fortifièrent. Elle s'était déjà donné, à la cour et auprès du roi, la confidération d'une fondatrice, en raffemblant à Noifi plufieurs filles de qualité; et le roi avait affecté déjà les revenus de l'abbaye de Saint-Denis à cette communauté naiffante. Saint-Cyr fut bâti au bout du parc de Verfailles, en 1686. Elle donna alors à cet établiffement toute fa forme, en fit les réglemens avec *Godet Defmarets*, évêque de Chartres, et fut elle-même

N. B. On a prétendu que ce médecin *Séron* était mort empoifonné lui-même peu de temps après, et qu'on l'avait entendu répeter plus d'une fois pendant fon agonie : *Je n'ai que ce que j'ai mérité.* Ces bruits font dénués de preuves; et fi le prince, qui en était l'objet, eut fouvent une politique artificieufe, jamais il ne fut accufé d'aucun crime particulier. Mais la crainte d'être empoifonné par l'ordre du roi, que *la Beaumelle* attribue à *Louvois*, eft une véritable abfurdité.

Louis XIV était fatigué du caractère dur et impérieux de *Louvois*; et l'afcendant qu'il avait laiffé prendre à ce miniftre, lui était devenu infupportable. L'indignation que les violences ordonnées par *Louvois* et fur-tout le deuxième incendie du Palatinat avaient excitée en Europe contre *Louis XIV*, lui avaient rendu odieux un miniftre dont les confeils le fefaient haïr. On a dit auffi que *Louis XIV* avait promis à *Louvois*, confident de fon mariage, de ne jamais reconnaître madame de *Maintenon* pour reine, qu'il eut la faibleffe de vouloir oublier fa parole, et que *Louvois* la lui rappela avec une fermeté et une hauteur que ni le roi ni madame de *Maintenon* ne purent lui pardonner.

Le chagrin et l'excès du travail accelerèrent fa mort.

fupérieure de ce couvent. Elle y allait fouvent paffer quelques heures; et quand je dis que l'ennui la déterminait à ces occupations, je ne parle que d'après elle. Qu'on life ce qu'elle écrivait à madame de *la Maifonfort*, dont il eft parlé dans le chapitre du quiétifme :

Vanité des grandeurs démontree par l'exemple de madame de *Maintenon*.

›› Que ne puis-je vous donner mon expérience ! ›› que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore ›› les grands, et la peine qu'ils ont à remplir leurs ›› journées ! Ne voyez-vous pas que je meurs de ›› trifteffe, dans une fortune qu'on aurait peine à ›› imaginer ? J'ai été jeune et jolie ; j'ai goûté les ›› plaifirs ; j'ai été aimée par-tout. Dans un âge plus ›› avancé, j'ai paffé des années dans le commerce ›› de l'efprit ; je fuis venue à la faveur, et je vous ›› protefte, ma chère fille, que tous les états laiffent ›› un vide affreux. ›› (*f*)

Si quelque chofe pouvait détromper de l'ambition, ce ferait affurément cette lettre. Madame de *Maintenon*, qui pourtant n'avait d'autre chagrin que l'uniformité de fa vie auprès d'un grand roi, difait un jour au comte d'*Aubigné*, fon frère : ›› Je n'y puis ›› plus tenir, je voudrais être morte. ›› On fait quelle réponfe il lui fit : *Vous avez donc parole d'époufer Dieu le père ?*

A la mort du roi, elle fe retira entièrement à Saint-Cyr. Ce qui peut furprendre, c'eft que le roi ne lui avait prefque rien affuré. Il la recommanda feulement au duc d'Orléans. Elle ne voulut qu'une penfion de quatre-vingts mille livres, qui lui fut

(*f*) Cette lettre eft authentique, et l'auteur l'avait déjà vue en manufcrit avant que le fils du grand *Racine* l'eût fait imprimer.

exactement payée jusqu'à sa mort, arrivée en 1719, le 15 d'avril. On a trop affecté d'oublier, dans son épitaphe le nom de *Scarron :* ce nom n'est point avilissant ; et l'omission ne sert qu'à faire penser qu'il peut l'être.

Le roi attaque de la fistule.

La cour fut moins vive et plus sérieuse, depuis que le roi commença à mener avec madame de *Maintenon* une vie plus retirée; et la maladie considérable qu'il eut, en 1686, contribua encore à lui ôter le goût de ces fêtes galantes, qui avaient jusque-là signalé presque toutes ses années. Il fut attaqué d'une fistule dans le dernier des intestins. L'art de la chirurgie, qui fit sous ce règne plus de progrès en France que dans tout le reste de l'Europe, n'était pas encore familiarisé avec cette maladie. Le cardinal de *Richelieu* en était mort, faute d'avoir été bien traité. Le danger du roi émut toute la France. Les églises furent remplies d'un peuple innombrable, qui demandait la guérison de son roi, les larmes aux yeux. Ce mouvement d'un attendrissement général fut presque semblable à ce que nous avons vu, lorsque son successeur fut en danger de mort à Metz, en 1744. Ces deux époques apprendront à jamais aux rois ce qu'ils doivent à une nation qui fait aimer ainsi.

Dès que *Louis XIV* ressentit les premières atteintes de ce mal, son premier chirurgien *Felix*, alla dans les hôpitaux chercher des malades qui fussent dans le même péril; il consulta les meilleurs chirurgiens; il inventa, avec eux, des instrumens qui abrégeaient l'opération, et qui la rendaient moins douloureuse. Le roi la souffrit sans se plaindre. Il fit travailler

ſes miniſtres auprès de ſon lit le jour même ; et, afin que la nouvelle de ſon danger ne fît aucun changement dans les cours de l'Europe, il donna audience le lendemain aux ambaſſadeurs. A ce courage d'eſprit ſe joignait la magnanimité avec laquelle il récompenſa *Félix ;* il lui donna une terre qui valait alors plus de cinquante mille écus.

Mort de la dauphine de Baviere.

Depuis ce temps le roi n'alla plus aux ſpectacles. La dauphine de Bavière, devenue mélancolique et attaquée d'une maladie de langueur qui la fit enfin mourir, en 1690, ſe refuſa à tous les plaiſirs, et reſta obſtinément dans ſon appartement. Elle aimait les lettres; elle avait même fait des vers; mais dans ſa mélancolie, elle n'aimait plus que la ſolitude.

Ce fut le couvent de Saint-Cyr qui ranima le goût des choſes d'eſprit. Madame de *Maintenon* pria *Racine*, qui avait renoncé au théâtre pour le janſéniſme et pour la cour, de faire une tragédie qui pût être repréſentée par ſes élèves. Elle voulut un ſujet tiré de la Bible. *Racine* compoſa Eſther. Cette pièce, ayant d'abord été jouée dans la maiſon de Saint-Cyr, le fut enſuite pluſieurs fois à Verſailles devant le roi dans l'hiver de 1689. Des prélats, des jéſuites s'empreſſaient d'obtenir la permiſſion de voir ce ſingulier ſpectacle. Il paraît remarquable que cette pièce eut alors un ſuccès univerſel; et que deux ans après Athalie, jouée par les mêmes perſonnes, n'en eut aucun. Ce fut tout le contraire quand on joua ces pièces à Paris, long-temps après la mort de l'auteur, et après le temps des partialités. Athalie, repréſentée en 1717, fut reçue comme elle devait l'être, avec tranſport; et Eſther, en 1721, n'inſpira que de la

Eſther, et Athalie.

froideur, et ne reparut plus. Mais alors il n'y avait plus de courtifans qui reconnuffent, avec flatterie, *Efther* dans madame de *Maintenon*, et avec malignité *Vafthi* dans madame de *Montefpan*, *Aman* dans M. de *Louvois*, et fur-tout les huguenots perfécutés par ce miniftre dans la profcription des Hébreux. Le public impartial ne vit qu'une aventure fans intérêt et fans vraifemblance; un roi infenfé, qui a paffé fix mois avec fa femme fans favoir, fans s'informer même qui elle eft; un miniftre affez ridiculement barbare pour demander au roi qu'il extermine toute une nation, vieillards, femmes, enfans, parce qu'on ne lui a pas fait la révérence; ce même, miniftre affez bête pour fignifier l'ordre de tuer tous les juifs dans onze mois, afin de leur donner apparemment le temps de s'échapper ou de fe défendre : un roi imbécille qui fans prétexte figne cet ordre ridicule, et qui, fans prétexte, fait pendre fubitement fon favori : tout cela, fans intrigue, fans action, fans intérêt, déplut beaucoup à quiconque avait du fens et du goût. (*g*) Mais malgré le vice du fujet, trente

(*g*) Il eft dit dans les mémoires de *Maintenon* que *Racine*, voyant le mauvais fuccès d'Efther dans le publie, s'écria : *Pourquoi m'y fuis-je expofe? pourquoi m'a-t-on détourné de me faire chartreux? Mille louis le confolèrent.*

1°. Il eft faux qu'Efther fut alors mal reçue.

2°. Il eft faux et impoffible que *Racine* ait dit qu'on l'avait empêché alors de fe faire chartreux, puifque fa femme vivait. L'auteur, qui a tout écrit au hafard et tout confondu, devait confulter les mémoires fur la vie de *Jean Racine* par *Louis Racine*, fon fils; il y aurait vu que *Jean Racine* voulait fe faire chartreux avant fon mariage.

3°. Il eft faux que le roi lui eût donné alors mille louis. Cette fauffeté eft encore prouvée par les mêmes mémoires. Le roi lui fit prefent d'une charge de gentilhomme ordinaire de fa chambre, en 1690, après la repréfentation d'Athalie à Verfailles. Ces minuties acquièrent quelque importance

vers d'Esther valent mieux que beaucoup de tragédies qui ont eu de plus grands succès.

Ces amusemens ingénieux recommencèrent pour l'éducation d'*Adélaïde de Savoie*, duchesse de Bourgogne, amenée en France à l'âge de onze ans.

C'est une des contradictions de nos mœurs, que d'un côté on ait laissé un reste d'infamie attaché aux spectacles publics, et que de l'autre on ait regardé ces représentations comme l'exercice le plus noble et le plus digne des personnes royales. On éleva un petit théâtre dans l'appartement de madame de *Maintenon*. La duchesse de Bourgogne, le duc d'Orléans y jouaient avec les personnes de la cour qui avaient le plus de talens. Le fameux acteur *Baron* leur donnait des leçons, et jouait avec eux. La plupart des tragédies de *Duché*, valet-de-chambre du roi, furent composées pour ce théâtre; et l'abbé *Genêt*, aumônier de la duchesse d'Orléans, en fesait pour la duchesse du Maine, que cette princesse et sa cour représentaient.

La duchesse de Bourgogne joue la comedie.

Ces occupations formaient l'esprit, et animaient la société. (*h*)

quand il s'agit d'être aussi grand homme que *Racine*. Les fausses anecdotes sur ceux qui illustrèrent le beau siècle de *Louis XIV* sont répétées dans tant de livres ridicules, et ces livres sont en si grand nombre, tant de lecteurs oisifs et mal instruits prennent ces contes pour des verités, qu'on ne peut trop les prémunir contre tous ces mensonges. Et si l'on dement souvent l'auteur des mémoires de *Maintenon*, c'est que jamais auteur n'a plus menti que lui.

(*h*) Comment le marquis de *la Fare* peut-il dire dans ses mémoires que *depuis la mort de Madame, ce ne fut que jeu, confusion et impolitesse?* On jouait beaucoup dans les voyages de Marli et de Fontainebleau, mais jamais chez madame de *Maintenon*; et la cour fut, en tout temps, le modele de la plus parfaite politesse. La duchesse d'Orléans, alors duchesse de Chartres,

Aucun de ceux qui ont trop cenfuré *Louis XIV* ne peut difconvenir qu'il ne fût, jufqu'à la journée d'Hochftet, le feul puiffant, le feul magnifique, le feul grand prefque en tout genre. Car, quoiqu'il y eût des héros, comme *Jean Sobieski*, et des rois de Suède, qui effaçaffent en lui le guerrier, perfonne n'effaça le monarque. Il faut avouer encore qu'il foutint fes malheurs, et qu'il les répara. Il a eu des défauts; il a fait de grandes fautes; mais ceux qui le condamnent, l'auraient-ils égalé s'ils avaient été à fa place?

La ducheffe de Bourgogne croiffait en grâces et en mérite. Les éloges qu'on donnait à fa fœur en Efpagne, lui infpirèrent une émulation qui redoubla en elle le talent de plaire. Ce n'était pas une beauté parfaite; mais elle avait le regard tel que fon fils; un grand air, une taille noble. Ces avantages étaient embellis par fon efprit, et plus encore par l'envie extrême de mériter les fuffrages de tout le monde. Elle était, comme *Henriette d'Angleterre*, l'idole et le modèle de la cour, avec un plus haut rang : elle touchait au trône : la France attendait, du duc de Bourgogne, un gouvernement tel que les fages de l'antiquité en imaginèrent, mais dont l'auftérité ferait tempérée par les grâces de cette princeffe, plus faites encore pour être fenties que la philofophie de

la princeffe de *Conti*, madame la *Ducheffe*, démentaient bien ce que le marquis de *la Fare* avance. Cet homme, qui dans le commerce était de la plus grande indulgence, n'a prefque écrit qu'une fatire. Il était mécontent du gouvernement: il paffait fa vie dans une fociété qui fe fefait un merite de condamner la cour; et cette focicte fit, d'un homme très-aimable, un hiftorien quelquefois injufte.

fon

son époux. Le monde sait comme toutes ces espérances furent trompées. Ce fut le sort de *Louis XIV* de voir périr en France toute sa famille par des morts prématurées, sa femme à quarante-cinq ans, son fils unique à cinquante; (*i*) et un an après que nous eûmes perdu son fils, nous vîmes son petit-fils, le dauphin duc de Bourgogne, la dauphine sa femme, leur fils aîné, le duc de Bretagne, portés à Saint-Denis au même tombeau, au mois d'avril 1712; tandis que le dernier de leurs enfans, monté depuis sur le trône, était dans son berceau aux portes de la mort. Le duc de Berri, frère du duc de Bourgogne, les suivit deux ans après; et sa fille, dans le même temps, passa du berceau au cercueil.

Louis XIV voit mourir presque toute sa famille.

Ce temps de désolation laissa dans les cœurs une impression si profonde, que, dans la minorité de *Louis XV*, j'ai vu plusieurs personnes qui ne parlaient de ces pertes qu'en versant des larmes. Le plus à plaindre de tous les hommes, au milieu de tant

(*i*) L'auteur des mémoires de madame de *Maintenon*, tom. IV, dans un chapitre intitulé *Mademoiselle Choin*, dit que *Monseigneur* fut amoureux d'une de ses propres sœurs, et qu'il épousa ensuite mademoiselle *Choin*. Ces contes populaires sont reconnus pour faux chez tous les honnêtes gens. Il faudrait être non-seulement contemporain, mais être muni de preuves pour avancer de telles anecdotes. Il n'y a jamais eu le moindre indice que *Monseigneur* eût épousé mademoiselle *Choin*. Renouveler ainsi, au bout de soixante ans, des bruits de ville, si vagues, si peu vraisemblables, si décriés, ce n'est point écrire l'histoire, c'est compiler au hasard des scandales pour gagner de l'argent. Sur quel fondement cet écrivain a-t-il le front d'avancer, pag. 244, que madame la duchesse de Bourgogne dit au prince, son époux: *Si j'étais morte, auriez-vous fait le troisième tome de votre famille?* Il fait parler *Louis XIV*, tous les princes, tous les ministres, comme s'il les avait écoutés. On trouve peu de pages dans ce mémoire qui ne soient remplies de ces mensonges hardis qui soulèvent tous les honnêtes gens.

de morts précipitées, était celui qui femblait devoir hériter bientôt du royaume.

Soupçons de poifon, et calomnies.

Ces mêmes foupçons qu'on avait eus à la mort de *Madame* et à celle de *Marie-Louife*, reine d'Efpagne, fe réveillèrent avec une fureur fingulière. L'excès de la douleur publique aurait prefque excufé la calomnie, fi elle avait été excufable. Il y avait du délire à penfer qu'on eût pu faire périr par un crime tant de perfonnes royales, en laiffant vivre le feul qui pouvait les venger. La maladie qui emporta le dauphin duc de Bourgogne, fa femme et fon fils, était une rougeole pourprée épidémique. Ce mal fit périr à Paris, en moins d'un mois, plus de cinq cents perfonnes. M. le duc de *Bourbon*, petit-fils du prince de *Condé*, le duc de *la Trimouille*, Mme de *la Vrillière*, Mme de *Liftenai*, en furent attaqués à la cour. Le marquis de *Gondrin*, fils du duc d'*Antin*, en mourut en deux jours. Sa femme, depuis comteffe de Touloufe, fut à l'agonie. Cette maladie parcourut toute la France. Elle fit périr en Lorraine les aînés de ce duc de Lorraine, *François*, deftiné à être un jour empereur, et à relever la maifon d'Autriche.

Cependant ce fut affez qu'un médecin, nommé *Boudin*, homme de plaifir, hardi et ignorant, eût proféré ces paroles : „ Nous n'entendons rien à de „ pareilles maladies : „ c'en fut affez, dis-je, pour que la calomnie n'eût point de frein.

Philippe, duc d'Orléans, neveu de *Louis XIV*, avait un laboratoire, et étudiait la chimie, ainfi que beaucoup d'autres arts : c'était une preuve fans replique. Le cri public était affreux; il faut en avoir

été témoin pour le croire. Plufieurs écrits et quelques malheureufes hiftoires de *Louis XIV* éterniferaient les foupçons, fi des hommes inftruits ne prenaient foin de les détruire. J'ofe dire que, frappé de tout temps de l'injuftice des hommes, j'ai fait bien des recherches pour favoir la vérité. Voici ce que m'a répété plufieurs fois le marquis de *Canillac*, l'un des plus honnêtes hommes du royaume, intimement attaché à ce prince foupçonné, dont il eut depuis beaucoup à fe plaindre. Le marquis de *Canillac*, au milieu de cette clameur publique, va le voir dans fon palais. Il le trouve étendu à terre, verfant des larmes, aliéné par le défefpoir. Son chimifte, *Humbert*, court fe rendre à la baftille pour fe conftituer prifonnier : mais on n'avait point d'ordre de le recevoir ; on le refufe. Le prince (qui le croirait ?) demande lui-même, dans l'excès de fa douleur, à être mis en prifon ; il veut que des formes juridiques éclairciffent fon innocence ; fa mère demande avec lui cette juftification cruelle. La lettre de cachet s'expédie ; mais elle n'eft point fignée : et le marquis de *Canillac*, dans cette émotion d'efprit, conferva feul affez de fang-froid pour fentir les conféquences d'une démarche fi défefpérée. Il fit que la mère du prince s'oppofa à cette lettre de cachet ignominieufe. Le monarque qui l'accordait, et fon neveu qui la demandait, étaient également malheureux. (*k*)

(*k*) L'auteur de la vie du duc d'*Orléans* eft le premier qui ait parlé de ces foupçons atroces : c'était un jefuite nommé *la Motte*, le même qui prêcha à Rouen contre ce prince pendant fa régence, et qui fe refugia enfuite en Hollande fous le nom de *la Hode*. Il était inftruit de quelques faits publics. Il dit, tom. I, pag. 112, que le prince fi injuftement foupçonné demanda à fe conftituer prifonnier ; et ce fait eft très-vrai. Ce jefuite

n'était pas à la portée de favoir comment M. de *Canillac* s'oppofa à cette démarche trop injurieufe à l'innocence du prince. Toutes les autres anecdotes qu'il rapporte font fauffes. *Reboulet*, qui l'a copié, dit d'après lui, pag. 143, tom. VIII, que le dernier enfant du duc et de la ducheffe de Bourgogne *fut fauvé par du contre-poifon de Venife*. Il n'y a point de contre-poifon de Venife qu'on donne ainfi au hafard. La médecine ne connaît point d'antidotes généraux qui puiffent guérir un mal dont on ne connaît point la fource. Tous les contes qu'on a répandus dans le public en ces temps malheureux ne font qu'un amas d'erreurs populaires.

C'eft une fauffeté de peu de conféquence, dans le compilateur des mémoires de madame de *Maintenon*, de dire que le duc du Maine fût alors à l'agonie; c'eft une calomnie puérile de dire que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* accrédite ces bruits plus qu'il ne les détruit.

Jamais l'hiftoire n'a été déshonorée par de plus abfurdes menfonges que dans ces prétendus mémoires. L'auteur feint de les écrire en 1753. Il s'avife d'imaginer que le duc et la ducheffe de Bourgogne, et leur fils aîné, moururent de la petite vérole; il avance cette fauffeté pour fe donner un prétexte de parler de l'inoculation qu'on a faite au mois de mai 1756. Ainfi dans la même page il fe trouve qu'il parle en 1753 de ce qui eft arrivé en 1756.

La littérature a été infectée de tant de fortes d'écrits calomnieux, on a débité en Hollande tant de faux mémoires, tant d'impoftures fur le gouvernement et fur les citoyens, que c'eft un devoir de précautionner les lecteurs contre cette foule de libelles.

CHAPITRE XXVIII.

Suite des anecdotes.

Louis XIV dévorait sa douleur en public; il se laissa voir à l'ordinaire; mais en secret les ressentimens de tant de malheurs le pénétraient, et lui donnaient des convulsions. Il éprouvait toutes ces pertes domestiques à la suite d'une guerre malheureuse, avant qu'il fût assuré de la paix, et dans un temps où la misère désolait le royaume. On ne le vit pas succomber un moment à ses afflictions.

Le reste de sa vie fut triste. Le dérangement des finances, auquel il ne put remédier, aliéna les cœurs. Sa confiance entière pour le jésuite *le Tellier*, homme trop violent, acheva de les révolter. C'est une chose très-remarquable que le public, qui lui pardonna toutes ses maîtresses, ne lui pardonna pas son confesseur. Il perdit, les trois dernières années de sa vie, dans l'esprit de la plupart de ses sujets, tout ce qu'il avait fait de grand et de mémorable. Le jésuite *le Tellier* flétrit la fin de ce règne.

Privé de presque tous ses enfans, sa tendresse qui redoublait pour le duc du Maine et pour le comte de Toulouse, ses fils légitimés, le porta à les déclarer héritiers de la couronne, eux et leurs descendans, au défaut des princes du sang, par un édit qui fut enregistré sans aucune remontrance, en 1714. Il tempérait ainsi, par la loi naturelle, la sévérité des lois de convention, qui privent les enfans nés hors du mariage de tous droits à la succession paternelle. Les rois dispensent de cette loi. Il crut pouvoir faire pour son

ſang ce qu'il avait fait en faveur de pluſieurs de ſes ſujets. Il crut ſur-tout pouvoir établir pour deux de ſes enfans ce qu'il avait fait paſſer au parlement, ſans oppoſition, pour les princes de la maiſon de Lorraine. Il egala enſuite le rang de ſes bâtards à celui des princes du ſang, en 1715. Le procès que les princes du ſang intentèrent depuis aux princes légitimés eſt connu. Ceux-ci ont conſervé pour leurs perſonnes et pour leurs enfans les honneurs donnés par *Louis XIV.* Ce qui regarde leur poſtérité dépendra du temps, du mérite et de la fortune.

Dernière maladie du roi.

Louis XIV fut attaqué, vers le milieu du mois d'auguſte 1715, au retour de Marli, de la maladie qui termina ſes jours. Ses jambes s'enflèrent; la gangrène commença à ſe manifeſter. Le comte de *Stair*, ambaſſadeur d'Angleterre, paria, ſelon le génie de ſa nation, que le roi ne paſſerait pas le mois de ſeptembre. Le duc d'Orléans, qui au voyage de Marli avait été abſolument ſeul, eut alors toute la cour auprès de ſa perſonne. Un empyrique, dans les derniers jours de la maladie du roi, lui donna un élixir qui ranima ſes forces. Il mangea, et l'empyrique aſſura qu'il guérirait. La foule qui entourait le duc d'Orléans diminua dans le moment. „ Si le roi mange une ſeconde fois, „ dit le duc d'Orléans, nous n'aurons plus perſonne.„ Mais la maladie était mortelle. Les meſures étaient priſes pour donner la régence abſolue au duc d'Orléans. Le roi ne la lui avait laiſſée que très-limitée par ſon teſtament dépoſé au parlement, ou plutôt il ne l'avait établi que chef d'un conſeil de régence, dans lequel il n'aurait eu que la voix prépondérante. Cependant il lui dit: *Je vous ai conſervé tous les droits*

que vous donne votre naissance. (*l*) C'est qu'il ne croyait pas qu'il y eût de loi fondamentale qui donnât dans une minorité un pouvoir sans bornes à l'héritier présomptif du royaume. Cette autorité suprême, dont on peut abuser, est dangereuse; mais l'autorité partagée l'est encore davantage. Il crut qu'ayant été si bien obéi pendant sa vie, il le serait après sa mort, et ne se souvenait pas qu'on avait cassé le testament de son père. (15)

D'ailleurs personne n'ignore avec quelle grandeur d'ame il vit approcher la mort, disant à madame de *Maintenon : J'avais cru qu'il était plus difficile de mourir;* et à ses domestiques: *Pourquoi pleurez-vous? m'avez-vous cru immortel?* donnant tranquillement ses ordres sur beaucoup de choses, et même sur sa pompe funèbre. Quiconque a beaucoup de témoins de sa mort meurt toujours avec courage. *Louis XIII*, dans sa dernière maladie, avait mis en musique le *De profundis*, qu'on devait chanter pour lui. Le courage d'esprit avec lequel *Louis XIV* vit sa fin fut dépouillé de cette ostentation répandue sur toute sa vie. Ce courage alla jusqu'à avouer ses fautes. Son successeur a toujours conservé écrites au chevet de son lit les paroles remarquables que ce monarque lui dit, en le tenant

Il meurt avec courage sans ostentation. 1 septembre 1715.

(*l*) Les mémoires de madame de *Maintenon*, tom. V, pag. 194, disent que *Louis XIV* voulait faire le duc du Maine lieutenant-général du royaume. Il faut avoir des garans authentiques pour avancer une chose aussi extraordinaire et aussi importante. Le duc du Maine eût été au-dessus du duc d'Orléans: c'eût été tout bouleverser: aussi le fait est-il faux.

(15) Le maréchal de *Berwick* dit, dans ses mémoires, qu'il tient de la reine d'Angleterre, que cette princesse ayant félicité *Louis XIV* sur la sagesse de son testament: *On a voulu absolument que je le fisse*, répondit-il; *mais, dès que je serai mort, il n'en sera ni plus ni moins.*

fur fon lit entre fes bras : ces paroles ne font point telles qu'elles font rapportées dans toutes les hiftoires. Les voici fidèlement copiées :

Ses dernières paroles au dauphin.

» Vous allez être bientôt roi d'un grand royaume. » Ce que je vous recommande plus fortement eft » de n'oublier jamais les obligations que vous avez à » DIEU. Souvenez-vous que vous lui devez tout ce » que vous êtes. Tâchez de conferver la paix avec » vos voifins. J'ai trop aimé la guerre; ne m'imitez » pas en cela, non plus que dans les trop grandes » dépenfes que j'ai faites. Prenez confeil en toutes » chofes, et cherchez à connaître le meilleur pour le » fuivre toujours. Soulagez vos peuples le plus tôt » que vous le pourrez, et faites ce que j'ai eu le » malheur de ne pouvoir faire moi-même, &c.

Ce difcours eft très-éloigné de la petiteffe d'efprit qu'on lui impute dans quelques mémoires.

On lui a reproché d'avoir porté fur lui des reliques, les dernières années de fa vie. Ses fentimens étaient grands, mais fon confeffeur, qui ne l'était pas, l'avait affujetti à ces pratiques peu convenables, et aujourd'hui défufitées, pour l'affujettir plus pleinement à fes infinuations. Et d'ailleurs ces reliques, qu'il avait la faibleffe de porter, lui avaient été données par madame de *Maintenon*.

Moins regretté qu'il ne devait l'être.

Quoique la vie et la mort de *Louis XIV* euffent été glorieufes, il ne fut pas auffi regretté qu'il le méritait. L'amour de la nouveauté, l'approche d'un temps de minorité, où chacun fe figurait une fortune, la querelle de la *Conftitution* qui aigriffait les efprits; tout fit recevoir la nouvelle de fa mort avec un fentiment qui allait plus loin que l'indifférence.

Nous avons vu ce même peuple, qui, en 1686, avait demandé au ciel avec larmes la guérison de son roi malade, suivre son convoi funèbre avec des démonstrations bien différentes. On prétend que la reine sa mère lui avait dit un jour dans sa grande jeunesse : *Mon fils, ressemblez à votre grand'père, et non pas à votre père.* Le roi en ayant demandé la raison : *C'est*, dit-elle, *qu'à la mort de Henri IV, on pleurait, et qu'on a ri à celle de Louis XIII.* (*m*)

Quoiqu'on lui ait reproché des petitesses, des duretés dans son zèle contre le jansénisme, trop de hauteur avec les étrangers dans ses succès, de la faiblesse pour plusieurs femmes, de trop grandes sévérités dans des choses personnelles, des guerres légèrement entreprises, l'embrasement du Palatinat, les persécutions contre les réformés ; cependant ses grandes qualités et ses actions, mises enfin dans la balance, l'ont emporté sur ses fautes. Le temps qui mûrit les opinions des hommes, a mis le sceau à sa réputation ; et malgré tout ce qu'on a écrit contre lui, on ne prononcera point son nom sans respect, et sans concevoir à ce nom l'idée d'un siècle éternellement mémorable. Si l'on considère ce prince dans sa vie privée, on le voit, à la vérité, trop plein de sa grandeur, mais affable ; ne donnant point à sa mère de part au gouvernement, mais remplissant avec elle tous les devoirs d'un fils, et observant avec Sa réputation.

(*m*) J'ai vu de petites tentes dressées sur le chemin de Saint-Denis. On y buvait, on y chantait, on riait. Les sentimens des citoyens de Paris avaient passé jusqu'à la populace. Le jésuite *le Tellier* était la principale cause de cette joie universelle. J'entendis plusieurs spectateurs dire qu'il fallait mettre le feu aux maisons des jésuites avec les flambeaux qui éclairaient la pompe funèbre.

Sa conduite et ses paroles. son épouse tous les dehors de la bienséance ; bon père, bon maître, toujours décent en public, laborieux dans le cabinet, exact dans les affaires, pensant juste, parlant bien, et aimable avec dignité.

J'ai remarqué ailleurs qu'il ne prononça jamais les paroles qu'on lui fait dire, lorsque le premier gentilhomme de la chambre et le grand-maître de la garde-robe se disputaient l'honneur de le servir : *Qu'importe lequel de mes valets me serve?* Un discours si grossier ne pouvait partir d'un homme aussi poli et aussi attentif qu'il l'était, et ne s'accordait guère avec ce qu'il dit un jour au duc de *la Rochefoucauld*, au sujet de ses dettes : *Que ne parlez-vous à vos amis ?* Mot bien différent, qui par lui-même valait beaucoup, et qui fut accompagné d'un don de cinquante mille écus.

Il n'est pas même vrai qu'il ait écrit au duc de *la Rochefoucauld* : „ Je vous fais mon compliment, „ comme votre ami, sur la charge de grand-maître „ de la garde-robe, que je vous donne comme votre „ roi. „ Les historiens lui font honneur de cette lettre. C'est ne pas sentir combien il est peu délicat, combien même il est dur de dire à celui dont on est le maître, qu'on est son maître. Cela serait à sa place, si on écrivait à un sujet qui aurait été rebelle : c'est ce que *Henri IV* aurait pu dire au duc de *Mayenne* avant l'entière réconciliation. Le secrétaire du cabinet, *Rose*, écrivit cette lettre ; et le roi avait

Son bon goût. trop de bon goût pour l'envoyer. C'est ce bon goût qui lui fit supprimer les inscriptions fastueuses dont *Charpentier*, de l'académie française, avait chargé les tableaux de *le Brun*, dans la galerie de Versailles ;

l'incroyable passage du Rhin; la merveilleuse prise de Valenciennes, &c. Le roi sentit que la prise de Valenciennes, le passage du Rhin disaient davantage. *Charpentier*, avait eu raison d'orner d'inscriptions en notre langue les monumens de sa patrie; la flatterie seule avait nui à l'exécution.

On a recueilli quelques réponses, quelques mots de ce prince, qui se réduisent à très-peu de chose. On prétend que, quand il résolut d'abolir en France le calvinisme, il dit : „ Mon grand père aimait les „ huguenots, et ne les craignait pas ; mon père ne „ les aimait point, et les craignait : moi, je ne les „ aime, ni ne les crains. „

Ayant donné, en 1658, la place de premier président du parlement de Paris à M. de *Lamoignon*, alors ministre des requêtes, il lui dit : „ Si j'avais connu „ un plus homme de bien et un plus digne sujet, „ je l'aurais choisi. „ Il usa à peu-près des mêmes termes avec le cardinal de *Noailles*, lorsqu'il lui donna l'archevêché de Paris. Ce qui fait le mérite de ces paroles, c'est qu'elles étaient vraies, et qu'elles inspiraient la vertu.

On prétend qu'un prédicateur indiscret le désigna un jour à Versailles : témérité qui n'est pas permise envers un particulier, encore moins envers un roi. On assure que *Louis XIV* se contenta de lui dire : *Mon père, j'aime bien à prendre ma part d'un sermon, mais je n'aime pas qu'on me la fasse.* Que ce mot ait été dit ou non, il peut servir de leçon. Paroles mémorables.

Il s'exprimait toujours noblement et avec précision, s'étudiant en public à parler comme à agir en souverain. Lorsque le duc d'Anjou partit pour aller

régner en Efpagne, il lui dit, pour marquer l'union qui allait déformais joindre les deux nations : *Il n'y a plus de Pyrénées.*

Rien ne peut affurément faire mieux connaître fon caractère que le mémoire fuivant qu'on a tout entier écrit de fa main. (*n*)

Ecrit de fa main, où il rend compte de fa conduite.

„ Les rois font fouvent obligés à faire des chofes contre leur inclination, et qui bleffent leur bon „ naturel. Ils doivent aimer à faire plaifir, et il faut „ qu'ils châtient fouvent, et perdent des gens à qui „ naturellement ils veulent du bien. L'intérêt de „ l'Etat doit marcher le premier. On doit forcer fon „ inclination, et ne pas fe mettre en état de fe „ reprocher, dans quelque chofe d'importance, „ qu'on pouvait faire mieux. Mais quelques intérêts „ particuliers m'en ont empêché, et ont déterminé „ les vues que je devais avoir pour la grandeur, le „ bien et la puiffance de l'Etat. Souvent il y a des „ endroits qui font peine ; il y en a de délicats qu'il „ eft difficile de démêler : on a des idées confufes. „ Tant que cela eft, on peut demeurer fans fe „ déterminer ; mais, dès que l'on fe fixe l'efprit à „ quelque chofe, et qu'on croit voir le meilleur parti, „ il le faut prendre. C'eft ce qui m'a fait réuffir „ fouvent dans ce que j'ai entrepris. Les fautes que „ j'ai faites, et qui m'ont donné des peines infinies, „ ont été par complaifance, et pour me laiffer aller „ trop nonchalamment aux avis des autres. Rien „ n'eft fi dangereux que la faibleffe, de quelque „ nature qu'elle foit. Pour commander aux autres,

(*n*) Il eft dépofé à la bibliothéque du roi depuis quelques années.

›› il faut s'élever au-deſſus d'eux ; et après avoir ›› entendu ce qui vient de tous les endroits, on ſe ›› doit déterminer par le jugement qu'on doit faire ›› ſans préoccupation, et penſant toujours à ne rien ›› ordonner ni exécuter qui ſoit indigne de ſoi, du ›› caractère qu'on porte, ni de la grandeur de l'Etat. ›› Les princes qui ont de bonnes intentions et quelque ›› connaiſſance de leurs affaires, ſoit par expérience, ›› ſoit par étude et une grande application à ſe rendre ›› capables, trouvent tant de différentes choſes par ›› leſquelles ils ſe peuvent faire connaître, qu'ils ›› doivent avoir un ſoin particulier et une application ›› univerſelle à tout. Il faut ſe garder contre ſoi-même, ›› prendre garde à ſon inclination, et être toujours ›› en garde contre ſon naturel. Le métier de roi eſt ›› grand, noble, flatteur, quand on ſe ſent digne de ›› bien s'acquitter de toutes les choſes auxquelles il ›› engage ; mais il n'eſt pas exempt de peines, de ›› fatigues, d'inquiétude. L'incertitude déſeſpère ›› quelquefois ; et quand on a paſſé un temps raiſonnable à examiner une affaire, il faut ſe déterminer, ›› et prendre le parti qu'on croit le meilleur. (*o*)

›› Quand on a l'état en vue, on travaille pour

(*o*) L'abbé *Caſtel de Saint-Pierre*, connu par pluſieurs ouvrages ſinguliers, dans leſquels on trouve beaucoup de vues philoſophiques et très-peu de praticables, a laiſſé des *Annales politiques* depuis 1658 juſqu'à 1739. Il condamne ſévèrement en pluſieurs endroits l'adminiſtration de *Louis XIV*. Il ne veut pas ſur-tout qu'on l'appelle *Louis le grand*. Si *grand* ſignifie *parfait*, il eſt sûr que ce titre ne lui convient pas : mais par ces mémoires écrits de la main de ce monarque, il paraît qu'il avait d'auſſi bons principes de gouvernement, pour le moins, que l'abbé de *Saint-Pierre*. Ces mémoires de l'abbé de *Saint-Pierre* n'ont rien de curieux que la bonne-foi groſſière avec laquelle cet homme ſe croit fait pour gouverner.

„ ſoi ; le bien de l'un fait la gloire de l'autre : quand „ le premier eſt heureux, élevé et puiſſant, celui qui „ en eſt cauſe en eſt glorieux, et par conſéquent doit „ plus goûter que ſes ſujets, par rapport à lui et à „ eux, tout ce qu'il y a de plus agréable dans la vie. „ Quand on s'eſt mépris, il faut réparer ſa faute le „ plus tôt qu'il eſt poſſible, et que nulle conſidération „ n'en empêche, pas même la bonté.

„ En 1671, un homme mourut qui avait la charge „ de ſecrétaire d'Etat, ayant le département des „ étrangers. Il était homme capable, mais non pas „ ſans défauts : il ne laiſſait pas de bien remplir ce „ poſte qui eſt très-important.

„ Je fus quelque temps à penſer à qui je ferais „ avoir cette charge; et après avoir bien examiné, „ je trouvai qu'un homme, qui avait long-temps „ ſervi dans des ambaſſades, était celui qui la rem- „ plirait le mieux. (*p*)

„ Je lui fis mander de venir. Mon choix fut „ approuvé de tout le monde; ce qui n'arrive pas „ toujours. Je le mis en poſſeſſion de cette charge à „ ſon retour. Je ne le connaiſſais que de réputation „ et par les commiſſions dont je l'avais chargé, et „ qu'il avait bien exécutées; mais l'emploi que je „ lui ai donné s'eſt trouvé trop grand et trop étendu „ pour lui. Je n'ai pas profité de tous les avantages „ que je pouvais avoir, et tout cela par complai- „ ſance et bonté. Enfin il a fallu que je lui ordonne „ de ſe retirer, parce que tout ce qui paſſait par lui „ perdait de la grandeur et de la force qu'on doit „ avoir en exécutant les ordres d'un roi de France.

(*p*) M. de *Pompone*.

„ Si j'avais pris le parti de l'éloigner plus tôt, j'aurais „ évité les inconvéniens qui me sont arrivés, et je „ ne me reprocherais pas que ma complaisance pour „ lui a pu nuire à l'Etat. J'ai fait ce détail pour faire „ voir un exemple de ce que j'ai dit ci-devant. „

Ce monument si précieux, et jusqu'à présent inconnu, dépose à la postérité en faveur de la droiture et de la magnanimité de son ame. On peut même dire qu'il se juge trop sévèrement, qu'il n'avait nul reproche à se faire sur M. de *Pompone*, puisque les services de ce ministre et sa réputation avaient déterminé le choix du prince, confirmé par l'approbation universelle; et s'il se condamne sur le choix de M. de *Pompone*, qui eut au moins le bonheur de servir dans les temps les plus glorieux, que ne devait-il pas se dire sur M. de *Chamillart*, dont le ministère fut si infortuné, et condamné si universellement ?

Il avait écrit plusieurs mémoires dans ce goût, soit pour se rendre compte à lui-même, soit pour l'instruction du dauphin, duc de Bourgogne. Ces réflexions vinrent après les événemens. Il eût approché davantage de la perfection où il avait le mérite d'aspirer, s'il eût pu se former une philosophie supérieure à la politique ordinaire et aux préjugés; philosophie que dans le cours de tant de siècles on voit pratiquée par si peu de souverains, et qu'il est bien pardonnable aux rois de ne pas connaître, puisque tant d'hommes privés l'ignorent.

Voici une partie des instructions qu'il donne à son petit-fils *Philippe V* partant pour l'Espagne. Il les écrivit à la hâte, avec une négligence qui découvre

Conseils à son petit-fils, roi d'Espagne.

bien mieux l'ame qu'un discours étudié. On y voit le père et le roi.

„ Aimez les Espagnols et tous vos sujets attachés „ à vos couronnes et à votre personne. Ne préférez „ pas ceux qui vous flatteront le plus; estimez ceux „ qui, pour le bien, hasarderont de vous déplaire. „ Ce sont-là vos véritables amis.

„ Faites le bonheur de vos sujets ; et dans cette „ vue n'ayez de guerre que lorsque vous y serez „ forcé, et que vous en aurez bien considéré et bien „ pesé les raisons dans votre conseil

„ Essayez de remettre vos finances ; veillez aux „ Indes et à vos flottes ; pensez au commerce ; vivez „ dans une grande union avec la France; rien n'étant „ si bon pour nos deux puissances que cette union „ à laquelle rien ne pourra résister. (q)

„ Si vous êtes contraint de faire la guerre, „ mettez-vous à la tête de vos armées.

„ Songez à rétablir vos troupes par-tout, et „ commencez par celles de Flandre.

„ Ne quittez jamais vos affaires pour votre plaisir; „ mais faites-vous une sorte de règle qui vous donne „ des temps de liberté et de divertissement.

„ Il n'y en a guère de plus innocens que la chasse „ et le goût de quelque maison de campagne, pourvu „ que vous n'y fassiez pas trop de dépense.

„ Donnez une grande attention aux affaires „ quand on vous en parle; écoutez beaucoup dans „ le commencement, sans rien décider.

„ Quand vous aurez plus de connaissance, souve- „ nez-vous que c'est à vous à décider; mais quelque

(q) On voit qu'il se trompa dans cette conjecture.

expérience

„ expérience que vous ayez, écoutez toujours tous „ les avis et tous les raiſonnemens de votre conſeil, „ avant que de faire cette déciſion.

„ Faites tout ce qui vous ſera poſſible pour bien „ connaître les gens les plus importans, afin de „ vous en ſervir à propos.

„ Tâchez que vos vice-rois et gouverneurs ſoient „ toujours eſpagnols.

„ Traitez bien tout le monde; ne dites jamais „ rien de fâcheux à perſonne; mais diſtinguez les „ gens de qualité et de mérite.

„ Témoignez de la reconnaiſſance pour le feu „ roi, et pour tous ceux qui ont été d'avis de vous „ choiſir pour lui ſuccéder.

„ Ayez une grande confiance au cardinal *Porto-* „ *Carrero*, et lui marquez le gré que vous lui ſavez „ de la conduite qu'il a tenue.

„ Je crois que vous devez faire quelque choſe de „ conſidérable pour l'ambaſſadeur qui a été aſſez „ heureux pour vous demander, et pour vous ſaluer „ le premier en qualité de ſujet.

„ N'oubliez pas *Bedmar*, qui a du mérite, et qui „ eſt capable de vous ſervir.

„ Ayez une entière créance au duc d'*Harcourt;* il „ eſt habile homme, et honnête homme, et ne vous „ donnera des conſeils que par rapport à vous.

„ Tenez tous les Français dans l'ordre.

„ Traitez bien vos domeſtiques, mais ne leur „ donnez pas trop de familiarité, et encore moins „ de créance. Servez-vous d'eux tant qu'ils ſeront „ ſages: renvoyez-les à la moindre faute qu'ils feront, „ et ne les ſoutenez jamais contre les Eſpagnols.

" N'ayez de commerce avec la reine douairière " que celui dont vous ne pouvez vous difpenfer. " Faites en forte qu'elle quitte Madrid, et qu'elle " ne forte pas d'Efpagne. En quelque lieu qu'elle foit, " obfervez fa conduite, et empêchez qu'elle ne fe " mêle d'aucune affaire. Ayez pour fufpects ceux " qui auront trop de commerce avec elle.

" Aimez toujours vos parens. Souvenez-vous de " la peine qu'ils ont eue à vous quitter. Confervez " un grand commerce avec eux dans les grandes " chofes et dans les petites. Demandez-nous ce que " vous auriez befoin ou envie d'avoir qui ne fe " trouve pas chez vous; nous en uferons de même " avec vous.

" N'oubliez jamais que vous êtes français, et ce " qui peut vous arriver. Quand vous aurez affuré " la fucceffion d'Efpagne par des enfans, vifitez vos " royaumes, allez à Naples et en Sicile, paffez à " Milan, et venez en Flandre; (r) ce fera une " occafion de nous revoir : en attendant vifitez la " Catalogne, l'Aragon et autres lieux. Voyez ce " ce qu'il y aura à faire pour Ceuta.

" Jetez quelque argent au peuple quand vous " ferez en Efpagne, et fur-tout en entrant à Madrid.

" Ne paraiffez pas choqué des figures extraor- " dinaires que vous trouverez. Ne vous en moquez " point. Chaque pays a fes manières particulières;

(r) Cela feul peut fervir à confondre tant d'hiftoriens qui, fur la foi des mémoires infidèles écrits en Hollande, ont rapporté un prétendu traité, (figné par *Philippe V* avant fon départ) par lequel traité ce prince cédait à fon grand-père la Flandre et le Milanais.

„ et vous ferez bientôt accoutumé à ce qui vous „ paraîtra d'abord le plus furprenant.

„ Evitez, autant que vous pourrez, de faire des „ grâces à ceux qui donnent de l'argent pour les „ obtenir. Donnez à propos et libéralement; et ne „ recevez guère de préfens, à moins que ce ne foit „ des bagatelles. Si quelquefois vous ne pouvez „ éviter d'en recevoir, faites-en de plus confidéra- „ bles à ceux qui vous en auront donné, après avoir „ laiffé paffer quelques jours.

„ Ayez une caffette pour mettre ce que vous „ aurez de particulier, dont vous aurez feul la „ clef.

„ Je finis par un des plus importans avis que je „ puiffe vous donner. Ne vous laiffez pas gouver- „ ner. Soyez le maître; n'ayez jamais de favori ni „ de premier miniftre. (16) Ecoutez, confultez „ votre confeil, mais décidez. DIEU, qui vous a „ fait roi, vous donnera les lumières qui vous font „ néceffaires, tant que vous aurez de bonnes in- „ tentions. „ (s)

(16) *Philippe V* était trop jeune et trop peu inftruit pour fe paffer de premier miniftre; et en général l'unité de vues, de principes, fi néceffaire dans un bon gouvernement, doit obliger tout prince, qui ne gouverne point réellement par lui-même, à mettre un feul homme à la tête de toutes les affaires.

(s) Le roi d'Efpagne profita de ces confeils: c'était un prince vertueux.

L'auteur des mémoires de *Maintenon*, tom. V, page 200 et fuiv. l'accufe d'avoir fait un *fouper fcandaleux avec la princeffe des Urfins le lendemain de la mort de fa première femme*, et d'avoir voulu époufer cette dame qu'il charge d'opprobres. Remarquez que *Anne-Marie de la Trimouille*, princeffe *des Urfins*, dame d'honneur de la feue reine, avait alors plus de foixante ans, et que c'était cinquante cinq ans après fon premier mariage, et quarante après le fecond. Ces contes populaires, qui ne meritent que l'oubli, deviennent des calomnies puniffables quand on les imprime, et

Sa politesse. *Louis XIV* avait dans l'esprit plus de justesse et de dignité que de saillies ; et d'ailleurs on n'exige pas qu'un roi dise des choses mémorables, mais qu'il en fasse. Ce qui est nécessaire à tout homme en place, c'est de ne laisser sortir personne mécontent de sa présence, et de se rendre agréable à tous ceux qui l'approchent. On ne peut faire du bien à tout moment; mais on peut toujours dire des choses qui plaisent. Il s'en était fait une heureuse habitude. C'était entre lui et sa cour un commerce continuel de tout ce que la majesté peut avoir de grâces, sans jamais se dégrader, et de tout ce que l'empressement de servir et de plaire peut avoir de finesse, sans l'air de la bassesse. Il était, sur-tout avec les femmes, d'une attention et d'une politesse qui augmentait encore celle de ses courtisans ; et il ne perdit jamais l'occasion de dire aux hommes de ces choses qui flattent l'amour-propre en excitant l'émulation, et qui laissent un long souvenir.

Un jour madame la duchesse de Bourgogne encore fort jeune, voyant à souper un officier qui était très-laid, plaisanta beaucoup et très-haut sur sa laideur. ›› Je le trouve, Madame, dit le roi encore ›› plus haut, un des plus beaux hommes de mon ›› royaume ; car c'est un des plus braves. ››

Un officier général, homme un peu brusque, et

qu'on veut flétrir les noms les plus respectés sans rapporter la plus légère preuve.

N. B. Philippe V est un des princes les plus chastes dont l'histoire ait fait mention. Cette chasteté portée à l'excès a été regardée comme une des principales causes de la melancolie qui s'empara de lui dès les premières années de son règne, et qui finit par le rendre incapable d'application pendant des intervalles de temps considérables.

qui n'avait pas adouci ſon caractère dans la cour même de *Louis XIV*, avait perdu un bras dans une action, et ſe plaignait au roi qui l'avait pourtant récompenſé autant qu'on peut le faire pour un bras caſſé : „ Je voudrais avoir perdu auſſi l'autre, dit-il, „ et ne plus ſervir votre majeſté. „ *J'en ſerais bien fâché pour vous et pour moi*, lui répondit le roi : et ce diſcours fut ſuivi d'une grâce qu'il lui accorda. Il était ſi éloigné de dire des choſes déſagréables, qui ſont des traits mortels dans la bouche d'un prince, qu'il ne ſe permettait pas même les plus innocentes et les plus douces railleries ; tandis que des particuliers en font tous les jours de ſi cruelles et de ſi funeſtes.

Il ſe plaiſait et ſe connaiſſait à ces choſes ingé- **Amuſemens.** nieuſes, aux impromptus, aux chanſons agréables; et quelquefois même il feſait ſur le champ de petites parodies ſur les airs qui étaient en vogue, comme celle-ci :

Chez mon cadet de frère
Le chancelier Serrant
N'eſt pas trop néceſſaire;
Et le ſage Boiſranc
Eſt celui qui ſait plaire.

et cette autre qu'il fit en congédiant un jour le conſeil :

Le conſeil à ſes yeux a beau ſe préſenter ;
Si tôt qu'il voit ſa chienne, il quitte tout pour elle :
Rien ne peut l'arrêter,
Quand la chaſſe l'appelle.

Ces bagatelles servent au moins à faire voir que les agrémens de l'esprit fesaient un des plaisirs de sa cour, qu'il entrait dans ces plaisirs, et qu'il savait dans le particulier vivre en homme, aussi bien que représenter en monarque sur le théâtre du monde.

Sagesse, circonspection et bonté.

Sa lettre à l'archevêque de Reims, au sujet du marquis de *Barbesieux*, quoiqu'écrite d'un style extrêmement négligé, fait plus d'honneur à son caractère que les pensées les plus ingénieuses n'en auraient fait à son esprit. Il avait donné à ce jeune homme la place de secrétaire d'État de la guerre, qu'avait eue le marquis de *Louvois*, son père. Bientôt mécontent de la conduite de son nouveau secrétaire d'Etat, il veut le corriger sans le trop mortifier. Dans cette vue, il s'adresse à son oncle, l'archevêque de Reims; il le prie d'avertir son neveu. C'est un maître instruit de tout, c'est un père qui parle.

„ Je sais, dit-il, ce que je dois à la mémoire de „ M. de *Louvois*; (*t*) mais si votre neveu ne change „ de conduite, je serai forcé de prendre un parti. „ J'en serai fâché; mais il en faudra prendre un. „ Il a des talens; mais il n'en fait pas un bon usage. „ Il donne trop souvent à souper aux princes au „ lieu de travailler; il néglige les affaires pour ses „ plaisirs; il fait attendre trop long-temps les offi„ ciers dans son anti-chambre; il leur parle avec „ hauteur, et quelquefois avec dureté. „

(*t*) Ces mots démentent bien l'infame calomnie de *la Beaumelle*, qui ose dire que le marquis de *Louvois* avait craint que *Louis XIV* ne l'empoisonnât.

Au reste, cette lettre doit être encore parmi les manuscrits laissés par M. le garde des sceaux, *Chauvelin*.

Voilà ce que ma mémoire me fournit de cette lettre, que j'ai vue autrefois en original. Elle fait bien voir que *Louis XIV* n'était pas gouverné par ses ministres, comme on l'a cru, et qu'il savait gouverner ses ministres.

Il aimait les louanges ; et il est à souhaiter qu'un roi les aime, parce qu'alors il s'efforce de les mériter. Mais *Louis XIV* ne les recevait pas toujours, quand elles étaient trop fortes. Lorsque notre académie, qui lui rendait toujours compte des sujets qu'elle proposait pour ses prix, lui fit voir celui-ci : *Quelle est de toutes les vertus du roi, celle qui mérite la préférence ?* Le roi rougit, et ne voulut pas qu'un tel sujet fût traité. Il souffrit les prologues de *Quinault ;* mais c'était dans les beaux jours de sa gloire, dans le temps où l'ivresse de la nation excusait la sienne. *Virgile* et *Horace* par reconnaissance, et *Ovide* par une indigne faiblesse, prodiguèrent à *Auguste* des éloges plus forts, et, si on songe aux proscriptions, bien moins mérités. Amour des louanges, mais envie de les meriter.

Si *Corneille* avait dit dans la chambre du cardinal de *Richelieu* à quelqu'un des courtisans : Dites à M. le cardinal que je me connais mieux en vers que lui ; jamais ce ministre ne lui eût pardonné ; c'est pourtant ce que *Despréaux* dit tout haut du roi dans une dispute qui s'éleva sur quelques vers que le roi trouvait bons, et que *Despréaux* condamnait. *Il a raison*, dit le roi ; *il s'y connaît mieux que moi.*

Le duc de *Vendôme* avait auprès de lui *Villiers*, un de ces hommes de plaisir qui se font un mérite d'une liberté cynique. Il le logeait à Versailles dans son appartement. On l'appelait communément Indulgence.

Villiers-Vendôme. Cet homme condamnait hautement tous les goûts de *Louis XIV* en musique, en peinture, en architecture, en jardins. Le roi plantait-il un bosquet, meublait-il un appartement, construisait-il une fontaine, *Villiers* trouvait tout mal entendu, et s'exprimait en termes peu mesurés. Il est étrange, disait le roi, que *Villiers* ait choisi ma maison pour venir s'y moquer de tout ce que je fais. L'ayant rencontré un jour dans les jardins : Hé bien, lui dit-il, en lui montrant un de ses nouveaux ouvrages, cela n'a donc pas le bonheur de vous plaire ? Non, répondit *Villiers*. Cependant, reprit le roi, il y a bien des gens qui n'en sont pas si mécontens. Cela peut être, repartit *Villiers*, chacun a son avis. Le roi en riant, répondit : On ne peut pas plaire à tout le monde.

Un jour *Louis XIV* jouant au trictrac, il y eut un coup douteux. On disputait ; les courtisans demeuraient dans le silence. Le comte de *Grammont* arrive. Jugez-nous, lui dit le roi. Sire, c'est vous qui avez tort, dit le comte. Et comment pouvez-vous me donner le tort avant de savoir ce dont il s'agit ? Eh ! Sire, ne voyez-vous pas que, pour peu que la chose eût été seulement douteuse, tous ces messieurs vous auraient donné gain de cause ?

Le duc d'*Antin* se distingua dans ce siècle par un art singulier, non pas de dire des choses flatteuses, mais d'en faire. Le roi va coucher à Petit-bourg ; il y critique une grande allée d'arbres qui cachait la vue de la rivière. Le duc d'*Antin* la fait abattre pendant la nuit. Le roi, à son réveil, est étonné de ne plus voir ces arbres qu'il avait condamnés.

Galanteries singulières.

C'eſt parce que votre majeſté les a condamnés, qu'elle ne les voit plus, répond le duc.

Nous avons auſſi rapporté ailleurs que le même homme ayant remarqué qu'un bois aſſez grand au bout du canal de Fontainebleau déplaiſait au roi, prit le moment d'une promenade, et tout étant préparé, il ſe fit donner un ordre de couper ce bois, et on le vit dans l'inſtant abattu tout entier. Ces traits ſont d'un courtiſan ingénieux, et non pas d'un flatteur.

Le maréchal de *la Feuillade* lui érige une ſtatue.

On a accuſé *Louis XIV* d'un orgueil inſupportable, parce que la baſe de ſa ſtatue, à la place des Victoires, eſt entourée d'eſclaves enchaînés. Mais ce n'eſt point lui qui fit ériger cette ſtatue, ni celle qu'on voit à la place de Vendôme. Celle de la place des Victoires eſt le monument de la grandeur d'ame et de la reconnaiſſance du premier maréchal de *la Feuillade* pour ſon ſouverain. Il y dépenſa cinq cents mille livres, qui ſont près d'un million aujourd'hui ; et la ville en ajouta autant pour rendre la place régulière. Il paraît qu'on a eu également tort d'imputer à *Louis XIV* le faſte de cette ſtatue, et de ne voir que de la vanité et de la flatterie dans la magnanimité du maréchal.

On ne parlait que de ces quatre eſclaves ; mais ils figurent des vices domptés, auſſi-bien que des nations vaincues ; le duel aboli, l'héréſie détruite ; les inſcriptions le témoignent aſſez. Elles célèbrent auſſi la jonction des mers, la paix de Nimègue ; elles parlent de bienſaits plus que d'exploits guerriers. D'ailleurs c'eſt un ancien uſage des ſculpteurs, de mettre des eſclaves aux pieds des ſtatues des

rois. Il vaudrait mieux y repréfenter des citoyens libres et heureux. Mais enfin on voit des efclaves aux pieds du clément *Henri IV* et de *Louis XIII*, à Paris ; on en voit à Livourne fous la ftatue de *Ferdinand de Médicis*, qui n'enchaîna affurément aucune nation ; on en voit à Berlin fous la ftatue d'un électeur qui repouffa les Suédois, mais qui ne fit point de conquêtes.

Les voifins de la France, et les Français eux-mêmes, ont rendu très-injuftement *Louis XIV* ref-ponfable de cet ufage. L'infcription *Viro immortali*, *A l'homme immortel*, a été traitée d'idolâtrie; comme fi ce mot fignifiait autre chofe que l'immortalité de fa gloire. L'infcription de *Viviani*, à fa maifon de Florence, *Ædes à Deo datæ*, *Maifon donnée par un Dieu*, ferait bien plus idolâtre : elle n'eft pourtant qu'une allufion au furnom de *Dieu-donné*, et au vers de *Virgile*, *Deus nobis hæc otia fecit*.

A l'égard de la ftatue de la place de Vendôme, c'eft la ville qui l'a érigée. Les infcriptions latines, qui rempliffent les quatre faces de la bafe, font des flatteries plus groffières que celles de la place des Victoires. On y lit que *Louis XIV* ne prit jamais les armes que malgré lui. Il démentit bien folennellement cette adulation, au lit de la mort, par des paroles dont on fe fouviendra plus long-temps que de ces infcriptions ignorées de lui, et qui ne font que l'ouvrage de la baffeffe de quelques gens de lettres.

Le roi avait deftiné les bâtimens de cette place pour fa bibliothèque publique. La place était plus vafte; elle avait d'abord trois faces, qui étaient celles

d'un palais immenſe, dont les murs étaient déjà élevés, lorſque le malheur des temps, en 1701, força la ville de bâtir des maiſons de particuliers ſur les ruines de ce palais commencé. Ainſi le louvre n'a point été fini; ainſi la fontaine et l'obéliſque que *Colbert* voulait faire élever vis-à-vis le portail de *Perrault*, n'ont paru que dans les deſſeins; ainſi le beau portail de Saint-Gervais eſt demeuré offuſqué; et la plupart des monumens de Paris laiſſent des regrets.

La nation déſirait que *Louis XIV* eût préféré ſon louvre et ſa capitale au palais de Verſailles, que le duc de *Créqui* appelait un favori ſans mérite. La poſtérité admire avec reconnaiſſance ce qu'on a fait de grand pour le public; mais la critique ſe joint à l'admiration, quand on voit ce que *Louis XIV* a fait de ſuperbe et de défectueux pour ſa maiſon de campagne.

Il réſulte de tout ce qu'on vient de rapporter que ce monarque aimait en tout la grandeur et la gloire. Un prince, qui, ayant fait d'auſſi grandes choſes que lui, ſerait encore ſimple et modeſte, ſerait le premier des rois, et *Louis XIV* le ſecond.

S'il ſe repentit en mourant d'avoir entrepris légèrement des guerres, il faut convenir qu'il ne jugeait point par les événemens: car de toutes ſes guerres, la plus juſte et la plus indiſpenſable, celle de 1701, fut la ſeule malheureuſe.

Il eut de ſon mariage, outre *Monſeigneur*, deux fils et trois filles morts dans l'enfance. Ses amours furent plus heureux: il n'y eut que deux de ſes enfans naturels qui moururent au berceau huit

autres vécurent légitimés, et cinq eurent postérité. Il eut encore d'une demoiselle attachée à madame de *Montespan*, une fille non reconnue, qu'il maria à un gentilhomme d'auprès de Versailles, nommé *de la Queuë*.

On soupçonna, avec beaucoup de vraisemblance, une religieuse de l'abbaye de Moret, d'être sa fille. Elle était extrêmement basanée, et d'ailleurs lui ressemblait. (*u*) Le roi lui donna vingt mille écus de dot, en la plaçant dans ce couvent. L'opinion qu'elle avait de sa naissance lui donnait un orgueil dont ses supérieures se plaignirent. Madame de *Maintenon*, dans un voyage de Fontainebleau, alla au couvent de Moret; et voulant inspirer plus de modestie à cette religieuse, elle fit ce qu'elle put pour lui ôter l'idée qui nourrissait sa fierté. ›› Madame, lui dit ›› cette personne, la peine que prend une dame ›› de votre élévation, de venir exprès ici me dire ›› que je ne suis pas fille du roi, me persuade que ›› je le suis. ›› Le couvent de Moret se souvient encore de cette anecdote.

Tant de détails pourraient rebuter un philosophe : mais la curiosité, cette faiblesse si commune aux hommes, cesse presque d'en être une, quand elle a pour objet des temps et des hommes qui attirent les regards de la postérité.

(*u*) L'auteur l'a vue avec M. de *Caumartin*, l'intendant des finances, qui avait le droit d'entrer dans l'intérieur du couvent.

CHAPITRE XXIX.

Gouvernement intérieur. Justice. Commerce. Police. Lois. Discipline militaire. Marine, &c.

On doit cette justice aux hommes publics qui ont fait du bien à leur siècle, de regarder le point dont ils sont partis, pour mieux voir les changemens qu'ils ont faits dans leur patrie. La postérité leur doit une éternelle reconnaissance des exemples qu'ils ont donnés, lors même qu'ils sont surpassés. Cette juste gloire est leur unique récompense. Il est certain que l'amour de cette gloire anima *Louis XIV*, lorsque, commençant à gouverner par lui-même, il voulut réformer son royaume, embellir sa cour, et perfectionner les arts.

Son assiduité au travail.

Non-seulement il s'imposa la loi de travailler régulièrement avec chacun de ses ministres, mais tout homme connu pouvait obtenir de lui une audience particulière, et tout citoyen avait la liberté de lui présenter des requêtes et des projets. Les placets étaient reçus d'abord par un maître des requêtes, qui les rendait apostillés ; ils furent dans la suite renvoyés aux bureaux des ministres. Les projets étaient examinés dans le conseil quand ils méritaient de l'être : et leurs auteurs furent admis plus d'une fois à discuter leurs propositions avec les ministres, en présence du roi. Ainsi on vit entre le trône et la nation une correspondance qui subsista, malgré le pouvoir absolu.

Louis XIV ſe forma et s'accoutuma lui-même au travail ; et ce travail était d'autant plus pénible qu'il était nouveau pour lui, et que la ſéduction des plaiſirs pouvait aiſément le diſtraire. Il écrivit les premières dépêches à ſes ambaſſadeurs. Les lettres les plus importantes furent ſouvent depuis minutées de ſa main : et il n'y en eut aucune écrite en ſon nom, qu'il ne ſe fit lire.

Finances. Liberalités au peuple. A peine *Colbert*, après la chute de *Fouquet*, eut-il rétabli l'ordre dans les finances, que le roi remit aux peuples tout ce qui était dû d'impôts, depuis 1647 juſqu'en 1656, et ſur-tout trois millions de tailles. (17) On abolit pour cinq cents mille écus par an de droits onéreux. Ainſi l'abbé de *Choiſi* paraît, ou bien mal inſtruit, ou bien injuſte, quand il dit qu'on ne diminua point la recette. Il eſt certain qu'elle fut diminuée par ces remiſes, et augmentée par le bon ordre.

Hôpitaux. Les ſoins du premier préſident de *Bellièvre*, aidés des libéralités de la ducheſſe d'*Aiguillon*, de pluſieurs citoyens, avaient établi l'hôpital-général. Le roi l'augmenta, et en fit élever dans toutes les villes principales du royaume.

Chemins. Les grands chemins, juſqu'alors impraticables, ne furent plus négligés. et peu à peu devinrent ce qu'ils ſont aujourd'hui ſous *Louis XV*, l'admiration des étrangers. De quelque côté qu'on ſorte de Paris, on voyage à préſent environ cinquante à ſoixante

(17) Ces arrerages des tailles n'étaient dûs que par des gens qu'il était impoſſible de faire payer. Si le retranchement de 500000 ecus de droits ne fut pas remplace ſur le ehamp par un autre impôt, ce qui eſt tres-douteux, il ne tarda point à l'être.

lieues, à quelques endroits près, dans des allées fermes, bordées d'arbres. Les chemins conftruits par les anciens Romains étaient plus durables, mais non pas fi fpacieux et fi beaux. (18)

Le génie de *Colbert* fe tourna principalement vers le commerce, qui était faiblement cultivé, et dont les grands principes n'étaient pas connus. Les Anglais, et encore plus les Hollandais, fefaient par leurs vaiffeaux prefque tout le commerce de la France. Les Hollandais fur-tout chargeaient dans nos ports nos denrées, et les diftribuaient dans l'Europe. Le roi commença, dès 1662, à exempter fes fujets d'une impofition, nommée *le droit de fret*, que payaient tous les vaiffeaux étrangers; et il donna aux Français toutes les facilités de tranfporter eux-mêmes leurs marchandifes à moins de frais. Alors le commerce maritime naquit. Le confeil de commerce, qui fubfifte aujourd'hui, fut établi; et le roi y préfidait tous les quinze jours. Commerce.

Les ports de Dunkerque et de Marfeille furent déclarés francs; et bientôt cet avantage attira le commerce du Levant à Marfeille, et celui du Nord à Dunkerque. Ports.

On forma une compagnie des Indes occidentales, en 1664, et celle des grandes Indes fut établie la même année. Avant ce temps, il fallait que le luxe de la France fût tributaire de l'induftrie Compagnies.

(18) La véritable beauté des grands chemins confifte, non dans leur largeur, qui nuit à l'agriculture, mais dans leur folidité, et fur-tout dans l'art de les diriger à travers les montagnes, en conciliant la commodité avec l'économie. Cet art s'eft perfectionné de nos jours, fur-tout dans les pays où la corvée a été abolie.

hollandaiſe. Les partiſans de l'ancienne économie timide, ignorante et reſſerrée, déclamèrent en vain contre un commerce, dans lequel on échange ſans ceſſe de l'argent qui ne périrait pas, contre des effets qui ſe conſomment. Ils ne feſaient pas réflexion que ces marchandiſes de l'Inde devenues néceſſaires auraient été payées plus chèrement à l'étranger. Il eſt vrai qu'on porte aux Indes orientales plus d'eſpèces qu'on n'en retire, et que par-là l'Europe s'appauvrit. Mais ces eſpèces viennent du Pérou et du Mexique; elles ſont le prix de nos denrées portées à Cadix; et il reſte plus de cet argent en France que les Indes orientales n'en abſorbent.

Le roi donna plus de ſix millions de notre monnaie d'aujourd'hui à la compagnie. Il invita les perſonnes riches à s'y intéreſſer. Les reines, les princes et toute la cour fournirent deux millions numéraires de ce temps-là. Les cours ſupérieures donnèrent douze cents mille livres; les financiers, deux millions; le corps des marchands, ſix cents cinquante mille livres. Toute la nation ſecondait ſon maître.

Cette compagnie a toujours ſubſiſté. Car encore que les Hollandais euſſent pris Pondichéri, en 1694, et que le commerce des Indes languît depuis ce temps, il reprit une force nouvelle ſous la régence du duc d'Orléans. Pondichéri devint alors la rivale de Batavia; et cette compagnie des Indes, fondée avec des peines extrêmes par le grand *Colbert*, reproduite de nos jours par des ſecouſſes ſingulières, fut pendant quelques années une des plus grandes

reſſources

ressources du royaume. (19) Le roi forma encore une compagnie du Nord, en 1669 : il y mit des fonds comme dans celle des Indes. Il parut bien alors que le commerce ne déroge pas, puisque les plus grandes maisons s'intéressaient à ces établissemens, à l'exemple du monarque.

La compagnie des Indes occidentales ne fut pas moins encouragée que les autres : le roi fournit le dixième de tous les fonds.

Il donna trente francs par tonneau d'exportation, et quarante d'importation. Tous ceux qui firent construire des vaisseaux dans les ports du royaume, reçurent cinq livres pour chaque tonneau que leur navire pouvait contenir. (20) Encouragemens dans le commerce maritime.

On ne peut encore trop s'étonner que l'abbé de *Choisi* ait censuré ces établissemens, dans ses mémoires

(19) Il a été prouvé depuis, que la compagnie des Indes n'avait jamais fait qu'un commerce désavantageux, qu'elle n'avait pu soutenir qu'aux dépens du trésor public. Toute compagnie, même lorsqu'elle est florissante, depense plus en frais de commerce que les particuliers, et rend les denrées, dont elle a le privilege, plus chères que si le commerce était resté libre.

(20) Les sommes employées à payer les primes sont levées sur la nation, ce qu'il ne faut point perdre de vue. L'effet d'une prime est d'augmenter pour le commerçant l'intérêt des fonds qu'il met dans le commerce ; il peut donc se contenter d'un moindre profit. Ainsi l'effet de ces primes est d'augmenter le prix des denrees pour le vendeur, ou de les diminuer pour l'acheteur, ou plutôt de produire à la fois les deux effets. Lorsqu'elles ont lieu seulement pour le commerce d'un lieu à un autre, leur effet est donc d'augmenter le prix au lieu de l'achat, et de le diminuer au lieu de la vente. Ainsi, proposer une prime d'exportation, c'est forcer tous les citoyens à payer pour que les consommateurs d'une denree l'achètent plus cher, et que ceux qui la recoltent la vendent aussi plus cher.

Proposer une prime d'importation, c'est forcer tous les citoyens à payer pour que ceux qui ont besoin de certaines deurées puissent les acheter à meilleur marché.

qu'il faut lire avec défiance. (*x*) Nous fentons aujourd'hui tout ce que le miniftre *Colbert* fit pour le bien du royaume; mais alors on ne le fentait pas: il travaillait pour des ingrats. On lui fut à Paris beaucoup plus mauvais gré de la fuppreffion de quelques rentes fur l'hôtel-de-ville acquifes à vil prix, depuis 1656, et du décri où tombèrent les billets de l'épargne prodigués fous le précédent miniftère, qu'on ne fut fenfible au bien général qu'il fefait. (21) Il y avait plus de bourgeois que de citoyens. Peu de perfonnes portaient leurs vues fur l'avantage public. On fait combien l'intérêt particulier fafcine les yeux, et retrécit l'efprit; je ne dis pas feulement l'intérêt d'un commerçant, mais d'une compagnie, mais d'une ville. La réponfe groffière d'un marchand, nommé *Hazon*, qui, confulté par ce miniftre, lui dit: *Vous avez trouvé la voiture renverfée*

Injuftice envers *Colbert*.

L'etabliffement de ces primes ne peut donc être ni jufte ni utile que pour des temps très-courts et dans des circonflances particulières. Si elles font perpétuelles et générales, elles ne fervent qu'a rompre l'equilibre qui, dans l'etat de liberte, s'etablit naturellement entre les productions et les befoins de chaque efpèce.

(*x*) L'abbé *Caftel de Saint-Pierre* s'exprime ainfi, page 105 de fon manufcrit intitulé: Annales politiques: *Colbert, grand travailleur, en négligeant les compagnies de commerce maritime, pour avoir plus de foin des fciences curieufes et des beaux arts, prit l'ombre pour le corps.* Mais *Colbert* fut fi loin de négliger le commerce maritime, que ce fut lui feul qui l'établit: jamais miniftre ne prit moins l'ombre pour le corps. C'eft contredire une vérité reconnue de toute la France et de l'Europe.

Cette note a été écrite au mois d'augufte 1756.

(21) Nous ne pouvons diffimuler ici que ces plaintes étaient juftes. Le retranchement des rentes était une banqueroute; et toute banqueroute eft un veritable crime, lorfqu'une néceffité abfolue n'y contraint point. La morale des Etats n'eft pas differente de celle des particuliers; et jamais un homme qui fraude fes creanciers ne fera digne d'eftime, quelque bienfefant qu'il paraiffe dans le refte de fa conduite.

d'un côté, et vous l'avez renverſée de l'autre, était encore citée avec complaiſance dans ma jeuneſſe ; et cette anecdote ſe retrouve dans *Moréri*. (22) Il a fallu que l'eſprit philoſophique, introduit fort tard en France, ait réformé les préjugés du peuple, pour qu'on rendît enfin une juſtice entière à la mémoire de ce grand homme. Il avait la même exactitude que le duc de *Sulli*, et des vues beaucoup plus étendues. L'un ne ſavait que ménager ; l'autre ſavait faire de grands établiſſemens. *Sulli*, depuis la paix de Vervins, n'eut d'autre embarras que celui de maintenir une économie exacte et ſévère ; et il fallut que *Colbert* trouvât des reſſources promptes et immenſes pour la guerre de 1667, et pour celle de 1672. *Henri IV* ſecondait l'économie de *Sulli :* les magnificences de *Louis XIV* contrarièrent toujours le ſyſtême de *Colbert*.

(22) Un autre négociant, conſulté par lui ſur ce qu'il devait faire pour encourager le commerce, lui répondit : *Laiſſer faire*, et *laiſſer paſſer* ; et il avait raiſon. *Colbert* fit préciſément le contraire, il multiplia les droits de toute eſpèce, prodigua les reglemens en tout genre. Quelques artiſtes inſtruits lui ayant donné des mémoires ſur la méthode de fabriquer différentes eſpèces de tiſſus, ſur l'art de la teinture, &c. il imagina d'eriger en lois ce qui n'était que la deſcription des procedés uſités dans les meilleures manufactures ; comme s'il n'était pas de la nature des arts de perfectionner ſans ceſſe leurs procédés ; comme ſi le genie d'invention pouvait attendre, pour agir, la permiſſion du legiſlateur ; comme ſi les produits des manufactures ne devaient pas changer, ſuivant les différentes modes de ſe vêtir, de ſe meubler. On condamnait à des peines infamantes les ouvriers qui s'écarteraient des règlemens etablis pour fixer la largeur d'une étoffe, le nombre des fils de la chaîne, la nature de la ſoie, du fil qu'on devait employer : et on a long-temps appelé ces reglemens ridicules et tyranniques une protection accordée aux arts. On doit pardonner à *Colbert* d'avoir ignoré des principes inconnus de ſon temps, et même long-temps après lui ; mais ces condamnations rigoureuſes, cette tyrannie qui érige en crimes des actions légitimes en elles-mêmes, ne peuvent être excuſées.

Cependant prefque tout fut réparé, ou créé de fon temps. La réduction de l'intérêt au denier vingt, des emprunts du roi et des particuliers, fut la preuve fenfible, en 1665, d'une abondante circulation. Il voulait enrichir la France, et la peupler. Les mariages dans les campagnes furent encouragés, par une exemption de tailles pendant cinq années, pour ceux qui s'établiraient à l'âge de vingt ans; et tout père de famille qui avait dix enfans était exempt pour toute fa vie, parce qu'il donnait plus à l'Etat par le travail de fes enfans qu'il n'eût pu donner en payant la taille. Ce réglement aurait dû demeurer à jamais fans atteinte.

Manufactures. Depuis l'an 1663 jufqu'en 1672, chaque année de ce miniftère fut marquée par l'établiffement de quelque manufacture. Les draps fins, qu'on tirait auparavant d'Angleterre, de Hollande, furent fabriqués dans Abbeville. Le roi avançait au manufacturier deux mille livres par chaque métier battant, outre des gratifications confidérables. On compta, dans l'année 1669, quarante-quatre mille deux cents métiers en laine dans le royaume. Les manufactures de foie perfectionnées produifirent un commerce de plus de cinquante millions de ce temps-là; et non-feulement l'avantage qu'on en tirait était beaucoup au-deffous de l'achat des foies néceffaires, mais la culture des mûriers mit les fabriquans en état de fe paffer des foies étrangères pour la trame des étoffes.

Gobelins, favonnerie, glaces, &c. On commença, dès 1666, à faire d'auffi belles glaces qu'à Venife, qui en avait toujours fourni toute l'Europe; et bientôt on en fit, dont la grandeur

et la beauté n'ont pu jamais être imitées ailleurs. Les tapis de Turquie et de Perse furent furpaffés à la Savonnerie. Les tapifferies de Flandre cédèrent à celles des Gobelins. Le vafte enclos des Gobelins était rempli alors de plus de huit cents ouvriers; il y en avait trois cents qu'on y logeait. Les meilleurs peintres dirigeaient l'ouvrage, ou fur leurs propres deffeins, ou fur ceux des anciens maîtres d'Italie. C'eft dans cette enceinte des Gobelins qu'on fabriquait encore des ouvrages de rapport, efpèce de mofaïque admirable; et l'art de la marqueterie fut pouffé à fa perfection.

Outre cette belle manufacture de tapifferies aux Gobelins, on en établit une autre à Beauvais. Le premier manufacturier eut fix cents ouvriers dans cette ville; et le roi lui fit préfent de foixante mille livres.

Seize cents filles furent occupées aux ouvrages de dentelles: on fit venir trente principales ouvrières de Venife, et deux cents de Flandre; et on leur donna trente-fix mille livres pour les encourager.

Les fabriques des draps de Sédan, celles des tapifferies d'Aubuffon, dégénérées et tombées, furent rétablies. Les riches étoffes, où la foie fe mêle avec l'or et l'argent, fe fabriquèrent à Lyon, à Tours, avec une induftrie nouvelle. Sédan, Aubuffon, &c. &c.

On fait que le miniftère acheta, en Angleterre, le fecret de cette machine ingénieufe, avec laquelle on fait les bas dix fois plus promptement qu'à l'aiguille. Le fer-blanc, l'acier, la belle faïence, les cuirs maroquinés, qu'on avait toujours fait venir de loin, furent travaillés en France. Mais des calviniftes, qui

avaient le fecret du fer-blanc et de l'acier, emportèrent, en 1686, ce fecret avec eux, et firent partager cet avantage et beaucoup d'autres à des nations étrangères.

Le roi achetait tous les ans pour environ huit cents mille de nos livres de tous les ouvrages de goût qu'on fabriquait dans fon royaume, et il en fefait des préfens.

Paris embelli.

Il s'en fallait beaucoup que la ville de Paris fût ce qu'elle eft aujourd'hui. Il n'y avait ni clarté, ni fureté, ni propreté. Il fallut pourvoir à ce nettoiement continuel des rues, à cette illumination que cinq mille fanaux forment toutes les nuits, paver la ville toute entière, y conftruire deux nouveaux ports, rétablir les anciens, faire veiller une garde continuelle, à pied et à cheval, pour la fureté des citoyens. Le roi fe chargea de tout, en affectant des fonds à ces dépenfes néceffaires. Il créa, en 1667, un magiftrat, uniquement pour veiller à la police. La plupart des grandes villes de l'Europe ont à peine imité ces exemples long-temps après; et aucune ne les a égalés. Il n'y a point de ville pavée comme Paris; et Rome même n'eft pas éclairée.

Police.

Tout commençait à tendre tellement à la perfection que le fecond lieutenant de police qu'eut Paris, acquit dans cette place une réputation qui le mit au rang de ceux qui ont fait honneur à ce fiècle; auffi était-ce un homme capable de tout. Il fut depuis dans le miniftère; et il eût été bon général d'armée. La place de lieutenant de police était au-deffous de fa naiffance et de fon mérite; et

cependant cette place lui fit un bien plus grand nom que le miniſtère gêné et paſſager qu'il obtint ſur la fin de ſa vie.

On doit obſerver ici que M. d'*Argenſon* ne fut pas le ſeul, à beaucoup près, de l'ancienne chevalerie, qui eût exercé la magiſtrature. La France eſt preſque l'unique pays de l'Europe où l'ancienne nobleſſe ait pris ſouvent le parti de la robe. Preſque tous les autres Etats, par un reſte de barbarie gothique, ignorent encore qu'il y ait de la grandeur dans cette profeſſion. (23)

Le roi ne ceſſa de bâtir au louvre, à Saint-Germain, à Verſailles, depuis 1661. Les particuliers, à ſon exemple, élevèrent dans Paris mille édifices ſuperbes et commodes. Le nombre s'en eſt accru tellement que, depuis les environs du Palais-royal et ceux de Saint-Sulpice, il ſe forma dans Paris deux villes nouvelles, fort ſupérieures à l'ancienne. Ce fut en ce temps-là qu'on inventa la commodité magnifique de ces carroſſes ornés de glaces, et ſuſpendus par des reſſorts ; de ſorte qu'un citoyen de Paris ſe promenait dans cette grande ville avec plus de luxe que les premiers triomphateurs romains n'allaient autrefois au capitole. Cet uſage, qui a commencé dans Paris, fut bientôt reçu dans toute l'Europe ; et, devenu commun, il n'eſt plus un luxe. Bâtimens.

(23) Cette aſſertion a beſoin d'être expliquée. M. de *Voltaire* n'ignorait pas que dans les republiques ariſtocratiques, comme Veniſe, comme la Pologne, le droit d'exercer les magiſtratures ſuperieures eſt un de ceux de la nobleſſe ; qu'en Angleterre les pairs ſont de vrais magiſtrats, et y forment ſeuls la nobleſſe. Il ne veut parler que des monarchies qui ſe ſont élevées ſur les débris du gouvernement féodal ; et ſon obſervation eſt vraie pour tous ces pays.

Louis XIV avait du goût pour l'architecture, pour les jardins, pour la ſculpture; et ce goût était en tout dans le grand et dans le noble. Dès que le contrôleur général *Colbert* eut, en 1664, la direction des bâtimens, qui eſt proprement le miniſtère des arts, (*y*) il s'appliqua à ſeconder les

(*y*) L'abbé de *Saint-Pierre*, dans ſes *Annales politiques*, page 104 de ſon manuſcrit, dit que *ces choſes prouvent le nombre des fainéans; leur goût pour la fainéantiſe, qui ſuffit à entretenir et à nourrir d'autres eſpèces de faineans; que c'eſt préſentement ce qu'eſt la nation italienne où ces arts ſont portés à une haute perfection; ils ſont gueux, fainéans, pareſſeux, vains, occupés de niaiſeries, &c.*

Ces reflexions groſſières, et écrites groſſièrement, n'en ſont pas plus juſtes. Lorſque les Italiens réuſſirent le plus dans ces arts, c'etait ſous les *Médicis*, pendant que Veniſe était la plus guerrière et la plus opulente. C'était le temps où l'Italie produiſit de grands hommes de guerre, et des artiſtes illuſtres en tout genre; et c'eſt de même dans les années floriſſantes de *Louis XIV* que les arts ont été le plus perfectionnés. L'abbé de *Saint-Pierre* s'eſt trompé dans beaucoup de choſes, et a fait regretter que la raiſon n'ait pas ſecondé en lui de bonnes intentions.

N. B. Cette difference d'opinion entre les deux hommes des temps modernes, qui ont conſacré leur vie entière à plaider la cauſe de l'humanité avec le plus de conſtance et le zèle le plus pur, mérite de nous arrêter.

La magnificence dans les monumens publics, eſt une ſuite de l'induſtrie et de la richeſſe d'une nation. Si la nation n'a point de dettes, ſi tous les impôts onéreux ſont ſupprimés, ſi le revenu public n'eſt en quelque ſorte que le ſuperflu de la richeſſe publique, alors cette magnificence n'a rien qui bleſſe la juſtice. Elle peut même devenir avantageuſe, parce qu'elle peut ſervir, ſoit à former des ouvriers utiles à la ſocieté, ſoit à occuper ceux qui ne peuvent vivre que d'une eſpèce de travail, dans le temps où, par des circonſtances particulières, ce travail vient à leur manquer. Les beaux arts adouciſſent les mœurs, ſervent à donner des charmes à la raiſon, à inſpirer le goût de l'inſtruction. Ils peuvent devenir, entre les mains d'un gouvernement éclairé, un des meilleurs moyens d'adoucir ou d'élever les ames, de rendre les mœurs moins féroces ou moins groſſières, de répandre des principes utiles.

Mais ſurcharger le peuple d'impôts, pour étonner les étrangers par une vaine magnificence, obérer le tréſor public, pour embellir des

projets de son maître. Il fallut d'abord travailler à achever le louvre. *François Mansard*, l'un des plus grands architectes qu'ait eus la France, fut choisi pour construire les vastes édifices qu'on projetait. Il ne voulut pas s'en charger sans avoir la liberté de refaire ce qui paraîtrait défectueux dans l'exécution. Cette défiance de lui-même, qui eût entraîné trop de dépenses, le fit exclure. On appela de Rome le cavalier *Bernini*, dont le nom était célèbre par la colonade qui entoure le parvis de Saint-Pierre, par la statue équestre de *Constantin*, et par la fontaine Navonne. Des équipages lui furent fournis pour son voyage. Il fut conduit à Paris en homme qui venait honorer la France. Il reçut, outre cinq louis par jour pendant huit mois qu'il y resta, un présent de cinquante mille écus, avec une pension de deux mille, et une de cinq cents pour son fils. Cette générosité de *Louis XIV*, envers le *Bernin*, fut encore plus grande que la magnificence de *François I*

Munificence envers *Bernini.*

jardins, bâtir des théâtres, lorsqu'ou manque de fontaines, élever des palais, lorsqu'on n'a point de fonds pour creuser des canaux nécessaires à l'abondance publique, ce n'est point protéger les arts, c'est sacrifier un peuple entier à la vanité d'un seul homme.

Offrir un asile à ceux qui ont versé leur sang pour leur patrie, élever, aux dépens du publie, les enfans de ceux qui ont servi leur pays, c'est remplir un devoir de reconnaissance, c'est acquitter une dette sacrée pour la nation même : qui pourrait blâmer de tels établissemens ? Mais si l'on y déploie une magnificence inutile, si l'on emploie à secourir cent familles ce qui en eût soulagé deux cents, si ce qu'on sacrifie pour la vanité excède ce qu'on a dépensé en bienfesance, alors ces mêmes établissemens méritent une juste critique. C'est sur-tout en ce point que l'amour de la justice l'emporte sur l'amour de la gloire. L'un et l'autre inspirent également le bien : mais l'amour de la justice apprend seul à le bien faire. Ainsi M. de *Voltaire* et l'abbé de *Saint-Pierre* avaient tous deux raison ; et on ne peut leur reprocher que d'avoir exagéré leurs opinions.

pour *Raphaël*. Le *Bernin*, par reconnaiſſance, fit depuis à Rome la ſtatue équeſtre du roi, qu'on voit à Verſailles. Mais, quand il arriva à Paris avec tant d'appareil, comme le ſeul homme digne de travailler pour *Louis XIV*, il fut bien ſurpris de voir le deſſein de la façade du louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui devint bientôt après dans l'exécution un des plus auguſtes monumens d'architecture qui ſoient au monde. *Claude Perrault* avait donné ce deſſein exécuté par *Louis de Vau* et *Dorbay*. Il inventa les machines avec leſquelles on tranſporta des pierres de cinquante-deux pieds de long, qui forment le fronton de ce majeſtueux édifice. On va chercher quelquefois bien loin ce qu'on a chez ſoi. Aucun palais de Rome n'a une entrée comparable à celle du louvre, dont on eſt redevable à ce *Perrault* que *Boileau* oſa vouloir rendre ridicule. Ces vignes ſi renommées ſont, de l'aveu des voyageurs, très-inférieures au ſeul château de Maiſons, qu'avait bâti *François Manſard* à ſi peu de frais. *Bernini* fut magnifiquement récompenſé, et ne mérita pas ſes récompenſes : il donna ſeulement des deſſeins qui ne furent pas exécutés.

Perrault fait mieux que *Bernini*.

Fondations.

Le roi, en feſant bâtir ce louvre dont l'achèvement eſt tant déſiré, en feſant une ville à Verſailles près de ce château qui a coûté tant de millions, en bâtiſſant Trianon, Marli, et en feſant embellir tant d'autres édifices, fit élever l'Obſervatoire, commencé en 1666, dès le temps qu'il établit l'académie des ſciences. Mais le monument le plus glorieux par ſon utilité, par ſa grandeur et par ſes difficultés, fut ce canal du Languedoc, qui joint les deux mers, et

qui tombe dans le port de Cette, conſtruit pour recevoir ſes eaux. Tout ce travail fut commencé dès 1664; et on le continua ſans interruption juſqu'en 1681. La fondation des invalides et la chapelle de ce bâtiment, la plus belle de Paris, l'établiſſement de Saint-Cyr, le dernier de tant d'ouvrages conſtruits par ce monarque, ſuffiraient ſeuls pour faire bénir ſa mémoire. (1) Quatre mille ſoldats et un grand nombre d'officiers, qui trouvent dans l'un de ces grands aſiles une conſolation dans leur vieilleſſe, et des ſecours pour leurs bleſſures et pour leurs beſoins, deux cents cinquante filles nobles qui reçoivent dans l'autre une éducation digne d'elles, ſont autant de voix qui célèbrent *Louis XIV*. L'établiſſement de Saint-Cyr ſera ſurpaſſé par celui que *Louis XV* vient de former pour élever cinq cents gentilshommes; mais, loin de faire oublier Saint-Cyr, il en fait ſouvenir : c'eſt l'art de faire du bien qui s'eſt perfectionné.

Louis XIV voulut en même temps faire des choſes plus grandes et d'une utilité plus générale, mais d'une exécution plus difficile; c'était de réformer les lois. Il y fit travailler le chancelier *Séguier*, les *Lamoignon*, les *Talon*, les *Bignon*, et ſur-tout le conſeiller d'Etat *Puſſort*. Il aſſiſtait quelquefois à leurs aſſemblées. L'année 1667 fut à la fois l'époque de ſes premières lois et de ſes conquêtes. L'ordonnance civile parut d'abord; enſuite le code des eaux et forêts; puis des ſtatuts pour toutes les manufactures; l'ordonnance criminelle; le code du commerce; Lois.

(1) L'abbé de *Saint-Pierre* critique cet établiſſement que preſque toutes les nations ont imité.

celui de la marine : tout cela suivit presque d'année en année. Il y eut même une jurisprudence nouvelle, établie en faveur des nègres de nos colonies ; espèce d'hommes qui n'avait pas encore joui des droits de l'humanité. (24)

Une connaissance approfondie de la jurisprudence n'est pas le partage d'un souverain. Mais le roi était instruit des lois principales ; il en possédait l'esprit et savait ou les soutenir ou les mitiger à propos. Il jugeait souvent les causes de ses sujets, non-seulement dans le conseil des secrétaires d'Etat, mais dans celui qu'on appelle le *conseil des parties*. Il y a de lui deux jugemens célèbres, dans lesquels sa voix décida contre lui-même.

Beaux jugemens rendus par *Louis XIV*.

Dans le premier, en 1680, il s'agissait d'un procès entre lui et des particuliers de Paris qui avaient bâti sur son fonds. Il voulut que les maisons leur demeurassent avec le fonds qui lui appartenait, et qu'il leur céda.

L'autre regardait un persan, nommé *Roupli*, dont les marchandises avaient été saisies par les commis de ses fermes, en 1687. Il opina que tout lui fût rendu, et y ajouta un présent de trois mille écus. *Roupli* porta dans sa patrie son admiration et sa

(24) Tous ces codes sont des monumens de l'ignorance où la France, et toute l'Europe, à l'exception de l'Angleterre, étaient plongées sur les objets qui intéressent le plus les hommes. *Pussort*, loué par *Despréaux*, n'avait d'autre mérite que d'être parent de *Colbert*, et d'avoir montré autant de barbarie que de bassesse dans l'affaire de *Fouquet*. Le code criminel est une preuve du mépris que des hommes, qui se croient au-dessus des lois, osent quelquefois montrer pour le peuple ; le code noir n'a servi qu'à montrer que les gens de loi, consultés par *Louis XIV*, n'avaient aucune idée des droits de l'humanité.

reconnaiſſance. Lorſque nous avons vu depuis à Paris l'ambaſſadeur perſan, *Mehemet Rizabeg*, nous l'avons trouvé inſtruit dès long-temps de ce fait par la renommée.

L'abolition des duels fut un des plus grands ſervices rendus à la patrie. Ces combats avaient été autoriſés autrefois par les parlemens mêmes, et par l'Egliſe; et, quoiqu'ils fuſſent défendus depuis *Henri IV*, cette funeſte coutume ſubſiſtait plus que jamais. Le fameux combat de *la Frette*, de quatre contre quatre, en 1663, fut ce qui détermina *Louis XIV* à ne plus pardonner. Son heureuſe ſévérité corrigea peu à peu notre nation, et même les nations voiſines qui ſe conformèrent à nos ſages coutumes, après avoir pris nos mauvaiſes. Il y a dans l'Europe cent fois moins de duels aujourd'hui que du temps de *Louis XIII.* (25) Duel aboli.

Légiſlateur de ſes peuples, il le fut de ſes armées. Il eſt étrange qu'avant lui on ne connût point les habits uniformes dans les troupes. Ce fut lui qui, la première année de ſon adminiſtration, ordonna que chaque régiment fût diſtingué par la couleur des habits ou par différentes marques; réglement

(25) La douceur des mœurs, l'habitude de vivre dans la ſociété ont plus contribué que les lois à diminuer la fureur des duels. *Louis XIV* n'a réellement détruit que l'uſage d'appeler des ſeconds. Ses lois n'ont pas empêché que de Stockholm à Cadix, tout gentilhomme qui refuſe un appel, ou qui ſouffre une injure, ne ſoit deshonoré. *Louis XIV* lui-même n'eût ni oſé, ni voulu forcer un régiment à conſerver un officier qui eût obéi à ſes édits. Etablir la peine de mort contre un homme qui a prouvé qu'il préferait la mort à l'infamie eſt une loi également abſurde et barbare, digne, en un mot, de la ſuperſtition qui l'avait inſpirée.

adopté bientôt par toutes les nations. Ce fut lui (*aa*) qui institua les brigadiers, et qui mit les corps dont la maison du roi est formée sur le pied où ils sont aujourd'hui. Il fit une compagnie de mousquetaires des gardes du cardinal *Mazarin*, et fixa à cinq cents hommes le nombre des deux compagnies, auxquelles il donna l'habit qu'elles portent encore.

Sous lui plus de connétable; et après la mort du duc d'*Epernon*, plus de colonel général de l'infanterie; ils étaient trop maîtres; il voulait l'être, et le devait. Le maréchal de *Grammont*, simple mestre-de-camp des gardes françaises sous le duc d'*Epernon*, et prenant l'ordre de ce colonel général, ne le prit plus que du roi, et fut le premier qui eut le nom de colonel des gardes. Il installait lui-même ces colonels à la tête du régiment, en leur donnant de sa main un hausse-col doré avec une pique, et ensuite un esponton quand l'usage des piques fut aboli. Il institua les grenadiers, d'abord au nombre de quatre par compagnie dans le régiment du roi qui est de sa création; ensuite il forma une compagnie de grenadiers dans chaque régiment d'infanterie; il en donna deux aux gardes françaises; maintenant il y en a dans toute l'infanterie une par bataillon. Il augmenta beaucoup le corps des dragons, et leur donna un colonel général. Il ne faut pas oublier l'établissement des haras, en 1667. Il étaient absolument abandonnés auparavant; et ils furent d'une grande ressource pour

Réglemens militaires.

(*aa*) L'abbé de *Saint-Pierre*, dans ses *Annales*, ne parle que de cette institution de brigadiers, et oublie tout ce que *Louis XIV* fit pour la discipline militaire.

remonter la cavalerie. Reſſource importante, depuis trop négligée. (26)

L'uſage de la baïonnette au bout du fuſil eſt de ſon inſtitution. Avant lui on s'en ſervait quelquefois; mais il n'y avait que quelques compagnies qui combattiſſent avec cette arme. Point d'uſage uniforme, point d'exercice; tout était abandonné à la volonté du général. Les piques paſſaient pour l'arme la plus redoutable. Le premier régiment qui eut des baïonnettes, et qu'on forma à cet exercice, fut celui des fuſiliers, établis en 1671.

Artillerie.

La manière dont l'artillerie eſt ſervie aujourd'hui lui eſt due toute entière. Il en fonda des écoles à Douai, puis à Metz et à Strasbourg; et le régiment d'artillerie s'eſt vu enfin rempli d'officiers preſque tous capables de bien conduire un ſiége. Tous les magaſins du royaume étaient pourvus, et on y diſtribuait tous les ans huit cents milliers de poudre. Il y forma un régiment de bombardiers et un de houſſards : avant lui on ne connaiſſait les houſſards que chez les ennemis.

Il établit, en 1688, trente régimens de milice, fournis et équipés par les communautés. Ces milices s'exerçaient à la guerre, ſans abandonner la culture des campagnes. (27)

(26) Pour qu'un pays produiſe des chevaux, il faut que les propriétaires de terres, ou les cultivateurs qui les repréſentent, trouvent du profit à en élever; il faut de plus que les impôts permettent aux cultivateurs de faire les avances qu'exigent ce commerce. Il eſt aiſé de voir que des haras régis pour le compte du roi ne peuvent produire que des chevaux à un prix exorbitant; et que les reglemens pour les étalons diſtribués dans les provinces n'etaient, comme tant d'autres, qu'un impôt déguiſé ſous la forme d'un établiſſement de police.

(27) Ces milices étaient tirées au ſort; ainſi on forçait des hommes

Des compagnies de cadets furent entretenues dans la plupart des places frontières : ils y apprenaient les mathématiques, le deſſein et tous les exercices, et feſaient les fonctions de ſoldats. Cette inſtitution dura dix années. On ſe laſſa enfin de cette jeuneſſe trop difficile à diſcipliner : mais le corps des ingénieurs, que le roi forma, et auquel il donna les réglemens qu'il ſuit encore, eſt un établiſſement à jamais durable. Sous lui, l'art de fortifier les places fut porté à la perfection par le maréchal de *Vauban* et ſes élèves, qui ſurpaſsèrent le comte de *Pagan*. Il conſtruiſit ou répara cent cinquante places de guerre.

Pour ſoutenir la diſcipline militaire, il créa des inſpecteurs-généraux, enſuite des directeurs, qui rendirent compte de l'état des troupes ; et on voyait par leur rapport, ſi les commiſſaires des guerres avaient fait leur devoir.

à s'expoſer malgré eux aux dangers de la guerre, ſans leur permettre de racheter leur ſervice perſonnel par de l'argent ; ſans que les motifs de devoir qui pouvaient les attacher à leur pays fuſſent écoutés ; ſans qu'aucune paye les dédommageât de la perte réelle à laquelle on les condamnait ; car un homme, qui peut d'un moment à l'autre être enlevé à ſes travaux, par un ordre, trouve plus difficilement de l'emploi qu'un homme libre.

Les tirages forcés jetaient la déſolation dans les villages, feſaient abandonner tous les travaux, excitaient entre ceux qui cherchaient à ſe dérober au ſort, et ceux qui voulaient les contraindre à le ſubir, des haines durables, et ſouvent des querelles ſanglantes. Ce fardeau tombait principalement ſur les habitans des campagnes, qui les quittaient pour aller chercher dans les villes des emplois qui les miſſent à l'abri de ce fléau. M. de *Voltaire* n'avait jamais été le témoin d'un tirage de milice. Si ce ſpectacle, également horrible et déchirant, eût une fois frappé ſes regards, il n'eût pu ſe réſoudre à citer avec éloge cet établiſſement de *Louis XIV*.

Il

Il inſtitua l'ordre de Saint-Louis, récompenſe honorable, plus briguée ſouvent que la fortune. L'hôtel des invalides mit le comble aux ſoins qu'il prit pour mériter d'être bien ſervi. Ordre de Saint-Louis.

C'eſt par de tels ſoins que, dès l'an 1672, il eut cent quatre-vingts mille hommes de troupes réglées, et qu'augmentant ſes forces à meſure que le nombre et la puiſſance de ſes ennemis augmentaient, il eut enfin juſqu'à quatre cents cinquante mille hommes en armes, en comptant les troupes de la marine.

Avant lui on n'avait point vu de ſi fortes armées. Ses ennemis lui en opposèrent à peine d'auſſi conſidérables ; mais il fallait qu'ils fuſſent réunis. Il montra ce que la France ſeule pouvait ; et il eut toujours, ou de grands ſuccès, ou de grandes reſſources.

Il fut le premier qui, en temps de paix, donna une image et une leçon complète de la guerre. Il aſſembla à Compiègne ſoixante et dix mille hommes, en 1698. On y fit toutes les opérations d'une campagne. C'était pour l'inſtruction de ſes trois petits-fils. Le luxe fit une fête ſomptueuſe de cette école militaire.

Cette même attention qu'il eut à former des armées de terre nombreuſes et bien diſciplinées, même avant d'être en guerre, il l'eut à ſe donner l'empire de la mer. D'abord le peu de vaiſſeaux que le cardinal *Mazarin* avait laiſſés pourrir dans les ports ſont réparés. On en fait acheter en Hollande, en Suède ; et, dès la troiſième année de ſon gouvernement, il envoie ſes forces maritimes s'eſſayer à Gigeri, ſur la côte d'Afrique. Le duc de *Beaufort*

purge les mers de pirates, dès l'an 1665; et, deux ans après, la France a dans ſes ports ſoixante vaiſſeaux de guerre. Ce n'eſt-là qu'un commencement; mais tandis qu'on fait de nouveaux réglemens et de nouveaux efforts, il ſent déjà toute ſa force. Il ne veut pas conſentir que ſes vaiſſeaux baiſſent leur pavillon devant celui d'Angleterre. En vain le conſeil du roi *Charles II* inſiſte ſur ce droit que la force, l'induſtrie et le temps avaient donné aux Anglais. *Louis XIV* écrit au comte d'*Eſtrade*, ſon ambaſſadeur : » Le roi » d'Angleterre et ſon chancelier peuvent voir quelles » ſont mes forces; mais ils ne voient pas mon cœur. » Tout ne m'eſt rien à l'égard de l'honneur. »

Hauteur de *Louis XIV* avec l'Angleterre.

Il ne diſait que ce qu'il était réſolu de ſoutenir; et en effet, l'uſurpation des Anglais céda au droit naturel et à la fermeté de *Louis XIV*. Tout fut égal entre les deux nations ſur la mer. Mais tandis qu'il veut l'égalité avec l'Angleterre, il ſoutient ſa ſupériorité avec l'Eſpagne. Il fait baiſſer le pavillon aux amiraux eſpagnols devant le ſien, en vertu de cette préſéance ſolennelle accordée en 1662.

Nouveaux ports.

Cependant on travaille de tous côtés à l'établiſſement d'une marine, capable de juſtifier ces ſentimens de hauteur. On bâtit la ville et le port de Rochefort à l'embouchure de la Charente. On enrôle, on enclaſſe des matelots, qui doivent ſervir, tantôt ſur les vaiſſeaux marchands, tantôt ſur les flottes royales. Il s'en trouve bientôt ſoixante mille d'enclaſſés.

Des conſeils de conſtruction ſont établis dans les ports, pour donner aux vaiſſeaux la forme la

plus avantageuse. Cinq arsenaux de marine sont bâtis à Brest, à Rochefort, à Toulon, à Dunkerque, au Havre-de-Grâce. Dans l'année 1672, on a soixante vaisseaux de ligne et quarante frégates. Dans l'année 1681, il se trouve cent quatre-vingt-dix-huit vaisseaux de guerre, en comptant les alléges; et trente galères sont dans le port de Toulon, ou armées, ou prêtes à l'être. Onze mille hommes de troupes réglées servent sur les vaisseaux; les galères en ont trois mille. Il y a cent soixante-six mille hommes d'enclassés, pour tous les services divers de la marine. On compta, les années suivantes, dans ce service mille gentilshommes ou enfans de famille, fesant la fonction de soldats sur les vaisseaux, et apprenant dans les ports tout ce qui prépare à l'art de la navigation et à la manœuvre: ce sont les gardes-marines: ils étaient sur mer ce que les cadets étaient sur terre. On les avait institués, en 1672, mais en petit nombre. Ce corps a été l'école d'où sont sortis les meilleurs officiers de vaisseaux. Marine.

Il n'y avait point eu encore de maréchaux de France dans le corps de la marine; et c'est une preuve combien cette partie essentielle des forces de la France avait été négligée. *Jean d'Etrées* fut le premier maréchal, en 1681. Il paraît qu'une des grandes attentions de *Louis XIV* était d'animer, dans tous les genres, cette émulation sans laquelle tout languit.

Dans toutes les batailles navales que les flottes françaises livrèrent, l'avantage leur demeura toujours, jusqu'à la journée de la Hogue, en 1692, lorsque le

comte de *Tourville*, ſuivant les ordres de la cour, attaqua, avec quarante-quatre voiles, une flotte de quatre-vingt-dix vaiſſeaux anglais et hollandais : il fallut céder au nombre : on perdit quatorze vaiſſeaux du premier rang, qui échouèrent, et qu'on brûla pour ne les pas laiſſer au pouvoir des ennemis. Malgré cet échec, les forces maritimes ſe ſoutinrent toujours dans la guerre de la ſucceſſion. Le cardinal de *Fleuri* les négligea depuis dans le loiſir d'une heureuſe paix, ſeul temps propice pour les rétablir.

Ces forces navales ſervaient à protéger le commerce. Les colonies de la Martinique, de Saint-Domingue, du Canada, auparavant languiſſantes, fleurirent; mais avec un avantage qu'on n'avait point eſpéré juſqu'alors; car, depuis 1635 juſqu'à 1665, ces établiſſemens avaient été à charge.

Colonies. En 1664, le roi envoie une colonie à Cayenne; bientôt après une autre à Madagaſcar. Il tente toutes les voies de réparer le tort et le malheur qu'avait eus ſi long-temps la France de négliger la mer, tandis que ſes voiſins s'étaient formé des empires aux extrémités du monde.

On voit, par ce ſeul coup d'œil, quels changemens *Louis XIV* fit dans l'Etat; changemens utiles, puiſqu'ils ſubſiſtent. Ses miniſtres le ſecondèrent à l'envi. On leur doit, ſans doute, tout le détail, toute l'exécution; mais on lui doit l'arrangement général. Il eſt certain que les magiſtrats n'euſſent pas réformé les lois, que l'ordre n'eût pas été remis dans les finances, la diſcipline introduite dans les armées, la police générale dans le royaume; qu'on n'eût point eu de flottes, que les arts n'euſſent point été

encouragés; et tout cela de concert, et en même temps avec persévérance, et sous différens ministres, s'il ne se fût trouvé un maître qui eût en général toutes ces grandes vues, avec une volonté ferme de les remplir.

Il ne sépara point sa propre gloire de l'avantage de la France, et il ne regarda pas le royaume du même œil dont un seigneur regarde sa terre, de laquelle il tire tout ce qu'il peut, pour ne vivre que dans les plaisirs. Tout roi qui aime la gloire aime le bien public : il n'avait plus ni *Colbert* ni *Louvois*, lorsque, vers l'an 1698, il ordonna, pour l'instruction du duc de Bourgogne, que chaque intendant fît une description détaillée de sa province. Par-là on pouvait avoir une notice exacte du royaume, et un dénombrement juste des peuples. L'ouvrage fut utile, quoique tous les intendans n'eussent pas la capacité et l'attention de M. de *Lamoignon de Bâville*. Si on avait rempli les vues du roi sur chaque province, comme elles le furent par ce magistrat dans le dénombrement du Languedoc, ce recueil de mémoires eût été un des plus beaux monumens du siècle. Il y en a quelques-uns de bien faits; mais on manqua le plan, en n'assujettissant pas tous les intendans au même ordre. Il eût été à désirer que chacun eût donné par colonnes un état du nombre des habitans de chaque élection, des nobles, des citoyens, des laboureurs, des artisans, des manœuvres, des bestiaux de toute espèce, des bonnes, des médiocres et des mauvaises terres, de tout le clergé régulier et séculier, de leurs revenus, de ceux des villes, de ceux des communautés.

Mémoires de tous les intendans pour l'instruction du dauphin, duc de Bourgogne.

Tous ces objets ſont confondus dans la plupart des mémoires qu'on a donnés : les matières y ſont peu approfondies et peu exactes ; il faut y chercher ſouvent avec peine, les connaiſſances dont on a beſoin, et qu'un miniſtre doit trouver ſous ſa main, et embraſſer d'un coup d'œil, pour découvrir aiſément les forces, les beſoins et les reſſources. Le projet était excellent ; et une exécution uniforme ſerait de la plus grande utilité.

Ce que fit *Louis XIV*, et ce qui reſtait à faire.

Voilà, en général, ce que *Louis XIV* fit et eſſaya pour rendre ſa nation plus floriſſante. Il me ſemble qu'on ne peut guère voir tous ces travaux et tous ces efforts ſans quelque reconnaiſſance, et ſans être animé du bien public qui les inſpira. Qu'on ſe repréſente ce qu'était le royaume du temps de la fronde, et ce qu'il eſt de nos jours. *Louis XIV* fit plus de bien à ſa nation que vingt de ſes prédéceſſeurs enſemble ; et il s'en faut beaucoup qu'il fît ce qu'il aurait pu. La guerre, qui finit par la paix de Ryſvick, commença la ruine de ce grand commerce que ſon miniſtre *Colbert* avait établi; et la guerre de la ſucceſſion l'acheva.

S'il avait employé à embellir Paris, à finir le louvre, les ſommes immenſes que coûtèrent les aqueducs et les travaux de Maintenon, pour conduire des eaux à Verſailles, travaux interrompus et devenus inutiles; s'il avait dépenſé à Paris la cinquième partie de ce qu'il en a coûté pour forcer la nature à Verſailles, Paris ſerait, dans toute ſon étendue, auſſi beau qu'il l'eſt du côté des Tuileries et du pont-royal, et ſerait devenu la ville la plus magnifique de l'univers.

C'eſt beaucoup d'avoir réformé les lois, mais la chicane n'a pu être écraſée par la juſtice. On penſa à rendre la juriſprudence uniforme; elle l'eſt dans les affaires criminelles, dans celles du commerce, dans la procédure : elle pourrait l'être dans les lois qui règlent les fortunes des citoyens. C'eſt un très-grand inconvénient, qu'un même tribunal ait à prononcer ſur plus de cent coutumes différentes. Des droits de terres, ou équivoques, ou onéreux, ou qui gênent la ſociété, ſubſiſtent encore comme des reſtes du gouvernement féodal qui ne ſubſiſte plus. Ce ſont des décombres d'un bâtiment gothique ruiné.

Ce n'eſt pas qu'on prétende que les différens ordres de l'Etat doivent être aſſujettis à la même loi. On ſent bien que les uſages de la nobleſſe, du clergé, des magiſtrats, des cultivateurs, doivent être différens; mais il eſt à ſouhaiter, ſans doute, que chaque ordre ait ſa loi uniforme dans tout le royaume, que ce qui eſt juſte ou vrai dans la Champagne ne ſoit pas réputé faux ou injuſte en Normandie. L'uniformité en tout genre d'adminiſtration eſt une vertu ; mais les difficultés de ce grand ouvrage ont effrayé.

Louis XIV aurait pu ſe paſſer plus aiſément de la reſſource dangereuſe des traitans, à laquelle le réduiſit l'anticipation qu'il fit preſque toujours ſur ſes revenus, comme on le verra dans le chapitre des finances.

S'il n'eût pas cru qu'il ſuffiſait de ſa volonté pour faire changer de religion à un million d'hommes, la

France n'eût pas perdu tant de citoyens. (*bb*) Ce pays cependant, malgré ses secousses et ses pertes, est encore un des plus florissans de la terre, parce que tout le bien qu'a fait *Louis XIV* subsiste, et que le mal, qu'il était difficile de ne pas faire dans des temps orageux, a été réparé. Enfin la postérité, qui juge les rois, et dont ils doivent avoir toujours le jugement devant les yeux, avouera, en pesant les vertus et les faiblesses de ce monarque, que, quoiqu'il eût été trop loué pendant sa vie, il mérita de l'être à jamais, et qu'il fut digne de la statue qu'on lui a érigée à Montpellier, avec une inscription latine, dont le sens est : *A Louis le grand après sa mort.* Dom *Ustariz*, homme d'Etat, qui a écrit sur les finances et le commerce d'Espagne, appelle *Louis XIV un homme prodigieux.*

Changemens heureux dans la nation.

Tous les changemens qu'on vient de voir dans le gouvernement, et dans tous les ordres de l'Etat, en produisirent nécessairement un très-grand dans les mœurs. L'esprit de faction, de fureur et de rebellion, qui possédait les citoyens depuis le temps de *François II*, devint une émulation de servir le prince. Les seigneurs des grandes terres n'étant plus cantonnés chez eux, les gouverneurs des provinces n'ayant plus de postes importans à donner, chacun songea à ne mériter de grâces que celles du souverain; et l'Etat devint un tout régulier dont chaque ligne aboutit au centre.

C'est-là ce qui délivra la cour des factions et des conspirations qui avaient troublé l'Etat pendant

(*bb*) Voyez le chapitre du calvinisme.

tant d'années. Il n'y eut ſous l'adminiſtration de *Louis XIV* qu'une ſeule conſpiration, en 1674, imaginée par *la Truaumont*, gentilhomme normand, perdu de débauches et de dettes; et embraſſée par un homme de la maiſon de *Rohan*, grand-veneur de France, qui avait beaucoup de courage et peu de prudence. La hauteur et la dureté du marquis de *Louvois* l'avaient irrité au point qu'en ſortant de ſon audience, il entra tout ému et hors de lui-même chez M. de *Caumartin*, et ſe jetant ſur un lit de repos: Il faudra, dit-il, que ce... *Louvois* meure ou moi. *Caumartin* ne prit cet emportement que pour une colère paſſagère: mais le lendemain ce même jeune homme lui ayant demandé s'il croyait les peuples de Normandie affectionnés au gouvernement, il entrevit des deſſeins dangereux. Les temps de la fronde ſont paſſés, lui dit-il; croyez-moi, vous vous perdrez, et vous ne ſerez regretté de perſonne. Le chevalier ne le crut pas; il ſe jeta à corps perdu dans la conſpiration de *la Truaumont*. Il n'entra dans ce complot qu'un chevalier de *Préaux*, neveu de *la Truaumont* qui, ſéduit par ſon oncle, ſéduiſit ſa maîtreſſe, la marquiſe de *Villiers*. Leur but et leur eſpérance n'étaient pas, et ne pouvaient être de ſe faire un parti dans le royaume. Ils prétendaient ſeulement vendre et livrer Quillebœuf aux Hollandais, et introduire les ennemis en Normandie. Ce fut plutôt une lâche trahiſon mal ourdie qu'une conſpiration. Le ſupplice de tous les coupables fut le ſeul événement que produiſit ce crime inſenſé et inutile, dont à peine on ſe ſouvient aujourd'hui.

S'il y eut quelques séditions dans les provinces, ce ne furent que de faibles émeutes populaires aisément réprimées. Les huguenots mêmes furent toujours tranquilles, jusqu'au temps où l'on démolit leurs temples. Enfin le roi parvint à faire, d'une nation jusque-là turbulente, un peuple paisible qui ne fut dangereux qu'aux ennemis, après l'avoir été à lui-même pendant plus de cent années. Les mœurs s'adoucirent sans faire tort au courage. (28)

Plus de politesse et d'agremens qu'auparavant.

Les maisons que tous les seigneurs bâtirent ou achetèrent dans Paris, et leurs femmes qui vécurent avec dignité, formèrent des écoles de politesse, qui retirèrent peu à peu les jeunes gens de cette vie de cabaret, qui fut encore long-temps à la mode, et qui n'inspirait qu'une débauche hardie. Les mœurs tiennent

(28) C'est ici la véritable cause de la prospérité de la nation française sous *Louis XIV*. Les circonstances où il se trouva, contribuèrent sans doute à cette tranquillité de l'Etat; mais le caractère du roi, et la persuasion qu'il fut établir que tout ce qui était ordonné en son nom était sa volonté propre, y servirent beaucoup. Malgré la barbarie d'une partie des lois, malgré les vices des principes d'administration, l'augmentation des impôts, leur forme onéreuse, la dureté des lois fiscales; malgré les mauvaises maximes qui dirigèrent le gouvernement dans la législation du commerce et des manufactures; enfin malgré les persécutions contre les protestans, on peut observer que les peuples de l'intérieur du royaume, et même, jusqu'à la guerre de la succession, ceux des provinces frontières ont vécu en paix, à l'abri des lois; le cultivateur, l'artisan, le manufacturier, le marchand étaient sûrs de recueillir le fruit de leur travail, sans craindre ni les brigands ni les petits oppresseurs. On put donc perfectionner la culture et les arts, se livrer à de grandes entreprises dans les manufactures et dans le commerce, y consacrer des capitaux considérables, faire des avances, même pour des temps éloignés. Cette paix dans l'intérieur d'un Etat, est d'une plus grande importance que la plupart des politiques ne l'ont cru. De ce qu'un Etat tranquille a prospéré, il ne faut point en conclure qu'il ait eu, ni de bonnes lois, ni une bonne constitution, ni un bon gouvernement.

à fi peu de chofe que la coutume d'aller à cheval dans Paris entretenait une difpofition aux querelles fréquentes, qui cefsèrent quand cet ufage fut aboli. La décence, dont on fut redevable principalement aux femmes qui raffemblèrent la fociété chez elles, rendit les efprits plus agréables; et la lecture les rendit à la longue plus folides. Les trahifons et les grands crimes, qui ne déshonorent point les hommes dans les temps de faction et de trouble, ne furent prefque plus connus. Les horreurs des *Brinvilliers* et des *Voifins* ne furent que des orages paffagers, fous un ciel d'ailleurs ferein, et il ferait auffi déraifonnable de condamner une nation fur les crimes éclatans de quelques particuliers, que de la canonifer pour la réforme de la Trappe.

Tous les différens états de la vie étaient auparavant reconnaiffables par des défauts qui les caractérifaient. Les militaires, et les jeunes gens qui fe deftinaient à la profeffion des armes, avaient une vivacité emportée; les gens de juftice une gravité rebutante, à quoi ne contribuait pas peu l'ufage d'aller toujours en robe, même à la cour. Il en était de même des univerfités et des médecins. Les marchands portaient encore de petites robes lorfqu'ils s'affemblaient, et qu'ils allaient chez les miniftres; et les plus grands commerçans étaient alors des hommes groffiers. Mais les maifons, les fpectacles, les promenades publiques, où l'on commençait à fe raffembler pour goûter une vie plus douce, rendirent peu à peu l'extérieur de tous les citoyens prefque femblable. On s'aperçoit aujourd'hui, jufque dans le fond d'une boutique, que la politeffe a gagné toutes les conditions. Les provinces fe font reffenties avec le temps de tous ces changemens.

Aifance générale.

On eſt parvenu enfin à ne plus mettre le luxe que dans le goût et dans la commodité. La foule de pages et de domeſtiques de livrée a diſparu, pour mettre plus d'aiſance dans l'intérieur des maiſons. On a laiſſé la vaine pompe et le faſte extérieur aux nations chez leſquelles on ne ſait encore que ſe montrer en public, et où l'on ignore l'art de vivre.

Paris, centre des arts.

L'extrême facilité introduite dans le commerce du monde, l'affabilité, la ſimplicité, la culture de l'eſprit, ont fait de Paris une ville qui, pour la douceur de la vie, l'emporte probablement de beaucoup ſur Rome et ſur Athènes, dans le temps de leur ſplendeur.

Cette foule de ſecours toujours prompts, toujours ouverts pour toutes les ſciences, pour tous les arts, les goûts et les beſoins; tant d'utilités ſolides réunies avec tant de choſes agréables, jointes à cette franchiſe particulière aux Pariſiens; tout cela engage un grand nombre d'étrangers à voyager ou à faire leur ſéjour dans cette partie de la ſociété. Si quelques natifs en ſortent, ce ſont ceux qui, appelés ailleurs par leurs talens, ſont un témoignage honorable à leur pays; ou c'eſt le rebut de la nation, qui eſſaie de profiter de la conſidération qu'elle inſpire; ou bien ce ſont des émigrans qui préfèrent encore leur religion à leur patrie, et qui vont ailleurs chercher la misère ou la fortune, à l'exemple de leurs pères chaſſés de France par la fatale injure faite aux cendres du grand *Henri IV*, lorſqu'on anéantit ſa loi perpétuelle appelée l'*édit de Nantes* : ou enfin ce ſont des officiers mécontens du miniſtère : des accuſés qui ont échappé aux formes rigoureuſes d'une juſtice quelquefois mal adminiſtrée, et c'eſt ce qui arrive dans tous les pays de la terre.

On s'eſt plaint de ne plus voir à la cour autant de hauteur dans les eſprits qu'autrefois. Il n'y a plus en effet de petits tyrans, comme du temps de la fronde, ſous *Louis XIII*, et dans les ſiècles précédens. Mais la véritable grandeur s'eſt retrouvée dans cette foule de nobleſſe, ſi long-temps avilie à ſervir auparavant des ſujets trop puiſſans. On voit des gentilshommes, des citoyens, qui ſe feraient crus honorés autreſois d'être domeſtiques de ces ſeigneurs, devenus leurs égaux et très-ſouvent leurs ſupérieurs dans le ſervice militaire; et plus le ſervice en tout genre prévaut ſur les titres, plus un Etat eſt floriſſant.

On a comparé le ſiècle de *Louis XIV* à celui d'*Auguſte*. Ce n'eſt pas que la puiſſance et les événemens perſonnels ſoient comparables. Rome et *Auguſte* étaient dix fois plus conſidérables dans le monde que *Louis XIV* et Paris. Mais il faut ſe ſouvenir qu'Athènes a été égale à l'empire romain, dans toutes les choſes qui ne tirent pas leur prix de la force et de la puiſſance. Il faut encore ſonger que s'il n'y a rien aujourd'hui dans le monde tel que l'ancienne Rome et qu'*Auguſte*, cependant toute l'Europe enſemble eſt très-ſupérieure à tout l'empire romain. Il n'y avait du temps d'*Auguſte* qu'une ſeule nation, et il y en a aujourd'hui pluſieurs, policées, guerrières, éclairées, qui poſsèdent des arts que les Grecs et les Romains ignorèrent; et de ces nations il n'y en a aucune qui ait eu plus d'éclat en tout genre, depuis environ un ſiècle, que la nation formée en quelque ſorte par *Louis XIV*.

CHAPITRE XXX.

Finances et règlemens.

Colbert. Si l'on compare l'adminiftration de *Colbert* à toutes les adminiftrations précédentes, la poftérité chérira cet homme dont le peuple infenfé voulut déchirer le corps après fa mort. Les Français lui doivent certainement leur induftrie et leur commerce, et par conféquent cette opulence dont les fources diminuent quelquefois dans la guerre, mais qui fe r'ouvrent toujours avec abondance dans la paix. Cependant, en 1672, on avait encore l'ingratitude de rejeter fur *Colbert* la langueur qui commençait à fe faire fentir dans les nerfs de l'Etat. Un *Bois-Guillebert*, lieutenant-général au bailliage de Rouen, fit imprimer dans ce temps-là le *Détail de la France* en deux petits volumes, et prétendit que tout avait été en décadence depuis 1660. C'était précifément le contraire. La France n'avait jamais été fi floriffante que depuis la mort du cardinal *Mazarin* jufqu'à la guerre de 1689; et même dans cette guerre le corps de l'Etat, commençant à être malade, fe foutint par la vigueur que *Colbert* avait répandue dans tous fes membres. L'auteur du *Détail* prétendit que depuis 1660, les biens-fonds du royaume avaient diminué de quinze cents millions. Rien n'était ni plus faux ni moins vraifemblable. Cependant fes argumens captieux perfuadèrent ce paradoxe ridicule à ceux qui voulurent être perfuadés. C'eft ainfi qu'en Angleterre, dans les temps les plus floriffans, on voit

cent papiers publics, qui démontrent que l'Etat eſt ruiné. (29)

Peu d'intelligence alors dans la nation.

Il était plus aiſé en France qu'ailleurs de décrier le miniſtère des finances dans l'eſprit des peuples. Ce miniſtère eſt le plus odieux, parce que les impôts le ſont toujours : il régnait d'ailleurs en général, dans la finance, autant de préjugés et d'ignorance que dans la philoſophie.

On s'eſt inſtruit ſi tard que, de nos jours même, on a entendu, en 1718, le parlement en corps dire au duc d'Orléans, que *la valeur intrinsèque du marc d'argent eſt de vingt-cinq livres;* comme s'il y avait une autre valeur réelle, intrinsèque, que celle du poids et du titre; et le duc d'Orléans, tout éclairé qu'il était, ne le fut pas aſſez pour relever cette mépriſe du parlement.

Colbert arriva au maniement des finances avec de la ſcience et du génie. (*) Il commença comme le duc de *Sulli* par arrêter les abus et les pillages qui étaient énormes. La recette fut ſimplifiée autant qu'il était poſſible; et par une économie qui tient du prodige, il augmenta le tréſor du roi en diminuant les tailles. On voit par l'édit mémorable de 1664, qu'il y avait

(29) *Bois-Guillebert* n'était pas un écrivain mépriſable. On trouve dans ſes ouvrages des idées ſur l'adminiſtration et ſur le commerce, fort ſupérieures à celles de ſon ſiècle. Il avait deviné une partie des vrais principes de l'économie politique. Mais ces vérités étaient mêlées avec beaucoup d'erreurs. Son ſtyle, qui a quelquefois de la force et de la chaleur, eſt ſouvent obſcur et incorrect. On peut le comparer aux chimiſtes du même temps. Pluſieurs eurent du génie, firent des découvertes; mais la ſcience n'exiſtait pas encore, et ils laiſsèrent à d'autres l'honneur de la créer.

(*) Voyez dans la Henriade une note des éditeurs ſur *Colbert*.

Voyez l'excellent ouvrage de M. de *Forbonnais.*

tous les ans un million de ce temps là destiné à l'encouragement des manufactures et du commerce maritime. Il négligea si peu les campagnes, abandonnées jusqu'à lui à la rapacité des traitans, que des négocians anglais s'étant adressés à M. *Colbert de Croissi*, son frère, ambassadeur à Londres, pour fournir en France des bestiaux d'Irlande et des salaisons pour les colonies, en 1667, le contrôleur-général répondit que depuis quatre ans on en avait à revendre aux étrangers.

Défense au parlement de faire des remontrances avant l'enregistrement.

Pour parvenir à cette heureuse administration, il avait fallu une chambre de justice, et de grandes réformes. Il fut obligé de retrancher huit millions et plus de rentes sur la ville, acquises à vil prix, que l'on rembourſa sur le pied de l'achat. Ces divers changemens exigèrent des édits. Le parlement était en possession de les vérifier depuis *François I.* Il fut proposé de les enregistrer seulement à la chambre des comptes, mais l'usage ancien prévalut. Le roi alla lui-même au parlement faire vérifier ses édits, en 1664. (30)

Il se souvenait toujours de la fronde, de l'arrêt de proscription contre un cardinal, son premier ministre, des autres arrêts par lesquels on avait saisi les deniers royaux, pillé les meubles et l'argent des citoyens

(30) Ce fut vers ce temps que *Colbert* fit achever le cadastre dans quelques provinces. On ignorait tellement la methode de faire ces opérations avec exactitude, que l'impôt d'un très-grand nombre de terres en surpassait le produit. Les propriétaires etaient forces de les abandonner au fisc. *Colbert* fit rendre un edit qui défendit aux propriétaires d'abandonner une terre, à moins qu'ils ne renonçassent en même temps à toutes leurs autres possessions. Des villages entiers laissèrent leurs terres en friche, et l'on fut obligé de leur accorder des gratifications extraordinaires pour les engager à reprendre la culture. M. de *Voltaire* ignorait surement ces details, puisqu'il parle ici *de la science et du génie de Colbert.*

attachés

attachés à la couronne. Tous ces excès ayant commencé par des remontrances fur des édits concernant les revenus de l'Etat, il ordonna, en 1667, que le parlement ne fit jamais de repréfentation que dans la huitaine, après avoir enregiftré avec obéiffance. Cet édit fut encore renouvelé en 1673. Auffi dans tout le cours de fon adminiftration il n'effuya aucune remontrance d'aucune cour de judicature, excepté dans la fatale année de 1709, où le parlement de Paris repréfenta inutilement le tort que le miniftre des finances fefait à l'Etat par la variation du prix de l'or et de l'argent.

Prefque tous les citoyens ont été perfuadés que fi le parlement s'était toujours borné à faire fentir au fouverain, en connaiffance de caufe, les malheurs, et les befoins du peuple, les dangers des impôts, les périls encore plus grands de la vente de ces impôts à des traitans qui trompaient le roi, et opprimaient le peuple, cet ufage des remontrances aurait été une reffource facrée de l'Etat, un frein à l'avidité des financiers, et une leçon continuelle aux miniftres. Mais les étranges abus d'un remède fi falutaire avaient tellement irrité *Louis XIV*, qu'il ne vit que les abus, et profcrivit le remède. L'indignation qu'il conferva toujours dans fon cœur fut portée fi loin, qu'en 1669 il alla encore lui-même au parlement pour y révoquer les priviléges de nobleffe qu'il avait accordés dans fa minorité, en 1644, à toutes les cours fupérieures. 13 augufte 1669.

Mais malgré cet édit enregiftré en préfence du roi, l'ufage a fubfifté de laiffer jouir de la nobleffe tous ceux dont les pères ont exercé vingt ans une

charge de judicature dans une cour ſupérieure, ou qui ſont morts dans leurs emplois.

Edit de 1666 enregiſtré à la chambre des comptes, et à la cour des aides.

En mortifiant ainſi une compagnie de magiſtrats, il voulut encourager la nobleſſe qui défend la patrie, et les agriculteurs qui la nourriſſent. Déjà par ſon édit de 1666 il avait accordé deux mille francs de penſion, qui en font près de quatre aujourd'hui, à tout gentilhomme qui aurait eu douze enfans, et mille à qui en aurait eu dix. La moitié de cette gratification était aſſurée à tous les habitans des villes exemptes de tailles; et, parmi les taillables, tout père de famille qui avait ou qui avait eu dix enfans, était à l'abri de toute impoſition.

Abus.

Il eſt vrai que le miniſtre *Colbert* ne fit pas tout ce qu'il pouvait faire, encore moins ce qu'il voulait. Les hommes n'étaient pas alors aſſez éclairés; et dans un grand royaume il y a toujours de grands abus. La taille arbitraire, la multiplicité des droits, les douanes de province à province, qui rendent une partie de la France étrangère à l'autre, et même ennemie, l'inégalité des meſures d'une ville à l'autre, vingt autres maladies du corps politique, ne purent être guéries. (31)

(31) Si *Colbert* eût été aſſez éclairé ſur ces objets, s'il eût propoſé à *Louis XIV* de détruire ces abus, l'amour de ce prince pour la gloire ne lui eût point permis d'héſiter. Mais *Colbert* ne connaiſſait point aſſez ni ces abus, ni les moyens d'y remédier, ni ſur-tout ceux d'y remédier ſans cauſer au tréſor royal une perte momentanée: les guerres continuelles et la magnificence de la cour rendaient ce ſacrifice bien difficile. Cette cauſe eſt la ſeule qui, ſous un gouvernement ferme, empêche de faire dans l'adminiſtration des finances des changemens utiles. Sous un gouvernement faible il en exiſte une autre, la crainte des hommes puiſſans à qui la deſtruction des abus peut nuire, et qui ſe réuniſſent pour les protéger.

La plus grande faute qu'on reproche à ce miniſtre eſt de n'avoir pas oſé encourager l'exportation des blés. Il y avait long-temps qu'on n'en portait plus à l'étranger. La culture avait été négligée dans les orages du miniſtère de *Richelieu;* elle le fut davantage dans les guerres civiles de la fronde. Une famine, en 1661, acheva la ruine des campagnes, ruine pourtant que la nature, ſecondée du travail, eſt toujours prête à réparer. Le parlement de Paris rendit dans cette année malheureuſe un arrêt qui paraiſſait juſte dans ſon principe, mais qui fut preſque auſſi funeſte dans les conſéquences que tous les arrêts arrachés à cette compagnie pendant la guerre civile. Il fut défendu aux marchands, ſous les peines les plus graves, de contracter aucune aſſociation pour ce commerce, et à tous particuliers de faire un amas de grains. Ce qui était bon dans une diſette paſſagère devenait pernicieux à la longue, et décourageait tous les agriculteurs. Caſſer un tel arrêt dans un temps de criſe et de préjugés, c'eût été ſoulever les peuples.

Le miniſtre n'eut d'autre reſſource que d'acheter chèrement chez les étrangers les mêmes blés que les Français leur avaient précédemment vendus dans les années d'abondance. Le peuple fut nourri, mais il en coûta beaucoup à l'Etat; et l'ordre que M. *Colbert* avait déjà remis dans les finances rendit cette perte légère.

La crainte de retomber dans la diſette ferma nos ports à l'exportation du blé. Chaque intendant, dans ſa province, ſe fit même un mérite de s'oppoſer au tranſport des grains dans la province voiſine.

On ne put dans les bonnes années vendre ſes grains que par une requête au conſeil. Cette fatale adminiſtration ſemblait excuſable par l'expérience du paſſé. Tout le conſeil craignait que le commerce du blé ne le forçât de racheter encore à grands frais des autres nations une denrée ſi néceſſaire, que l'intérêt et l'imprévoyance des cultivateurs auraient vendue à vil prix.

Le laboureur alors, plus timide que le conſeil, craignit de ſe ruiner à créer une denrée dont il ne pouvait eſpérer un grand profit; et les terres ne furent pas auſſi bien cultivées qu'elles auraient dû l'être. Toutes les autres branches de l'adminiſtration étant floriſſantes, empêchèrent *Colbert* de remédier au défaut de la principale.

C'eſt la ſeule tache de ſon miniſtère; elle eſt grande; mais ce qui l'excuſe, ce qui prouve combien il eſt mal-aiſé de détruire les préjugés dans l'adminiſtration françaiſe, et comme il eſt difficile de faire le bien, c'eſt que cette faute, ſentie par tous les citoyens habiles, n'a été réparée par aucun miniſtre pendant cent années entières, juſqu'à l'époque mémorable de 1764, où un miniſtère plus éclairé a tiré la France d'une misère profonde, en rendant le commerce des grains libre, avec des reſtrictions à peu-près ſemblables à celles dont on uſe en Angleterre. (32)

(32) Tout miniſtère fiſcal et oppreſſeur ſe conforme néceſſairement à l'opinion de la populace pour toutes les lois qui ne ſe rapportent point directement à l'intérêt du fiſc. Il eſt également de l'interêt des corps intermédiaires de flatter l'opinion populaire. Ces motifs joints à l'ignorance ont déterminé les mauvaiſes lois ſur le commerce des blés : et les mauvaiſes lois ont contribué à fortifier les préjugés. On croyait arrêter ce qu'on appelle monopole, et on empêchait les emmagaſinemens,

Colbert, pour fournir à la fois aux dépenses des guerres, des bâtimens et des plaisirs, fut obligé de rétablir, vers l'an 1672, ce qu'il avait voulu d'abord abolir pour jamais; impôts en parti, rentes, charges nouvelles, augmentations de gages; enfin ce qui soutient l'Etat quelque temps, et l'obère pour des siècles.

Colbert ne peut faire tout le bien qu'il veut.

Il fut emporté hors de ses mesures; car, par toutes les instructions qui restent de lui, on voit qu'il était persuadé que la richesse d'un pays ne consiste que dans le nombre des habitans, la culture des terres, le travail industrieux et le commerce: on voit que le roi, possédant très-peu de domaines particuliers, et n'étant que l'administrateur des biens de ses sujets, ne peut être véritablement riche que par des impôts aisés à percevoir, et également répartis.

Il craignait tellement de livrer l'Etat aux traitans, que, quelque temps après la dissolution de la chambre de justice qu'il avait fait ériger contre eux, il fit rendre un arrêt du conseil, qui établissait la peine de mort contre ceux qui avanceraient de l'argent sur de nouveaux impôts. Il voulait, par cet arrêt

Traitans.

qui sont le seul moyen de prévenir l'effet des mauvaises récoltes générales, et le commerce dont l'activité peut seule remédier aux disettes locales. On croyait faire du bien au peuple, en fesant baisser les prix pour quelques instans et dans quelques villes; cependant on décourageait la culture, et par conséquent on rendait la denrée plus rare, et dès-lors constamment plus chère. De ce qu'en examinant les prix des marches et l'abondance qui y règne, on peut dans un commerce libre juger de l'abondance réelle de la denrée, on croyait pouvoir en juger dans un commerce géné par des réglemens: de-là l'usage de ces permissions particulières le plus souvent achetées par des gens avides, et dont l'effet est toujours contraire au but qu'ont, ou disent avoir, ceux qui les accordent.

Observons enfin que c'est sur-tout dans les temps de disette que les lois prohibitives sont dangereuses; elles augmentent le mal, et ôtent les ressources.

comminatoire qui ne fut jamais imprimé, effrayer la cupidité des gens d'affaire. Mais bientôt après il fut obligé de se servir d'eux, sans même révoquer l'arrêt: le roi pressait, et il fallait des moyens prompts.

Cette invention, apportée d'Italie en France par *Catherine de Médicis*, avait tellement corrompu le gouvernement, par la facilité funeste qu'elle donne, qu'après avoir été supprimée, dans les belles années de *Henri IV*, elle reparut dans tout le règne de *Louis XIII*, et infecta sur-tout les derniers temps de *Louis XIV*.

Enfin *Sulli* enrichit l'Etat par une économie sage que secondait un roi aussi parcimonieux que vaillant, un roi soldat à la tête de son armée, et père de famille avec son peuple. *Colbert* soutint l'Etat, malgré le luxe d'un maître fastueux qui prodiguait tout pour rendre son règne éclatant.

Le Pelletier contrôleur-general.

On sait qu'après la mort de *Colbert*, lorsque le roi se proposa de mettre *le Pelletier* à la tête des finances, *le Tellier* lui dit: *Sire, il n'est pas propre à cet emploi. Pourquoi?* dit le roi. *Il n'a pas l'ame assez dure*, dit *le Tellier*. *Mais vraiment*, reprit le roi, *je ne veux pas qu'on traite durement mon peuple.* En effet, ce nouveau ministre était bon et juste, mais lorsqu'en 1688 on fut replongé dans la guerre, et qu'il fallut se soutenir contre la ligue d'Augsbourg, c'est-à-dire contre presque toute l'Europe, il se vit chargé d'un fardeau que *Colbert* avait trouvé trop lourd: le facile et malheureux expédient d'emprunter et de créer des rentes fut sa première ressource. Ensuite on voulut diminuer le luxe; ce qui, dans un royaume rempli de manufactures, est diminuer l'industrie et

la circulation, et ce qui n'eſt convenable qu'à une nation qui paye ſon luxe à l'étranger.

Il fut ordonné que tous les meubles d'argent maſſif, qu'on voyait alors en aſſez grand nombre chez les grands ſeigneurs, et qui étaient une preuve de l'abondance, feraient portés à la monnaie. Le roi donna l'exemple: il ſe priva de toutes ces tables d'argent, de ces candelabres, de ces grands canapés d'argent maſſif, et de tous ces autres meubles qui étaient des chefs-d'œuvre de ciſelure des mains de *Ballin*, homme unique en ſon genre, et tous exécutés ſur les deſſeins de *le Brun*. Ils avaient coûté dix millions; on en retira trois. Les meubles d'argent orfévri des particuliers produiſirent trois autres millions. La reſſource était faible. Meubles d'argent proſcrits.

On fit enſuite une de ces énormes fautes dont le miniſtère ne s'eſt corrigé que dans nos derniers temps; ce fut d'altérer les monnaies, de faire des refontes inégales, de donner aux écus une valeur non proportionnée à celle des quarts: il arriva que, les quarts étant plus forts et les écus plus faibles, tous les quarts furent portés dans le pays étranger; ils y furent frappés en écus, ſur leſquels il y avait à gagner en les reverſant en France. Il faut qu'un pays ſoit bien bon par lui-même, pour ſubſiſter encore avec force après avoir eſſuyé ſi ſouvent de pareilles ſecouſſes. On n'était pas encore inſtruit: la finance était alors, comme la phyſique, une ſcience de vaines conjectures. Les traitans étaient des charlatans qui trompaient le miniſtère; il en coûta quatre-vingts millions à l'Etat. Il faut vingt ans de peines pour réparer de pareilles brèches. Refontes nuiſibles.

Vers les années 1691 et 1692, les finances de l'Etat parurent donc fenfiblement dérangées. Ceux qui attribuaient l'affaibliffement des fources de l'abondance aux profufions de *Louis XIV* dans fes bâtimens, dans les arts et dans les plaifirs, ne favaient pas qu'au contraire les dépenfes qui encouragent l'induftrie, enrichiffent un Etat. (33) C'eft la guerre qui appauvrit néceffairement le tréfor public, à moins que les dépouilles des vaincus ne le rempliffent. Depuis les anciens Romains, je ne connais aucune nation qui fe foit enrichie par des victoires. L'Italie, au feizième fiècle, n'était riche que par le commerce. La Hollande n'eût pas fubfifté longtemps fi elle fe fût bornée à enlever la flotte d'argent des Efpagnols, et fi les grandes Indes n'avaient pas été l'aliment de fa puiffance. L'Angleterre s'eft toujours appauvrie par la guerre, même en détruifant les flottes françaifes: et le commerce feul l'a enrichie. Les Algériens, qui n'ont guère que ce qu'ils gagnent par les pirateries, font un peuple très-miférable.

La guerre appauvrit toujours.

Parmi les nations de l'Europe la guerre, au bout de quelques années, rend le vainqueur prefqu'auffi malheureux que le vaincu. C'eft un gouffre où

(33) La véritable richeffe d'un Etat confifte dans la quantité des productions du fol qui refte au-delà de ce qui doit être employé à payer les frais de leur culture. L'induftrie contribue à augmenter la richeffe. Dans un peuple fans induftrie chacun ne cultiverait que pour avoir le néceffaire phyfique, et la culture ferait languiffante. Mais, quelle que foit l'induftrie, fi les depenfes du prince l'obligent à mettre des impôts qui réduifent le cultivateur au néceffaire, l'induftrie de la nation ceffe de contribuer à augmenter la richeffe, et ne tarde pas à diminuer avec elle. Par la même raifon, fi le luxe empêche d'employer à foutenir ou à augmenter la culture une partie des fommes qui y feraient confacrées, il peut nuire à la richeffe, quoiqu'il paraiffe favorifer l'indnftrie.

tous les canaux de l'abondance s'engloutiſſent. L'argent comptant, ce principe de tous les biens et de tous les maux, levé avec tant de peine dans les provinces, ſe rend dans les coffres de cent entrepreneurs, dans ceux de cent partiſans qui avancent les fonds, et qui achètent par ces avances le droit de dépouiller la nation au nom du ſouverain. Les particuliers alors, regardant le gouvernement comme leur ennemi, enfouiſſent leur argent; et le défaut de circulation fait languir le royaume.

Nul remède précipité ne peut ſuppléer à un arrangement fixe et ſtable, établi de longue main, et qui pourvoit de loin aux beſoins imprévus. On établit la capitation en 1695. *(cc)* Elle fut ſupprimée à la paix de Ryſvick, et rétablie enſuite. Le contrôleur-général, *Pontchartrain*, vendit des lettres de nobleſſe pour deux mille écus, en 1696 : cinq cents particuliers en achetèrent: mais la reſſource fut paſſagère, et la honte durable. On obligea tous les nobles, anciens et nouveaux, de faire enregiſtrer leurs armoiries, et de payer la permiſſion de cacheter leurs lettres avec leurs armes. Des maltôtiers traitèrent de cette affaire, et avancèrent l'argent. Le miniſtère n'eut preſque jamais recours qu'à ces petites reſſources, dans un pays qui en eût pu fournir de plus grandes. Capitation.

On n'oſa impoſer le dixième que dans l'année 1710. Mais ce dixième, levé à la ſuite de tant Dixième.

(cc) Au tom. IV, pag. 136, des Mémoires de *Maintenon*, on trouve que la capitation *rendit au-delà des eſpérances des fermiers*. Jamais il n'y a eu de ferme de la capitation. Il eſt dit que *les laquais de Paris allèrent à l'hôtel-de-ville prier qu'on les impoſât à la capitation*. Ce conte ridicule ſe détruit de lui-même; les maîtres payèrent toujours pour leurs domeſtiques.

d'autres impôts onéreux, parut ſi dur qu'on n'oſa pas l'exiger avec rigueur. Le gouvernement n'en retira pas vingt-cinq millions annuels, à quarante francs le marc.

Colbert avait peu changé la valeur numéraire des monnaies. Il vaut mieux ne la point changer du tout. L'argent et l'or, ces gages d'échange, doivent être des meſures invariables. Il n'avait pouſſé la valeur numéraire du marc d'argent, de vingt-ſix francs où il l'avait trouvée, qu'à vingt-ſept et à vingt-huit; et après lui, dans les dernières années de *Louis XIV*, on étendit cette dénomination juſqu'à quarante livres idéales; reſſource fatale, par laquelle le roi était ſoulagé un moment, pour être ruiné enſuite : car au lieu d'un marc d'argent, on ne lui en donnait preſque plus que la moitié. Celui qui devait vingt-ſix livres, en 1668, donnait un marc; et qui devait quarante livres ne donnait qu'à peu-près ce même marc, en 1710. Les diminutions qui ſuivirent dérangèrent le peu qui reſtait du commerce autant qu'avait fait l'augmentation.

On aurait trouvé une reſſource dans un papier de crédit; mais ce papier doit être établi dans un temps de proſpérité, pour ſe ſoutenir dans un temps malheureux.

Chamillart miniſtre.

Le miniſtre *Chamillart* commença, en 1706, à payer en billets de monnaie, en billets de ſubſiſtance, d'uſtenſile; et comme cette monnaie de papier n'était pas reçue dans les coffres du roi, elle fut décriée preſqu'auſſitôt qu'elle parut. On fut réduit à continuer de faire des emprunts onéreux, à

confommer d'avance quatre années des revenus de la couronne. (*dd*)

On fit toujours ce qu'on appelle des affaires extraordinaires : on créa des charges ridicules, toujours achetées par ceux qui veulent fe mettre à l'abri de la taille; car l'impôt de la taille étant avilisfant en France, et les hommes étant nés vains, l'appât qui les décharge de cette honte fait toujours des dupes, et les gages confidérables, attachés à ces nouvelles charges, invitent à les acheter dans des temps difficiles, parce qu'on ne fait pas réflexion qu'elles feront fuprimées dans des temps moins fâcheux. Ainfi, en 1707, on inventa la dignité des confeillers du roi rouleurs et courtiers de vin ; et cela produifit cent quatre-vingts mille livres. On imagina des greffiers royaux, des fubdélégués des intendans des provinces. On inventa des confeillers du roi contrôleurs aux empilemens des bois, des confeillers de police, des charges de barbiers-perruquiers, des contrôleurs-vifiteurs de beurre frais, des effayeurs de beurre falé. Ces extravagances font rire aujourd'hui, mais alors elles fefaient pleurer.

(*dd*) Il eft dit dans l'hiftoire écrite par *la Hode*, et rédigée fous le nom de *la Martiniere*, qu'il en coûtait foixante et douze pour cent pour le change dans les guerres d'Italie. C'eft une abfurdité. Le fait eft que M. de *Chamillart*, pour payer les armées, fe fervait du crédit du chevalier *Bernard*. Ce miniftre croyait, par un ancien préjugé, qu'il ne fallait pas que l'argent fortît du royaume, comme fi l'on donnait cet argent pour rien, et comme s'il était poffible qu'une nation débitrice à une autre, et qui ne s'acquitte pas en effets commerçables, ne payât point en argent comptant : ce miniftre donnait au banquier huit pour cent de profit, à condition qu'on payât l'étranger, fans faire fortir de l'argent de France. Il payait outre cela le change qui allait à cinq ou fix pour cent de perte, et le banquier était obligé, malgré fa promeffe, de folder fon compte en argent avec l'étranger, ce qui produifait une perte confidérable.

Desmarets ministre.

Le contrôleur-général, *Desmarets*, neveu de l'illustre *Colbert*, ayant, en 1709, succédé à *Chamillart*, ne put guérir un mal que tout rendait incurable.

La nature conspira avec la fortune pour accabler l'Etat. Le cruel hiver de 1709 força le roi de remettre aux peuples neuf millions de tailles dans le temps qu'il n'avait pas de quoi payer ses soldats. La disette des denrées fut si excessive qu'il en coûta quarante-cinq millions pour les vivres de l'armée. La dépense de cette année, 1709, montait à deux cents vingt et un millions; et le revenu ordinaire du roi n'en produisit pas quarante-neuf. Il fallut donc ruiner l'Etat pour que les ennemis ne s'en rendissent pas les maîtres. Le désordre s'accrut tellement, et fut si peu réparé, que, long-temps après la paix, au commencement de l'année 1715, le roi fut obligé de faire négocier trente-deux millions de billets, pour en avoir huit en espèces. Enfin il laissa, à sa mort, deux milliars six cents millions de dettes, à vingt-huit livres le marc, à quoi les espèces se trouvèrent alors réduites; ce qui fait environ quatre milliars cinq cents millions de notre monnaie courante en 1760.

Il est étonnant, mais il est vrai, que cette immense dette n'aurait point été un fardeau impossible à soutenir, s'il y avait eu alors un commerce florissant, un papier de crédit établi, et des compagnies solides qui eussent répondu de ce papier, comme en Suède, en Angleterre, à Venise et en Hollande. Car, lorsqu'un Etat puissant ne doit qu'à lui-même, la confiance et la

circulation fuffifent pour payer. (34) Mais il s'en fallait beaucoup que la France eût alors affez de refforts pour faire mouvoir une machine fi vafte et fi compliquée, dont le poids l'écrafait.

Louis XIV, dans fon règne, dépenfa dix-huit milliars; ce qui revient, année commune, à trois cents trente millions d'aujourd'hui, en compenfant l'une par l'autre les augmentations et les diminutions numéraires des monnaies.

Sous l'adminiftration du grand *Colbert*, les revenus ordinaires de la couronne n'allaient qu'à cent dix-fept millions, à vingt-fept livres, et puis à vingt-huit livres le marc d'argent. Ainfi tout le furplus fut toujours fourni en affaires extraordinaires. *Colbert*, le plus grand ennemi de cette funefte reffource, fut obligé d'y avoir recours pour fervir promptement. Il emprunta huit cents millions, valeur de notre temps, dans la guerre de 1672. Il reftait au roi très-peu d'anciens domaines de la couronne. Ils font déclarés inaliénables par tous les parlemens du royaume; et cependant ils font prefque tous aliénés. Le revenu du roi confifte aujourd'hui dans celui de fes fujets; c'eft une circulation perpétuelle de dettes et de payemens. Le roi doit aux

(34) Ceci paraît demander quelques reftrictions. 1°. Il eft clair que fi l'intérêt de la dette furpaffe la totalité des revenus, il eft impoffible de le payer. 2°. Si la dette annuelle a une proportion très-forte avec le revenu, l'intérêt qu'ont les propriétaires à veiller fur leurs biens diminue; s'ils font cultivateurs, les fommes qu'ils peuvent employer à augmenter les produits de la terre font moins fortes; s'ils afferment, ils font obligés, pour fe foulager d'une partie de la dette, de retrancher fur le profit qu'ils laiffent au fermier, et la culture languit : la richeffe diminue donc, et l'Etat s'obère de plus en plus.

citoyens plus de millions numéraires par an, fous le nom de rentes de l'hôtel-de-ville, qu'aucun roi n'en a jamais retirés des domaines de la couronne.

Pour fe faire une idée de ce prodigieux accroiffement de taxes, de dettes, de richeffes, de circulation, et en même temps d'embarras et de peines, qu'on a éprouvés en France et dans les autres pays, on peut confidérer qu'à la mort de *François I*, l'Etat devait environ trente mille livres de rentes perpétuelles fur l'hôtel-de-ville, et qu'à préfent il en doit plus de quarante-cinq millions.

Ceux qui ont voulu comparer les revenus de *Louis XIV* avec ceux de *Louis XV* ont trouvé, en ne s'arrêtant qu'au revenu fixe et courant, que *Louis XIV* était beaucoup plus riche, en 1683, époque de la mort de *Colbert*, avec cent dix-fept millions de revenu, que fon fucceffeur ne l'était, en 1730, avec près de deux cents millions : et cela eft très-vrai, en ne confidérant que les rentes fixes et ordinaires de la couronne. Car cent dix-fept millions numéraires au marc de vingt-huit livres, font une fomme plus forte que deux cents millions à quarante-neuf livres, à quoi fe montait le revenu du roi, en 1730 : et de plus, il faut compter les charges augmentées par les emprunts de la couronne. Mais auffi les revenus du roi, c'eft-à-dire de l'Etat, font accrus depuis, et l'intelligence des finances s'eft perfectionnée au point que dans la guerre ruineufe de 1741, il n'y a pas eu un moment de difcrédit. On a pris le parti de faire des fonds d'amortiffement, comme chez les Anglais : il a fallu adopter une

partie de leur syſtême de finance, ainſi que leur philoſophie ; et ſi dans un Etat purement monarchique, on pouvait introduire ces papiers circulans qui doublent au moins la richeſſe de l'Angleterre, l'adminiſtration de la France acquerrait ſon dernier degré de perfection, mais perfection trop voiſine de l'abus dans une monarchie. (*ee*)

Il y avait environ cinq cents millions numéraires d'argent monnayé dans le royaume, en 1683; et il y en avait environ douze cents en 1730, de la manière dont on compte aujourd'hui. Mais le numéraire, Combien d'argent dans le royaume.

(*ee*) L'abbé de *Saint-Pierre*, dans ſon *Journal politique*, à l'article du *Syſtême*, dit qu'en Angleterre et en Hollande, il n'y a de papiers qu'autant qu'il y a d'eſpèces : mais il eſt avéré que le papier l'emporte beaucoup, et ne ſubſiſte que par la confiance.

N. B. Le crédit de ces billets ne peut être fondé que ſur la confiance qu'ils peuvent, à volonté, être échangés pour de l'argent ; et cette confiance eſt fondée ſur celle que la banque dont ils partent eſt en état de payer à chaque inſtant ceux qui ſeraient préſentés. La confiance eſt donc précaire, lorſque la maſſe de ces billets ſurpaſſe la ſomme que cette banque peut raſſembler en peu de temps. Les billets ſont aux emprunts pour les Etats, ce que les billets à vue ſont aux contrats ou aux billets ordinaires des particuliers. Vous pouvez prêter à un homme une ſomme à peu-près équivalente à ſa fortune; vous ne prendrez, au lieu d'argent comptant, un billet ſur lui que juſqu'à la concurrence de la ſomme que vous croyez qu'il pourra raſſembler au moment de votre demande. Ces billets ſont utiles, 1°. parce qu'ils procurent à un Etat une ſomme égale à leur valeur dont il ne paye point l'intérêt, et qu'il eſt sûr de ne jamais rembourſer, tant que la confiance durera. 2°. Ils ſervent néceſſairement, en diminuant la néceſſité des tranſports d'argent, à diminuer les frais de banque pour l'Etat comme pour les particuliers, et à faire baiſſer le taux de ces frais. Mais ils ont un grand déſavantage, celui de mettre la foi publique, les fonds de l'Etat, la fortune des particuliers à la merci de l'opinion d'un moment. Ainſi dans un gouvernement éclairé et ſage, on n'en aurait jamais que ce qui eſt néceſſaire pour la facilité du commerce et des affaires particulières.

fous le miniftère du cardinal de *Fleuri*, fut prefque le double du numéraire du temps de *Colbert*. Il paraît donc que la France n'était environ que d'un fixième plus riche en efpèces circulantes depuis la mort de *Colbert*. Elle l'eft beaucoup davantage en matières d'argent et d'or travaillées, et mifes en œuvre pour le fervice et pour le luxe. Il n'y en avait pas pour quatre cents millions de notre monnaie d'aujourd'hui, en 1690 ; et vers l'an 1730, on en poffédait autant que d'efpèces circulantes. Rien ne fait voir plus évidemment combien le commerce, dont *Colbert* ouvrit les fources, s'eft accru lorfque fes canaux, fermés par les guerres, ont été débouchés. L'induftrie s'eft perfectionnée, malgré l'émigration de tant d'artiftes que difperfa la révocation de l'édit de Nantes ; et cette induftrie augmente encore tous les jours. La nation eft capable d'auffi grandes chofes, et de plus grandes encore que fous *Louis XIV*, parce que le génie et le commerce fe fortifient toujours quand on les encourage.

A voir l'aifance des particuliers, ce nombre prodigieux de maifons agréables bâties dans Paris et dans les provinces, cette quantité d'équipages, ces commodités, ces recherches qu'on nomme *luxe*, on croirait que l'opulence eft vingt fois plus grande qu'autrefois. Tout cela eft le fruit d'un travail ingénieux, encore plus que de la richeffe. Il n'en coûte guère plus aujourd'hui pour être agréablement logé, qu'il n'en coûtait pour l'être mal fous *Henri IV*. Une belle glace de nos manufactures orne nos maifons à bien moins de frais que les petites glaces qu'on tirait de Venife. Nos belles et parantes étoffes font

moins

moins chères que celles de l'étranger, qui ne les valaient pas.

Ce n'eſt point en effet l'argent et l'or qui procurent une vie commode, c'eſt le génie. Un peuple qui n'aurait que ces métaux ſerait très-miſérable : un peuple qui ſans ces métaux mettrait heureuſement en œuvre toutes les productions de la terre, ſerait véritablement le peuple riche. La France a cet avantage, avec beaucoup plus d'eſpèces qu'il n'en faut pour la circulation.

Induſtrie, vraie richeſſe.

L'induſtrie s'étant perfectionnée dans les villes, s'eſt accrue dans les campagnes. Il s'élèvera toujours des plaintes ſur le ſort des cultivateurs. On les entend dans tous les pays du monde; et ces murmures ſont preſque par-tout ceux des oiſifs opulens, qui condamnent le gouvernement beaucoup plus qu'ils ne plaignent les peuples. Il eſt vrai que preſque en tout pays, ſi ceux qui paſſent leurs jours dans les travaux ruſtiques avaient le loiſir de murmurer, ils s'élèveraient contre les exactions qui leur enlèvent une partie de leur ſubſtance. Ils déteſteraient la néceſſité de payer des taxes qu'ils ne ſe ſont point impoſées, et de porter le fardeau de l'Etat ſans participer aux avantages des autres citoyens. Il n'eſt pas du reſſort de l'hiſtoire d'examiner comment le peuple doit contribuer ſans être foulé, et de marquer le point précis, ſi difficile à trouver, entre l'exécution des lois et l'abus des lois, entre les impôts et les rapines; mais l'hiſtoire doit faire voir qu'il eſt impoſſible qu'une ville ſoit floriſſante ſans que les campagnes d'alentour ſoient dans l'abondance; car certainement ce ſont ces campagnes qui la nourriſſent. On entend, à des jours

réglés dans toutes les villes de France, des reproches de ceux à qui leur profeſſion permet de déclamer en public contre toutes les différentes branches de conſommation, auxquelles on donne le nom de *luxe*. Il eſt évident que les alimens de ce luxe ne ſont fournis que par le travail induſtrieux des cultivateurs; travail toujours chèrement payé.

Culture. On a planté plus de vignes, et on les a mieux travaillées : on a ſait de nouveaux vins qu'on ne connaiſſait pas auparavant, tels que ceux de Champagne, auxquels on a ſu donner la couleur, la sève, et la force de ceux de Bourgogne, et qu'on débite chez l'étranger avec un grand avantage : cette augmentation des vins a produit celle des eaux-de-vie : la culture des jardins, des légumes, des fruits a reçu de prodigieux accroiſſemens, et le commerce des comeſtibles avec les colonies de l'Amérique en a été augmenté : les plaintes qu'on a de tout temps fait éclater ſur la misère de la campagne, ont ceſſé alors d'être fondées. D'ailleurs dans ces plaintes vagues on ne diſtingue pas les cultivateurs, les fermiers d'avec les manœuvres. Ceux-ci ne vivent que du travail de leurs mains, et cela eſt ainſi dans tous les pays du monde, où le grand nombre doit vivre de ſa peine. Mais il n'y a guère de royaume dans l'univers, où le cultivateur, le fermier, ſoit plus à ſon aiſe que dans quelques provinces de France, et l'Angleterre ſeule peut lui diſputer cet avantage. La taille proportionnelle, ſubſtituée à l'arbitraire dans quelques provinces, a contribué encore à rendre plus ſolides les fortunes des cultivateurs qui poſsèdent des charrues, des vignobles, des jardins. Le manœuvre, l'ouvrier, doit être réduit au néceſſaire

pour travailler ; telle eſt la nature de l'homme. Il faut que ce grand nombre d'hommes ſoit pauvre, mais il ne faut pas qu'il ſoit miſérable. (35)

Le moyen ordre s'eſt enrichi par l'induſtrie. Les miniſtres et les courtiſans ont été moins opulens, parce que l'argent ayant augmenté numériquement de près de moitié, les appointemens et les penſions ſont reſtés les mêmes, et le prix des denrées eſt monté à plus du double : c'eſt ce qui eſt arrivé dans tous les pays de l'Europe. Les droits, les honoraires ſont partout reſtés ſur l'ancien pied. Un électeur, qui reçoit l'inveſtiture de ſes Etats, ne paye que ce que ſes prédéceſſeurs payaient du temps de l'empereur *Charles IV*, au quatorzième ſiècle, et il n'eſt dû qu'un écu au ſecrétaire de l'empereur dans cette cérémonie.

Ce qui eſt bien plus étrange, c'eſt que tout ayant augmenté, valeur numéraire des monnaies, quantité des matières d'or et d'argent, prix des denrées, cependant la paye du ſoldat eſt reſtée au même taux qu'elle était il y a deux cents ans : on donne cinq ſous numéraires au fantaſſin, comme on les donnait du temps de *Henri IV*. (36) Aucun de ce grand nombre

(35) En France les mauvaiſes lois ſur les ſucceſſions et les teſtamens, les privilèges multipliés dans le commerce, les manufactures, l'induſtrie, la forme des impôts qui occaſionne de grandes fortunes en finance, celle dont la cour eſt la ſource, et qui s'etendent bien au-de'à de ce qu'on appelle les grands et les courtiſans ; toutes ces cauſes, en entaſſant les biens ſur les mêmes têtes, condamnent à la pauvreté une grande partie du peuple : et cela eſt indépendant du montant reel des impôts.

L'inegalité des fortunes eſt la cauſe de ce mal ; et comme le luxe en eſt auſſi un effet néceſſaire, on a pris pour cauſe ce qui n'etait qu'un effet d'une cauſe commune.

(36) Ceci n'eſt pas rigoureuſement vrai ; les appointemens des places qui donnent du crédit, ou qui ſont néceſſaires a l'adminiſtration, ont

d'hommes ignorans qui vendent leur vie à si bon marché, ne fait qu'attendu le surhaussement des espèces à la cherté des denrées, il reçoit environ deux tiers moins que les soldats de *Henri IV*. S'il le savait, s'il demandait une paye de deux tiers plus haute, il faudrait bien la lui donner : il arriverait alors que chaque puissance de l'Europe entretiendrait les deux tiers moins de troupes ; les forces se balanceraient de même ; la culture de la terre et les manufactures en profiteraient.

Il faut encore observer que les gains du commerce ayant augmenté, et les appointemens de toutes les grandes charges ayant diminué de valeur réelle, il s'est trouvé moins d'opulence qu'autrefois chez les grands, et plus dans le moyen ordre ; et cela même a mis moins de distance entre les hommes. Il n'y avait autrefois de ressource pour les petits que de servir les grands : aujourd'hui l'industrie a ouvert mille chemins qu'on ne connaissait pas il y a cent ans. Enfin, de quelque manière que les finances de l'Etat soient administrées, la France possède dans le travail d'environ vingt millions d'habitans un trésor inestimable.

augmenté. Quant à la paye des soldats, quoiqu'elle paraisse la même, à l'exception d'une augmentation d'un sou établi en France dans ces dernières années, il y a eu des augmentations réelles par des fournitures faites, en nature ou gratuitement, ou à un prix au-dessous de leur valeur. La vie du soldat est non-seulement plus assurée, mais plus douce que celle du cultivateur, et même que celle de beaucoup d'artisans. L'usage de les faire coucher deux dans un lit étroit, et de ne leur payer l'année que sur le pied de trois cents soixante jours, sont peut-être les seules choses dont ils aient réellement à se plaindre. Mais les paysans, les artisans, n'ont pas toujours chacun un lit, et ils ne gagnent rien les jours de fêtes.

CHAPITRE XXXI.

Des ſciences.

Ce ſiècle heureux, qui vit naître une révolution dans l'eſprit humain, n'y ſemblait pas deſtiné ; car, à commencer par la philoſophie, il n'y avait pas d'apparence du temps de *Louis XIII* qu'elle ſe tirât du chaos où elle était plongée. L'inquiſition d'Italie, d'Eſpagne, de Portugal, avait lié les erreurs philoſophiques aux dogmes de la religion : les guerres civiles en France, et les querelles du calviniſme, n'étaient pas plus propres à cultiver la raiſon humaine que le fut le fanatiſme, du temps de *Cromwell*, en Angleterre. Si un chanoine de Thorn avait renouvelé l'ancien ſyſtème planétaire des Chaldéens, oublié depuis ſi long-temps, cette vérité était condamnée à Rome, et la congrégation du ſaint office, compoſée de ſept cardinaux, ayant déclaré non-ſeulement hérétique, mais abſurde, le mouvement de la terre, ſans lequel il n'y a point de véritable aſtronomie, le grand *Galilée* ayant demandé pardon à l'âge de ſoixante et dix ans d'avoir eu raiſon, il n'y avait pas d'apparence que la vérité pût être reçue ſur la terre.

Le chancelier *Bacon* avait montré de loin la route qu'on pouvait tenir : *Galilée* avait découvert les lois de la chute des corps : *Torricelli* commençait à connaître la peſanteur de l'air qui nous environne : on avait fait quelques expériences à Magdebourg. Avec ces faibles eſſais, toutes les écoles reſtaient dans l'abſurdité,

et le monde dans l'ignorance. *Descartes* parut alors ; il fit le contraire de ce qu'on devait faire ; au lieu d'étudier la nature, il voulut la deviner. Il était le plus grand géomètre de son siècle ; mais la géométrie laisse l'esprit comme elle le trouve. Celui de *Descartes* était trop porté à l'invention. Le premier des mathématiciens ne fit guère que des romans de philosophie. Un homme qui dédaigna les expériences, qui ne cita jamais *Galilée*, qui voulait bâtir sans matériaux, ne pouvait élever qu'un édifice imaginaire. (*)

Ce qu'il y avait de romanesque réussit ; et le peu de vérités mêlé à ces chimères nouvelles fut d'abord combattu. Mais enfin ce peu de vérités perça, à l'aide de la méthode qu'il avait introduite : car avant lui on n'avait point de fil dans ce labyrinthe ; et du moins il en donna un, dont on se servit après qu'il se fut égaré. C'était beaucoup de détruire les chimères du péripatétisme, quoique par d'autres chimères. Ces deux fantômes se combattirent. Ils tombèrent l'un après l'autre ; et la raison s'éleva enfin sur leurs ruines. Il y avait à Florence une académie d'expériences sous le nom *del Cimento*, établie par le cardinal *Léopold de Médicis*, vers l'an 1655. On sentait déjà dans cette patrie des arts qu'on ne pouvait comprendre quelque chose du grand édifice de la nature, qu'en l'examinant pièce à pièce. Cette académie, après les jours de *Galilée*, et dès le temps de *Torricelli*, rendit de grands services.

Quelques philosophes en Angleterre, sous la sombre administration de *Cromwell*, s'assemblèrent pour

(*) Voyez dans les Elémens de philosophie de *Newton* la préface des éditeurs.

chercher en paix des vérités, tandis que le fanatifme opprimait toute vérité. *Charles II*, rappelé fur le trône de fes ancêtres par le repentir et par l'inconftance de fa nation, donna des lettres-patentes à cette académie naiffante; mais c'eft tout ce que le gouvernement donna. La fociété royale, ou plutôt la fociété libre de Londres, travailla pour l'honneur de travailler. C'eft de fon fein que fortirent de nos jours les découvertes fur la lumière, fur le principe de la gravitation, l'aberration des étoiles fixes, fur la géométrie tranfcendante, et cent autres inventions qui pourraient à cet égard faire appeler ce fiècle *le fiècle des Anglais*, auffi-bien que celui de *Louis XIV*.

En 1666, M. *Colbert*, jaloux de cette nouvelle gloire, voulut que les Français la partageaffent; et, à la prière de quelques favans, il fit agréer à *Louis XIV* l'établiffement d'une académie des fciences. Elle fut libre jufqu'en 1699 comme celle d'Angleterre, et comme l'académie françaife. *Colbert* attira d'Italie *Dominique Caffini*, *Huyghens* de Hollande, et *Roëmer* de Danemarck, par de fortes penfions. *Roëmer* détermina la vîteffe des rayons folaires. *Huyghens* découvrit l'anneau et un des fatellites de *Saturne*, et *Caffini* les quatre autres. On doit à *Huyghens*, finon la première invention des horloges à pendules, du moins les vrais principes de la régularité de leurs mouvemens, principes qu'il déduifit d'une géométrie fublime. (37) On a acquis

(37) *Huyghens* et *Roëmer* quittèrent la France lors de la révocation de l'edit de Nantes. On propofa, dit-on, à *Huyghens* de refter; mais il refufa, dédaignant de profiter d'une tolerance qui n'aurait été que pour lui. La liberté de penfer eft un droit; et il n'en voulait pas à titre de grâce.

peu à peu des connaiſſances de toutes les parties de la vraie phyſique, en rejetant tout ſyſtême. Le public fut étonné de voir une chimie, dans laquelle on ne cherchait ni le grand-œuvre, ni l'art de prolonger la vie au-delà des bornes de la nature ; une aſtronomie qui ne prédiſait pas les événemens du monde, une médecine indépendante des phaſes de la lune. La corruption ne fut plus la mère des animaux et des plantes. Il n'y eut plus de prodiges, dès que la nature fut mieux connue. On l'étudia dans toutes ſes productions.

La géographie reçut des accroiſſemens étonnans. A peine *Louis XIV* a-t-il fait bâtir l'obſervatoire, qu'il fait commencer, en 1669, une méridienne par *Dominique Caſſini* et par *Picard*. Elle eſt continuée vers le Nord, en 1683, par *la Hire ;* et enfin *Caſſini* la prolonge, en 1700, juſqu'à l'extrémité du Rouſſillon. C'eſt le plus beau monument de l'aſtronomie, et il ſuffit pour éterniſer ce ſiècle.

On envoie, en 1672, des phyſiciens à la Caienne faire des obſervations utiles. Ce voyage a été la première origine de la connaiſſance de l'applatiſſement de la terre, démontré depuis par le grand *Newton ;* et il a préparé à ces voyages plus fameux, qui depuis ont illuſtré le règne de *Louis XV*.

On fait partir, en 1700, *Tournefort* pour le Levant. Il y va recueillir des plantes qui enrichiſſent le jardin royal, autrefois abandonné, remis alors en honneur, et aujourd'hui devenu digne de la curioſité de l'Europe. La bibliothèque royale, déjà nombreuſe, s'enrichit ſous *Louis XIV* de plus de trente mille volumes ; et cet exemple eſt ſi bien ſuivi de nos jours qu'elle en

contient déjà plus de cent quatre-vingts mille. Il fait r'ouvrir l'école de droit, fermée depuis cent ans. Il établit dans toutes les univerſités de France un profeſſeur de droit français. Il ſemble qu'il ne devrait pas y en avoir d'autres, et que les bonnes lois romaines, incorporées à celles du pays, devraient former un ſeul corps des lois de la nation. (38)

Sous lui les journaux s'établiſſent. On n'ignore pas que le *Journal des ſavans*, qui commença en 1665, eſt le père de tous les ouvrages de ce genre, dont l'Europe eſt aujourd'hui remplie, et dans leſquels trop d'abus ſe ſont gliſſés, comme dans les choſes les plus utiles.

L'académie des belles-lettres, formée d'abord, en 1663, de quelques membres de l'académie françaiſe, pour tranſmettre à la poſtérité par des médailles les actions de *Louis XIV*, devint utile au public dès qu'elle ne fut plus uniquement occupée du monarque, et qu'elle s'appliqua aux recherches de l'antiquité, et à une critique judicieuſe des opinions et des faits. Elle fit à peu-près dans l'hiſtoire ce que l'académie des ſciences feſait dans la phyſique; elle diſſipa des erreurs.

(38) Il n'y a pas dans l'Europe une ſeule grande nation qui ait un code de droit civil formant un ſyſtême régulier, et dont toutes les déciſions ſoient des conſéquences de principes liés entre eux. Par-tout le droit civil eſt un mélange des lois romaines, des codes des nations barbares, de coutumes locales et de lois nouvelles, où ces quatre ſources de déciſions dominent plus ou moins. Aucune grande nation n'a même un code criminel. Les uſages et la collection de lois faites ſucceſſivement, et dans un eſprit ſouvent oppoſé, forment la juriſprudence criminelle de toute l'Europe. Peut-être le moment approche-t-il où les peuples auront enfin de véritables lois : du moins les hommes éclairés, et en état de concevoir et d'exécuter ce grand ouvrage, ne manqueraient point aux ſouverains qui voudraient l'entreprendre.

L'esprit de sagesse et de critique, qui se communiquait de proche en proche, détruisit insensiblement beaucoup de superstitions. C'est à cette raison naissante qu'on dut la déclaration du roi de 1672, qui défendit aux tribunaux d'admettre les simples accusations de sorcellerie. On ne l'eût pas osé sous *Henri IV*, et sous *Louis XIII;* et si depuis 1672 il y a eu encore des accusations de maléfices, les juges n'ont condamné d'ordinaire les accusés que comme des profanateurs, qui d'ailleurs employaient le poison. (*ff*)

Sorciers. Il était très-commun auparavant d'éprouver les sorciers en les plongeant dans l'eau, liés de cordes; s'ils surnageaient, ils étaient convaincus. Plusieurs juges de provinces avaient ordonné ces épreuves; et elles continuèrent encore long-temps parmi le peuple. Tout berger était sorcier; et les amulettes, les anneaux constellés étaient en usage dans les villes. Les effets de la baguette de coudrier, avec laquelle on croit découvrir les sources, les trésors et les voleurs, passaient pour certains, et ont encore beaucoup de crédit dans plus d'une province d'Allemagne. Il n'y avait presque personne qui ne se fit tirer son horoscope. On

(*ff*) En 1609 six cents sorciers furent condamnés, dans le ressort du parlement de Bordeaux, et la plupart brûlés. *Nicolas Remi*, dans sa Demonolatrie, rapporte neuf cents arrêts rendus en quinze ans contre des sorciers dans la seule Lorraine. Le fameux curé *Louis Gofridi*, brûlé à Aix en 1611, avait avoué qu'il était sorcier, et les juges l'avaient cru.

C'est une chose honteuse que le père *le Brun*, dans son traité des *pratiques superstitieuses*, admette encore de vrais sortilèges : il va même jusqu'à dire, page 524, que le parlement de Paris reconnait des sortilèges : il se trompe : le parlement reconnait des profanations, des maléfices, mais non des effets surnaturels opérés par le diable. Le livre de dom *Calmet* sur les vapeurs et sur les apparitions a passé pour un délire ; mais il fait voir combien l'esprit humain est porté à la superstition.

n'entendait parler que de fecrets magiques; prefque tout était illufion. Des favans, des magiftrats avaient écrit férieufement fur ces matières. On diftinguait parmi les auteurs une claffe de démonographes. Il y avait des règles pour difcerner les vrais magiciens, les vrais poffédés d'avec les faux; enfin jufque vers ces temps-là on n'avait guère adopté de l'antiquité que des erreurs en tout genre.

Les idées fuperftitieufes étaient tellement enracinées chez les hommes, que les comètes les effrayaient encore en 1680. On ofait à peine combattre cette crainte populaire. *Jacques Bernouilli*, l'un des grands mathématiciens de l'Europe, en répondant à propos de cette comète aux partifans du préjugé, dit que la chevelure de la comète ne peut être un figne de la colère divine, parce que cette chevelure eft éternelle; mais que la queue pourrait bien en être un. Cependant ni la tête ni la queue ne font éternelles. Il fallut que *Bayle* écrivît contre le préjugé vulgaire un livre fameux, que les progrès de la raifon ont rendu aujourd'hui moins piquant qu'il ne l'était alors. Superftitions.

On ne croirait pas que les fouverains euffent obligation aux philofophes. Cependant il eft vrai que cet efprit philofophique, qui a gagné prefque toutes les conditions, excepté le bas peuple, a beaucoup contribué à faire valoir les droits des fouverains. Des querelles, qui auraient produit autrefois des excommunications, des interdits, des fchifmes, n'en ont point caufés. Si on a dit que les peuples feraient heureux quand ils auraient Philofophie neceffaire.

des philosophes pour rois, il est très-vrai de dire que les rois en sont plus heureux, quand il y a beaucoup de leurs sujets philosophes.

Il faut avouer que cet esprit raisonnable, qui commence à présider à l'éducation dans les grandes villes, n'a pu empêcher les fureurs des fanatiques des Cévènes, ni prévenir la démence du petit peuple de Paris autour d'un tombeau à Saint-Médard, ni calmer des disputes aussi acharnées que frivoles entre des hommes qui auraient dû être sages. Mais avant ce siècle, ces disputes eussent causé des troubles dans l'Etat; les miracles de Saint-Médard eussent été accrédités par les plus considérables citoyens; et le fanatisme, renfermé dans les montagnes des Cévènes, se fût répandu dans les villes.

Tous les genres de science et de littérature ont été épuisés dans ce siècle; et tant d'écrivains ont étendu les lumières de l'esprit humain que ceux qui en d'autres temps auraient passé pour des prodiges, ont été confondus dans la foule. Leur gloire est peu de chose, à cause de leur nombre; et la gloire du siècle en est plus grande.

CHAPITRE XXXII.

Des beaux arts.

LA saine philosophie ne fit pas en France d'aussi grands progrès qu'en Angleterre et à Florence; et si l'académie des sciences rendit des services à l'esprit humain, elle ne mit pas la

France au-dessus des autres nations. Toutes les grandes inventions et les grandes vérités vinrent d'ailleurs.

Mais dans l'éloquence, dans la poësie, dans la littérature, dans les livres de morale et d'agrément, les Français furent les législateurs de l'Europe. Il n'y avait plus de goût en Italie. La véritable éloquence était par-tout ignorée, la religion enseignée ridiculement en chaire, et les causes plaidées de même dans le barreau. Les prédicateurs citaient *Virgile* et *Ovide;* les avocats S[t] *Augustin* et S[t] *Jérôme*. Il ne s'était point encore trouvé de génie qui eût donné à la langue française le tour, le nombre, la propriété du style et la dignité. Quelques vers de *Malherbe* fesaient sentir seulement qu'elle était capable de grandeur et de force; mais c'était tout. Les mêmes génies qui avaient écrit très-bien en latin, comme un président de *Thou*, un chancelier de l'*Hospital*, n'étaient plus les mêmes, quand ils maniaient leur propre langage, rebelle entre leurs mains. Les Français n'étaient encore recommandables que par une certaine naïveté, qui avait fait le seul mérite de *Joinville*, d'*Amiot*, de *Marot*, de *Montagne*, de *Régnier*, de la *Satire Ménippée*. Cette naïveté tenait beaucoup à l'irrégularité, à la grossièreté. Eloquence.

Jean de Lingendes, évêque de Mâcon, aujourd'hui inconnu parce qu'il ne fit point imprimer ses ouvrages, fut le premier orateur qui parla dans le grand goût. Ses sermons et ses oraisons funèbres, quoique mêlées encore de la rouille de Lingendes.

ſon temps, furent le modèle des orateurs qui l'imitèrent et le ſurpaſsèrent. L'oraiſon funèbre de *Charles-Emmanuel*, duc de Savoie, ſurnommé *le grand* dans ſon pays, prononcée par *Lingendes*, en 1630, était pleine de ſi grands traits d'éloquence, que *Fléchier*, long-temps après, en prit l'exorde tout entier auſſi-bien que le texte et pluſieurs paſſages conſidérables; pour en orner ſa fameuſe oraiſon funèbre du vicomte de *Turenne*.

Balzac. *Balzac* en ce temps-là donnait du nombre et de l'harmonie à la proſe. Il eſt vrai que ſes lettres étaient des harangues ampoulées; il écrivit au premier cardinal de *Retz* : „ Vous venez de prendre „ le ſceptre des rois et la livrée des roſes. „ Il écrivait de Rome à *Bois-Robert*, en parlant des eaux de ſenteur : „ Je me ſauve à la nage dans ma „ chambre au milieu des parfums. „ Avec tous ces défauts, il charmait l'oreille. L'éloquence a tant de pouvoir ſur les hommes qu'on admira *Balzac* dans ſon temps, pour avoir trouvé cette petite partie de l'art ignorée et néceſſaire, qui conſiſte dans le choix harmonieux des paroles; et même pour l'avoir employée ſouvent hors de ſa place.

Voiture. *Voiture* donna quelque idée des grâces légères de ce ſtyle épiſtolaire, qui n'eſt pas le meilleur, puiſqu'il ne conſiſte que dans la plaiſanterie. C'eſt un baladinage, que deux tomes de lettres dans leſquelles il n'y en a pas une ſeule inſtructive, pas une qui parte du cœur, qui peigne les mœurs du temps et les caractères des hommes; c'eſt plutôt un abus qu'un uſage de l'eſprit.

La langue commençait à s'épurer et à prendre une forme conſtante. On en était redevable à l'académie françaiſe, et ſur-tout à *Vaugelas*. Sa traduction de *Quinte-Curce*, qui parut en 1646, fut le premier bon livre écrit purement ; et il s'y trouve peu d'expreſſions et de tours qui aient vieilli. *Vaugelas.*

Olivier Patru, qui le ſuivit de près, contribua beaucoup à régler, à épurer le langage ; et, quoiqu'il ne paſsât pas pour un avocat profond, on lui dut néanmoins l'ordre, la clarté, la bienſéance, l'élégance du diſcours ; mérites abſolument inconnus avant lui au barreau. *Patru.*

Un des ouvrages qui contribuèrent le plus à former le goût de la nation, et à lui donner un eſprit de juſteſſe et de préciſion, fut le petit recueil des *Maximes de François, duc de la Rocheſoucauld*. Quoiqu'il n'y ait preſque qu'une vérité dans ce livre, qui eſt que l'*amour-propre eſt le mobile de tout*, cependant cette penſée ſe préſente ſous tant d'aſpects variés qu'elle eſt preſque toujours piquante. C'eſt moins un livre que des matériaux pour orner un livre. On lut avidement ce petit recueil ; il accoutuma à penſer et à renfermer ſes penſées dans un tour vif, précis et délicat. C'était un mérite que perſonne n'avait eu avant lui en Europe, depuis la renaiſſance des lettres. Le duc de *la Rochefoucauld.*

Mais le premier livre de génie, qu'on vit en proſe, fut le recueil des *Lettres provinciales*, en 1654. Toutes les ſortes d'éloquence y ſont renfermées. Il n'y a pas un ſeul mot, qui depuis cent ans ſe ſoit reſſenti du changement qui altère ſouvent *Paſcal.*

les langues vivantes. Il faut rapporter à cet ouvrage l'époque de la fixation du langage. L'évêque de Luçon, fils du célèbre *Buſſy*, m'a dit qu'ayant demandé à monſieur de *Meaux* quel ouvrage il eût mieux aimé avoir fait, s'il n'avait pas fait les ſiens, *Boſſuet* lui répondit : *Les lettres provinciales.* Elles ont beaucoup perdu de leur piquant, lorſque les jéſuites ont été abolis, et les objets de leurs diſputes mépriſés.

Le bon goût qui règne d'un bout à l'autre dans ce livre, et la vigueur des dernières lettres ne corrigèrent pas d'abord le ſtyle lâche, diffus, incorrect et découſu, qui depuis long-temps était celui de preſque tous les écrivains, des prédicateurs et des avocats.

Bourdaloue. Un des premiers, qui étala dans la chaire une raiſon toujours éloquente, fut le père *Bourdaloue*, vers l'an 1668. Ce fut une lumière nouvelle. Il y a eu après lui d'autres orateurs de la chaire, comme le père *Maſſillon*, évêque de Clermont, qui ont répandu dans leurs diſcours plus de grâces, des peintures plus fines et plus pénétrantes des mœurs du ſiècle; mais aucun ne l'a fait oublier. Dans ſon ſtyle plus nerveux que fleuri, ſans aucune imagination dans l'expreſſion, il paraît vouloir plutôt convaincre que toucher ; et jamais il ne ſonge à plaire.

Peut-être ferait-il à ſouhaiter qu'en banniſſant de la chaire le mauvais goût qui l'aviliſſait, il en eût banni auſſi cette coutume de prêcher ſur un texte. En effet, parler long-temps ſur une citation d'une ligne ou deux, ſe fatiguer à compaſſer tout

ſon

fon difcours fur cette ligne, un tel travail paraît un jeu peu digne de la gravité de ce miniftère. Le texte devient une efpèce de devife, ou plutôt d'énigme, que le difcours développe. Jamais les Grecs et les Romains ne connurent cet ufage. C'eft dans la décadence des lettres qu'il commença, et le temps l'a confacré.

L'habitude de divifer toujours en deux ou trois points des chofes qui, comme la morale, n'exigent aucune divifion, ou qui en demanderaient davantage, comme la controverfe, eft encore une coutume gênante, que le père *Bourdaloue* trouva introduite, et à laquelle il fe conforma.

Il avait été précédé par *Boffuet*, depuis évêque de Meaux. Celui-ci, qui devint un fi grand homme, s'était engagé dans fa grande jeuneffe à époufer mademoifelle *Des-Vieux*, fille d'un rare mérite. Ses talens pour la théologie et pour cette efpèce d'éloquence qui la caractérife, fe montrèrent de fi bonne heure, que fes parens et fes amis le déterminèrent à ne fe donner qu'à l'Eglife. Mademoifelle *Des-Vieux* l'y engagea elle-même, préférant la gloire qu'il devait acquérir au bonheur de vivre avec lui. (*gg*) Il avait prêché affez jeune devant le roi et la reine-mère, en 1662, long-temps avant que le père *Bourdaloue* fût connu. Ses difcours, foutenus d'une action noble et touchante, les premiers qu'on eût encore entendus à la cour qui approchaffent du fublime, eurent un fi grand fuccès que le roi fit écrire en fon nom à fon père, intendant de Soiffons, pour le féliciter d'avoir un tel fils.

Boffuet.

(*gg*) Voyez le Catalogue des écrivains, à l'article *Boffuet*.

Cependant, quand *Bourdaloue* parut, *Boſſuet* ne paſſa plus pour le premier prédicateur. Il s'était déjà donné aux oraiſons funèbres, genre d'éloquence, qui demande de l'imagination et une grandeur majeſtueuſe qui tient un peu à la poëſie, dont il faut toujours emprunter quelque choſe, quoiqu'avec diſcrétion, quand on tend au ſublime. L'oraiſon funèbre de la reine-mère, qu'il prononça, en 1667, lui valut l'évêché de Condom : mais ce diſcours n'était pas encore digne de lui ; et il ne fut pas imprimé, non plus que ſes ſermons. L'éloge funèbre de la reine d'Angleterre, veuve de *Charles I*, qu'il fit en 1669, parut preſqu'en tout un chef-d'œuvre. Les ſujets de ces pièces d'éloquence ſont heureux à proportion des malheurs que les morts ont éprouvés. C'eſt en quelque façon comme dans les tragédies, où les grandes infortunes des principaux perſonnages ſont ce qui intéreſſe davantage. L'éloge funèbre de *Madame*, enlevée à la fleur de ſon âge, et morte entre ſes bras, eut le plus grand et le plus rare des ſuccès, celui de faire verſer des larmes à la cour : il fut obligé de s'arrêter après ces paroles : *O nuit déſaſtreuſe ! nuit effroyable, où retentit tout-à-coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle : Madame ſe meurt, Madame eſt morte, &c.* L'auditoire éclata en ſanglots ; et la voix de l'orateur fut interrompue par ſes ſoupirs et par ſes pleurs.

Les Français furent les ſeuls qui réuſſirent dans ce genre d'éloquence. Le même homme, quelque temps après, en inventa un nouveau, qui ne pouvait guère avoir de ſuccès qu'entre ſes mains. Il appliqua l'art oratoire à l'hiſtoire même, qui ſemble l'exclure. Son

Discours sur l'histoire universelle, composé pour l'éducation du dauphin, n'a eu ni modèle ni imitateurs. Si le systême qu'il adopte pour concilier la chronologie des juifs avec celle des autres nations, a trouvé des contradicteurs chez les savans, son style n'a trouvé que des admirateurs. On fut étonné de cette force majestueuse dont il décrit les mœurs, le gouvernement, l'accroissement et la chute des grands empires; et de ces traits rapides d'une vérité énergique dont il peint, et dont il juge les nations.

Presque tous les ouvrages qui honorèrent ce siècle étaient dans un genre inconnu à l'antiquité. Le *Télémaque* est de ce nombre. *Fénélon*, le disciple, l'ami de *Bossuet*, et depuis devenu malgré lui son rival et son ennemi, composa ce livre singulier, qui tient à la fois du roman et du poëme, et qui substitue une prose cadencée à la versification. Il semble qu'il ait voulu traiter le roman comme monsieur de *Meaux* avait traité l'histoire, en lui donnant une dignité et des charmes inconnus, et sur-tout en tirant de ces fictions une morale utile au genre humain; morale entièrement négligée dans presque toutes les inventions fabuleuses. On a cru qu'il avait composé ce livre pour servir de thêmes et d'instruction au duc de Bourgogne et aux autres enfans de France, dont il fut précepteur; ainsi que *Bossuet* avait fait son *Histoire universelle* pour l'éducation de *Monseigneur*. Mais son neveu, le marquis de *Fénélon*, héritier de la vertu de cet homme célèbre, et qui a été tué à la bataille de Rocoux, m'a assuré le contraire. En effet, il n'eût pas été convenable que les amours de *Calypso* et d'*Eucharis* eussent été les *Fénélon.*

premières leçons qu'un prêtre eût données aux enfans de France.

Il ne fit cet ouvrage que lorfqu'il fut relégué dans fon archevêché de Cambrai. Plein de la lecture des anciens, et né avec une imagination vive et tendre, il s'était fait un ftyle qui n'était qu'à lui, et qui coulait de fource avec abondance. J'ai vu fon manufcrit original : il n'y a pas dix ratures. Il le compofa en trois mois, au milieu de fes malheureufes difputes fur le quiétifme; ne fe doutant pas combien ce délaffement était fupérieur à ces occupations. On prétend qu'un domeftique lui en déroba une copie qu'il fit imprimer : fi cela eft, l'archevêque de Cambrai dut à cette infidélité toute la réputation qu'il eut en Europe; mais il lui dut auffi d'être perdu pour jamais à la cour. On crut voir dans le *Télémaque* une critique indirecte du gouvernement de *Louis XIV*. *Séfoftris*, qui triomphait avec trop de fafte; *Idoménée*, qui établiffait le luxe dans Salente, et qui oubliait le néceffaire, parurent des portraits du roi; quoiqu'après tout il foit impoffible d'avoir chez foi le fuperflu que par la furabondance des arts de la première néceffité. Le marquis de *Louvois* femblait, aux yeux des mécontens, repréfenté, fous le nom de *Protéfilas*, vain, dur, hautain, ennemi des grands capitaines qui fervaient l'Etat et non le miniftre.

Les alliés, qui dans la guerre de 1688 s'unirent contre *Louis XIV*, qui depuis ébranlèrent fon trône, dans la guerre de 1701, fe firent une joie de le reconnaître dans ce même *Idoménée*, dont la hauteur révolte tous fes voifins. Ces allufions firent des impreffions profondes, à la faveur de ce ftyle harmonieux, qui

infinue d'une manière si tendre la modération et la concorde. Les étrangers et les Français même, lassés de tant de guerres, virent avec une consolation maligne, une satire dans un livre fait pour enseigner la vertu. Les éditions en furent innombrables. J'en ai vu quatorze en langue anglaise. Il est vrai qu'après la mort de ce monarque si craint, si envié, si respecté de tous, et si haï de quelques-uns, quand la malignité humaine a cessé de s'assouvir des allusions prétendues qui censuraient sa conduite, les juges d'un goût sévère ont traité le *Télémaque* avec quelque rigueur. Ils ont blâmé les longueurs, les détails, les aventures trop peu liées, les descriptions trop répétées et trop uniformes de la vie champêtre; mais ce livre a toujours été regardé comme un des beaux monumens d'un siècle florissant.

On peut compter parmi les productions d'un genre unique les *Caractères* de *la Bruyère*. Il n'y avait pas chez les anciens plus d'exemples d'un tel ouvrage que du *Télémaque*. Un style rapide, concis, nerveux, des expressions pittoresques, un usage tout nouveau de la langue, mais qui n'en blesse pas les règles, frappèrent le public; et les allusions qu'on y trouvait en foule achevèrent le succès. Quand *la Bruyère* montra son ouvrage manuscrit à M. de *Malesieux*, celui-ci lui dit : *Voilà de quoi vous attirer beaucoup de lecteurs et beaucoup d'ennemis.* Ce livre baissa dans l'esprit des hommes, quand une génération entière, attaquée dans l'ouvrage, fut passée. Cependant, comme il y a des choses de tous les temps et de tous les lieux, il est à croire qu'il ne sera jamais oublié. Le *Télémaque* a fait quelques imitateurs, les *Caractères* de *la Bruyère* *La Bruyère.*

en ont produit davantage. Il eſt plus aiſé de faire de courtes peintures des choſes qui nous frappent, que d'écrire un long ouvrage d'imagination, qui plaiſe et qui inſtruiſe à la fois.

L'art délicat de répandre des grâces juſque ſur la philoſophie fut encore une choſe nouvelle, dont le livre des *Mondes* fut le premier exemple, mais exemple dangereux, parce que la véritable parure de la philoſophie eſt l'ordre, la clarté et ſur-tout la vérité. Ce qui pourrait empêcher cet ouvrage ingénieux d'être mis par la poſtérité au rang de nos livres claſſiques, c'eſt qu'il eſt fondé en partie ſur la chimère des tourbillons de *Deſcartes*.

Bayle. Il faut ajouter à ces nouveautés celles que produiſit *Bayle* en donnant une eſpèce de dictionnaire de raiſonnement. C'eſt le premier ouvrage de ce genre où l'on puiſſe apprendre à penſer. Il faut abandonner à la deſtinée des livres ordinaires, les articles de ce recueil qui ne contiennent que de petits faits indignes à la fois de *Bayle*, d'un lecteur grave et de la poſtérité. Au reſte, en plaçant ici *Bayle* parmi les auteurs qui ont honoré le ſiècle de *Louis XIV*, quoiqu'il fût réfugié en Hollande, je ne fais que me conformer à l'arrêt du parlement de Toulouſe qui, en déclarant ſon teſtament valide en France malgré la rigueur des lois, dit expreſſément qu'*un tel homme ne peut être regardé comme un étranger*.

On ne s'appeſantira point ici ſur la foule des bons livres que ce ſiècle a fait naître; on ne s'arrête qu'aux productions de génie ſingulières ou neuves qui le caractériſent, et qui le diſtinguent des autres ſiècles. L'éloquence de *Boſſuet* et de *Bourdaloue*, par exemple,

n'était et ne pouvait être celle de *Cicéron* : c'était un genre et un mérite tout nouveau. Si quelque chofe approche de l'orateur romain, ce font les trois mémoires que *Péliſſon* compofa pour *Fouquet*. Ils font dans le même genre que plufieurs oraifons de *Cicéron*, un mélange d'affaires judiciaires et d'affaires d'Etat, traité folidement avec un art qui paraît peu, et orné d'une éloquence touchante. *Péliſſon.*

Nous avons eu des hiftoriens, mais point de *Tite-Live*. Le ftyle de la *Conſpiration de Veniſe* eft comparable à celui de *Salluſte*. On voit que l'abbé de *Saint-Réal* l'avait pris pour modèle ; et peut-être l'a-t-il furpaffé. Tous les autres écrits dont on vient de parler femblent être d'une création nouvelle. C'eft-là fur-tout ce qui diftingue cet âge illuftre; car pour des favans et des commentateurs, le feizième et le dix-feptième fiècle en avaient beaucoup produit ; mais le vrai génie en aucun genre n'était encore développé. *Saint-Réal.*

Qui croirait que tous ces bons ouvrages en profe n'auraient probablement jamais exifté, s'ils n'avaient été précédés par la poëfie? c'eft pourtant la deftinée de l'efprit humain dans toutes les nations : les vers furent par-tout les premiers enfans du génie, et les premiers maîtres d'éloquence.

Les peuples font ce qu'eft chaque homme en particulier. *Platon* et *Cicéron* commencèrent par faire des vers. On ne pouvait encore citer un paffage noble et fublime de profe françaife, quand on favait par cœur le peu de belles ftances que laiffa *Malherbe;* et il y a grande apparence que fans *Pierre Corneille*, le génie des profateurs ne fe ferait pas développé. Le grand *Corneille.*

Cet homme eft d'autant plus admirable qu'il

n'était environné que de très-mauvais modèles quand il commença à donner des tragédies. Ce qui devait encore lui fermer le bon chemin, c'eſt que ces mauvais modèles étaient eſtimés; et, pour comble de découragement, ils étaient favoriſés par le cardinal de *Richelieu*, le protecteur des gens de lettres et non pas du bon goût. Il récompenſait de mépriſables écrivains qui d'ordinaire ſont rampans; et, par une hauteur d'eſprit ſi bien placée ailleurs, il voulait abaiſſer ceux en qui il ſentait avec quelque dépit un vrai génie, qui rarement ſe plie à la dépendance. Il eſt bien rare qu'un homme puiſſant, quand il eſt lui-même artiſte, protége ſincèrement les bons artiſtes.

Corneille eut à combattre ſon ſiècle, ſes rivaux et le cardinal de *Richelieu*. Je ne répéterai point ici ce qui a été écrit ſur le Cid. Je remarquerai ſeulement que l'académie, dans ſes judicieuſes déciſions entre *Corneille* et *Scudéri*, eut trop de complaiſance pour le cardinal de *Richelieu*, en condamnant l'amour de *Chimène*. Aimer le meurtrier de ſon père, et pourſuivre la vengeance de ce meurtre, était une choſe admirable. Vaincre ſon amour eût été un défaut capital dans l'art tragique, qui conſiſte principalement dans les combats du cœur. Mais l'art était inconnu alors à tout le monde, hors à l'auteur.

Le Cid ne fut pas le ſeul ouvrage de *Corneille* que le cardinal de *Richelieu* voulut rabaiſſer. L'abbé d'*Aubignac* nous apprend que ce miniſtre déſapprouva *Polyeucte*.

Le Cid, après tout, était une imitation très-embellie de *Guillain de Caſtro*, (*hh*) et en pluſieurs

(*hh*) Il y avait deux tragédies eſpagnoles ſur ce ſujet : le Cid de *Guillain de Caſtro*, et l'Honrador de ſu padre de *Jean-Baptiſte Diamante*. *Corneille* imita autant de ſcènes de *Diamante* que de *Caſtro*.

endroits une traduction. Cinna qui le fuivit était unique. J'ai connu un ancien domeftique de la maifon de *Condé*, qui difait que le grand *Condé*, à l'âge de vingt ans, étant à la première repréfentation de Cinna, verfa des larmes à ces paroles d'*Augufte*:

Je fuis maître de moi, comme de l'univers;
Je le fuis, je veux l'être. O fiècles! ô mémoire!
Conférvez à jamais ma nouvelle victoire.
Je triomphe aujourd'hui du plus jufte courroux
De qui le fouvenir puiffe aller jufqu'à vous!
Soyons amis, Cinna; c'eft moi qui t'en convie.

C'étaient-là des larmes de héros. Le grand *Corneille* fefant pleurer le grand *Condé* d'admiration, eft une époque bien célèbre dans l'hiftoire de l'efprit humain.

La quantité de pièces indignes de lui qu'il fit plufieurs années après, n'empêcha pas la nation de le regarder comme un grand homme; ainfi que les fautes confidérables d'*Homère* n'ont jamais empêché qu'il ne fût fublime. C'eft le privilége du vrai génie, et fur-tout du génie qui ouvre une carrière, de faire impunément de grandes fautes.

Racine.

Corneille s'était formé tout feul; mais *Louis XIV*, *Colbert*, *Sophocle* et *Euripide* contribuèrent tous à former *Racine*. Une ode, qu'il compofa à l'âge de dix-huit ans pour le mariage du roi, lui attira un préfent qu'il n'attendait pas, et le détermina à la poëfie. Sa réputation s'eft accrue de jour en jour, et celle des ouvrages de *Corneille* a un peu diminué.



La raiſon en eſt que *Racine*, dans tous ſes ouvrages, depuis ſon Alexandre, eſt toujours élégant, toujours correct, toujours vrai; qu'il parle au cœur, et que l'autre manque trop ſouvent à tous ſes devoirs. *Racine* paſſa de bien loin et les Grecs et *Corneille* dans l'intelligence des paſſions, et porta la douce harmonie de la poëſie, ainſi que les grâces de la parole, au plus haut point où elles puiſſent parvenir. Ces hommes enſeignèrent à la nation à penſer, à ſentir et à s'exprimer. Leurs auditeurs, inſtruits par eux ſeuls, devinrent enfin des juges ſévères pour ceux mêmes qui les avaient éclairés.

Il y avait très-peu de perſonnes en France, du temps du cardinal de *Richelieu*, capables de diſcerner les défauts du Cid; et, en 1702, quand Athalie, le chef-d'œuvre de la ſcène, fut repréſentée chez madame la ducheſſe de Bourgogne, les courtiſans ſe crurent aſſez habiles pour la condamner. Le temps a vengé l'auteur; mais ce grand homme eſt mort, ſans jouir du ſuccès de ſon plus admirable ouvrage. Un nombreux parti ſe piqua toujours de ne pas rendre juſtice à *Racine*. Madame de *Sévigné*, la première perſonne de ſon ſiècle pour le ſtyle épiſtolaire, et ſur-tout pour conter des bagatelles avec grâce, croit toujours que *Racine n'ira pas loin*. Elle en jugeait comme du café, dont elle dit *qu'on ſe déſabuſera bientôt*. Il faut du temps pour que les réputations mûriſſent.

Moliere. La ſingulière deſtinée de ce ſiècle rendit *Molière* contemporain de *Corneille* et de *Racine*. Il n'eſt pas vrai que *Molière*, quand il parut, eut trouvé le théâtre abſolument dénué de bonnes comédies.

Corneille lui-même avait donné le Menteur, pièce de caractère et d'intrigue, prife du théâtre efpagnol, comme le Cid; et *Molière* n'avait encore fait paraître que deux de fes chefs-d'œuvre, lorfque le public avait la Mère coquette de *Quinault*, pièce à la fois de caractère et d'intrigue, et même modèle d'intrigue. Elle eft de 1664; c'eft la première comédie où l'on ait peint ceux que l'on a appelés depuis les *marquis*. La plupart des grands feigneurs de la cour de *Louis XIV* voulaient imiter cet air de grandeur, d'éclat et de dignité qu'avait leur maître. Ceux d'un ordre inférieur copiaient la hauteur des premiers; et il y en avait enfin, et même en grand nombre, qui pouffaient cet air avantageux, et cette envie dominante de fe faire valoir, jufqu'au plus grand ridicule.

Ce défaut dura long-temps. *Molière* l'attaqua fouvent; et il contribua à défaire le public de ces importans fubalternes, ainfi que de l'affectation des *précieufes*, du pédantifme des *femmes favantes*, de la robe et du latin des médecins. *Molière* fut, fi on ofe le dire, un légiflateur des bienféances du monde. Je ne parle ici que de ce fervice rendu à fon fiècle; on fait affez fes autres mérites.

C'était un temps digne de l'attention des temps à venir que celui où les héros de *Corneille* et de *Racine*, les perfonnages de *Molière*, les fymphonies de *Lulli* toutes nouvelles pour la nation, et (puifqu'il ne s'agit ici que des arts) les voix des *Boffuet* et des *Bourdaloue* fe fefaient entendre à *Louis XIV*; à *Madame* fi célèbre par fon goût, à un *Condé*, à un *Turenne*, à un *Colbert*, et à cette foule d'hommes

fupérieurs qui parurent en tout genre. Ce temps ne fe trouvera plus, où un duc de *la Rochefoucauld*, l'auteur des *Maximes*, au fortir de la converfation d'un *Pafcal* et d'un *Arnaud*, allait au théâtre de *Corneille*.

Boileau. *Defpréaux* s'élevait au niveau de tant de grands hommes, non point par fes premières fatires, car les regards de la poftérité ne s'arrêteront point fur les *embarras de Paris*, et fur les noms des *Caffaigne* et des *Cotin;* mais il inftruifait cette poftérité, par fes belles épîtres, et fur-tout par fon Art poëtique, où *Corneille* eût trouvé beaucoup à apprendre.

La Fontaine. *La Fontaine*, bien moins châtié dans fon ftyle, bien moins correct dans fon langage, mais unique dans fa naïveté et dans les grâces qui lui font propres, fe mit, par les chofes les plus fimples, prefqu'à côté de ces hommes fublimes.

Quinault. *Quinault*, dans un genre tout nouveau, et d'autant plus difficile qu'il paraît plus aifé, fut digne d'être placé avec tous ces illuftres contemporains. On fait avec quelle injuftice *Boileau* voulut le décrier. Il manquait à *Boileau* d'avoir facrifié aux grâces : il chercha en vain toute fa vie à humilier un homme qui n'était connu que par elles. Le véritable éloge d'un poëte, c'eft qu'on retienne fes vers. On fait par cœur des fcènes entières de *Quinault;* c'eft un avantage qu'aucun opéra d'Italie ne pourrait obtenir. La mufique françaife eft demeurée dans une fimplicité qui n'eft plus du goût d'aucune nation. Mais la fimple et belle nature, qui fe montre fouvent dans *Quinault* avec tant de charmes, plaît encore dans toute l'Europe à ceux qui poffèdent notre langue, et qui ont

le goût cultivé. Si l'on trouvait dans l'antiquité un poëme comme *Armide* ou comme *Atys*, avec quelle idolâtrie il ferait reçu! mais *Quinault* était moderne.

Tous ces grands hommes furent connus et protégés de *Louis XIV*, excepté *la Fontaine*. Son extrême fimplicité, pouffée jufqu'à l'oubli de foi-même, l'écartait d'une cour qu'il ne cherchait pas. Mais le duc de Bourgogne l'accueillit; et il reçut dans fa vieilleffe quelques bienfaits de ce prince. Il était, malgré fon génie, prefque auffi fimple que les héros de fes fables. Un prêtre de l'oratoire, nommé *Pouget*, fe fit un grand mérite d'avoir traité cet homme de mœurs fi innocentes, comme s'il eût parlé à la *Brinvilliers* et à la *Voifin*. Ses contes ne font que ceux du *Pogge*, de l'*Ariofte* et de la reine de Navarre. Si la volupté eft dangereufe, ce ne font pas des plaifanteries qui infpirent cette volupté. On pourrait appliquer à *la Fontaine* fon aimable fable *des animaux malades de la pefte*, qui s'accufent de leurs fautes : on y pardonne tout aux lions, aux loups et aux ours : et un animal innocent eft dévoué pour avoir mangé un peu d'herbe.

Dans l'école de ces génies, qui feront les délices et l'inftruction des fiècles à venir, il fe forma une foule d'efprits agréables, dont on a une infinité de petits ouvrages délicats qui font l'amufement des honnêtes gens, ainfi que nous avons eu beaucoup de peintres gracieux, qu'on ne met pas à côté des *Pouffin*, des *le Sueur*, des *le Brun*, des *le Moine* et des *Vanloo*.

Cependant, vers la fin du règne de *Louis XIV*, *La Motte.* deux hommes percèrent la foule des genies médiocres,

et eurent beaucoup de réputation L'un était *la Motte-Houdart*, (*ii*) homme d'un efprit plus fage et plus étendu que fublime, écrivain délicat et méthodique en profe, mais manquant fouvent de feu et d'élégance dans fa poëfie, et même de cette exactitude qu'il n'eft permis de négliger qu'en faveur du fublime. Il donna d'abord de belles ftances plutôt que de belles odes. Son talent déclina bientôt après; mais beaucoup de beaux morceaux qui nous reftent de lui en plus d'un genre, empêcheront toujours qu'on ne le mette au rang des auteurs méprifables. Il prouva que dans l'art d'écrire, on peut être encore quelque chofe au fecond rang.

Rouffeau. L'autre était *Rouffeau* qui, avec moins d'efprit, moins de fineffe et de facilité que *la Motte*, eut beaucoup plus de talent pour l'art des vers. Il ne fit des odes qu'après *la Motte*; mais il les fit plus belles, plus variées, plus remplies d'images. Il égala dans fes pfaumes l'onction et l'harmonie qu'on remarque dans les cantiques de *Racine*. Ses épigrammes font mieux travaillées que celles de *Marot*. Il réuffit bien moins dans les opéra qui demandent de la fenfibilité, dans les comédies qui veulent de la gaieté, et dans les épîtres morales qui veulent de la vérité; tout cela lui manquait. Ainfi il échoua dans ces genres qui lui étaient étrangers.

Il aurait corrompu la langue françaife, fi le ftyle marotique, qu'il employa dans des ouvrages férieux, avait été imité. Mais heureufement ce mélange de la pureté de notre langue avec la difformité de celle qu'on parlait il y a deux cents ans, n'a été qu'une

(*ii*) Voyez le Catalogue des écrivains, à l'article *la Motte*.

mode paſſagère. Quelques-unes de ſes épîtres ſont des imitations un peu forcées de *Deſpréaux*, et ne ſont pas fondées ſur des idées auſſi claires, et ſur des vérités reconnues : *le vrai ſeul eſt aimable.*

Il dégénéra beaucoup dans les pays étrangers; ſoit que l'âge et les malheurs euſſent affaibli ſon génie, ſoit que ſon principal mérite, conſiſtant dans le choix des mots et dans les tours heureux, mérite plus néceſſaire et plus rare qu'on ne penſe, il ne fût plus à portée des mêmes ſecours. Il pouvait, loin de ſa patrie, compter parmi ſes malheurs celui de n'avoir plus de critiques ſévères.

Ses longues infortunes eurent leur ſource dans un amour-propre indomptable, et trop mêlé de jalouſie et d'animoſité. Son exemple doit être une leçon frappante pour tout homme à talens; mais on ne le conſidère ici que comme un écrivain qui n'a pas peu contribué à l'honneur des lettres.

Il ne s'éleva guère de grands génies depuis les beaux jours de ces artiſtes illuſtres, et à peu-près vers le temps de la mort de *Louis XIV*, la nature ſembla ſe repoſer.

La route était difficile au commencement du ſiècle, parce que perſonne n'y avait marché : elle l'eſt aujourd'hui, parce qu'elle a été battue. Les grands hommes du ſiècle paſſé ont enſeigné à penſer et à parler; ils ont dit ce qu'on ne ſavait pas. Ceux qui leur ſuccèdent ne peuvent guère dire que ce qu'on ſait. Enfin, une eſpèce de dégoût eſt venue de la multitude des chefs-d'œuvre.

Le ſiècle de *Louis XIV* a donc en tout la deſtinée des ſiècles de *Léon X*, d'*Auguſte*, d'*Alexandre*. Les terres

qui firent naître dans ces temps illustres tant de fruits du génie avaient été long-temps préparées auparavant. On a cherché en vain dans les causes morales et dans les causes physiques la raison de cette tardive fécondité, suivie d'une longue stérilité. La véritable raison est que chez les peuples qui cultivent les beaux arts, il faut beaucoup d'années pour épurer la langue et le goût. Quand les premiers pas sont faits, alors les génies se développent; l'émulation, la faveur publique prodiguée à ces nouveaux efforts, excitent tous les talens. Chaque artiste saisit en son genre les beautés naturelles que ce genre comporte. Quiconque approfondit la théorie des arts purement de génie, doit, s'il a quelque génie lui-même, savoir que ces premières beautés, ces grands traits naturels qui appartiennent à ces arts, et qui conviennent à la nation pour laquelle on travaille, sont en petit nombre. Les sujets et les embellissemens propres aux sujets ont des bornes bien plus resserrées qu'on ne pense. L'abbé *du Bos*, homme d'un très-grand sens, qui écrivait son traité sur la poësie et sur la peinture, vers l'an 1714, trouva que dans toute l'histoire de France il n'y avait de vrai sujet de poëme épique que la destruction de la ligue par *Henri le grand*. Il devait ajouter que les embellissemens de l'épopée, convenables aux Grecs, aux Romains, aux Italiens du quinzième et du seizième siècle, étant proscrits parmi les Français, les Dieux de la fable, les oracles, les héros invulnérables, les monstres, les sortilèges, les métamorphoses, les aventures romanesques n'étant plus de saison, les beautés propres au poëme épique sont renfermées dans un cercle très-étroit. Si donc il se trouve jamais quelque artiste qui

s'empare

s'empare des feuls ornemens convenables au temps, au fujet, à la nation, et qui exécute ce qu'on a tenté, ceux qui viendront après lui trouveront la carrière remplie.

Il en eft de même dans l'art de la tragédie. Il ne faut pas croire que les grandes paffions tragiques et les grands fentimens puiffent fe varier à l'infini d'une manière neuve et frappante. Tout a fes bornes.

La haute comédie a les fiennes. Il n'y a dans la nature humaine qu'une douzaine, tout au plus, de caractères vraiment comiques et marqués de grands traits. L'abbé *du Bos*, faute de génie, croit que les hommes de génie peuvent encore trouver une foule de nouveaux caractères; mais il faudrait que la nature en fît. Il s'imagine que ces petites différences, qui font dans les caractères des hommes, peuvent être maniées auffi heureufement que les grands fujets. Les nuances, à la vérité, font innombrables, mais les couleurs éclatantes font en petit nombre; et ce font ces couleurs primitives qu'un grand artifte ne manque pas d'employer.

L'éloquence de la chaire, et fur-tout celle des oraifons funèbres, font dans ce cas. Les vérités morales une fois annoncées avec éloquence, les tableaux des misères et des faibleffes humaines, des vanités de la grandeur, des ravages de la mort, étant faits par des mains habiles, tout cela devient lieu commun. On eft réduit ou à imiter ou à s'égarer. Un nombre fuffifant de fables étant compofé par un *la Fontaine*, tout ce qu'on y ajoute rentre dans la même morale, et prefque dans les mêmes aventures. Ainfi donc le génie n'a qu'un fiècle, après quoi il faut qu'il dégénère.

Les genres dont les fujets fe renouvellent fans ceffe, comme l'hiftoire, les obfervations phyfiques, et qui ne demandent que du travail, du jugement et un efprit commun, peuvent plus aifément fe foutenir; et les arts de la main, comme la peinture, la fculpture, peuvent ne pas dégénérer, quand ceux qui gouvernent ont, à l'exemple de *Louis XIV*, l'attention de n'employer que les meilleurs artiftes. Car on peut en peinture et en fculpture, traiter cent fois les mêmes fujets: on peint encore la fainte famille, quoique *Raphaël* ait déployé dans ce fujet toute la fupériorité de fon art; mais on ne ferait pas reçu à traiter Cinna, Andromaque, l'Art poëtique, le Tartuffe.

Il faut encore obferver que le fiècle paffé ayant inftruit le préfent, il eft devenu fi facile d'écrire des chofes médiocres qu'on a été inondé de livres frivoles; et ce qui encore eft bien pis, de livres férieux inutiles: mais parmi cette multitude de médiocres écrits, mal devenu néceffaire dans une ville immenfe, opulente et oifive, où une partie des citoyens s'occupe fans ceffe à amufer l'autre, il fe trouve de temps en temps d'excellens ouvrages, ou d'hiftoire, ou de réflexions, ou de cette littérature légère qui délaffe toutes fortes d'efprits.

La nation françaife eft de toutes les nations celle qui a produit le plus de ces ouvrages. Sa langue eft devenue la langue de l'Europe: tout y a contribué; les grands auteurs du fiècle de *Louis XIV*; ceux qui les ont fuivis; les pafteurs calviniftes réfugiés, qui ont porté l'éloquence, la méthode dans les pays étrangers; un *Bayle* fur-tout qui, écrivant en Hollande, s'eft fait lire de toutes les nations; un *Rapin de*

Thoyras, qui a donné en français la seule bonne histoire d'Angleterre; (*) un *Saint-Evremond*, dont toute la cour de Londres recherchait le commerce; la duchesse de *Mazarin*, à qui l'on ambitionnait de plaire; madame d'*Olbreuse*, devenue duchesse de *Zell*, qui porta en Allemagne toutes les grâces de sa patrie. L'esprit de société est le partage naturel des Français: c'est un mérite et un plaisir dont les autres peuples ont senti le besoin. La langue française est de toutes les langues celle qui exprime avec le plus de facilité, de netteté et de délicatesse tous les objets de la conversation des honnêtes gens, et par-là elle contribue dans toute l'Europe à un des plus grands agrémens de la vie.

CHAPITRE XXXIII.

Suite des arts.

A l'égard des arts qui ne dépendent pas uniquement de l'esprit, comme la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture, ils n'avaient fait que de faibles progrès en France, avant le temps qu'on nomme *le siècle de Louis XIV*. La musique était au berceau: quelques chansons languissantes, quelques airs de violon, de guitare et de théorbe, la plupart même composés en Espagne, étaient tout ce qu'on connaissait. *Lulli* étonna par son goût et par sa science. Il fut le premier en France qui fit des basses, des milieux et des fugues. On avait d'abord quelque peine à exécuter ses compositions, qui

Musique.

Lulli.

(*) Celle de M. *Hume* n'avait pas encore paru.

paraiſſent aujourd'hui ſi ſimples et ſi aiſées. Il y a de nos jours mille perſonnes qui ſavent la muſique, pour une qui la ſavait du temps de *Louis XIII;* et l'art s'eſt perfectionné dans cette progreſſion. Il n'y a point de grande ville qui n'ait des concerts publics; et Paris même alors n'en avait pas. Vingt-quatre violons du roi étaient toute la muſique de la France.

Les connaiſſances qui appartiennent à la muſique et aux arts qui en dépendent, ont fait tant de progrès que ſur la fin du règne de *Louis XIV* on a inventé l'art de noter la danſe; de ſorte qu'aujourd'hui il eſt vrai de dire qu'on danſe à livre ouvert.

Architecture. Nous avions eu de très-grands architectes du temps de la régence de *Marie de Médicis.* Elle fit élever le palais du Luxembourg dans le goût toſcan, pour honorer ſa patrie, et pour embellir la nôtre. Le même de *Broſſe*, dont nous avons le portail de Saint-Gervais, bâtit le palais de cette reine, qui n'en jouit jamais. Il s'en fallut beaucoup que le cardinal de *Richelieu*, avec autant de grandeur dans l'eſprit, eût autant de goût qu'elle. Le palais cardinal, qui eſt aujourd'hui le palais royal, en eſt la preuve. Nous conçûmes les plus grandes eſpérances, quand nous vîmes élever cette belle façade du louvre, qui fait tant déſirer l'achevement de ce palais. Beaucoup de citoyens ont conſtruit des édifices magnifiques, mais plus recherchés pour l'intérieur que recommandables par des dehors dans le grand goût, et qui ſatisfont le luxe des particuliers, encore plus qu'ils n'embelliſſent la ville.

Colbert, le Mécène de tous les arts, forma une académie d'architecture, en 1671. C'eſt peu d'avoir des *Vitruves*, il faut que les *Auguſtes* les emploient.

Il faut auſſi que les magiſtrats municipaux ſoient animés par le zèle et éclairés par le goût. S'il y avait eu deux ou trois prévôts des marchands, comme le préſident *Turgot*, on ne reprocherait pas à la ville de Paris cet hôtel-de-ville mal conſtruit et mal ſitué ; cette place ſi petite et ſi irrégulière, qui n'eſt célèbre que par des gibets et de petits feux de joie ; ces rues étroites dans les quartiers les plus fréquentés, et enfin un reſte de barbarie, au milieu de la grandeur et dans le ſein de tous les arts.

La peinture commença ſous *Louis XIII* avec *le Pouſſin*. Il ne faut point compter les peintres médiocres qui l'ont précédé. Nous avons eu toujours depuis lui de grands peintres ; non pas dans cette profuſion qui fait une des richeſſes de l'Italie ; mais, ſans nous arrêter à un *le Sueur* qui n'eut d'autre maître que lui-même, à un *le Brun* qui égala les Italiens dans le deſſein et dans la compoſition, nous avons eu plus de trente peintres qui ont laiſſé des morceaux très-dignes de recherches. Les étrangers commencent à nous les enlever. J'ai vu chez un grand roi des galeries et des appartemens qui ne ſont ornés que de nos tableaux, dont peut-être nous ne voulions pas connaître aſſez le mérite. J'ai vu en France refuſer douze mille livres d'un tableau de *Santerre*. Il n'y a guère dans l'Europe de plus vaſtes ouvrages de peinture que le plafond de *le Moine* à Verſailles ; et je ne Peinture.

fais s'il y en a de plus beaux. Nous avons eu depuis *Vanloo* qui, chez les étrangers même, paſſait pour le premier de ſon temps.

Académie de peintres français à Rome.

Non ſeulement *Colbert* donna à l'académie de peinture la forme qu'elle a aujourd'hui; mais, en 1667, il engagea *Louis XIV* à en établir une à Rome. On acheta dans cette métropole un palais, où loge le directeur. On y envoie les élèves qui ont remporté des prix à l'académie de Paris. Ils y ſont inſtruits et entretenus aux frais du roi : ils y deſſinent les antiques; ils étudient *Raphaël* et *Michel Ange*. C'eſt un noble hommage que rendit à Rome ancienne et nouvelle, le déſir de l'imiter; et on n'a pas même ceſſé de rendre cet hommage, depuis que les immenſes collections de tableaux d'Italie amaſſées par le roi et par le duc d'Orléans, et les chefs-d'œuvre de ſculpture que la France a produits, nous ont mis en état de ne point chercher ailleurs des maîtres.

Sculpture.

C'eſt principalement dans la ſculpture que nous avons excellé, et dans l'art de jeter en fonte d'un ſeul jet des figures équeſtres coloſſales.

Si l'on trouvait un jour, ſous des ruines, des morceaux tels que les bains d'*Apollon*, expoſés aux injures de l'air dans les boſquets de Verſailles, le tombeau du cardinal de *Richelieu*, trop peu montré au public, dans la chapelle de ſorbonne, la ſtatue équeſtre de *Louis XIV*, faite à Paris pour décorer Bordeaux, le *Mercure* dont *Louis XV* a fait préſent au roi de Pruſſe, et tant d'autres ouvrages égaux à ceux que je cite; il eſt à croire que ces productions

de nos jours feraient mifes à côté de la plus belle antiquité grecque.

Nous avons égalé les anciens dans les médailles. Médailles. *Varin* fut le premier qui tira cet art de la médiocrité, fur la fin du règne de *Louis XIII*. C'eft maintenant une chofe admirable que ces poinçons et ces quarrés qu'on voit rangés par ordre hiftorique dans l'endroit de la galerie du louvre occupé par les artiftes. Il y en a pour deux millions, et la plupart font des chefs-d'œuvre.

On n'a pas moins réuffi dans l'art de graver les Gravure. pierres précieufes. Celui de multiplier les tableaux, de les éternifer par le moyen des planches en cuivre, de tranfmettre facilement à la poftérité, toutes les repréfentations de la nature et de l'art, était encore très-informe en France avant ce fiècle. C'eft un des arts des plus agréables et des plus utiles. On le doit aux Florentins, qui l'inventèrent vers le milieu du quinzième fiècle; et il a été pouffé plus loin en France que dans le lieu même de fa naiffance, parce qu'on y a fait un plus grand nombre d'ouvrages en ce genre. Les recueils des eftampes du roi ont été fouvent un des plus magnifiques préfens qu'il ait faits aux ambaffadeurs. La cifelure en or et en argent, qui dépend du deffein et du goût, a été portée à la plus grande perfection dont la main de l'homme foit capable.

Après avoir ainfi parcouru tous ces arts, qui Chirurgie. contribuent aux délices des particuliers et à la gloire de l'Etat, ne paffons pas fous filence le plus utile de tous les arts, dans lequel les Français furpaffent toutes les nations du monde : je veux

parler de la chirurgie, dont les progrès furent ſi rapides et ſi célèbres dans ce ſiècle, qu'on venait à Paris des bouts de l'Europe, pour toutes les cures et pour toutes les opérations qui demandaient une dextérité non commune. Non-ſeulement il n'y avait guère d'excellens chirurgiens qu'en France; mais c'était dans ce ſeul pays qu'on fabriquait parfaitement les inſtrumens néceſſaires : il en fourniſſait tous ſes voiſins; et je tiens du célèbre *Cheſelden*, le plus grand chirurgien de Londres, que ce fut lui qui commença à faire fabriquer à Londres, en 1715, les inſtrumens de ſon art. La médecine, qui ſervait à perfectionner la chirurgie, ne s'éleva pas en France au-deſſus de ce qu'elle était en Angleterre, et ſous le fameux *Boerhaave* (*ii*) en Hollande; mais il arriva à la médecine, comme à la philoſophie, d'atteindre à la perfection dont elle eſt capable, en profitant des lumières de nos voiſins.

Voilà en général un tableau fidèle des progrès de l'eſprit humain chez les Français dans ce ſiècle, qui commença au temps du cardinal de *Richelieu*, et qui finit de nos jours. Il ſera difficile qu'il ſoit ſurpaſſé; et s'il l'eſt en quelques genres, il reſtera le modèle des âges encore plus fortunés, qu'il aura fait naître.

(*ii*) Chez les Hollandais la diphtongue *oe* ſe prononce *ou*.

CHAPITRE XXXIV.

Des beaux arts en Europe, du temps de Louis XIV.

NOUS avons assez insinué dans tout le cours de cette histoire que les désastres publics dont elle est composée, et qui se succèdent les uns aux autres presque sans relâche, sont à la longue effacés des registres des temps. Les détails et les ressorts de la politique tombent dans l'oubli. Les bonnes lois, les instituts, les monumens produits par les sciences et par les arts, subsistent à jamais.

La foule des étrangers qui voyagent aujourd'hui à Rome, non en pélerins, mais en hommes de goût, s'informe peu de *Grégoire VII* et de *Boniface VIII;* ils admirent les temples que les *Bramante* et les *Michel Ange* ont élevés, les tableaux des *Raphaël*, les sculptures des *Bernini;* s'ils ont de l'esprit, ils lisent l'*Arioste* et le *Tasse;* et ils respectent la cendre de *Galilée*. En Angleterre on parle un moment de *Cromwell;* on ne s'entretient plus des guerres de la *Rose blanche;* mais on étudie *Newton* des années entières; on n'est point étonné de lire dans son épitaphe qu'*il a été la gloire du genre humain*, et on le serait beaucoup si on voyait en ce pays les cendres d'aucun homme d'Etat honorées d'un pareil titre.

Je voudrais ici pouvoir rendre justice à tous les grands hommes qui ont comme lui illustré leur patrie dans le dernier siècle. J'ai appelé ce siècle

Pourquoi ce siècle est celui de *Louis XIV*.

celui de *Louis XIV*, non-feulement parce que ce monarque a protégé les arts beaucoup plus que tous les rois fes contemporains enfemble, mais encore parce qu'il a vu renouveler trois fois toutes les générations des princes de l'Europe. J'ai fixé cette époque à quelques années avant *Louis XIV*, et à quelques années après lui; c'eft en effet dans cet efpace de temps que l'efprit humain a fait les plus grands progrès.

Milton. Les Anglais ont plus avancé vers la perfection prefqu'en tous les genres, depuis 1660 jufqu'à nos jours, que dans tous les fiècles précédens. Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit ailleurs de *Milton*. Il eft vrai que plufieurs critiques lui reprochent la bizarrerie dans fes peintures, fon paradis des fots, fes murailles d'albâtre qui entourent le paradis terreftre; fes diables qui de géans qu'ils étaient fe transforment en pygmées pour tenir moins de place au confeil, dans une grande falle toute d'or bâtie en enfer: les canons qu'on tire dans le ciel, les montagnes qu'on s'y jette à la tête; des anges à cheval, des anges qu'on coupe en deux, et dont les parties fe rejoignent foudain. On fe plaint de fes longueurs, de fes répétitions; on dit qu'il n'a égalé ni *Ovide* ni *Héfiode*, dans fa longue defcription de la manière dont la terre, les animaux et l'homme furent formés. On cenfure fes differtations fur l'aftronomie qu'on croit trop sèches, et fes inventions, qu'on croit plus extravagantes que merveilleufes, plus dégoûtantes que fortes; telles font une longue chauffée fur le chaos; le péché et la mort amoureux l'un de l'autre, qui ont des enfans

de leur incefte; et la mort *qui lève le nez pour renifler à travers l'immenfité du chaos le changement arrivé à la terre, comme un corbeau qui fent les cadavres;* cette mort qui flaire l'odeur du péché, qui frappe de fa maffue pétrifique fur le froid et fur le fec; ce froid et ce fec, avec le chaud et l'humide qui, devenus quatre braves généraux d'armée, conduifent en bataille des embryons d'atomes armés à la légère. Enfin on s'eft épuifé fur les critiques, mais on ne s'épuife pas fur les louanges. *Milton* refte la gloire et l'admiration de l'Angleterre : on le compare à *Homère*, dont les défauts font auffi grands; et on le met au-deffus du *Dante*, dont les imaginations font encore plus bizarres.

Dryden.

Dans le grand nombre des poëtes agréables qui décorèrent le règne de *Charles II*, comme les *Waller*, les comtes de *Dorfet* et de *Rochefter*, le duc de *Buckingham*, &c. on diftingue le célèbre *Dryden*, qui s'eft fignalé dans tous les genres de poëfie : fes ouvrages font pleins de détails naturels à la fois et brillans, animés, vigoureux, hardis, paffionnés; mérite qu'aucun poëte de fa nation n'égale, et qu'aucun ancien n'a furpaffé. Si *Pope*, qui eft venu après lui, n'avait pas, fur la fin de fa vie, fait fon *Effai fur l'homme*, il ne ferait pas comparable à *Dryden*.

Pope.

Nulle nation n'a traité la morale en vers avec plus d'énergie et de profondeur que la nation anglaife; c'eft là, ce me femble, le plus grand mérite de fes poëtes.



Il y a une autre forte de littérature variée, qui demande un efprit plus cultivé et plus univerfel; c'eft

celle qu'*Addiſſon* a poſſédée ; non-ſeulement il s'eſt immortaliſé par ſon Caton, la ſeule tragédie anglaiſe écrite avec une élégance et une nobleſſe continue; mais ſes autres ouvrages de morale et de critique reſpirent le goût ; on y voit par-tout le bon ſens paré des fleurs de l'imagination ; ſa manière d'écrire eſt un excellent modèle en tout pays. Il y a du doyen *Swift* pluſieurs morceaux dont on ne trouve aucun exemple dans l'antiquité ; c'eſt *Rabelais* perfectionné.

Les Anglais n'ont guère connu les oraiſons funèbres; ce n'eſt pas la coutume chez eux de louer des rois et des reines dans les égliſes ; mais l'éloquence de la chaire, qui était très-groſſière à Londres avant *Charles II*, ſe forma tout d'un coup. L'évêque *Burnet* avoue dans ſes mémoires, que ce fut en imitant les Français. Peut-être ont-ils ſurpaſſé leurs maîtres : leurs ſermons ſont moins compaſſés, moins affectés, moins déclamateurs qu'en France.

Il eſt encore remarquable que ces inſulaires ſéparés du reſte du monde, et inſtruits ſi tard, aient acquis pour le moins autant de connaiſſances de l'antiquité qu'on en a pu raſſembler dans Rome, qui a été ſi long-temps le centre des nations. *Marsham* a percé dans les ténèbres de l'ancienne Egypte; il n'y a point de Perſan qui ait connu la religion de *Zoroaſtre* comme le ſavant *Hyde*. L'hiſtoire de *Mahomet* et des temps qui le précèdent était ignorée des Turcs, et a été développée par l'anglais *Sale*, qui a voyagé ſi utilement en Arabie.

Il n'y a point de pays au monde où la religion chrétienne ait été ſi fortement combattue, et défendue ſi ſavamment qu'en Angleterre. Depuis *Henri VIII*

jusqu'à *Cromwell*, on avait disputé et combattu comme cette ancienne espèce de gladiateurs qui descendaient dans l'arène, un cimeterre à la main, et un bandeau sur les yeux. Quelques légères différences dans le culte et dans le dogme avaient produit des guerres horribles; et quand, depuis la restauration jusqu'à nos jours, on a attaqué tout le christianisme presque chaque année, ces disputes n'ont pas excité le moindre trouble; on n'a répondu qu'avec la science : autrefois c'était avec le fer et la flamme.

C'est sur-tout en philosophie que les Anglais ont été les maîtres des autres nations. Il ne s'agissait plus de systêmes ingénieux. Les fables des Grecs devaient disparaître depuis long-temps, et les fables des modernes ne devaient jamais paraître. Le chancelier *Bacon* avait commencé par dire qu'on devait interroger la nature d'une manière nouvelle, qu'il fallait faire des expériences : *Boyle* passa sa vie à en faire. Ce n'est pas ici le lieu d'une dissertation physique; il suffit de dire qu'après trois mille ans de vaines recherches, *Newton* *Newton.* est le premier qui ait découvert et démontré la grande loi de la nature par laquelle tous les élémens de la matière s'attirent réciproquement, loi par laquelle tous les astres sont retenus dans leur cours. Il est le premier qui ait vu en effet la lumière; avant lui on ne la connaissait pas. (*)

Ses principes mathématiques, où règne une physique toute nouvelle et toute vraie, sont fondés sur la découverte du calcul qu'on appelle mal-à-propos de *l'infini*, dernier effort de la géométrie, et effort qu'il

(*) Voyez l'avertissement des éditeurs pour le volume des œuvres physiques.

avait fait à vingt-quatre ans. C'eſt ce qui a fait dire à un grand philoſophe, au ſavant *Halley*, qu'*il n'eſt pas permis à un mortel d'atteindre de plus près à la divinité.*

Une foule de bons géomètres, de bons phyſiciens, fut éclairée par ſes découvertes, et animée par lui. *Bradley* trouva enfin l'aberration de la lumière des étoiles fixes, placées au moins à douze millions de millions de lieues loin de notre petit globe.

Ce même *Halley* que je viens de citer eut, quoique ſimple aſtronome, le commandement d'un vaiſſeau du roi, en 1698. C'eſt ſur ce vaiſſeau qu'il détermina la poſition des étoiles du pôle antarctique, et qu'il marqua toutes les variations de la bouſſole dans toutes les parties du globe connu. Le voyage des Argonautes n'était en comparaiſon que le paſſage d'une barque d'un bord de rivière à l'autre. A peine a-t-on parlé dans l'Europe du voyage de *Halley*.

Cette indifférence que nous avons pour les grandes choſes devenues trop familières, et cette admiration des anciens Grecs pour les petites, eſt encore une preuve de la prodigieuſe ſupériorité de notre ſiècle ſur les anciens. *Boileau* en France, le chevalier *Temple* en Angleterre, s'obſtinaient à ne pas reconnaître cette ſupériorité : ils voulaient dépriſer leur ſiècle pour ſe mettre eux-mêmes au deſſus de lui. Cette diſpute entre les anciens et les modernes eſt enfin décidée, du moins en philoſophie. Il n'y a pas un ancien philoſophe qui ſerve aujourd'hui à l'inſtruction de la jeuneſſe chez les nations éclairées.

Locke bien au-deſſus de *Platon*.

Locke ſeul ferait un grand exemple de cet avantage que notre ſiècle a eu ſur les plus beaux âges de la

Gréce. Depuis *Platon* jufqu'à lui, il n'y a rien : perfonne, dans cet intervalle, n'a développé les opérations de notre ame; et un homme qui faurait tout *Platon*, et qui ne faurait que *Platon*, faurait peu, et faurait mal.

C'était, à la vérité, un grec éloquent; fon apologie de *Socrate* eft un fervice rendu aux fages de toutes les nations; il eft jufte de le refpecter, puifqu'il a rendu fi refpectable la vertu malheureufe, et les perfécuteurs fi odieux. On crut long-temps que fa belle morale ne pouvait être accompagnée d'une mauvaife métaphyfique; on en fit prefque un père de l'Eglife, à caufe de fon *Ternaire* que perfonne n'a jamais compris. Mais que penferait-on aujourd'hui d'un philofophe qui nous dirait qu'une matière eft *l'autre*, que le monde eft une figure de douze pentagones, que le feu qui eft une pyramide eft lié à la terre par des nombres? Serait-on bien reçu à prouver l'immortalité et les métempfycofes de l'ame, en difant que le fommeil naît de la veille, la veille du fommeil, le vivant du mort, et le mort du vivant? Ce font-là les raifonnemens qu'on a admirés pendant tant de fiècles; et des idées plus extravagantes encore ont été employées depuis à l'éducation des hommes.

Locke feul a développé *l'entendement humain* dans un livre où il n'y a que des vérités; et, ce qui rend l'ouvrage parfait, toutes ces vérités font claires.

Si l'on veut achever de voir en quoi ce dernier fiècle l'emporte fur tous les autres, on peut jeter les yeux fur l'Allemagne et fur le Nord. Un *Hevelius*, à Dantzick, *Hevelius.* eft le premier aftronome qui ait bien connu la planète de la lune; aucun homme avant lui n'avait mieux examiné le ciel. Parmi les grands hommes que cet âge



a produits, nul ne fait mieux voir que ce siècle peut être appelé celui de *Louis XIV*. *Hevelius* perdit par un incendie une immense bibliothèque : le monarque de France gratifia l'astronome de Dantzick d'un présent fort au-dessus de sa perte.

Munificence singulière de *Louis XIV* envers *Hevelius*.

Mercator, dans le Holstein, fut en géométrie le précurseur de *Newton*; les *Bernouilli*, en Suisse, ont été les dignes disciples de ce grand homme. *Leibnitz* passa quelque temps pour son rival.

Leibnitz.

Ce fameux *Leibnitz* naquit à Leipsick : il mourut en sage, à Hanovre, adorant un Dieu comme *Newton*, sans consulter les hommes. C'était peut-être le savant le plus universel de l'Europe : historien infatigable dans ses recherches, jurisconsulte profond, éclairant l'étude du droit par la philosophie, tout étrangère qu'elle paraît à cette étude : métaphysicien assez délié pour vouloir réconcilier la théologie avec la métaphysique; poëte latin même, et enfin mathématicien assez bon pour disputer au grand *Newton* l'invention du calcul de *l'infini*, et pour faire douter quelque temps entre *Newton* et lui. (*)

C'était alors le bel âge de la géométrie : les mathématiciens s'envoyaient souvent des défis, c'est-à-dire des problêmes à résoudre, à peu-près comme on dit que les anciens rois de l'Egypte et de l'Asie s'envoyaient réciproquement des énigmes à deviner. Les problêmes que se proposaient les géomètres étaient plus difficiles que ces énigmes; il n'y en eut aucun qui demeurât sans solution en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en France. Jamais la correspondance entre les

(*) Voyez l'avertissement des éditeurs pour le volume des œuvres physiques.

philosophes

philofophes ne fut plus univerfelle; *Leibnitz* fervait à l'animer. On a vu une république littéraire établie infenfiblement dans l'Europe malgré les guerres, et malgré les religions différentes. Toutes les fciences, tous les arts ont reçu ainfi des fecours mutuels; les académies ont formé cette république. L'Italie et la Ruffie ont été unies par les lettres. L'Anglais, l'Allemand, le Français allaient étudier à Leyde. Le célèbre médecin *Boerhaave* était confulté à la fois par le pape et par le czar. Ses plus grands élèves ont attiré ainfi les étrangers, et font devenus en quelque forte les médecins des nations; les véritables favans dans chaque genre ont refferré les liens de cette grande fociété des efprits répandue par-tout, et par-tout indépendante. Cette correfpondance dure encore; elle eft une des confolations des maux que l'ambition et la politique répandent fur la terre.

L'Italie, dans ce fiècle, a confervé fon ancienne gloire, quoiqu'elle n'ait eu ni de nouveaux *Taffe*, ni de nouveaux *Raphaël*. C'eft affez de les avoir produits une fois. Les *Chiabrera*, et enfuite les *Zappi*, les *Filicaia* ont fait voir que la délicateffe eft toujours le partage de cette nation. La Mérope de *Maffei*, et les ouvrages dramatiques de *Metaftafio*, font de beaux monumens du fiècle.

L'étude de la vraie phyfique, établie par *Galilée*, s'eft toujours foutenue malgré les contradictions d'une ancienne philofophie trop confacrée. Les *Caffini*, les *Viviani*, les *Manfredi*, les *Bianchini*, les *Zanotti*, et tant d'autres, ont répandu fur l'Italie la même lumière qui éclairait les autres pays; et quoique les principaux rayons de cette lumière vinffent de l'Angleterre, les

écoles italiennes n'en ont point enfin détourné les yeux.

Tous les genres de littérature ont été cultivés dans cette ancienne patrie des arts, autant qu'ailleurs, excepté dans les matières où la liberté de penſer donne plus d'effor à l'eſprit chez d'autres nations. Ce ſiècle ſur-tout a mieux connu l'antiquité que les précédens. L'Italie fournit plus de monumens que toute l'Europe enſemble ; et plus on a déterré de ces monumens, plus la ſcience s'eſt étendue.

On doit ces progrès à quelques ſages, à quelques génies répandus en petit nombre dans quelques parties de l'Europe, preſque tous long-temps obſcurs, et ſouvent perſécutés : ils ont éclairé et conſolé la terre, pendant que les guerres la déſolaient. On peut trouver ailleurs des liſtes de tous ceux qui ont illuſtré l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie. Un étranger ſerait peut-être trop peu propre à apprécier le mérite de tous ces hommes illuſtres. Il ſuffit ici d'avoir fait voir que dans le ſiècle paſſé les hommes ont acquis plus de lumières d'un bout de l'Europe à l'autre que dans tous les âges précédens.

CHAPITRE XXXV.

Affaires eccléfiaftiques. Difputes mémorables.

DES trois ordres de l'Etat, le moins nombreux eft l'Eglife; et ce n'eft que dans le royaume de France que le clergé eft devenu un ordre de l'Etat. C'eft une chofe auffi vraie qu'étonnante, on l'a déjà dit, et rien ne démontre plus le pouvoir de la coutume. Le clergé donc, reconnu pour ordre de l'Etat, eft celui qui a toujours exigé du fouverain la conduite la plus délicate et la plus ménagée. Conferver à la fois l'union avec le fiége de Rome, et foutenir les libertés de l'Eglife gallicane, qui font les droits de l'ancienne Eglife; favoir faire obéir les évêques comme fujets, fans toucher aux droits de l'épifcopat; les foumettre en beaucoup de chofes à la juridiction féculière, et les laiffer juges en d'autres; les faire contribuer aux befoins de l'Etat, et ne pas choquer leurs priviléges: tout cela demande un mélange de dextérité et de fermeté que *Louis XIV* eut prefque toujours.

Evêques non-prêtres.

Le clergé en France fut remis peu à peu dans un ordre et dans une décence dont les guerres civiles et la licence des temps l'avaient écarté. Le roi ne fouffrit plus enfin, ni que les féculiers poffédaffent des bénéfices, fous le nom de confidentiaires, ni que ceux qui n'étaient pas prêtres euffent des évêchés, comme le cardinal *Mazarin* qui avait poffédé l'évêché de Metz, n'étant pas même fous-diacre, et le duc de *Verneuil* qui en avait auffi joui étant féculier.

Ce que payait au roi le clergé de France et des

villes conquifes allait, année commune, à environ deux millions cinq cents mille livres; et depuis, la valeur des efpèces ayant augmenté numériquement, ils ont fecouru l'Etat d'environ quatre millions par année, fous le nom de décimes, de fubvention extraordinaire, de don gratuit. Ce mot et ce privilége de *don gratuit* fe font confervés comme une trace de l'ancien ufage où étaient tous les feigneurs de fiefs, d'accorder des dons gratuits aux rois dans les befoins de l'Etat. Les évêques et les abbés étant feigneurs de fiefs, par un ancien abus, ne devaient que des foldats dans le temps de l'anarchie féodale. Les rois alors n'avaient que leurs domaines comme les autres feigneurs. Lorfque tout changea depuis, le clergé ne changea pas; il conferva l'ufage d'aider l'Etat par des dons gratuits. (39)

Don gratuit.

A cette ancienne coutume qu'un corps qui s'affemble

(39) En France le clergé eft exempt, comme la nobleffe, des tailles et de quelques-uns des droits d'aides. La nobleffe était cenfee remplacer les impôts par fon fervice perfonnel, et le clergé par fes prières. Pendant quelque temps on demanda au pape la permiffion d'impofer des décimes fur le clergé, toujours fous le prétexte de combattre les infidèles ou les hérétiques. Enfin l'ufage de s'adreffer au clergé affemblé, et de fe paffer du confentement de Rome, a prévalu: mais pour ménager Rome qui excommuniait, il n'y a pas encore long-temps, chaque jeudi-faint, les fouverains qui obligeaient le clergé à contribuer aux charges publiques, on donna aux décimes le nom de *don gratuit*. Lorfqu'à la fin du règne de *Louis XIV* on ajouta la capitation et le dixième aux impôts déjà trop onéreux, on n'ofa établir ces nouvelles taxes d'une manière rigoureufe; et le clergé obtint facilement d'être exempt de ces impôts, en payant des dons gratuits plus confidérables. Il eft donc évident qu'il ne doit point ce dernier privilege aux anciens ufages de la nation. Puifque, jufqu'à ce moment, il n'avait joui que des privilèges de la nobleffe, et que la nobleffe a payé ces nouveaux impôts. Cette exemption eft donc une pure grâce accordée par *Louis XIV*; grâce qui eft une injuftice à l'egard des citoyens; grâce que ni le temps, ni aucune affemblée nationale n'ont confacrée. Nos fouverains, mieux inftruits de leurs droits et

ſouvent conſerve, et qu'un corps qui ne s'aſſemble point, perd néceſſairement, ſe joint l'immunité toujours réclamée par l'Egliſe, et cette maxime, que *ſon bien eſt le bien des pauvres :* non qu'elle prétende ne devoir rien à l'Etat dont elle tient tout ; car le royaume, quand il a des beſoins, eſt le premier pauvre : mais elle allégue pour elle le droit de ne donner que des ſecours volontaires ; et *Louis XIV* exigea toujours ces ſecours, de manière à n'être pas refuſé.

On s'étonne dans l'Europe et en France que le clergé paye ſi peu ; on ſe figure qu'il jouit du tiers du royaume. S'il poſſédait ce tiers, il eſt indubitable qu'il devrait payer le tiers des charges, ce qui ſe monterait, année commune, à plus de cinquante millions, indépendamment des droits ſur les conſommations qu'il paye comme les autres ſujets ; mais on ſe fait des idées vagues et des préjugés ſur tout.

Richeſſes du clergé.

Il eſt inconteſtable que l'Egliſe de France eſt de toutes les égliſes catholiques celle qui a le moins accumulé de richeſſes. Non-ſeulement il n'y a point d'évêque qui ſe ſoit emparé, comme celui de Rome, d'une grande ſouveraineté, mais il n'y a point d'abbé qui jouiſſe des droits régaliens, comme l'abbé du Mont-Caſſin et les abbés d'Allemagne. En général les évêchés de France ne ſont pas d'un revenu trop immenſe. Ceux de Strasbourg et de Cambrai ſont les

de ceux de leurs peuples, ſentiront, ſans doute, un jour que leur intérêt et la juſtice exigent également de ſoumettre aux taxes les biens du clergé, dans la proportion qu'ont ces biens avec ceux du reſte de la nation ; et qu'en général tout privilége, en matière d'impôt, eſt une véritable injuſtice, depuis que la conſtitution militaire ayant changé, il n'exiſte plus de ſervice perſonnel gratuit, et que les eſprits s'étant éclairés, on ſait que ce ne ſont point les proceſſions des moines, mais les évolutions des ſoldats qui décident du ſuccès des batailles.

plus forts; mais c'eſt qu'ils appartenaient originairement à l'Allemagne, et que l'Egliſe d'Allemagne était beaucoup plus riche que l'Empire.

Livre II, chapitre 6. *Giannone*, dans ſon hiſtoire de Naples, aſſure que les eccléſiaſtiques ont les deux tiers du revenu du pays. Cet abus énorme n'afflige point la France. On dit que l'Egliſe poſsède le tiers du royaume, comme on dit au haſard qu'il y a un million d'habitans dans Paris. Si on ſe donnait ſeulement la peine de ſupputer le revenu des évêchés, on verrait, par le prix des baux faits, il y a environ cinquante ans, que tous les évêchés n'étaient évalués alors que ſur le pied d'un revenu annuel de quatre millions; et les abbayes commendataires allaient à quatre millions cinq cents mille livres. Il eſt vrai que l'énoncé de ce prix des baux fut un tiers au-deſſous de la valeur; et ſi on ajoute encore l'augmentation des revenus en terre, la ſomme totale des rentes de tous les bénéfices conſiſtoriaux ſera portée à environ ſeize millions. Il ne faut pas oublier que de cet argent il en va tous les ans à Rome une ſomme conſidérable qui ne revient jamais, et qui eſt en pure perte. C'eſt une grande libéralité du roi envers le ſaint-ſiége; elle dépouille l'Etat dans l'eſpace d'un ſiècle de plus de quatre cents mille marcs d'argent; ce qui dans la ſuite des temps appauvrirait le royaume, ſi le commerce ne réparait pas abondamment cette perte. (40)

(40) Un Etat ne s'appauvrit pas en payant chaque année un faible tribut, comme un homme ne ſe ruine pas en payant une rente ſur les revenus de ſa terre. Mais ce tribut payé à Rome, eſt en finance une diminution de la richeſſe annuelle, et en théologie une véritable ſimonie, qui damne infailliblement dans l'autre monde celui qu'elle enrichit ſur la terre.

A ces bénéfices qui payent des annates à Rome, il faut joindre les cures, les couvens, les collégiales, les communautés et tous les autres bénéfices ensemble. Mais s'ils sont évalués à cinquante millions par année dans toute l'étendue actuelle du royaume, on ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité.

Ceux qui ont examiné cette matière avec des yeux aussi sévères qu'attentifs, n'ont pu porter les revenus de toute l'Eglise gallicane séculière et régulière au-delà de quatre-vingt-dix millions. Ce n'est pas une somme exorbitante pour l'entretien de quatre-vingt-dix mille personnes religieuses et environ cent soixante mille ecclésiastiques, que l'on comptait en 1700. Et sur ces quatre-vingt-dix mille moines, il y en a plus d'un tiers qui vivent de quêtes et de messes. Beaucoup de moines conventuels ne coûtent pas deux cents livres par an à leur monastère : il y a des moines abbés réguliers, qui jouissent de deux cents mille livres de rentes. C'est cette énorme disproportion qui frappe et qui excite les murmures. On plaint un curé de campagne, dont les travaux pénibles ne lui procurent que sa portion congrue de trois cents livres de droit en rigueur, et de quatre à cinq cents livres par libéralité, tandis qu'un religieux oisif devenu abbé, et non moins oisif, possède une somme immense, et qu'il reçoit des titres fastueux de ceux qui lui sont soumis. Ces abus vont beaucoup plus loin en Flandre, en Espagne, et sur-tout dans les Etats catholiques d'Allemagne, où l'on voit des moines princes. (41)

(41) Cet article est la meilleure réponse que l'on puisse faire à ceux qui ont accusé M. de *Voltaire* d'avoir sacrifié la vérité des détails historiques

Les abus servent de lois dans presque toute la terre ; et si les plus sages des hommes s'assemblaient pour faire des lois, où est l'Etat dont la forme subsistât entière ?

Usage du clergé dans les subsides.

Le clergé de France observe toujours un usage onéreux pour lui, quand il paye au roi un don gratuit de plusieurs millions pour quelques années. Il emprunte ; et après en avoir payé les intérêts, il rembourse le capital aux créanciers : ainsi il paye deux fois. Il eût été plus avantageux pour l'Etat et pour le clergé en général, et plus conforme à la raison, que ce corps eût subvenu aux besoins de la patrie, par des contributions proportionnées à la valeur de chaque bénéfice. Mais les hommes sont toujours attachés à leurs anciens usages. C'est par le même esprit que le clergé, en s'assemblant tous les cinq ans, n'a jamais eu, ni une salle d'assemblée, ni un meuble qui lui appartînt. Il est clair qu'il eût pu, en dépensant moins, aider le roi davantage, et se bâtir dans Paris un palais qui eût été un nouvel ornement de cette capitale.

Anciennes maximes du clergé.

Les maximes du clergé de France n'étaient pas encore entièrement épurées, dans la minorité de

à ses opinions générales. Il est ici très-favorable au clergé. Cependant il résulte de cette évaluation, portée seulement à quatre-vingt-dix millions, que l'impôt des vingtièmes mis sur le clergé, comme il l'est sur les particuliers, produirait dix millions, somme fort au-dessus de celle où montent les dons gratuits évalués en annuités. Cette même évaluation, en la supposant aussi exacte que celle qui a servi à l'établissement des vingtièmes, ne porterait la masse des biens du clergé qu'à environ un huitième de la totalité des biens du royaume. Cependant il y a des cantons très-étendus, où la dixième seule est pour la plus grande partie de terres environ un cinquième du produit net ; et dans ces mêmes cantons le clergé a des possessions immenses.

Louis XIV, du mélange que la ligue y avait apporté. On avait vu dans la jeunesse de *Louis XIII*, et dans les derniers états, tenus en 1614, la plus nombreuse partie de la nation, qu'on appelle le tiers-état, et qui est le fond de l'État, demander en vain avec le parlement, qu'on posât pour loi fondamentale, ,, qu'aucune puissance spirituelle ne peut priver les ,, rois de leurs droits sacrés, qu'ils ne tiennent que ,, de DIEU seul ; et que c'est un crime de lèse- ,, majesté au premier chef d'enseigner qu'on peut ,, déposer et tuer les rois. ,, C'est la substance en propres paroles de la demande de la nation. Elle fut faite dans un temps où le sang de *Henri le grand* fumait encore. Cependant un évêque de France, né en France, le cardinal *du Perron*, s'opposa violemment à cette proposition, sous prétexte que ce n'était pas au tiers-état à proposer des lois sur ce qui peut concerner l'Eglise. Que ne fesait-il donc avec le clergé ce que le tiers-état voulait faire ? mais il en était si loin qu'il s'emporta jusqu'à dire, ,, que la puissance du pape était ,, pleine, plénissime, directe au spirituel, indirecte ,, au temporel, et qu'il avait charge du clergé de ,, dire qu'on excommunierait ceux qui avance- ,, raient que le pape ne peut déposer les rois. ,, On gagna la noblesse, on fit taire le tiers-état. Le parlement renouvela ses anciens arrêts, pour déclarer la couronne indépendante, et la personne des rois sacrée. La chambre ecclésiastique, en avouant que la personne était sacrée, persista à soutenir que la couronne était dépendante. C'était le même esprit qui avait autrefois déposé *Louis le débonnaire*. Cet

esprit prévalut au point, que la cour subjuguée fut obligée de faire mettre en prison l'imprimeur qui avait publié l'arrêt du parlement, sous le titre de *loi fondamentale.* C'était, disait-on, pour le bien de la paix; mais c'était punir ceux qui fournissaient des armes défensives à la couronne. De telles scènes ne se passaient point à Vienne; c'est qu'alors la France craignait Rome, et que Rome craignait la maison d'Autriche. (*)

La cause qui succomba, était tellement la cause de tous les rois, que *Jacques I*, roi d'Angleterre, écrivit contre le cardinal *du Perron;* et c'est le meilleur ouvrage de ce monarque. C'était aussi la cause des peuples, dont le repos exige que leurs souverains ne dépendent pas d'une puissance étrangère. Peu à peu la raison a prévalu; et *Louis XIV* n'eut pas de peine à faire écouter cette raison, soutenue du poids de sa puissance.

Conduite du roi avec le clergé.

Antonio Pérès avait recommandé trois choses à *Henri IV*, *Roma*, *Consejo*, *Pielago*. *Louis XIV* eut les deux dernières avec tant de supériorité, qu'il n'eut pas besoin de la première. Il fut attentif à conserver l'usage de l'appel comme d'abus au parlement des ordonnances ecclésiastiques, dans tous les cas où ces ordonnances intéressent la juridiction royale. Le clergé s'en plaignit souvent, et s'en loua quelquefois; car, si d'un côté ces appels soutiennent les droits de l'Etat contre l'autorité épiscopale, ils assurent de l'autre cette autorité même, en maintenant les privilèges de l'Eglise gallicane contre les prétentions

(*) Voyez le chapitre de *Louis XIII*, dans l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations.*

de la cour de Rome : de ſorte que les évêques ont regardé les parlemens comme leurs adverſaires et comme leurs défenſeurs ; et le gouvernement eut ſoin que, malgré les querelles de religion, les bornes aiſées à franchir, ne fuſſent paſſées de part ni d'autre. Il en eſt de la puiſſance des corps et des compagnies comme des intérêts des villes commerçantes ; c'eſt au légiſlateur à les balancer.

Des libertés de l'Egliſe gallicane.

Ce mot de *libertés* ſuppoſe l'aſſujettiſſement. Des libertés, des priviléges, ſont des exemptions de la ſervitude générale. Il fallait dire les droits, et non les libertés de l'Egliſe gallicane. Ces droits ſont ceux de toutes les anciennes Egliſes. Les évêques de Rome n'ont jamais eu la moindre juridiction ſur les ſociétés chrétiennes de l'empire d'Orient : mais dans les ruines de l'empire d'Occident tout fut envahi par eux. L'Egliſe de France fut long-temps la ſeule qui diſputa contre le ſiége de Rome les anciens droits que chaque évêque s'était donnés, lorſqu'après le premier concile de Nicée, l'adminiſtration eccléſiaſtique et purement ſpirituelle ſe modela ſur le gouvernement civil, et que chaque évêque eut ſon diocèſe, comme chaque diſtrict impérial avait le ſien. Certainement aucun évangile n'a dit qu'un évêque de la ville de Rome pourrait envoyer en France des légats *à latere*, avec pouvoir de *juger*, *réformer*, *diſpenſer et lever de l'argent ſur les peuples :*

D'ordonner aux prélats français de venir plaider à Rome :

D'impoſer des taxes ſur les bénéfices du royaume,

fous les noms de vacances, dépouilles, fucceffions, déports, incompatibilités, commandes, neuviémes, décimes, annates :

D'excommunier les officiers du roi pour les empêcher d'exercer les fonctions de leurs charges :

De rendre les bâtards capables de fuccéder :

De caffer les teftamens de ceux qui font morts fans donner une partie de leur bien à l'Eglife :

De permettre aux eccléfiaftiques français d'aliéner leurs biens immeubles :

De déléguer des juges pour connaître de la légitimité des mariages.

Enfin l'on compte plus de foixante et dix ufurpations contre lefquelles les parlemens du royaume ont toujours maintenu la liberté naturelle de la nation et la dignité de la couronne.

Quelque crédit qu'aient eu les jéfuites fous *Louis XIV*, et quelque frein que ce monarque eût mis aux remontrances des parlemens depuis qu'il régna par lui-même, cependant aucun de ces grands corps ne perdit jamais une occafion de réprimer les prétentions de la cour de Rome, et le roi approuva toujours cette vigilance, parce qu'en cela les droits effentiels de la nation étaient les droits du prince.

De la régale. L'affaire de ce genre la plus importante et la plus délicate fut celle de la régale. C'eft un droit qu'ont les rois de France de pourvoir à tous les bénéfices fimples d'un diocèfe pendant la vacance du fiége, et d'économifer à leur gré les revenus de l'évêché. Cette prérogative eft particulière aujourd'hui aux rois de France, mais chaque Etat a les fiennes. Les rois de Portugal jouiffent du tiers du revenu des évêchés de leur

royaume. L'empereur a le droit des premières prières ; il a toujours conféré tous les premiers bénéfices qui vaquent. Les rois de Naples et de Sicile ont de plus grands droits. Ceux de Rome font pour la plupart fondés fur l'ufage plutôt que fur des titres primitifs.

Autrefois les rois donnaient tous les bénéfices.

Les rois de la race de *Mérovée* conféraient de leur feule autorité les évêchés et toutes les prélatures. On voit qu'en 742, *Carloman* créa archevêque de Maïence ce même *Boniface* qui depuis facra *Pepin* par reconnaiffance. Il refte encore beaucoup de monumens du pouvoir qu'avaient les rois de difpofer de ces places importantes ; plus elles le font, plus elles doivent dépendre du chef de l'Etat. Le concours d'un évêque étranger paraiffait dangereux ; et la nomination réfervée à cet évêque étranger, a fouvent paffé pour une ufurpation plus dangereufe encore. Elle a plus d'une fois excité une guerre civile. Puifque les rois conféraient les évêchés, il femblait jufte qu'ils confervaffent le faible privilége de difpofer du revenu, et de nommer à quelques bénéfices fimples, dans le court efpace qui s'écoule entre la mort d'un évêque et le ferment de fidélité enregiftré de fon fucceffeur. Plufieurs évêques de villes réunies à la couronne, fous la troifième race, ne voulurent pas reconnaître ce droit, que des feigneurs particuliers trop faibles n'avaient pu faire valoir. Les papes fe déclarèrent pour les évêques ; et ces prétentions reftèrent toujours enveloppées d'un nuage. Le parlement, en 1608, fous *Henri IV*, déclara que la régale avait lieu dans tout le royaume ; le clergé fe plaignit, et ce prince, qui ménageait les évêques et Rome, évoqua l'affaire à fon confeil, et fe garda bien de la décider.

Les cardinaux de *Richelieu* et *Mazarin* firent rendre plufieurs arrêts du confeil, par lefquels les évêques, qui fe difaient exempts, étaient tenus de montrer leurs titres. Tout refta indécis jufqu'en 1673; et le roi n'ofait pas alors donner un feul bénéfice dans prefque tous les diocèfes fitués au-delà de la Loire, pendant la vacance d'un fiége.

Réfiftance de l'évêque de Pamiers.

Enfin, en 1673, le chancelier *Etienne d'Aligre* fcella un édit par lequel tous les évêchés du royaume étaient foumis à la régale. Deux évêques, qui étaient malheureufement les deux plus vertueux hommes du royaume, refusèrent opiniâtrement de fe foumettre; c'était *Pavillon*, évêque d'Alet, et *Caudet*, évêque de Pamiers. Ils fe défendirent d'abord par des raifons plaufibles: on leur en oppofa d'auffi fortes. Quand des hommes éclairés difputent long-temps, il y a grande apparence que la queftion n'eft pas claire; elle était très-obfcure: mais il était évident que ni la religion ni le bon ordre n'étaient intéreffés à empêcher un roi de faire dans deux diocèfes ce qu'il fefait dans tous les autres. Cependant les deux évêques furent inflexibles. Ni l'un ni l'autre n'avait fait enregiftrer fon ferment de fidélité; et le roi fe croyait en droit de pourvoir aux canonicats de leurs églifes. (42)

(42) Cette queftion n'était difficile que parce qu'on croyait alors devoir décider toutes celles de ce genre d'après l'autorite et l'ufage. En ne confultant que la raifon, il eft évident que la puiffance légiflative a le pouvoir abfolu de regler la manière dont il fera pourvu à toutes les places, ainfi que de fixer les appointemens de chacune, et la nature de ces appointemens. Les évêches peuvent être electifs comme les places de maires, ou nommés par le roi comme les intendances, felon que la loi de l'Etat l'aura reglé; cette loi peut être plus ou moins utile, mais elle fera toujours légitime. La loi peut de même, fans être injufte, fubftituer des appointemens en argent aux terres dont on laiffe la jouiffance aux eccléfiaftiques, fupprimer meme

Les deux prélats excommunièrent les pourvus en régale. Tous deux étaient fufpects de janfénifme. Ils avaient eu contre eux le pape *Innocent X;* mais quand ils fe déclarèrent contre les prétentions du roi, ils eurent pour eux *Innocent XI*, *Odefcalchi :* ce pape, vertueux et opiniâtre comme eux, prit entièrement leur parti.

Le roi fe contenta d'abord d'exiler les principaux officiers de ces évêques. Il montra plus de modération que deux hommes qui fe piquaient de fainteté. On laiffa mourir paifiblement l'évêque d'Alet dont on refpectait la grande vieilleffe. L'évêque de Pamiers reftait feul, et n'était point ébranlé. Il redoubla fes excommunications, et perfifta de plus à ne point faire enregiftrer fon ferment de fidélité, perfuadé que dans ce ferment on foumet trop l'Eglife à la monarchie. Le roi faifit fon temporel. Le pape et les janféniftes le dédommagèrent. Il gagna à être privé de fes revenus; et il mourut, en 1680, convaincu qu'il avait foutenu la caufe de DIEU contre le roi. Sa mort n'éteignit pas la querelle : des chanoines nommés par le roi viennent pour prendre poffeffion; des religieux, qui fe prétendaient chanoines et grands-vicaires, les font fortir de l'églife, et les excommunient. Le métropolitain *Montpéfat*,

ces appointemens, fi elle juge ces places eccléfiaftiques inutiles au bien public. Toute loi qui n'attaque aucun des droits naturels des hommes eft légitime; et le pouvoir légiflatif de chaque Etat, en quelques mains qu'il réfide, a droit de la faire. Toute proprieté qui ne fe perpétue point en vertu d'un ordre naturel, mais feulement par une loi pofitive, n'eft point une propriété, mais un ufufruit accordé par la loi, dont après la mort de l'ufufruitier une autre loi peut changer la difpofition. C'eft par cette raifon que les biens des particuliers appartiennent de droit à leurs heritiers; que les biens des communautés leur appartiennent, et que ceux du clergé et de tout autre corps font à la nation.

archevêque de Toulouse, à qui cette affaire ressortit de droit, donne en vain des sentences contre ces prétendus grands-vicaires. Ils en appellent à Rome, selon l'usage de porter à la cour de Rome les causes ecclésiastiques jugées par les archevêques de France; usage qui contredit les libertés gallicanes : mais tous les gouvernemens des hommes font des contradictions. Le parlement donne des arrêts. Un moine, nommé *Cerle*, qui était l'un de ces grands-vicaires, casse et les sentences du métropolitain et les arrêts du parlement. Ce tribunal le condamne par contumace à perdre la tête, et à être traîné sur la claie. On l'exécute en effigie. Il insulte du fond de sa retraite à l'archevêque et au roi, et le pape le soutient. Ce pontife fait plus : persuadé, comme l'évêque de Pamiers, que le droit de régale est un abus dans l'Eglise, et que le roi n'a aucun droit dans Pamiers, il casse les ordonnances de l'archevêque de Toulouse; il excommunie les nouveaux grands-vicaires que ce prélat a nommés, les pourvus en régale, et leurs fauteurs.

Grand-vicaire traîné sur la claie, en effigie.

Le roi convoque une assemblée du clergé, composée de trente-cinq évêques, et d'autant de députés du second ordre. Les jansénistes prenaient pour la première fois le parti d'un pape; et ce pape, ennemi du roi, les favorisait sans les aimer. Il se fit toujours un honneur de résister à ce monarque dans toutes les occasions ; et depuis même, en 1689, il s'unit avec les alliés contre le roi *Jacques*, parce que *Louis XIV* protégeait ce prince : de sorte qu'alors on dit que, pour mettre fin aux troubles de l'Europe et de l'Eglise, il fallait que le roi *Jacques* se fît huguenot, et le pape catholique.

Fameuse assemblee du clergé.

Cependant

Cependant l'assemblée du clergé de 1681 et 1682, d'une voix unanime, se déclare pour le roi. Il s'agissait encore d'une autre petite querelle devenue importante : l'élection d'un prieuré, dans un faubourg de Paris, commettait ensemble le roi et le pape. Le pontife romain avait cassé une ordonnance de l'archevêque de Paris, et annullé sa nomination à ce prieuré. Le parlement avait jugé la procédure de Rome abusive. Le pape avait ordonné par une bulle que l'inquisition fit brûler l'arrêt du parlement ; et le parlement avait ordonné la suppression de la bulle. Ces combats sont depuis long-temps les effets ordinaires et inévitables de cet ancien mélange de la liberté naturelle de se gouverner soi-même dans son pays, et de la soumission à une puissance étrangère.

L'assemblée du clergé prit un parti qui montre que des hommes sages peuvent céder avec dignité à leur souverain, sans l'intervention d'un autre pouvoir. Elle consentit à l'extension du droit de régale à tout le royaume ; mais ce fut autant une concession de la part du clergé, qui se relâchait de ses prétentions par reconnaissance pour son protecteur, qu'un aveu formel du droit absolu de la couronne.

L'assemblée se justifia auprès du pape, par une lettre dans laquelle on trouve un passage qui seul devrait servir de règle éternelle dans toutes les disputes : c'est *qu'il vaut mieux sacrifier quelque chose de ses droits que de troubler la paix*. Le roi, l'Eglise gallicane, les parlemens furent contens. Les jansénistes écrivirent quelques libelles. Le pape fut inflexible : il cassa par un bref toutes les résolutions de l'assemblée, et manda aux évêques de se rétracter. Il y avait là de

La France prête à se séparer de Rome.

quoi séparer à jamais l'Eglise de France de celle de Rome. On avait parlé sous le cardinal de *Richelieu* et sous *Mazarin* de faire un patriarche. Le vœu de tous les magistrats était qu'on ne payât plus à Rome le tribut des annates; que Rome ne nommât plus, pendant six mois de l'année, aux bénéfices de Bretagne; que les évêques de France ne s'appelassent plus évêques *par la permission du saint-siège*. Si le roi l'avait voulu, il n'avait qu'à dire un mot; il était maître de l'assemblée du clergé, et il avait pour lui la nation. Rome eût tout perdu par l'inflexibilité d'un pontife vertueux, qui seul, de tous les papes de ce siècle, ne savait pas s'accommoder aux temps. Mais il y a d'anciennes bornes qu'on ne remue pas sans de violentes secousses. Il fallait de plus grands intérêts, de plus grandes passions et plus d'effervescence dans les esprits pour rompre tout d'un coup avec Rome; et il était bien difficile de faire cette scission, tandis qu'on voulait extirper le calvinisme. On crut même faire un coup hardi, lorsqu'on publia les quatre fameuses décisions de la même assemblée du clergé, en 1682, dont voici la substance:

Les quatre propositions.

1. DIEU n'a donné à *Pierre* et à ses successeurs aucune puissance ni directe ni indirecte sur les choses temporelles.

2. L'Eglise gallicane approuve le concile de *Constance*, qui déclare les conciles généraux supérieurs au pape dans le spirituel.

3. Les règles, les usages, les pratiques reçues dans le royaume et dans l'Eglise gallicane doivent demeurer inébranlables.

4. Les décisions du pape, en matières de foi, ne sont sûres qu'après que l'Église les a acceptées.

Tous les tribunaux et toutes les facultés de théologie enregistrèrent ces quatre propositions dans toute leur étendue; et il fut défendu par un édit de rien enseigner jamais de contraire.

Cette fermeté fut regardée à Rome comme un attentat de rebelles, et par tous les protestans de l'Europe comme un faible effort d'une Eglise née libre, qui ne rompait que quatre chaînons de ses fers.

Les quatre maximes furent d'abord soutenues avec enthousiasme dans la nation, ensuite avec moins de vivacité. Sur la fin du règne de *Louis XIV*, elles commencèrent à devenir problématiques; et le cardinal de *Fleuri* les fit depuis désavouer en partie par une assemblée du clergé, sans que ce désaveu causât le moindre bruit, parce que les esprits n'étaient pas alors échauffés, et que dans le ministère du cardinal de *Fleuri* rien n'eut de l'éclat. Elles ont repris enfin une grande vigueur.

Innocent XI ennemi de *Louis XIV*.

Cependant *Innocent XI* s'aigrit plus que jamais: il refusa des bulles à tous les évêques et à tous les abbés commendataires que le roi nomma; de sorte qu'à la mort de ce pape, en 1689, il y avait vingt-neuf diocèses en France dépourvus d'évêques. Ces prélats n'en touchaient pas moins leurs revenus, mais ils n'osaient se faire sacrer, ni faire les fonctions épiscopales. L'idée de créer un patriarche se renouvela. La querelle des franchises des ambassadeurs à Rome, qui acheva d'envenimer les plaies, fit penser qu'enfin le temps était venu d'établir en France une Eglise *catholique-apostolique*, qui ne serait point *romaine*.

V 2

Le procureur-général de *Harlai*, et l'avocat-général *Talon* le firent aſſez entendre quand ils appelèrent comme d'abus, en 1687, de la bulle contre les franchiſes, et qu'ils éclatèrent contre l'opiniâtreté du pape, qui laiſſait tant d'égliſes ſans paſteurs. Mais jamais le roi ne voulut conſentir à cette démarche, qui était plus aiſée qu'elle ne paraiſſait hardie.

La cauſe d'*Innocent XI* devint cependant la cauſe du ſaint-ſiège. Les quatre propoſitions du clergé de France attaquaient le fantôme de l'infaillibilité, (qu'on ne croit pas à Rome, mais qu'on y ſoutient) et le pouvoir réel attaché à ce fantôme. *Alexandre VIII* et *Innocent XII* ſuivirent les traces du fier *Odeſcalchi*, quoique d'une manière moins dure; ils confirmèrent la condamnation portée contre l'aſſemblée du clergé: ils refusèrent les bulles aux évêques; enfin ils en firent trop, parce que *Louis XIV* n'en avait pas fait aſſez. Les évêques, laſſés de n'être que nommés par le roi, et de ſe voir ſans fonctions, demandèrent à la cour de France la permiſſion d'apaiſer la cour de Rome.

Le roi, dont la fermeté était fatiguée, le permit. Chacun d'eux écrivit ſéparément qu'il était *douloureuſement affligé des procédés de l'aſſemblée;* chacun déclare dans ſa lettre qu'il ne reçoit point comme décidé ce qu'on y a décidé, ni comme ordonné ce qu'on y a ordonné. *Pignatelli*, (*Innocent XII*) plus conciliant qu'*Odeſcalchi*, ſe contenta de cette démarche. Les quatre propoſitions n'en furent pas moins enſeignées en France de temps en temps. Mais ces armes ſe rouillèrent quand on ne combattit plus; et la diſpute reſta couverte d'un voile, ſans

être décidée, comme il arrive presque toujours, dans un Etat qui n'a pas sur ces matières des principes invariables et reconnus. Ainsi, tantôt on s'élève contre Rome, tantôt on lui cède, suivant les caractères de ceux qui gouvernent, et suivant les intérêts particuliers de ceux par qui les principaux de l'Etat sont gouvernés.

Louis XIV d'ailleurs n'eut point d'autre démêlé ecclésiastique avec Rome, et n'essuya aucune opposition du clergé dans les affaires temporelles.

Sous lui, ce clergé devint respectable, par une décence ignorée dans la barbarie des deux premières races, dans le temps encore plus barbare du gouvernement féodal; absolument inconnue pendant les guerres civiles et dans les agitations du règne de *Louis XIII*, et sur-tout pendant la fronde, à quelques exceptions près, qu'il faut toujours faire dans les vices comme dans les vertus qui dominent. **Réforme du clergé.**

Ce fut alors seulement que l'on commença à dessiller les yeux du peuple sur les superstitions qu'il mêle toujours à sa religion. Il fut permis, malgré le parlement d'Aix et malgré les carmes, de savoir que *Lazare* et *Magdelène* n'étaient point venus en Provence. Les bénédictins ne purent faire croire que *Denys l'aréopagite* eût gouverné l'église de Paris. Les saints supposés, les faux miracles, les fausses reliques commencèrent à être décriés. La saine raison, qui éclairait les philosophes, pénétrait par-tout, mais lentement et avec difficulté.

L'évêque de Châlons-sur-Marne, *Gaston-Louis de Noailles*, frère du cardinal, eut une piété assez éclairée, pour enlever, en 1702, et faire jeter une relique

Superſtitions ſupprimées en partie.

conſervée précieuſement depuis pluſieurs ſiècles dans l'égliſe de Notre-Dame, et adorée ſous le nom du *nombril* de JESUS-CHRIST. Tout Châlons murmura contre l'évêque. Préſidens, conſeillers, gens du roi, tréſoriers de France, marchands, notables, chanoines, curés, proteſtèrent unanimement, par un acte juridique, contre l'entrepriſe de l'évêque, réclamant le *ſaint nombril*, et alléguant la robe de JESUS-CHRIST, conſervée à Argenteuil; ſon mouchoir, à Turin et à Laon; un des clous de la croix, à Saint-Denis; ſon prépuce, à Rome; le même prépuce, au Puy en Velay; et tant d'autres reliques que l'on conſerve et que l'on mépriſe, et qui ſont tant de tort à une religion qu'on révère. Mais la ſage fermeté de l'évêque l'emporta à la fin ſur la crédulité du peuple.

Quelques autres ſuperſtitions, attachées à des uſages reſpectables, ont ſubſiſté. Les proteſtans en ont triomphé : mais ils ſont obligés de convenir qu'il n'y a pas d'égliſe catholique où ces abus ſoient moins communs et plus mépriſés qu'en France.

L'eſprit vraiment philoſophique, qui n'a pris racine que vers le milieu de ce ſiècle, n'éteignit point les anciennes et nouvelles querelles théologiques, qui n'étaient pas de ſon reſſort. On va parler de ces diſſentions, qui ſont la honte de la raiſon humaine.

CHAPITRE XXXVI.

Du Calvinisme, au temps de Louis XIV.

Pourquoi y a-t-il toujours eu des querelles théologiques ?

IL est affreux, sans doute, que l'Eglise chrétienne ait toujours été déchirée par ses querelles, et que le sang ait coulé pendant tant de siècles par des mains qui portaient le Dieu de la paix. Cette fureur fut inconnue au paganisme. Il couvrit la terre de ténèbres, mais il ne l'arrosa guère que du sang des animaux; et si quelquefois, chez les juifs et chez les païens, on dévoua des victimes humaines, ces dévouemens, tout horribles qu'ils étaient, ne causèrent point de guerres civiles. La religion des païens ne consistait que dans la morale et dans les fêtes. La morale, qui est commune aux hommes de tous les temps et de tous les lieux, et les fêtes, qui n'étaient que des réjouissances, ne pouvaient troubler le genre humain.

L'esprit dogmatique apporta chez les hommes la fureur des guerres de religion. J'ai recherché longtemps comment et pourquoi cet esprit dogmatique, qui divisa les écoles de l'antiquité païenne sans causer le moindre trouble, en a produit parmi nous de si horribles. Ce n'est pas le seul fanatisme qui en est cause; car les gymnosophistes et les bramins, les plus fanatiques des hommes, ne firent jamais de mal qu'à eux-mêmes. Ne pourrait-on pas trouver l'origine de cette nouvelle peste, qui a ravagé la terre, dans ce combat naturel de l'esprit républicain, qui

anima les premières églifes contre l'autorité qui hait la réfiftance en tout genre? Les affemblées fecrètes, qui bravaient d'abord dans des caves et dans des grottes les lois de quelques empereurs romains, formèrent peu à peu un Etat dans l'Etat. C'était une république cachée au milieu de l'empire. *Conftantin* la tira de deffous terre, pour la mettre à côté du trône. Bientôt l'autorité attachée aux grands fiéges fe trouva en oppofition avec l'efprit populaire qui avait infpiré jufqu'alors toutes les affemblées des chrétiens. Souvent, dès que l'évêque d'une métropole fefait valoir un fentiment, un évêque fuffragant, un prêtre, un diacre, en avaient un contraire. Toute autorité bleffe en fecret les hommes, d'autant plus que toute autorité veut toujours s'accroître. Lorfqu'on trouve, pour lui réfifter un prétexte qu'on croit facré, on fe fait bientôt un devoir de la révolte. Ainfi les uns deviennent perfécuteurs, les autres rebelles, en atteftant DIEU des deux côtés.

Nous avons vu combien, depuis les difputes du prêtre *Arius* (*kk*) contre un évêque, la fureur de dominer fur les ames a troublé la terre. Donner fon fentiment pour la volonté de DIEU, commander de croire fous peine de la mort du corps et des tourmens éternels de l'ame, a été le dernier période du defpotifme de l'efprit dans quelques hommes : et réfifter à ces deux menaces a été, dans d'autres, le dernier effort de la liberté naturelle. Cet *Effai fur les mœurs*, que vous avez parcouru, vous a fait voir depuis *Théodofe* une lutte perpétuelle entre la juridiction féculière et

(*kk*) *Effai fur les mœurs et l'efprit des nations.*

l'eccléfiaftique ; et depuis *Charlemagne* les efforts réitérés des grands fiefs contre les fouverains, les évêques élevés fouvent contre les rois, les papes aux prifes avec les rois et les évêques.

On difputait peu dans l'Eglife latine aux premiers fiècles. Les invafions continuelles des barbares permettaient à peine de penfer; et il y avait peu de dogmes qu'on eût affez développés pour fixer la croyance univerfelle. Prefque tout l'Occident rejeta le culte des images, au fiècle de *Charlemagne*. Un évêque de Turin, nommé *Claude*, les profcrivit avec chaleur, et retint plufieurs dogmes qui font encore aujourd'hui le fondement de la religion des proteftans. Ces opinions fe perpétuèrent dans les vallées du Piémont, du Dauphiné, de la Provence, du Languedoc : elles éclatèrent au douzième fiècle : elles produifirent bientôt après la guerre des Albigeois; et ayant paffé enfuite dans l'univerfité de Prague, elles excitèrent la guerre des huffites. Il n'y eut qu'environ cent ans d'intervalle entre la fin des troubles qui naquirent de la cendre de *Jean Hus* et de *Jérôme de Prague*, et ceux que la vente des indulgences fit renaître. Les anciens dogmes embraffés par les Vaudois, les Albigeois, les huffites, renouvelés et différemment expliqués par *Luther* et *Zuingle*, furent reçus avec avidité dans l'Allemagne, comme un prétexte pour s'emparer de tant de terres, dont les évêques et les abbés s'étaient mis en poffeffion, et pour réfifter aux empereurs, qui alors marchaient à grands pas au pouvoir defpotique. Ces dogmes triomphèrent en Suède et en Danemarck, pays où les peuples étaient libres fous des rois.

Origine des fectes du feizieme fiècle.

Les Anglais, dans qui la nature a mis l'efprit d'indépendance, les adoptèrent, les mitigèrent, et en composèrent une religion pour eux feuls. Le presbytérianifme établit en Ecoffe, dans les temps malheureux, une efpèce de république dont le pédantifme et la dureté étaient beaucoup plus intolérables que la rigueur du climat, et même que la tyrannie des évêques qui avait excité tant de plaintes. Il n'a ceffé d'être dangereux en Ecoffe que quand la raifon, les lois et la force l'ont réprimé. La réforme pénétra en Pologne, et fit beaucoup de progrès dans les feules villes où le peuple n'eft point efclave. La plus grande et la plus riche partie de la république helvétique n'eut pas de peine à la recevoir. Elle fut fur le point d'être établie à Venife par la même raifon; et elle y eût pris racine, fi Venife n'eût pas été voifine de Rome, et peut-être fi le gouvernement n'eût pas craint la démocratie, à laquelle le peuple afpire naturellement dans toute république, et qui était alors le grand but de la plupart des prédicans. Les Hollandais ne prirent cette religion que quand ils fecouèrent le joug de l'Efpagne. Genève devint un Etat entièrement républicain, en devenant calvinifte.

Ces fectes bannies des Etats monarchiques.

Toute la maifon d'Autriche écarta ces religions de fes Etats, autant qu'il lui fut poffible. Elles n'approchèrent prefque point de l'Efpagne. Elles ont été extirpées par le fer et par le feu dans les Etats du duc de Savoie, qui ont été leur berceau. Les habitans des vallées piémontaifes ont éprouvé, en 1655, ce que les peuples de Mérindol et de Cabrière éprouvèrent en France fous *François I.* Le duc de Savoie abfolu a exterminé chez lui la fecte dès qu'elle lui a parue

dangereufe : il n'en refte que quelques faibles rejetons ignorés dans les rochers qui les renferment. On ne vit point les luthériens et les calviniftes caufer de grands troubles en France fous le gouvernement ferme de *François I* et de *Henri II.* Mais dès que le gouvernement fut faible et partagé, les querelles de religion furent violentes. Les *Condé* et les *Coligni*, devenus calviniftes parce que les *Guife* étaient catholiques, bouleversèrent l'Etat à l'envi. La légèreté et l'impétuofité de la nation, la fureur de la nouveauté et l'enthoufiafme firent, pendant quarante ans, du peuple le plus poli un peuple de barbares.

Pourquoi établies en France.

Henri IV, né dans cette fecte qu'il aimait fans être entêté d'aucune, ne put, malgré fes victoires et fes vertus, régner fans abandonner le calvinifme : devenu catholique, il ne fut pas affez ingrat pour vouloir détruire un parti fi long-temps ennemi des rois, mais auquel il devait en partie fa couronne ; et s'il avait voulu détruire cette faction, il ne l'aurait pas pu. Il la chérit, la protégea et la réprima.

Les huguenots en France fefaient alors à peu-près la douzième partie de la nation. Il y avait parmi eux des feigneurs puiffans : des villes entières étaient proteftantes. Ils avaient fait la guerre aux rois : on avait été contraint de leur donner des places de fureté : *Henri III* leur en avait accordé quatorze dans le feul Dauphiné ; Montauban, Nîmes dans le Languedoc ; Saumur, et fur-tout la Rochelle, qui fefait une république à part, et que le commerce et la faveur de l'Angleterre pouvaient rendre puiffante. Enfin *Henri IV* fembla fatisfaire fon goût, fa politique et même fon devoir, en accordant au parti le célèbre édit de Nantes,

Edit de Nantes.

en 1598. Cet édit n'était au fond que la confirmation des priviléges que les proteſtans de France avaient obtenus des rois précédens, les armes à la main, et que *Henri le grand*, affermi ſur le trône, leur laiſſa par bonne volonté.

Par cet édit de Nantes, que le nom de *Henri IV* rendit plus célèbre que tous les autres, tout ſeigneur de fief haut-juſticier pouvait avoir dans ſon château plein exercice de la religion prétendue réformée : tout ſeigneur ſans haute juſtice pouvait admettre trente perſonnes à ſon prêche. L'entier exercice de cette religion était autoriſé dans tous les lieux qui reſſortiſſaient immédiatement à un parlement.

Les calviniſtes pouvaient faire imprimer, ſans s'adreſſer aux ſupérieurs, tous leurs livres, dans les villes où leur religion était permiſe.

Ils étaient déclarés capables de toutes les charges et dignités de l'Etat; et il y parut bien en effet, puiſque le roi fit ducs et pairs les ſeigneurs de la *Trimouille* et de *Roſni*.

On créa une chambre exprès au parlement de Paris, compoſée d'un préſident et de ſeize conſeillers, laquelle jugea tous les procès des réformés, non-ſeulement dans le diſtrict immenſe du reſſort de Paris, mais dans celui de Normandie et de Bretagne. Elle fut nommée *la chambre de l'édit*. Il n'y eut jamais, à la vérité, qu'un ſeul calviniſte admis de droit parmi les conſeillers de cette juridiction. Cependant, comme elle était deſtinée à empêcher les vexations dont le parti ſe plaignait, et que les hommes ſe piquent toujours de remplir un devoir qui les diſtingue, cette chambre compoſée de catholiques rendit toujours

aux huguenots, de leur aveu même, la justice la plus impartiale.

Ils avaient une espèce de petit parlement à Castres, indépendant de celui de Toulouse. Il y eut à Grenoble et à Bordeaux des chambres mi-parties catholiques et calvinistes. Leurs églises s'assemblaient en synodes, comme l'église gallicane. Ces priviléges et beaucoup d'autres incorporèrent ainsi les calvinistes au reste de la nation. C'était à la vérité attacher des ennemis ensemble; mais l'autorité, la bonté et l'adresse de ce grand roi les continrent pendant sa vie.

Après la mort à jamais effrayante et déplorable de *Henri IV*, dans la faiblesse d'une minorité et sous une cour divisée, il était bien difficile que l'esprit républicain des réformés n'abusât de ses priviléges, et que la cour, toute faible qu'elle était, ne voulût les restreindre. Les huguenots avaient déjà établi en France des *cercles*, à l'imitation de l'Allemagne. Les députés de ces cercles étaient souvent séditieux; et il y avait dans le parti des seigneurs pleins d'ambition. Le duc de *Bouillon*, et sur-tout le duc de *Rohan*, le chef le plus accrédité des huguenots, précipitèrent bientôt dans la révolte l'esprit remuant des prédicans, et le zèle aveugle des peuples. L'assemblée générale du parti osa, dès 1615, présenter à la cour un cahier, par lequel, entre autres articles injurieux, elle demandait qu'on réformât le conseil du roi. Ils prirent les armes en quelques endroits, dès l'an 1616; et l'audace des huguenots se joignant aux divisions de la cour, à la haine contre les favoris, à l'inquiétude de la nation, tout fut long-temps dans le trouble. C'était des séditions, des intrigues, des menaces, des prises d'armes,

Séditions des réformés



des paix faites à la hâte, et rompues de même; c'eſt ce qui feſait dire au célèbre cardinal *Bentivoglio*, alors nonce en France, qu'il n'y avait vu que des orages.

Dans l'année 1621, les Egliſes réformées de France offrirent à *Leſdiguières*, devenu depuis connétable, le généralat de leurs armées, et cent mille écus par mois. Mais *Leſdiguières*, plus éclairé dans ſon ambition qu'eux dans leurs factions, et qui les connaiſſait pour les avoir commandés, aima mieux alors les combattre que d'être à leur tête; et pour réponſe à leurs offres, il ſe fit catholique. Les huguenots s'adreſsèrent enſuite au maréchal duc de *Bouillon*, qui dit qu'il était trop vieux; enfin ils donnèrent cette malheureuſe place au duc de *Rohan* qui, conjointement avec ſon frère *Soubiſe*, oſa faire la guerre au roi de France.

Nouvelles guerres civiles des reformes.

La même année le connétable de *Luynes* mena *Louis XIII* de province en province. Il ſoumit plus de cinquante villes, preſque ſans réſiſtance; mais il échoua devant Montauban: le roi eut l'affront de décamper. On aſſiégea en vain la Rochelle: elle réſiſtait par elle-même et par les ſecours de l'Angleterre; et le duc de *Rohan*, coupable du crime de lèſe-majeſté, traita de la paix avec ſon roi, preſque de couronne à couronne.

Après cette paix et après la mort du connétable de *Luynes*, il fallut encore recommencer la guerre et aſſiéger de nouveau la Rochelle, toujours liguée contre ſon ſouverain avec l'Angleterre et avec les calviniſtes du royaume. Une femme (c'était la mère du duc de *Rohan*) défendit cette ville pendant un an, contre l'armée royale, contre l'activité du cardinal de *Richelieu*, et contre l'intrépidité de *Louis XIII* qui affronta

plus d'une fois la mort à ce fiége. La ville fouffrit toutes les extrémités de la faim ; et on ne dut la reddition de la place qu'à cette digue de cinq cents pieds de long, que le cardinal de *Richelieu* fit conftruire, à l'exemple de celle qu'*Alexandre* fit autrefois élever devant Tyr. Elle dompta la mer et les Rochellois. Le maire *Guiton*, qui voulait s'enfevelir fous les ruines de la Rochelle, eut l'audace, après s'être rendu à difcrétion, de paraître avec fes gardes devant le cardinal de *Richelieu*. Les maires des principales villes des huguenots en avaient. On ôta les fiens à *Guiton*, et les priviléges à la ville. Le duc de *Rohan*, chef des hérétiques rebelles, continuait toujours la guerre pour fon parti : et abandonné des Anglais quoique proteftans, il fe liguait avec les Efpagnols quoique catholiques. Mais la conduite ferme du cardinal de *Richelieu* força les huguenots, battus de tous côtés, à fe foumettre.

Edit de grâce aux reformés.

Tous les édits qu'on leur avait accordés jufqu'alors avaient été des traités avec les rois. *Richelieu* voulut que celui qu'il fit rendre fût appelé l'*édit de grâce*. Le roi y parla en fouverain qui pardonne. On ôta l'exercice de la nouvelle religion à la Rochelle, à l'île de Ré, à Oléron, à Privas, à Pamiers ; du refte on laiffa fubfifter l'édit de Nantes, que les calviniftes regardèrent toujours comme leur loi fondamentale.

Il paraît étrange que le cardinal de *Richelieu*, fi abfolu et fi audacieux, n'abolît pas ce fameux édit : il eut alors une autre vue, plus difficile peut-être à remplir, mais non moins conforme à l'étendue de fon ambition et à la hauteur de fes penfées. Il rechercha la gloire de fubjuguer les efprits ; il s'en croyait

capable par ses lumières, par sa puissance et par sa politique. Son projet était de gagner quelques prédicans que les réformés appelaient alors *ministres*, et qu'on nomme aujourd'hui *pasteurs*, de leur faire d'abord avouer que le culte catholique n'était pas un crime devant DIEU, de les mener ensuite par degrés, de leur accorder quelques points peu importans, et de paraître aux yeux de la cour de Rome ne leur avoir rien accordé. Il comptait éblouir une partie des réformés, séduire l'autre par les présens et par les grâces, et avoir enfin toutes les apparences de les avoir réunis à l'Eglise; laissant au temps à faire le reste, et n'envisageant que la gloire d'avoir ou fait ou préparé ce grand ouvrage, et de passer pour l'avoir fait. Le fameux capucin *Joseph* d'un côté, et deux ministres gagnés de l'autre, entamèrent cette négociation. Mais il parut que le cardinal de *Richelieu* avait trop présumé, et qu'il est plus difficile d'accorder des théologiens que de faire des digues sur l'Océan.

Richelieu veut enfin réunir les deux religions.

Richelieu rebuté se proposa d'écraser les calvinistes. D'autres soins l'en empêchèrent. Il avait à combattre à la fois les grands du royaume, la maison royale, toute la maison d'Autriche, et souvent *Louis XIII* lui-même. Il mourut enfin, au milieu de tous ces orages, d'une mort prématurée. Il laissa tous ses desseins encore imparfaits, et un nom plus éclatant que cher et vénérable.

Cependant, après la prise de la Rochelle et l'édit de grâce, les guerres cessèrent, et il n'y eut plus que des disputes. On imprimait de part et d'autre de ces gros livres qu'on ne lit plus. Le clergé, et sur-tout les jésuites, cherchaient à convertir des huguenots. Les

ministres

miniſtres tâchaient d'attirer quelques catholiques à leurs opinions. Le conſeil du roi était occupé à rendre des arrêts pour un cimetière que les deux religions ſe diſputaient dans un village, pour un temple bâti ſur un fonds appartenant autrefois à l'Egliſe, pour des écoles, pour des droits de châteaux, pour des enterremens, pour des cloches; et rarement les réformés gagnaient leurs procès. Il n'y eut plus, après tant de dévaſtations et de ſaccagemens, que ces petites épines. Les huguenots n'eurent plus de chef depuis que le duc de *Rohan* ceſſa de l'être, et que la maiſon de *Bouillon* n'eut plus Sédan. Ils ſe firent même un mérite de reſter tranquilles au milieu des factions de la fronde et des guerres civiles que des princes, des parlemens et des évêques excitèrent, en prétendant ſervir le roi contre le cardinal *Mazarin*.

Il ne fut preſque point queſtion de religion pendant la vie de ce miniſtre. Il ne fit nulle difficulté de donner la place de contrôleur général des finances à un calviniſte étranger, nommé *Hervart*. Tous les réformés entrèrent dans les fermes, dans les ſous-fermes, dans toutes les places qui en dépendent.

Réformés protegés par *Colbert*.

Colbert qui ranima l'induſtrie de la nation, et qu'on peut regarder comme le fondateur du commerce, employa beaucoup d'huguenots dans les arts, dans les manufactures, dans la marine. Tous ces objets utiles, qui les occupaient, adoucirent peu à peu dans eux la fureur épidémique de la controverſe; et la gloire qui environna cinquante ans *Louis XIV*, ſa puiſſance, ſon gouvernement ferme et vigoureux, ôtèrent au parti réformé, comme à tous les ordres de l'Etat, toute idée de réſiſtance. Les fêtes magnifiques

d'une cour galante jetaient même du ridicule ſur le pédantiſme des huguenots. A meſure que le bon goût ſe perfectionnait, les pſaumes de *Marot* et de *Bèze* ne pouvaient plus inſenſiblement inſpirer que du dégoût. Ces pſaumes qui avaient charmé la cour de *François II* n'étaient plus faits que pour la populace ſous *Louis XIV*. La ſaine philoſophie, qui commença vers le milieu de ce ſiècle à percer un peu dans le monde, devait encore dégoûter à la longue les honnêtes gens des diſputes de controverſe.

Mais en attendant que la raiſon ſe fît peu à peu écouter des hommes, l'eſprit même de diſpute pouvait ſervir à entretenir la tranquillité de l'Etat. Car les janſéniſtes commençant alors à paraître avec quelque réputation, ils partageaient les ſuffrages de ceux qui ſe nourriſſent de ces ſubtilités: ils écrivaient contre les jéſuites et contre les huguenots : ceux-ci répondaient aux janſéniſtes et aux jéſuites : les luthériens de la province d'Alſace écrivaient contre eux tous. Une guerre de plume entre tant de partis, pendant que l'Etat était occupé de grandes choſes, et que le gouvernement était tout-puiſſant, ne pouvait devenir en peu d'années qu'une occupation de gens oiſifs, qui dégénère tôt ou tard en indifférence.

Louis XIV excite contre eux.

Louis XIV était animé contre les réformés, par les remontrances continuelles de ſon clergé, par les inſinuations des jéſuites, par la cour de Rome, et enfin par le chancelier *le Tellier* et *Louvois*, ſon fils, tous deux ennemis de *Colbert*, et qui voulaient perdre les réformés comme rebelles, parce que *Colbert* les protégeait comme des ſujets utiles. *Louis XIV*, nullement inſtruit d'ailleurs du fond de leur doctrine,

les regardait, non sans quelque raison, comme d'anciens révoltés soumis avec peine. Il s'appliqua d'abord à miner par degrés de tous côtés l'édifice de leur religion : on leur ôtait un temple sur le moindre prétexte : on leur défendit d'épouser des filles catholiques ; et en cela on ne fut pas peut-être assez politique : c'était ignorer le pouvoir d'un sexe, que la cour pourtant connaissait si bien. Les intendans et les évêques tâchaient, par les moyens les plus plausibles, d'enlever aux huguenots leurs enfans. *Colbert* eut ordre, en 1681, de ne plus recevoir aucun homme de cette religion dans les fermes. On les exclut, autant qu'on le put, des communautés des *arts et métiers*. Le roi, en les tenant ainsi sous le joug, ne l'appesantissait pas toujours. On défendit par des arrêts toute violence contre eux. On mêla les insinuations aux sévérités ; et il n'y eut alors de rigueur qu'avec les formes de la justice.

On employa sur-tout un moyen souvent efficace de conversion ; ce fut l'argent : mais on ne fit pas assez d'usage de ce ressort. *Pélisson* fut chargé de ce ministère secret. C'est ce même *Pélisson* long-temps calviniste, si connu par ses ouvrages, par une éloquence pleine d'abondance, par son attachement au surintendant *Fouquet*, dont il avait été le premier commis, le favori et la victime. Il eut le bonheur d'être éclairé et de changer de religion dans un temps où ce changement pouvait le mener aux dignités et à la fortune. Il prit l'habit ecclésiastique, obtint des bénéfices et une place de maître des requêtes. Le roi lui confia le revenu des abbayes de St Germain-des-Prés et de Cluni, vers l'année 1677, avec les

revenus du tiers des économats, pour être distribués à ceux qui voudraient se convertir. Le cardinal *le Camus*, évêque de Grenoble, s'était déjà servi de cette méthode. *Pélisson*, chargé de ce département, envoyait l'argent dans les provinces. On tâchait d'opérer beaucoup de conversions pour peu d'argent. De petites sommes, distribuées à des indigens, enflaient la liste que *Pélisson* présentait au roi tous les trois mois, en lui persuadant que tout cédait dans le monde à sa puissance ou à ses bienfaits.

Le conseil, encouragé par ces petits succès que le temps eût rendus plus considérables, s'enhardit, en 1681, à donner une déclaration par laquelle les enfans étaient reçus à renoncer à leur religion à l'âge de sept ans; et à l'appui de cette déclaration, on prit dans les provinces beaucoup d'enfans pour les faire abjurer, et on logea des gens de guerre chez les parens.

Petits enfans convertis.

Ce fut cette précipitation du chancelier *le Tellier* et de *Louvois*, son fils, qui fit d'abord déserter en 1681, beaucoup de familles du Poitou, de la Saintonge et des provinces voisines. Les étrangers se hâtèrent d'en profiter.

Mesures du gouvernement.

Les rois d'Angleterre et de Danemarck, et sur-tout la ville d'Amsterdam, invitèrent les calvinistes de France à se réfugier dans leurs Etats, et leur assurèrent une subsistance. Amsterdam s'engagea même à bâtir mille maisons pour les fugitifs.

Le conseil vit les suites dangereuses de l'usage trop prompt de l'autorité, et crut y remédier par l'autorité même. On sentait combien étaient nécessaires les artisans dans un pays où le commerce florissait, et les gens

de mer dans un temps où l'on établissait une puissante marine. On ordonna la peine des galères contre ceux de ces professions qui tenteraient de s'échapper.

On remarqua que plusieurs familles calvinistes vendaient leurs immeubles. Aussitôt parut une déclaration qui confisqua tous ces immeubles, en cas que les vendeurs sortissent dans un an du royaume. Alors la sévérité redoubla contre les ministres. On interdisait leurs temples sur la plus légère contravention. Toutes les rentes, laissées par testament aux consistoires, furent appliquées aux hôpitaux du royaume.

On défendit aux maîtres d'école calvinistes de recevoir des pensionnaires. On mit les ministres à la taille; on ôta la noblesse aux maires protestans. Les officiers de la maison du roi, les secrétaires du roi qui étaient protestans, eurent ordre de se défaire de leurs charges. On n'admit plus ceux de cette religion, ni parmi les notaires, les avocats, ni même dans la fonction de procureurs.

Il était enjoint à tout le clergé de faire des prosélytes. et il était défendu aux pasteurs réformés d'en faire, sous peine de bannissement perpétuel. Tous ces arrêts étaient publiquement sollicités par le clergé de France. C'était, après tout, les enfans de la maison, qui ne voulaient point de partage avec des étrangers introduits par force.

Pélisson continuait d'acheter des convertis; mais madame *Hervart*, veuve du contrôleur-général des finances, animée de ce zèle de religion qu'on a remarqué de tout temps dans les femmes, envoyait autant d'argent pour empêcher les conversions, que *Pélisson* pour en faire. *Pélisson convertit pour de l'argent.*

Enfin les huguenots osèrent désobéir en quelques
1682. endroits. Il s'assemblèrent dans le Vivarais et dans le Dauphiné, près des lieux où l'on avait démoli leurs temples. On les attaqua, ils se défendirent. Ce n'était qu'une très-légère étincelle du feu des anciennes guerres civiles. Deux ou trois cents malheureux, sans chef, sans places, et même sans desseins, furent dispersés en un quart-d'heure : les supplices suivirent leur défaite. L'intendant du Dauphiné fit rouer le petit-fils du pasteur *Chamier* qui avait dressé l'édit de Nantes. Il est au rang des plus fameux martyrs de la secte; et ce nom de *Chamier* a été long-temps en vénération chez les protestans.

Prédicans roués. L'intendant du Languedoc fit rouer vif le prédicant
1683. *Chomel*. On en condamna trois autres au même supplice, et dix à être pendus : la fuite qu'ils avaient prise les sauva, et ils ne furent exécutés qu'en effigie.

Tout cela inspirait la terreur, et en même temps augmentait l'opiniâtreté. On sait trop que les hommes s'attachent à leur religion à mesure qu'ils souffrent pour elle.

Ce fut alors qu'on persuada au roi qu'après avoir envoyé des missionnaires dans toutes les provinces, il fallait y envoyer des dragons. Ces violences parurent faites à contre-temps; elles étaient les suites de l'esprit qui régnait alors à la cour, que tout devait fléchir au nom de *Louis XIV*. On ne songeait pas que les huguenots n'étaient plus ceux de Jarnac, de Moncontour et de Coutras; que la rage des guerres civiles était éteinte; que cette longue maladie était dégénérée en langueur; que tout n'a qu'un temps chez les hommes; que si les pères avaient été rebelles sous *Louis XIII*,

les enfans étaient soumis sous *Louis XIV*. On voyait en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, plusieurs sectes, qui s'étaient mutuellement égorgées, le siècle passé, vivre maintenant en paix dans les mêmes villes. Tout prouvait qu'un roi absolu pouvait être également bien servi par des catholiques et par des protestans. Les luthériens d'Alsace en étaient un témoignage authentique. Il parut enfin que la reine *Christine* avait eu raison de dire dans une de ses lettres, à l'occasion de ces violences et de ces émigrations : *Je considère la France comme un malade à qui l'on coupe bras et jambes, pour le traiter d'un mal que la douceur et la patience auraient entièrement guéri.*

Les huguenots s'enfuient.

Louis XIV qui, en se saisissant de Strasbourg, en 1681, y protégeait le luthéranisme, pouvait tolérer dans ses Etats le calvinisme que le temps aurait pu abolir, comme il diminue un peu chaque jour le nombre des luthériens en Alsace. Pouvait-on imaginer qu'en forçant un grand nombre de sujets, on n'en perdrait pas un plus grand nombre qui, malgré les édits et malgré les gardes, échapperait par la fuite à une violence regardée comme une horrible persécution ? Pourquoi enfin vouloir faire haïr à plus d'un million d'hommes un nom cher et précieux, auquel et protestans et catholiques, et Français et étrangers avaient alors joint celui de *grand* ? La politique même semblait pouvoir engager à conserver les calvinistes, pour les opposer aux prétentions continuelles de la cour de Rome. C'était en ce temps-là même que le roi avait ouvertement rompu avec *Innocent XI*, ennemi de la France. Mais *Louis XIV*, conciliant les intérêts de sa religion et ceux de sa grandeur, voulut à la

fois humilier le pape d'une main, et écrafer le calvinifme de l'autre.

Il envifageait, dans ces deux entreprifes, cet éclat de gloire dont il était idolâtre en toutes chofes. Les évêques, plufieurs intendans, tout le confeil, lui perfuadèrent que les foldats, en fe montrant feulement, acheveraient ce que fes bienfaits et les miffions avaient commencé. Il crut n'ufer que d'autorité; mais ceux à qui cette autorité fut commife usèrent d'une extrême rigueur.

Vers la fin de 1684, et au commencement de 1685, tandis que *Louis XIV*, toujours puiffamment armé, Dragonade. ne craignait aucun de fes voifins, les troupes furent envoyées dans toutes les villes et dans tous les châteaux où il y avait le plus de proteftans; et comme les dragons, affez mal difciplinés dans ce temps-là, furent ceux qui commirent le plus d'excès, on appela cette exécution *la dragonade*.

Les frontières étaient auffi foigneufement gardées qu'on le pouvait, pour prévenir la fuite de ceux qu'on voulait réunir à l'Eglife. C'était une efpèce de chaffe qu'on fefait dans une grande enceinte.

Un évêque, un intendant, un fubdélégué, ou un curé, ou quelqu'un d'autorifé, marchait à la tête des foldats. On affemblait les principales familles calviniftes, fur-tout celles qu'on croyait les plus faciles. Elles renonçaient à leur religion au nom des autres, et les obftinés étaient livrés aux foldats qui eurent toute licence, excepté celle de tuer. Il y eut pourtant plufieurs perfonnes fi cruellement maltraitées qu'elles en moururent. Les enfans des réfugiés dans les pays

étrangers jettent encore des cris fur cette perfécution de leurs pères. Ils la comparent aux plus violentes que fouffrit l'Eglife dans les premiers temps.

C'était un étrange contrafte que, du fein d'une cour voluptueufe, où régnaient la douceur des mœurs, les grâces, les charmes de la fociété, il partît des ordres fi durs et fi impitoyables. Le marquis de *Louvois* porta dans cette affaire l'inflexibilité de fon caractère; on y reconnut le même génie qui avait voulu enfevelir la Hollande fous les eaux, et qui depuis mit le Palatinat en cendres. Il y a encore des lettres de fa main de cette année 1685, conçues en ces termes: „ Sa majefté veut qu'on faffe éprouver les dernières „ rigueurs à ceux qui ne voudront pas fe faire de fa „ religion; et ceux qui auront la fotte gloire de vou„ loir demeurer les derniers, doivent être pouffés „ jufqu'à la dernière extrémité. „

Lettre apoftolique de *Louvois*.

Paris ne fut point expofé à ces vexations; les cris fe feraient fait entendre au trône de trop près. On veut bien faire des malheureux, mais on fouffre d'entendre leurs clameurs.

Tandis qu'on fefait ainfi tomber par-tout les temples, et qu'on demandait dans les provinces des abjurations à main armée, l'édit de Nantes fut enfin caffé, au mois d'octobre 1685; et on acheva de ruiner l'édifice qui était déjà miné de toutes parts.

Edit de Nantes révoqué. 1685.

. La chambre de l'édit avait déjà été fupprimée. Il fut ordonné aux confeillers calviniftes du parlement de fe défaire de leurs charges. Une foule d'arrêts du confeil parut coup fur coup, pour extirper les reftes de la religion profcrite. Celui qui paraiffait le plus

fatal, fut l'ordre d'arracher les enfans aux prétendus réformés, pour les remettre entre les mains des plus proches parens catholiques; ordre contre lequel la nature réclamait à ſi haute voix qu'il ne fut pas exécuté.

Mais dans ce célèbre édit qui révoqua celui de Nantes, il paraît qu'on prépara un événement tout contraire au but qu'on s'était propoſé. On voulait la réunion des calviniſtes à l'Egliſe dans le royaume. *Gourville*, homme très-judicieux, conſulté par *Louvois*, lui avait propoſé, comme on ſait, de faire enfermer tous les miniſtres, et de ne relâcher que ceux qui, gagnés par des penſions ſecrètes, abjureraient en public, et ſerviraient à la réunion plus que des miſſionnaires et des ſoldats. Au lieu de ſuivre cet avis politique, il fut ordonné par l'édit à tous les miniſtres qui ne voulaient pas ſe convertir de ſortir du royaume dans quinze jours. C'était s'aveugler, que de penſer qu'en chaſſant les paſteurs, une grande partie du troupeau ne ſuivrait pas. C'était bien préſumer de ſa puiſſance, et mal connaître les hommes, de croire que tant de cœurs ulcérés et tant d'imaginations échauffées par l'idée du martyre, ſur-tout dans les pays méridionaux de la France, ne s'expoſeraient pas à tout, pour aller chez les étrangers publier leur conſtance et la gloire de leur exil, parmi tant de nations envieuſes de *Louis XIV*, qui tendaient les bras à ces troupes fugitives.

Le vieux chancelier *le Tellier*, en ſignant l'édit, s'écria plein de joie : *Nunc dimittis ſervum tuum, Domine, quia viderunt oculi mei ſalutare tuum.* Il ne

ſavait pas qu'il ſignait un des grands malheurs de la France. (*ll*)

Louvois, ſon fils, ſe trompait encore en croyant qu'il ſuffirait d'un ordre de ſa main pour garder toutes les frontières et toutes les côtes, contre ceux qui ſe feſaient un devoir de la fuite. L'induſtrie occupée à tromper la loi eſt toujours plus forte que l'autorité. Il ſuffiſait de quelques gardes gagnés, pour favoriſer la foule des réfugiés. Près de cinquante mille familles, en trois ans de temps, ſortirent du royaume, et furent après ſuivies par d'autres. Elles allèrent porter chez les étrangers les arts, les manufactures, la richeſſe. Preſque tout le nord de l'Allemagne, pays encore agreſte et dénué d'induſtrie, reçut une nouvelle face de ces multitudes tranſplantées. Elles peuplèrent des villes entières. Les étoffes, les galons, les chapeaux, les bas, qu'on achetait auparavant de la France, furent fabriqués par eux. Un faubourg entier de Londres fut peuplé d'ouvriers français en ſoie; d'autres y portèrent l'art de donner la perfection aux criſtaux, qui fut alors perdu en France. On trouve encore très-communément dans l'Allemagne l'or que les réfugiés y répandirent. (*mm*)

Peuples, argent, manufactures tranſportées.

(*ll*) Si vous liſez l'oraiſon funèbre de *le Tellier* par *Boſſuet*, ce chancelier eſt un juſte, et un grand homme. Si vous liſez les annales de l'abbé de *Saint-Pierre*, c'eſt un lâche et dangereux courtiſan, un calomniateur adroit, dont le comte de *Grammont* diſait, en le voyant ſortir d'un entretien particulier avec le roi: « Je crois voir une fouine qui vient d'égorger des » poulets, en ſe léchant le muſeau plein de leur ſang. »

(*mm*) Le comte d'*Avaux*, dans ſes lettres, dit qu'on lui rapporta qu'à Londres on frappa ſoixante mille guinées de l'or que les réfugiés y avaient fait paſſer: on lui avait fait un rapport trop exagéré.

Ainfi la France perdit environ cinq cents mille habitans, une quantité prodigieufe d'efpèces, et fur-tout des arts dont fes ennemis s'enrichirent. La Hollande y gagna d'excellens officiers et des foldats. Le prince d'Orange et le duc de Savoie eurent des régimens entiers de réfugiés. Ces mêmes fouverains de Savoie et de Piémont, qui avaient exercé tant de cruautés contre les réformés de leurs pays, foudoyaient ceux de France; et ce n'était pas affurément par zèle de religion que le prince d'Orange les enrôlait. Il y en eut qui s'établirent jufque vers le cap de Bonne-Efpérance. Le neveu du célèbre *du Quêne*, lieutenant-général de la marine, fonda une petite colonie à cette extrémité de la terre; elle n'a pas profpéré; ceux qui s'y embarquèrent périrent pour la plupart. Mais enfin il y a encore des reftes de cette colonie voifine des Hottentots. Les Français ont été difperfés plus loin que les juifs.

Prifons et galeres.

Ce fut en vain qu'on remplit les prifons et les galères de ceux qu'on arrêta dans leur fuite. Que faire de tant de malheureux, affermis dans leur croyance par les tourmens? comment laiffer aux galères des gens de loi, des vieillards infirmes? On en fit embarquer quelques centaines pour l'Amérique. Enfin le confeil imagina que, quand la fortie du royaume ne ferait plus défendue, les efprits n'étant plus animés par le plaifir fecret de défobéir, il y aurait moins de défertions. On fe trompa encore; et après avoir ouvert les paffages, on les referma inutilement une feconde fois.

On défendit aux calviniftes, en 1685, de fe faire fervir par des catholiques, de peur que les maîtres

ne pervertissent les domestiques ; et l'année d'après un autre édit leur ordonna de se défaire des domestiques huguenots, afin de pouvoir les arrêter comme vagabonds. Il n'y avait rien de stable dans la manière de les persécuter, que le dessein de les opprimer pour les convertir.

Tous les temples détruits, tous les ministres bannis, il s'agissait de retenir dans la communion romaine tous ceux qui avaient changé par persuasion ou par crainte. Il en restait plus (*nn*) de quatre cents mille dans le royaume. Ils étaient obligés d'aller à la messe et de communier. Quelques-uns, qui rejetèrent l'hostie après l'avoir reçue, furent condamnés à être brûlés vifs. Les corps de ceux qui ne voulaient pas recevoir les sacremens à la mort, étaient traînés sur la claie, et jetés à la voierie.

Toute persécution fait des prosélytes, quand elle frappe pendant la chaleur de l'enthousiasme. Les calvinistes s'assemblèrent par-tout pour chanter leurs

(*nn*) On a imprimé plusieurs fois qu'il y a encore en France trois millions de réformés. Cette exagération est intolérable. M. de *Bâville* n'en comptait pas cent mille en Languedoc, et il était exact. Il n'y en a pas quinze mille dans Paris : beaucoup de villes et des provinces entières n'en ont point.

N. B. Les protestans qui vivent à Paris sont enterrés par ordre de la police. Le nombre de morts est donc connu par ses registres, et il en résulte qu'ils forment environ la dixième partie de la population, les étrangers compris. Il ne serait pas surprenant que les protestans, relégués par les lois dans les classes qui peuplent le plus, eussent beaucoup plus que doublé depuis la révocation de l'édit de Nantes.

Bâville ne mérite aucune croyance. Il est très-vraisemblable que la terreur qu'il avait inspirée, avait forcé les huguenots à sortir du Languedoc, ou à dissimuler et à se cacher. Il était d'ailleurs intéressé à en diminuer le nombre. C'était un moyen de plaire à *Louis XIV ;* et pourquoi, après avoir versé tant de sang pour se frayer la route du ministère, se ferait-il fait scrupule d'un mensonge ?

psaumes, malgré la peine de mort décernée contre ceux qui tiendraient des assemblées. Il y avait aussi peine de mort contre les ministres qui rentreraient dans le royaume, et cinq mille cinq cents livres de récompense pour qui les dénoncerait. Il en revint plusieurs qu'on fit périr par la corde ou par la roue. (43)

(43) Toutes ces violences, qui déshonorent le règne de *Louis XIV*, furent exercées dans le temps où, dégoûté de madame de *Montespan*, subjugué par madame de *Maintenon*, il commençait à se livrer à ses confesseurs. Ces lois, qui violaient également les premiers droits des hommes et tous les sentimens de l'humanité, étaient demandées par le clergé, et présentées par les jésuites à leur pénitent, comme le moyen de réparer les péchés qu'il avait commis avec ses maîtresses. On lui proposait pour modèle *Constantin*, *Théodose*, et quelques autres scélérats du bas Empire. Jamais ses ministres, esclaves des prêtres, et tyrans de la nation, n'osèrent lui faire connaître ni l'inutilité, ni les suites cruelles de ses lois.

La nation aidait elle-même à le tromper: au milieu des cris de ses sujets innocens, expirans sur la roue et dans les bûchers, on vantait sa justice et même sa clémence. Dans les lettres, dans les mémoires du temps, on parle souvent du sanguinaire *Bâville* comme d'un grand homme. Tel est le malheureux sort d'un prince qui accorde sa confiance à des prêtres, et qui, trompé par eux, laisse gémir sa nation sous le joug de la superstition. *Louis* aimait la gloire, et il marchandait honteusement la conscience de ses sujets: il voulait faire régner les lois, et il envoyait des soldats vivre à discrétion chez ceux qui ne pensaient point comme son confesseur. Il était flatté qu'on lui trouvât de la grandeur dans l'esprit, et il signait chaque mois des édits pour régler de quelle religion devaient être les marmitons, les maîtres en fait d'armes, et les écuyers de ses Etats; il aimait la décence, et les soldats, envoyés par ses ordres, donnaient le fouet aux filles protestantes pour les convertir.

Qu'il nous soit permis de faire ici quelques réflexions sur les causes de nos derniers troubles de religion.

L'esprit des réformés n'a été républicain que dans les pays où les souverains se sont montrés leurs ennemis. Le clergé protestant de Danemarck a été un des principaux agens de la révolution qui a établi l'autorité absolue. En France, sous *Louis XIII*, les ministres protestans les plus éclairés écrivirent pour exhorter les peuples à obéir aux lois du prince; n'exceptant que les cas où les lois ordonnent positivement une action contraire à la loi de DIEU. Mais on se plaisait à les contraindre à ce qu'ils regardaient comme des actes d'idolâtrie. On les forçait, par une

La fecte fubfifta en paraiffant écrafée. Elle efpéra en vain, dans la guerre de 1689, que le roi *Guillaume*, ayant détrôné fon beau-père catholique, foutiendrait

foule de petites injuftices, à fe jeter entre les bras des factieux, tandis qu'il n'aurait fallu qu'exécuter fidèlement l'édit de Nantes, pour ôter à ces factieux l'appui des reformés. Cet édit de Nantes, à la vérité, reffemblait plus à une convention entre deux partis qu'à une loi donnée par un prince à fes fujets. Une tolérance abfolue aurait été plus utile à la nation, plus jufte, plus propre à conferver la paix qu'une tolérance limitée: mais *Henri IV* n'ofa l'accorder, pour ne pas déplaire aux catholiques; et les proteftans ne comptaient point affez fur fon autorite, pour fe contenter d'une loi de tolérance, quelqu'étendue qu'elle pût être.

Il eût été facile à *Richelieu*, et plus encore à *Louis XIV*, de réparer ce défordre en étendant la tolérance accordée par l'édit, et en détruifant tout le refte. Mais *Richelieu* avait eu le malheur de faire quelques mauvais ouvrages de théologie, et les proteftans les avaient réfutés. *Louis XIV*, élevé, gouverné par des prêtres dans fa jeuneffe, entouré de femmes qui joignaient les faibleffes de la devotion aux faibleffes de l'amour, et de miniftres qui croyaient avoir befoin de fe couvrir du manteau de l'hypocrifie, ne put jamais foulever un coin du bandeau que la fuperftition avait jeté fur fes yeux. Il croyait que l'on n'était huguenot de bonne foi que faute d'être inftruit, et la baffeffe de fes courtifans, qui, en vendant leur confcience, fefaient femblant de fe convertir par conviction, l'affermiffait dans cette idee.

Ses miniftres femblaient choifir les moyens les plus sûrs pour forcer les proteftans à la révolte: on joignait l'infulte à la violence, on outrageait les femmes, on enlevait les enfans à leurs pères. On femblait fe plaire à les irriter, à les plonger dans le defefpoir par des lois fouvent oppofees, mais toujours oppreffives, qu'on fefait fuccéder de mois en mois. Il n'eft donc pas etonnant qu'il y ait eu parmi les proteftans des fanatiques, et que ce fanatifme ait à la fin produit des révoltes. Elles éclatèrent dans les Cévènes, pays alors impraticable, habite par un peuple à demi fauvage, qui n'avait jamais été fubjugué ni par les lois ni par les mœurs; livré à un intendant violent par caractère, inacceffible à tout fentiment d'humanité, mêlant le mépris et l'infulte à la cruauté, dont l'ame trouvait un plaifir barbare dans les fupplices longs et recherchés, et qui, inftrument ambitieux et fervile du defpotifme et de la fuperftition de fon maitre, voulait mériter par des meurtres et par l'oppreffion d'une province l'honneur d'opprimer en chef la nation.

Quel fut le fruit des perfecutions de *Louis XIV*? Une foule de fes meilleurs fujets emportant dans les pays etrangers leurs richeffes et leur induftrie; les armees de fes ennemis, groffies par des régimens français,

en France le calvinifme. Mais dans la guerre de 1701 la rebellion et le fanatifme éclatèrent en Languedoc et dans les contrées voifines.

qui joignaient les fureurs du fanatifme et de la vengeance à leur valeur naturelle; la haine de la moitie de l'Europe, une guerre civile ajoutée aux malheurs d'une guerre étrangère, la crainte de voir ces provinces livrées aux étrangers par les Français, et l'humiliante néceffité de faire un traité avec un garçon boulanger.

Voilà ce que le clergé celebrait dans des harangues, ce que la flatterie confacrait dans des infcriptions et fur des medailles.

Après lui, les proteftans furent tranquilles et foumis. *Albéroni* forma inutilement le projet abfurde de les engager à fe foulever contre le régent, c'eft-à-dire, contre un prince tolerant par raifon, par politique et par caractère, pour fe donner un maître pénitent des jefuites, et qui s'était foumis au joug honteux de l'inquifition. Pendant le miniftère du duc de *Bourbon*, l'évêque de Fréjus, qui gouvernait les affaires ecclefiaftiques, fit rendre, en 1724, contre les proteftans, une loi plus févère que celles de *Louis XIV*; elle n'excita point de troubles, parce qu'il n'eut garde de la faire exécuter à la rigueur. Auffi indifferent pour la religion que le régent, il ne voulait qu'obtenir le chapeau de cardinal, malgré l'oppofition fecrète du duc de *Bourbon*. Il trahiffait par cette conduite et fon pays et le fouverain qui lui avait accordé la confiance; mais quand le cardinalat eft le prix de la trahifon, quel prêtre eft refté fidèle?

Sous *Louis XV* les proteftans furent traités avec modération, fans qu'on ait rien changé cependant aux lois portees contre eux: leur fortune, leur état, celui de leurs enfans ne font appuyes que fur la bonne foi. Ils ne peuvent faire aucun acte de religion fans encourir la peine des galeres; ils font exclus non-feulement des places honorables mais de la plupart des métiers. Nous devons efpérer que la raifon, qui à la longue triomphera du fanatifme, et la politique, qui dans tous les temps l'emporte fur la fuperftition, detruiront enfin ces lois. La tolerance eft etablie dans toute l'Europe, hors l'Italie, l'Efpagne et la France; l'Amérique appelle l'induftrie, et offre la liberté, la tolérance et la fortune à tout homme qui, ayant un metier, voudra quitter fon pays; et la politique ne permettra point de laiffer fubfifter plus long-temps des lois qui mettent en contradiction l'amour naturel de la patrie, avec l'intérêt et la confcience, et elles pourraient amener des emigrations plus funeftes que celles du fiècle dernier, et nous faire perdre en peu d'années tous les avantages du commerce dont la révolution de l'Amerique doit être la fource.

Cette

Cette rebellion fut excitée par des prophéties. Les prédictions ont été de tout temps un moyen dont on s'est servi pour séduire les simples, et pour enflammer les fanatiques. De cent événemens que la fourberie ose prédire, si la fortune en amène un seul, les autres sont oubliés, et celui-là reste comme un gage de la faveur de DIEU, et comme la preuve d'un prodige. Si aucune prédiction ne s'accomplit, on les explique, on leur donne un nouveau sens; les enthousiastes l'adoptent, et les imbécilles le croient.

Rebelles et prophetes

Le ministre *Jurieu* fut un des plus ardens prophètes. Il commença par se mettre au-dessus d'un *Cotterus*, de je ne sais quelle *Christine*, d'un *Justus Velsius*, d'un *Drabitius*, qu'il regarde comme gens inspirés de DIEU. Ensuite il se mit presque à côté de l'auteur de l'Apocalypse et de *St Paul*; ses partisans, ou plutôt ses ennemis, firent frapper une médaille en Hollande avec cet exergue, *Jurius propheta*. Il promit la délivrance du peuple de DIEU pendant huit années. Son école de prophétie s'était établie dans les montagnes du Dauphiné, du Vivarais, et des Cévènes, pays tout propre aux prédictions, peuplé d'ignorans et de cervelles chaudes, échauffées par la chaleur du climat, et plus encore par leurs prédicans.

La première école de prophétie fut établie dans une verrerie, sur une montagne du Dauphiné, appelée Peira; un vieil huguenot, nommé de *Serre*, y annonça la ruine de Babylone, et le rétablissement de Jérusalem. Il montrait aux enfans les paroles de l'Ecriture, qui disent: ›› Quand trois ou quatre sont assemblés ›› en mon nom, mon esprit est parmi eux; et avec un ›› grain de foi on transportera des montagnes. ››

Prophètes verriers.

Enfuite il recevait l'efprit : on le lui conférait en lui fouflant dans la bouche, parce qu'il eft dit dans *St Matthieu* que JESUS fouffla fur fes difciples avant fa mort : il était hors de lui-même ; il avait des convulfions ; il changeait de voix ; il reftait immobile, égaré, les cheveux hériffés, felon l'ancien ufage de toutes les nations, et felon ces règles de démence tranfmifes de fiècle en fiècle. Les enfans recevaient ainfi le don de prophétie ; et s'ils ne tranfportaient pas des montagnes, c'eft qu'ils avaient affez de foi pour recevoir l'efprit, et pas affez pour faire des miracles : ainfi ils redoublaient de ferveur pour obtenir ce dernier don.

Tandis que les Cévènes étaient ainfi l'école de l'enthoufiafme, des miniftres, qu'on appelait *apôtres*, revenaient en fecret prêcher les peuples.

Miniftre roué.

Claude Brouffon, d'une famille confidérée de Nîmes, homme éloquent et plein de zèle, très-eftimé chez les étrangers, retourna dans fa patrie, en 1698, y fut convaincu, non-feulement d'avoir rempli fon miniftère malgré les édits, mais d'avoir eu, dix ans auparavant, des correfpondances avec les ennemis de l'Etat. En effet, il avait formé le projet d'introduire des troupes anglaifes et favoyardes dans le Languedoc. Ce projet écrit de fa main, et adreffé au duc de *Schomberg*, avait été intercepté depuis long-temps, et était entre les mains de l'intendant de la province. *Brouffon* errant de ville en ville fut faifi à Oléron, et transféré à la citadelle de Montpellier. L'intendant et fes juges l'interrogèrent ; il répondit qu'il était l'apôtre de JESUS-CHRIST, qu'il avait reçu le Saint-Efprit, qu'il ne devait pas trahir le dépôt de la foi, que fon devoir

était de distribuer le pain de la parole à ses frères. On lui demanda si les apôtres avaient écrit des projets pour faire révolter des provinces : on lui montra son fatal écrit, et les juges le condamnèrent tous d'une voix à être roué vif. Il mourut comme mouraient les 1698.
premiers martyrs. Toute la secte, loin de le regarder comme un criminel d'Etat, ne vit en lui qu'un saint, qui avait scellé sa foi de son sang ; et on imprima le martyre de M. de *Brousson*.

Alors les prophètes se multiplient, et l'esprit de fureur redouble. Il arrive malheureusement qu'en 1703, un abbé de la maison *du Chaila*, inspecteur des missions, obtient un ordre de la cour de faire enfermer dans un couvent deux filles d'un gentilhomme nouveau converti. Au lieu de les conduire au couvent, il les mène d'abord dans son château. Les calvinistes s'attroupent : on enfonce les portes : on délivre les deux filles et quelques autres prisonniers. Les séditieux saisissent l'abbé *du Chaila;* ils lui offrent la vie, s'il veut être de leur religion. Il la refuse. Un prophète lui crie : *Meurs donc, l'esprit te condamne, ton péché est contre toi :* et il est tué à coups de fusil. Aussitôt après ils saisissent les receveurs de la capitation, et les pendent avec leurs rôles au cou. De-là ils se jettent sur les prêtres qu'ils rencontrent, et les massacrent. On les poursuit : ils se retirent au milieu des bois et des rochers. Leur nombre s'accroît ; leurs prophètes et leurs prophétesses leur annoncent de la part de DIEU le rétablissement de Jérusalem et la chute de Babylone. Un abbé de *la Bourlie* paraît tout à coup au milieu d'eux dans leurs retraites sauvages, et leur apporte de l'argent et des armes.

Prophètes assassins.

L'abbé de *la Bourlie.* C'était le fils du marquis de *Guiſcard*, ſous-gouverneur du roi, l'un des plus ſages hommes du royaume. Le fils était bien indigne d'un tel père. Réfugié en Hollande pour un crime, il va exciter les Cévènes à la révolte. On le vit quelque temps après paſſer à Londres, où il fut arrêté, en 1711, pour avoir trahi le miniſtère anglais, après avoir trahi ſon pays. Amené devant le conſeil, il prit ſur la table un de ces longs canifs avec leſquels on peut commettre un meurtre; il en frappa le chancelier *Harlai*, depuis comte d'Oxford, et on le conduiſit en priſon chargé de fers. Il prévint ſon ſupplice en ſe donnant la mort lui-même. Ce fut donc cet homme, qui, au nom des Anglais, des Hollandais et du duc de Savoie, vint encourager les fanatiques, et leur promit de puiſſans ſecours.

1703. Une grande partie du pays les favoriſait ſecrètement. Leur cri de guerre était: *Point d'impôts et liberté de conſcience*. Ce cri ſéduit par-tout la populace. Ces fureurs juſtifiaient aux yeux du peuple le deſſein qu'avait eu *Louis XIV* d'extirper le calviniſme. Mais ſans la révocation de l'édit de Nantes, on n'aurait pas eu à combattre ces fureurs.

Guerre des fanatiques. Le roi envoie d'abord le maréchal de *Montrevel* avec quelques troupes. Il fait la guerre à ces miſérables avec une barbarie qui ſurpaſſe la leur. On roue, on brûle les priſonniers. Mais auſſi les ſoldats, qui tombent entre les mains des révoltés, périſſent par des morts cruelles. Le roi, obligé de ſoutenir la guerre par-tout, ne pouvait envoyer contre eux que peu de troupes. Il était difficile de les ſurprendre dans des rochers preſque inacceſſibles alors, dans des cavernes, dans des bois où ils ſe rendaient par des chemins non

frayés, et dont ils descendaient tout à coup comme des bêtes féroces. Ils défirent même dans un combat réglé des troupes de la marine. On employa contre eux successivement trois maréchaux de France.

Au maréchal de *Montrevel*, succéda, en 1704, le maréchal de *Villars*. Comme il lui était plus difficile encore de les trouver que de les battre, le maréchal de *Villars*, après s'être fait craindre, leur fit proposer une amnistie. Quelques-uns d'entre eux y consentirent, détrompés des promesses d'être secourus par le duc de Savoie qui, à l'exemple de tant de souverains, les persécutait chez lui, et avait voulu les protéger chez ses ennemis.

Le plus accrédité de leurs chefs, et le seul qui mérite d'être nommé, était *Cavalier*. Je l'ai vu depuis en Hollande et en Angleterre. C'était un petit homme blond, d'une physionomie douce et agréable. On l'appelait *David* dans son parti. De garçon boulanger, il était devenu chef d'une assez grande multitude, à l'âge de vingt-trois ans, par son courage, et à l'aide d'une prophéteſſe qui le fit reconnaître sur un ordre exprès du Saint-Esprit. On le trouva à la tête de huit cents hommes qu'il enrégimentait, quand on lui proposa l'amnistie. Il demanda des otages : on lui en donna. Il vint suivi d'un des chefs à Nîmes, où il traita avec le maréchal de *Villars*.

Un garçon boulanger fait la guerre à *Louis XIV*.

Il promit de former quatre régimens de révoltés, qui serviraient le roi sous quatre colonels, dont il serait le premier, et dont il nomma les trois autres. Ces régimens devaient avoir l'exercice libre de leur religion, comme les troupes étrangères à la solde de

1704.

France. Mais cet exercice ne devait point être permis ailleurs.

On acceptait ces conditions, quand des émiſſaires de Hollande vinrent en empêcher l'effet avec de l'argent et des promeſſes. Ils détachèrent de *Cavalier* les principaux fanatiques : mais ayant donné ſa parole au maréchal de *Villars*, il la voulut tenir. Il accepta le brevet de colonel, et commença à former ſon régiment avec cent trente hommes qui lui étaient affectionnés.

J'ai entendu ſouvent de la bouche du maréchal de *Villars*, qu'il avait demandé à ce jeune homme, comment il pouvait à ſon âge avoir eu tant d'autorité ſur des hommes ſi féroces et ſi indiſciplinables. Il répondit que, quand on lui déſobéiſſait, ſa prophéteſſe, qu'on appelait *la grande Marie*, était ſur le champ inſpirée, et condamnait à mort les réfractaires, qu'on tuait ſans raiſonner. (*oo*) Ayant fait depuis la même queſtion à *Cavalier*, j'en eus la même réponſe.

Le garçon boulanger. traite avec le maréchal de *Villars*.

Cette négociation ſingulière ſe feſait après la bataille d'Hochſtet. *Louis XIV*, qui avait proſcrit le calviniſme avec tant de hauteur, fit la paix, ſous le nom d'amniſtie, avec un garçon boulanger ; et le maréchal de *Villars* lui préſenta le brevet de colonel, et celui d'une penſion de douze cents livres.

Le nouveau colonel alla à Verſailles ; il y reçut les ordres du miniſtre de la guerre. Le roi le vit, et

(*oo*) Ce trait doit ſe trouver dans les véritables mémoires du maréchal de *Villars*. Le premier tome eſt certainement de lui : il eſt conforme au manuſcrit que j'ai vu : les deux autres ſont d'une main étrangère et bien différente.

haussa les épaules. *Cavalier*, observé par le ministère, craignit, et se retira en Piémont. De là il passa en Hollande et en Angleterre. Il fit la guerre en Espagne, et y commanda un régiment de réfugiés français à la bataille d'Almanza. Ce qui arriva à ce régiment sert à prouver la rage des guerres civiles, et combien la religion ajoute à cette fureur. La troupe de *Cavalier* se trouva opposée à un régiment français. Dès qu'ils se reconnurent, ils fondirent l'un sur l'autre avec la baïonnette, sans tirer. On a déjà remarqué que la baïonnette agit peu dans les combats. La contenance de la première ligne composée de trois rangs, après avoir fait feu, décide du sort de la journée; mais ici la fureur fit ce que ne fait presque jamais la valeur. Il ne resta pas trois cents hommes de ces régimens. Le maréchal de *Berwick* contait souvent avec étonnement cette aventure.

Fureur singulière.

Cavalier est mort officier-général et gouverneur de l'île de Jersey, avec une grande réputation de valeur, n'ayant de ses premières fureurs conservé que le courage, et ayant peu à peu substitué la prudence à un fanatisme qui n'était plus soutenu par l'exemple.

Le maréchal de *Villars*, rappelé du Languedoc, fut remplacé par le maréchal de *Berwick*. Les malheurs des armes du roi enhardissaient alors les fanatiques du Languedoc, qui espéraient du secours du ciel et en recevaient des alliés. On leur fesait toucher de l'argent par la voie de Genève. Ils attendaient des officiers, qui devaient leur être envoyés de Hollande et d'Angleterre. Ils avaient des intelligences dans toutes les villes de la province.

Conspiration des prophètes.

On peut mettre au rang des plus grandes conspirations celle qu'ils formèrent de saisir dans Nîmes le duc de *Berwick* et l'intendant *Bâville*, de faire révolter le Languedoc et le Dauphiné, et d'y introduire les ennemis. Le secret fut gardé par plus de mille conjurés. L'indiscrétion d'un seul fit tout découvrir. Plus de deux cents personnes périrent dans les supplices. Le maréchal de *Berwick* fit exterminer par le fer et par le feu tout ce qu'on rencontra de ces malheureux. Les uns moururent, les armes à la main, les autres sur les roues ou dans les flammes. Quelques-uns, plus adonnés à la prophétie qu'aux armes, trouvèrent moyen d'aller en Hollande. Les réfugiés français les y reçurent comme des envoyés célestes. Ils marchèrent au-devant d'eux, chantant des psaumes, et jonchant leur chemin de branches d'arbres. Plusieurs de ces prophètes allèrent en Angleterre : mais trouvant que l'Eglise épiscopale tenait trop de l'Eglise romaine, ils voulurent faire dominer la leur. Leur persuasion était si pleine, que, ne doutant pas qu'avec beaucoup de foi on ne fît beaucoup de miracles, ils offrirent de ressusciter un mort, et même tel mort que l'on voudrait choisir. Par-tout le peuple est peuple; et les presbytériens pouvaient se joindre à ces fanatiques contre le clergé anglican. Qui croirait qu'un des plus grands géomètres de l'Europe, *Fatio Duillier*, et un homme de lettres fort savant, nommé *Daudé*, fussent à la tête de ces énergumènes? Le fanatisme rend la science même sa complice, et étouffe la raison.

Prophètes réfugiés à Londres proposent de ressusciter un mort.

Le ministère anglais prit le parti qu'on aurait dû toujours prendre avec les hommes à miracles. On

leur permit de déterrer un mort dans le cimetière de l'église cathédrale. La place fut entourée de gardes. Tout se passa juridiquement. La scène finit par mettre au pilori les prophètes.

Ces excès du fanatisme ne pouvaient guère réussir en Angleterre, où la philosophie commençait à dominer. Ils ne troublaient plus l'Allemagne, depuis que les trois religions, la catholique, l'évangélique et la réformée y étaient également protégées par les traités de Vestphalie. Les Provinces-Unies admettaient dans leur sein toutes les religions par une tolérance politique. Enfin il n'y eut, sur la fin de ce siècle, que la France qui essuya de grandes querelles ecclésiastiques, malgré les progrès de la raison. Cette raison si lente à s'introduire chez les doctes, pouvait à peine encore percer chez les docteurs, encore moins dans le commun des citoyens. Il faut d'abord qu'elle soit établie dans les principales têtes; elle descend aux autres de proche en proche, et gouverne enfin le peuple même qui ne la connaît pas, mais qui, voyant que ses supérieurs sont modérés, apprend aussi à l'être. C'est un des grands ouvrages du temps, et ce temps n'était pas encore venu.

CHAPITRE XXXVII.

Du Janſéniſme.

Janſéniſme moins turbulent que le calviniſme.

LE calviniſme devait néceſſairement enfanter des guerres civiles, et ébranler les fondemens des Etats. Le janſéniſme ne pouvait exciter que des querelles théologiques et des guerres de plume; car les réformateurs du ſeizième ſiècle ayant déchiré tous les liens par qui l'Egliſe romaine tenait les hommes, ayant traité d'idolâtrie ce qu'elle avait de plus ſacré; ayant ouvert les portes de ſes cloîtres, et remis ſes tréſors dans les mains des ſéculiers, il fallait qu'un des deux partis pérît par l'autre. Il n'y a point de pays en effet où la religion de *Calvin* et de *Luther* ait paru, ſans exciter des perſécutions et des guerres.

Mais les janſéniſtes, n'attaquent point l'Egliſe, n'en voulant ni aux dogmes fondamentaux ni aux biens, et écrivant ſur des queſtions abſtraites, tantôt contre les réformés, tantôt contre les conſtitutions des papes, n'eurent enfin de crédit nulle part; et ils ont fini par voir leur ſecte mépriſée dans preſque toute l'Europe, quoiqu'elle ait eu pluſieurs partiſans très-reſpectables par leurs talens et par leurs mœurs.

Dans le temps même où les huguenots attiraient une attention ſérieuſe, le janſéniſme inquiéta la France plus qu'il ne la troubla. Ces diſputes étaient venues d'ailleurs comme bien d'autres. D'abord un certain docteur de Louvain, nommé *Michel Bay*, qu'on appelait

Baïus, felon la coutume du pédantifme de ces temps-là, s'avifa de foutenir, vers l'an 1552, quelques propofitions fur la grâce et fur la prédeftination. Cette queftion, ainfi que prefque toute la métaphyfique, rentre, pour le fond, dans le labyrinthe de la fatalité et de la liberté où toute l'antiquité s'eft égarée, et où l'homme n'a guère de fil qui le conduife. *Baïus* inintelligible.

L'efprit de curiofité donné de DIEU à l'homme, cette impulfion néceffaire pour nous inftruire, nous emporte fans ceffe au-delà du but, comme tous les autres refforts de notre ame, qui, s'ils ne pouvaient nous pouffer trop loin, ne nous exciteraient peut-être jamais affez.

Ainfi on a difputé fur tout ce qu'on connaît et fur tout ce qu'on ne connaît pas : mais les difputes des anciens philofophes furent toujours paifibles ; et celles des théologiens fouvent fanglantes, et toujours turbulentes.

Des cordeliers, qui n'entendaient pas plus ces queftions que *Michel Baïus*, crurent le libre arbitre renverfé et la doctrine de *Scot* en danger. Fâchés d'ailleurs contre *Baïus*, au fujet d'une querelle à peu-près dans le même goût, ils déférèrent foixante et feize propofitions de *Baïus* au pape *Pie V*. Ce fut *Sixte-Quint*, alors général des cordeliers, qui dreffa la bulle de condamnation, en 1567.

Soit crainte de fe compromettre, foit dégoût d'examiner de telles fubtilités, foit indifférence et mépris pour des thèfes de Louvain, on condamna refpectivement les foixante et feize propofitions en gros, comme hérétiques, fentant l'héréfie, mal-fonnantes, téméraires et fufpectes, fans rien fpécifier et Rome fe moque de *Baïus*.

ſans entrer dans aucun détail. Cette méthode tient de la ſuprême puiſſance, et laiſſe peu de priſe à la diſpute. Les docteurs de Louvain furent très-empêchés en recevant la bulle ; il y avait ſur-tout une phraſe dans laquelle une virgule, miſe à une place ou à une autre, condamnait ou tolérait quelques opinions de *Michel Baïus*. L'univerſité députa à Rome pour ſavoir du saint-père où il fallait mettre la virgule. La cour de Rome, qui avait d'autres affaires, envoya pour toute réponſe à ces flamands un exemplaire de la bulle, dans lequel il n'y avait point de virgule du tout. On le dépoſa dans les archives. Le grand-vicaire, nommé *Morillon*, dit qu'il fallait recevoir la bulle du pape, *quand même il y aurait des erreurs*. Ce *Morillon* avait raiſon en politique ; car aſſurément il vaut mieux recevoir cent bulles erronées que de mettre cent villes en cendres, comme ont fait les huguenots et leurs adverſaires. *Baïus* crut *Morillon*, et ſe rétracta paiſiblement.

Molina viſionnaire.

Quelques années après, l'Eſpagne, auſſi fertile en auteurs ſcolaſtiques que ſtérile en philoſophes, produiſit *Molina* le jéſuite, qui crut avoir découvert préciſément comment DIEU agit ſur les créatures, et comment les créatures lui réſiſtent. Il diſtingua l'ordre naturel et l'ordre ſurnaturel, la prédeſtination à la grâce et la prédeſtination à la gloire, la grâce prévenante et la coopérante. Il fut l'inventeur du concours concomitant, de la ſcience moyenne et du congruiſme. Cette ſcience moyenne et ce congruiſme étaient ſur-tout des idées rares ; DIEU, par ſa ſcience moyenne, conſulte habilement la volonté de l'homme, pour ſavoir ce que l'homme ſera quand il aura eu ſa grâce ; et enſuite, ſelon l'uſage qu'il devine que fera le libre

arbitre, il prend ſes arrangemens en conſéquence pour déterminer l'homme, et ces arrangemens ſont le congruiſme.

Les dominicains eſpagnols, qui n'entendaient pas plus cette explication que les jéſuites, mais qui étaient jaloux d'eux, écrivirent que le livre de *Molina était le précurſeur de l'Antechriſt.*

La cour de Rome évoqua la diſpute, qui était déjà entre les mains des grands inquiſiteurs, et ordonna, avec beaucoup de ſageſſe, le ſilence aux deux partis qui ne le gardèrent ni l'un ni l'autre.

Procès à Rome pour ſes viſions.

Enfin on plaida ſérieuſement devant *Clément VIII*, et, à la honte de l'eſprit humain, tout Rome prit parti dans le procès. Un jéſuite, nommé *Achilles Gaillard*, aſſura le pape qu'il avait un moyen sûr de rendre la paix à l'Egliſe; il propoſa gravement d'accepter la prédeſtination gratuite, à condition que les dominicains admettraient la ſcience moyenne, et qu'on ajuſterait ces deux ſyſtêmes comme on pourrait. Les dominicains refusèrent l'accommodement d'*Achilles Gaillard*. Leur célèbre *Lemos* ſoutint le concours prévenant, et le complément de la vertu active. Les congrégations ſe multiplièrent ſans que perſonne s'entendît.

Ni les plaideurs ni les juges ne s'entendent.

Clément VIII mourut avant d'avoir pu réduire les argumens pour et contre à un ſens clair. *Paul V* reprit le procès; mais comme lui-même en eut un plus important avec la république de Veniſe, il fit ceſſer toutes les congrégations qu'on appela et qu'on appelle encore *de auxiliis*. On leur donnait ce nom auſſi peu clair par lui-même que les queſtions qu'on agitait,

parce que ce mot signifie *secours*, et qu'il s'agissait, dans cette dispute, des secours que DIEU donne à la volonté faible des hommes. *Paul V* finit par ordonner aux deux partis de vivre en paix.

Pendant que les jésuites établissaient leur science moyenne et leur congruisme, *Cornelius Jansenius*, évêque d'Ypres, renouvelait quelques idées de *Baïus*, dans un gros livre sur *St Augustin*, qui ne fut imprimé qu'après sa mort; de sorte qu'il devint chef de secte, sans jamais s'en douter. Presque personne ne lut ce livre qui a causé tant de troubles; mais *du Verger de Haurane*, abbé de Saint-Cyran, ami de *Jansenius*, homme aussi ardent qu'écrivain diffus et obscur, vint à Paris, et persuada de jeunes docteurs et quelques vieilles femmes. Les jésuites demandèrent à Rome la condamnation du livre de *Jansenius* comme une suite de celle de *Baïus*, et l'obtinrent en 1641 : mais à Paris la faculté de théologie, et tout ce qui se mêlait de raisonner, fut partagé. Il ne paraît pas qu'il y ait beaucoup à gagner à penser avec *Jansenius* que DIEU commande des choses impossibles ; cela n'est ni philosophique ni consolant : mais le plaisir secret d'être d'un parti, la haine que s'attiraient les jésuites, l'envie de se distinguer, et l'inquiétude d'esprit formèrent une secte.

Jansenius tout comme Baïus.

La faculté condamna cinq propositions de *Jansenius* à la pluralité des voix. Ces cinq propositions étaient extraites du livre très-fidèlement, quant au sens, mais non pas quant aux propres paroles. Soixante docteurs appelèrent au parlement comme d'abus ; et la chambre des vacations ordonna que les parties comparaîtraient.

Les parties ne comparurent point : mais d'un côté, un docteur, nommé *Habert*, foulevait les efprits contre *Janfenius*; de l'autre, le fameux *Arnauld*, difciple de *Saint-Cyran*, défendait le janfénifme avec l'impétuofité de fon éloquence. Il haïffait les jéfuites encore plus qu'il n'aimait la grâce efficace ; et il était encore plus haï d'eux, comme né d'un père qui, s'étant donné au barreau, avait violemment plaidé pour l'univerfité contre leur établiffement. Ses parens s'étaient acquis beaucoup de confidération dans la robe et dans l'épée. Son génie, et les circonftances où il fe trouva, le déterminèrent à la guerre de plume, et à fe faire chef de parti, efpèce d'ambition devant qui toutes les autres difparaiffent. Il combattit contre les jéfuites et contre les réformés, jufqu'à l'âge de quatre-vingts ans. On a de lui cent quatre volumes, dont prefqu'aucun n'eft aujourd'hui au rang de ces bons livres claffiques, qui honorent le fiècle de *Louis XIV*, et qui font la bibliothèque des nations. Tous fes ouvrages eurent une grande vogue dans fon temps, et par la réputation de l'auteur, et par la chaleur des difputes. Cette chaleur s'eft attiédie ; les livres ont été oubliés. Il n'eft refté que ce qui appartenait fimplement à la raifon, fa géométrie, la grammaire raifonnée, la logique, auxquelles il eut beaucoup de part. Perfonne n'était né avec un efprit plus philofophique ; mais fa philofophie fut corrompue en lui par la faction qui l'entraîna, et qui plongea foixante ans dans de miférables difputes de l'école, et dans les malheurs attachés à l'opiniâtreté, un efprit fait pour éclairer les hommes.

Arnauld digne de ne point entrer dans ces querelles.

L'univerfité étant partagée fur ces cinq fameufes propofitions, les évêques le furent auffi. Quatre-vingt-huit évêques de France écrivirent en corps à *Innocent* X pour le prier de décider, et onze autres écrivirent pour le prier de n'en rien faire. *Innocent* X jugea; il condamna chacune des cinq propofitions à part, mais toujours fans citer les pages dont elles étaient tirées, ni ce qui les précédait et ce qui les fuivait.

Les cinq propofitions auffi ridicules que cinq cents autres.

Cette omiffion, qu'on n'aurait pas faite dans une affaire civile au moindre des tribunaux, fut faite et par la forbonne, et par les janféniftes, et par les jéfuites, et par le fouverain pontife. Le fond des cinq propofitions condamnées eft évidemment dans *Janfenius*. Il n'y a qu'à ouvrir le troifième tome, à la page 138, édition de Paris, 1641, on y lira mot à mot : „ Tout cela démontre pleinement et évi-„ demment qu'il n'eft rien de plus certain et de „ plus fondamental dans la doctrine de *St Auguftin*, „ qu'il y a certains commandemens impoffibles, non-„ feulement aux infidèles, aux aveugles, aux endur-„ cis; mais aux fidèles et aux juftes, malgré leurs „ volontés et leurs efforts, felon les forces qu'ils „ ont; et que la grâce, qui peut rendre ces com-„ mandemens poffibles, leur manque. „ On peut auffi lire, à la page 165, „ que JESUS-CHRIST n'eft „ pas, felon *St Auguftin*, mort pour tous les „ hommes. „

Le cardinal *Mazarin* fit recevoir unanimement la bulle du pape par l'affemblée du clergé. Il était bien alors avec le pape; il n'aimait pas les janféniftes, et il haïffait avec raifon les factions.

Les

La paix femblait rendue à l'Eglife de France : mais les janféniftes écrivirent tant de lettres, on cita tant *Saint-Auguftin*, on fit agir tant de femmes, qu'après la bulle acceptée il y eut plus de janféniftes que jamais.

Un prêtre de Saint-Sulpice s'avifa de refufer l'abfolution à M. de *Liancourt*, parce qu'on difait qu'il ne croyait pas que les cinq propofitions fuffent dans *Janfenius*, et qu'il avait dans fa maifon des hérétiques. Ce fut un nouveau fcandale, un nouveau fujet d'écrits. Le docteur *Arnauld* fe fignala, et dans une nouvelle lettre à un duc et pair ou réel ou imaginaire, il foutint que les propofitions de *Janfenius* condamnées n'étaient pas dans *Janfenius*, mais qu'elles fe trouvaient dans *Saint-Auguftin* et dans plufieurs pères. Il ajouta que *Saint-Pierre était un jufte à qui la grâce, fans laquelle on ne peut rien, avait manqué.*

Tracafferies plus ridicules encore.

Il eft vrai que *St Auguftin* et *St Chryfoftome* avaient dit la même chofe; mais les conjonctures, qui changent tout, rendirent *Arnauld* coupable. On difait qu'il fallait mettre de l'eau dans le vin des faints pères; car ce qui eft un objet fi férieux pour les uns, eft toujours pour les autres un fujet de plaifanterie. La faculté s'affembla; le chancelier *Séguier* y vint même de la part du roi. *Arnauld* fut condamné, et exclus de la forbonne, en 1654. La préfence du chancelier parmi des théologiens, eut un air de defpotifme qui déplut au public; et le foin qu'on eut de garnir la falle d'une foule de docteurs, moines mendians, qui n'étaient pas accoutumés de s'y trouver en fi grand nombre, fit dire à *Pafcal*, dans fes provinciales, *qu'il était plus aifé de trouver des moines que des raifons.*

Disputes insensées. La plupart de ces moines n'admettaient point le congruisme, la science moyenne, la grâce versatile de *Molina ;* mais ils soutenaient une grâce suffisante à laquelle la volonté peut consentir, et ne consent jamais ; une grâce efficace à laquelle on peut résister, et à laquelle on ne résiste pas ; et ils expliquaient cela clairement, en disant qu'on pouvait résister à cette grâce dans le sens divisé, et non pas dans le sens composé.

Si ces choses sublimes ne sont pas trop d'accord avec la raison humaine, le sentiment d'*Arnauld* et des jansénistes semblait trop d'accord avec le pur calvinisme. C'était précisément le fond de la querelle des gomaristes et des arminiens. Elle divisa la Hollande comme le jansénisme divisa la France ; mais elle devint en Hollande une faction politique, plus qu'une dispute de gens oisifs; elle fit couler sur un échafaud le sang du pensionnaire *Barnevelt :* violence atroce que les Hollandais détestent aujourd'hui, après avoir ouvert les yeux sur l'absurdité de ces disputes, sur l'horreur de la persécution, et sur l'heureuse nécessité de la tolérance ; ressource des sages qui gouvernent, contre l'enthousiasme passager de ceux qui argumentent. Cette dispute ne produisit en France que des mandemens, des bulles, des lettres de cachet et des brochures ; parce qu'il y avait alors des querelles plus importantes.

Arnauld persécuté. *Arnauld* fut donc seulement exclus de la faculté. Cette petite persécution lui attira une foule d'amis : mais lui et les jansénistes eurent toujours contre eux l'Eglise et le pape. Une des premières démarches d'*Alexandre VII*, successeur d'*Innocent X*, fut de renouveler les censures contre les cinq propositions. Les

évêques de France, qui avaient déjà dreffé un formulaire, en firent encore un nouveau dont la fin était conçue en ces termes : „ Je condamne de cœur et de „ bouche la doctrine des cinq propofitions contenues „ dans le livre de *Cornelius Janfenius*, laquelle doctrine „ n'eft point celle de *St Auguftin*, que *Janfenius* a mal „ expliquée. „

Il fallut depuis foufcrire cette formule : et les évêques la préfentèrent dans leurs diocèfes à tous ceux qui étaient fufpects. On la voulut faire figner aux religieufes de Port-royal de Paris et de Port-royal-des-champs. Ces deux maifons étaient le fanctuaire du janfénifme : *Saint-Cyran* et *Arnauld* les gouvernaient.

Ils avaient établi auprès du monaftère de Port-royal-des-champs, une maifon où s'étaient retirés plufieurs favans vertueux, mais entêtés, liés enfemble par la conformité des fentimens : ils inftruifaient de jeunes gens choifis. C'eft de cette école qu'eft forti *Racine*, le poëte de l'univers qui a le mieux connu le cœur humain. *Pafcal*, le premier des fatiriques français, car *Defpréaux* ne fut que le fecond, était intimement lié avec ces illuftres et dangereux folitaires. On préfenta le formulaire à figner aux filles de Port-royal de Paris et de Port-royal-des-champs; elles répondirent qu'elles ne pouvaient en confcience avouer, après le pape et les évêques, que les cinq propofitions fuffent dans le livre de *Janfenius* qu'elles n'avaient pas lu; qu'affurément on n'avait pas pris fa penfée; qu'il fe pouvait faire que ces cinq propofitions fuffent erronées, mais que *Janfenius* n'avait pas tort.

Formulaires à des filles.

Un tel entêtement irrita la cour. Le lieutenant-civil, d'*Aubrai* (il n'y avait point encore de lieutenant de

police) alla à Port-royal-des-champs faire fortir tous les folitaires qui s'y étaient retirés, et tous les jeunes gens qu'ils élevaient. On menaça de détruire les deux monaftères : un miracle les fauva.

Grand miracle d'un œil guéri.

Mademoifelle *Perrier*, penfionnaire de Port-royal de Paris, nièce du célèbre *Pafcal*, avait mal à un œil; on fit à Port-royal la cérémonie de baifer une épine de la couronne qu'on mit autrefois fur la tête de JESUS-CHRIST. Cette épine était depuis quelque temps à Port-royal. Il n'eft pas trop aifé de prouver comment elle avait été fauvée et tranfportée de Jérufalem au faubourg Saint-Jacques. La malade la baifa; elle parut guérie plufieurs jours après. On ne manqua pas d'affirmer et d'attefter qu'elle avait été guérie en un clin d'œil d'une fiftule lacrymale défefpérée. Cette fille n'eft morte qu'en 1728. Des perfonnes, qui ont long-temps vécu avec elle, m'ont affuré que fa guérifon avait été fort longue; et c'eft ce qui eft bien vraifemblable : mais ce qui ne l'eft guère, c'eft que DIEU, qui ne fait point de miracles pour amener à notre religion les dix-neuf vingtièmes de la terre à qui cette religion eft ou inconnue ou en horreur, eût en effet interrompu l'ordre de la nature en faveur d'une petite fille, pour juftifier une douzaine de religieufes, qui prétendaient que *Cornelius Janfenius* n'avait point écrit une douzaine de lignes qu'on lui attribue, ou qu'il les avait écrites dans une autre intention que celle qui lui eft imputée.

Le miracle eut un fi grand éclat que les jéfuites écrivirent contre lui. Un père *Annat*, confeffeur de *Louis XIV*, publia le *Rabat-joie des Janféniftes, à l'occafion*

du miracle qu'on dit être arrivé à Port-royal, par un docteur catholique. Annat n'était ni docteur ni docte. Il crut démontrer que fi une épine était venue de Judée à Paris guérir la petite *Perrier*, c'était pour lui prouver que JESUS eft mort pour *tous*, et non pour *plufieurs* : tous fifflèrent le père *Annat*. Les jéfuites prirent alors le parti de faire auffi des miracles de leur côté; mais ils n'eurent point la vogue : ceux des janféniftes étaient les feuls à la mode alors. Ils firent encore quelques années après un autre miracle. Il y eut à Port-royal une fœur *Gertrude* guérie d'une enflure à la jambe. Ce prodige-là n'eut point de fuccès : le temps était paffé; et fœur *Gertrude* n'avait point un *Pafcal* pour oncle.

Jéfuites font auffi leurs miracles.

Les jéfuites, qui avaient pour eux les papes et les rois, étaient entièrement décriés dans l'efprit des peuples. On renouvelait contre eux les anciennes hiftoires de l'affaffinat de *Henri le grand*, médité par *Barrière*, exécuté par *Châtel*, leur écolier; le fupplice du père *Guignard*, leur banniffement de France et de Venife, la coujuration des poudres, la banqueroute de Séville. On tentait toutes les voies de les rendre odieux. *Pafcal* fit plus, il les rendit ridicules. Ses *Lettres provinciales*, qui paraiffaient alors, étaient un modèle d'éloquence et de plaifanteries. Les meilleures comédies de *Molière* n'ont pas plus de fel que les premières lettres provinciales : *Boffuet* n'a rien de plus fublime que les dernières.

Lettres provinciales chef-d'œuvre.

Il eft vrai que tout le livre portait fur un fondement faux. On attribuait adroitement à toute la fociété les opinions extravagantes de plufieurs

jéfuites efpagnols et flamands. On les aurait déterrées auffi-bien chez des cafuiftes dominicains et francifcains; mais c'était aux feuls jéfuites qu'on en voulait. On tâchait, dans ces lettres de prouver qu'ils avaient un deffein formé de corrompre les mœurs des hommes; deffein qu'aucune fecte, aucune fociété n'a jamais eu et ne peut avoir. Mais il ne s'agiffait pas d'avoir raifon, il s'agiffait de divertir le public.

Les jéfuites, qui n'avaient alors aucun bon écrivain, ne purent effacer l'opprobre dont les couvrit le livre le mieux écrit qui eût encore paru en France. Mais il leur arriva, dans leurs querelles, la même chofe à peu-près qu'au cardinal *Mazarin*. Les *Blot*, les *Marigny* et les *Barbançon* avaient fait rire toute la France à fes dépens; et il fut le maître de la France.

Ce chef-d'œuvre brûlé.

Ces pères eurent le crédit de faire brûler les *Lettres provinciales*, par un arrêt du parlement de Provence; ils n'en furent pas moins ridicules, et en devinrent plus odieux à la nation.

On enleva les principales religieufes de l'abbaye de Port-royal de Paris avec deux cents gardes, et on

Religieufes enlevées.

les difperfa dans d'autres couvens; on ne laiffa que celles qui voulurent figner le formulaire. La difperfion de ces religieufes intéreffa tout Paris. Sœur *Perdreau* et fœur *Paffart*, qui fignèrent et en firent figner d'autres, furent le fujet des plaifanteries et des chanfons dont la ville fut inondée par cette efpèce d'hommes oififs, qui ne voit jamais dans les chofes que le côté plaifant, et qui fe divertit toujours, tandis que les perfuadés gémiffent, que les frondeurs déclament, et que le gouvernement agit.

Les janféniftes s'affermirent par la perfécution.

Quatre prélats, *Arnauld*, évêque d'Angers, frère du docteur; *Buzanval*, de Beauvais; *Pavillon*, d'Alet; et *Caulet*, de Pamiers, le même qui depuis réſiſta à *Louis XIV* ſur la régale, ſe déclarèrent contre le formulaire. C'était un nouveau formulaire compoſé par le pape *Alexandre VII* lui-même, ſemblable en tout pour le fond aux premiers, reçu en France par les évêques et même par le parlement. *Alexandre VII* indigné, nomma neuf évêques français, pour faire le procès aux quatre prélats réfractaires. Alors les eſprits s'aigrirent plus que jamais.

Mais lorſque tout était en feu pour ſavoir ſi les cinq propoſitions étaient ou n'étaient pas dans *Janſenius*, *Roſpiglioſi*, devenu pape ſous le nom de *Clément IX*, pacifia tout pour quelque temps. Il engagea les quatre évêques à ſigner *ſincèrement* le formulaire, au lieu de *purement et ſimplement*; ainſi il ſembla permis de croire, en condamnant les cinq propoſitions, qu'elles n'étaient point extraites de *Janſenius*. Les quatre évêques donnèrent quelques petites explications; l'accortiſe italienne calma la vivacité françaiſe. Un mot ſubſtitué à un autre opéra cette paix qu'on appela *la paix de Clément IX*, et même *la paix de l'Egliſe*, quoiqu'il ne s'agît que d'une diſpute ignorée ou mépriſée dans le reſte du monde. Il paraît que depuis le temps de *Baïus*, les papes eurent toujours pour but d'étouffer ces controverſes dans leſquelles on ne s'entend point, et de réduire les deux partis à enſeigner la même morale que tout le monde entend. Rien n'était plus raiſonnable, mais on avait à faire à des hommes.

Paix de *Clément IX.*

Le gouvernement mit en liberté les janſéniſtes qui

étaient prisonniers à la bastille, et entre autres *Saci*, auteur de la version du testament. On fit revenir les religieuses exilées ; elles signèrent *sincèrement*, et crurent triompher par ce mot. *Arnauld* sortit de la retraite où il s'était caché, et fut présenté au roi, accueilli du nonce, regardé par le public comme un père de l'Eglise ; il s'engagea dès-lors à ne combattre que les calvinistes, car il fallait qu'il fît la guerre. Ce temps de tranquillité produisit son livre de *la perpétuité de la foi*, dans lequel il fut aidé par *Nicole* ; et ce fut le sujet de la grande controverse entre eux et *Claude* le ministre, controverse dans laquelle chaque parti se crut victorieux, selon l'usage.

La paix de *Clément IX* ayant été donnée à des esprits peu pacifiques, qui étaient tous en mouvement, ne fut qu'une trève passagère. Les cabales sourdes, les intrigues et les injures continuèrent des deux côtés.

Port-royal. La duchesse de *Longueville*, sœur du grand *Condé*, si connue par les guerres civiles et par ses amours, devenue vieille et sans occupation, se fit dévote ; et comme elle haïssait la cour, et qu'il lui fallait de l'intrigue, elle se fit jansénisté. Elle bâtit un corps de logis à Port-royal-des-champs, où elle se retirait quelquefois avec les solitaires. Ce fut leur temps le plus florissant. Les *Arnauld*, les *Nicole*, les *le Maître*, les *Herman*, les *Saci*, beaucoup d'hommes qui, quoique moins célèbres, avaient pourtant beaucoup de mérite et de réputation, s'assemblaient chez elle. Ils substituaient au bel-esprit que la duchesse de *Longueville* tenait de l'hôtel de *Rambouillet*, leurs conversations solides, et ce tour d'esprit mâle, vigoureux et

animé, qui fesait le caractère de leurs livres et de leurs entretiens. Ils ne contribuèrent pas peu à répandre en France le bon goût et la vraie éloquence. Mais malheureusement ils étaient encore plus jaloux d'y répandre leurs opinions. Ils semblaient être eux-mêmes une preuve de ce système de la fatalité qu'on leur reprochait. On eût dit qu'ils étaient entraînés par une détermination invincible à s'attirer des persécutions sur des chimères, tandis qu'ils pouvaient jouir de la plus grande considération et de la vie la plus heureuse, en renonçant à ces vaines disputes.

La faction des jésuites, toujours irritée des *Lettres provinciales*, remua tout contre le parti. Madame de *Longueville* ne pouvant plus cabaler pour la fronde, cabala pour le jansénisme. Il se tenait des assemblées à Paris, tantôt chez elle, tantôt chez *Arnauld*. Le roi, qui avait résolu d'extirper le calvinisme, ne voulait point d'une nouvelle secte. Il menaça; et enfin *Arnauld*, craignant des ennemis armés de l'autorité souveraine, privé de l'appui de madame de *Longueville* que la mort enleva, prit le parti de quitter pour jamais la France, et d'aller vivre dans les Pays Bas, inconnu, sans fortune, même sans domestiques; lui, dont le neveu avait été ministre d'Etat; lui, qui aurait pu être cardinal. Le plaisir d'écrire en liberté lui tint lieu de tout. Il vécut jusqu'en 1694, dans une retraite ignorée du monde, et connue à ses seuls amis, toujours écrivant, toujours philosophe supérieur à la mauvaise fortune, et donnant jusqu'au dernier moment l'exemple d'une ame pure, forte et inébranlable.

Assemblées jansenistes. 1679.

Son parti fut toujours perfécuté dans les Pays-Bas catholiques, pays qu'on nomme *d'obédience*, et où les bulles des papes font des lois fouveraines. Il le fut encore plus en France.

Cas de confcience auffi ridicule que tout ce que deffus.

Ce qu'il y a d'étrange, c'eft que la queftion, *fi les cinq propofitions fe trouvaient en effet dans Janfenius*, était toujours le feul prétexte de cette petite guerre inteftine. La diftinction du *fait* et du *droit* occupait les efprits. On propofa enfin, en 1701, un problême théologique, qu'on appela *le cas de confcience par excellence* : ,, Pouvait-on donner les facremens à un homme ,, qui aurait figné le formulaire, en croyant dans ,, le fond de fon cœur que le pape et même l'Eglife ,, peuvent fe tromper fur les faits ? ,, Quarante docteurs fignèrent qu'on pouvait donner l'abfolution à un tel homme.

Auffitôt la guerre recommence. Le pape et les évêques voulaient qu'on les crût fur les faits. L'archevêque de Paris, *Noailles*, ordonna qu'on crût le *droit* d'une foi divine, et le *fait* d'une foi humaine. Les autres, et même l'archevêque de Cambrai, *Fénélon*, qui n'était pas content de monfieur de *Noailles*, exigèrent la foi divine pour le fait. Il eût mieux valu peut-être fe donner la peine de citer les paffages du livre; c'eft ce qu'on ne fit jamais.

Le pape *Clément XI* donna, en 1705, la bulle *Veniam Domini*, par laquelle il ordonna de croire le fait, fans expliquer fi c'était d'une foi divine ou d'une foi humaine.

C'eft une nouveauté introduite dans l'Eglife, de faire figner des bulles à des filles. On fit encore cet honneur aux religieufes de Port-royal-des-champs.

Le cardinal de *Noailles* fut obligé de leur faire porter cette bulle, pour les éprouver. Elles fignèrent, fans déroger à la paix de *Clément IX*, et fe retranchant dans le filence refspectueux à l'égard du fait.

On ne fait ce qui eft plus fingulier, ou l'aveu qu'on demandait à des filles, que cinq propofitions étaient dans un livre latin, ou le refus obftiné de ces religieufes.

Le roi demanda une bulle au pape, pour la fuppreffion de leur monaftère. Le cardinal de *Noailles* les priva des facremens. Leur avocat fut mis à la baftille. Toutes les religieufes furent enlevées et mifes chacune dans un couvent moins défobéiffant. Le lieutenant de police fit démolir, en 1709, leur maifon de fond en comble; et enfin, en 1711, on déterra les corps qui étaient dans l'églife et dans le cimetière, pour les tranfporter ailleurs. Port royal démoli.

Les troubles n'étaient pas détruits avec ce monaftère. Les janféniftes voulaient toujours cabaler, et les jéfuites fe rendre néceffaires. Le père *Quefnel*, prêtre de l'oratoire, ami du célèbre *Arnauld*, et qui fut compagnon de fa retraite jufqu'au dernier moment, avait, dès l'an 1671, compofé un livre de réflexions pieufes fur le texte du nouveau teftament. Ce livre contient quelques maximes qui pourraient paraître favorables au janfénifme; mais elles font confondues dans une fi grande foule de maximes faintes et pleines de cette onction qui gagne le cœur, que l'ouvrage fut reçu avec un applaudiffement univerfel. Le bien s'y montre de tous côtés, et le mal il faut le chercher. Plufieurs évêques lui donnèrent les plus grands éloges dans fa naiffance, et les confirmèrent Quefnel.

quand le livre eut reçu encore par l'auteur sa dernière perfection. Je sais même que l'abbé *Renaudot*, l'un des plus savans hommes de France, étant à Rome, la première année du pontificat de *Clément XI*, allant un jour chez ce pape qui aimait les savans et qui l'était lui-même, le trouva lisant le livre du père *Quesnel*. *Voilà*, lui dit le pape, *un livre excellent. Nous n'avons personne à Rome qui soit capable d'écrire ainsi. Je voudrais attirer l'auteur auprès de moi.* C'est le même pape qui depuis condamna le livre.

Il ne faut pourtant pas regarder ces éloges de *Clément IX*, et les censures qui suivirent les éloges, comme une contradiction. On peut être très-touché dans une lecture des beautés frappantes d'un ouvrage, et en condamner ensuite les défauts cachés. Un des prélats, qui avait donné en France l'approbation la plus sincère au livre de *Quesnel*, était le cardinal de *Noailles*, archevêque de Paris. Il s'en était déclaré le protecteur, lorsqu'il était évêque de Châlons ; et le livre lui était dédié. Ce cardinal, plein de vertus et de science, le plus doux des hommes, le plus ami de la paix, protégeait quelques jansénistes, sans l'être; et aimait peu les jésuites, sans leur nuire et sans les craindre.

Ces jésuites commençaient à jouir d'un grand crédit, depuis que le père de *la Chaise*, gouvernant la conscience de *Louis XIV*, était en effet à la tête de l'Eglise gallicane. Le père *Quesnel*, qui les craignait, était retiré à Bruxelles avec le savant bénédictin *Gerberon*, un prêtre nommé *Brigode*, et plusieurs autres du même parti. Il en était devenu chef après la mort du fameux *Arnauld*, et jouissait comme lui

Quesnel prisonnier et délivré.

de cette gloire flatteuse de s'établir un empire secret indépendant des souverains, de régner sur des consciences, et d'être l'ame d'une faction composée d'esprits éclairés. Les jésuites, plus répandus que sa faction et plus puissans, déterrèrent bientôt *Quesnel* dans sa solitude. Ils le persécutèrent auprès de *Philippe V*, qui était encore maître des Pays-Bas, comme ils avaient poursuivi *Arnauld*, son maître, auprès de *Louis XIV*. Ils obtinrent un ordre du roi d'Espagne, de faire arrêter ces solitaires. *Quesnel* fut 1703.
mis dans les prisons de l'archevêché de Malines. Un gentilhomme, qui crut que le parti janséniste ferait sa fortune s'il délivrait le chef, perça les murs, et fit évader *Quesnel*, qui se retira à Amsterdam, où il est mort, en 1719, dans une extrême vieillesse, après avoir contribué à former en Hollande quelques églises de jansénistes, troupeau faible qui dépérit tous les jours.

Contrat de jansenistes avec la *Bourignon*.

Lorsqu'on l'arrêta, on saisit tous ses papiers, et on y trouva tout ce qui caractérise un parti formé. Il y avait une copie d'un ancien contrat fait par les jansénistes avec *Antoinette Bourignon*, célèbre visionnaire, femme riche, et qui avait acheté, sous le nom de son directeur, l'île de Nordstrand près du Holstein, pour y rassembler ceux qu'elle prétendait associer à une secte de mystiques, qu'elle avait voulu établir.

Cette *Bourignon* avait imprimé à ses frais dix-neuf gros volumes de pieuses rêveries, et dépensé la moitié de son bien à faire des prosélytes. Elle n'avait réussi qu'à se rendre ridicule, et même avait essuyé les persécutions attachées à toute innovation. Enfin, désespérant de s'établir dans son île, elle l'avait

revendue aux janféniftes, qui ne s'y établirent pas plus qu'elle.

Projet fou des janféniftes. On trouva encore dans les manufcrits de *Quefnel* un projet plus coupable, s'il n'avait été infenfé. *Louis XIV* ayant envoyé en Hollande, en 1684, le comte d'*Avaux*, avec plein pouvoir d'admettre à une trève de vingt années les puiffances qui voudraient y entrer, les janféniftes, fous le nom des *difciples de St Auguftin*, avaient imaginé de fe faire comprendre dans cette trève, comme s'ils avaient été en effet un parti formidable, tel que celui des calviniftes le fut fi long-temps. Cette idée chimérique était demeurée fans exécution; mais enfin les propofitions de paix des janféniftes avec le roi de France avaient été rédigées par écrit. Il y avait eu certainement dans ce projet une envie de fe rendre trop confidérables; et c'en était affez pour être criminels. On fit aifément croire à *Louis XIV* qu'ils étaient dangereux.

Il n'était pas affez inftruit pour favoir que de vaines opinions de fpéculation tomberaient d'elles-mêmes, fi on les abandonnait à leur inutilité. C'était leur donner un poids qu'elles n'avaient point, que d'en faire des matières d'Etat. Il ne fut pas difficile de faire regarder le livre du père *Quefnel* comme coupable, après que l'auteur eut été traité en féditieux. Les jéfuites engagèrent le roi lui-même à faire demander à Rome la condamnation du livre. C'était en effet faire condamner le cardinal de *Noailles*, qui en avait été le protecteur le plus zélé. On fe flattait avec raifon que le pape *Clément XI* mortifierait l'archevêque de Paris. Il faut favoir que

quand *Clément XI* était le cardinal *Albani*, il avait fait imprimer un livre tout moliniſte de ſon ami le cardinal de *Sfondrate*, et que M. de *Noailles* avait été le dénonciateur de ce livre. Il était naturel de penſer qu'*Albani*, devenu pape, ferait au moins contre les approbations données à *Queſnel* ce qu'on avait fait contre les approbations données à *Sfondrate*.

On ne ſe trompa point : le pape *Clément XI* donna, vers l'an 1708, un décret contre le livre de *Queſnel*. Mais alors les affaires temporelles empêchèrent que cette affaire ſpirituelle, qu'on avait ſollicitée, ne réuſsît. La cour était mécontente de *Clément XI* qui avait reconnu l'archiduc *Charles* pour roi d'Eſpagne, après avoir reconnu *Philippe V*. On trouva des nullités dans ſon décret : il ne fut point reçu en France; et les querelles furent aſſoupies juſqu'à la mort du père de *la Chaiſe*, confeſſeur du roi, homme doux, avec qui les voies de conciliation étaient toujours ouvertes, et qui ménageait dans le cardinal de *Noailles* l'allié de madame de *Maintenon*.

Les jéſuites étaient en poſſeſſion de donner un confeſſeur au roi, comme à preſque tous les princes catholiques. Cette prérogative était le fruit de leur inſtitut, par lequel ils renoncent aux dignités eccléſiaſtiques. Ce que leur fondateur établit par humilité, était devenu un principe de grandeur. Plus *Louis XIV* vieilliſſait, plus la place de confeſſeur devenait un miniſtère conſidérable. Ce poſte fut donné à *le Tellier*, fils d'un procureur de Vire en baſſe Normandie, homme ſombre, ardent, inflexible,

Le Tellier, confeſſeur du roi, fourbe, inſolent et factieux.

cachant ſes violences ſous un flegme apparent : il fit tout le mal qu'il pouvait faire dans cette place, où il eſt trop aiſé d'inſpirer ce qu'on veut, et de perdre qui l'on hait : il avait à venger ſes injures particulières. Les janſéniſtes avaient fait condamner à Rome un de ſes livres ſur les cérémonies chinoiſes. Il était mal perſonnellement avec le cardinal de *Noailles* ; et il ne ſavait rien ménager. Il remua toute l'Egliſe de France. Il dreſſa, en 1711, des lettres et des mandemens, que des évêques devaient ſigner. Il leur envoyait des accuſations contre le cardinal de *Noailles*, au bas deſquelles ils n'avaient plus qu'à mettre leur nom. De telles manœuvres dans des affaires profanes ſont punies ; elles furent découvertes, et n'en réuſſirent pas moins. (*pp*)

Le Tellier fripon.

(*pp*) Il eſt dit dans la vie du duc d'Orléans, imprimée en 1737, que le cardinal de *Noailles* accuſa le père *le Tellier* de vendre les benefices, et que le jéſuite dit au roi : *Je conſens à être brûlé vif, ſi l'on prouve cette accuſation, pourvu que le cardinal ſoit brûlé vif auſſi, en cas qu'il ne la prouve pas.*

Ce conte eſt tiré des pièces qui coururent ſur l'affaire de la conſtitution ; et ces pièces ſont remplies d'autant d'abſurdités que la vie du duc d'Orleans. La plupart de ces écrits ſont compoſés par des malheureux qui ne cherchent qu'à gagner de l'argent : ces gens-là ne ſavent pas qu'un homme qui doit menager ſa conſideration auprès d'un roi qu'il confeſſe, ne lui propoſe pas, pour ſe diſculper, de faire brûler vif ſon archevêque.

Tous les petits contes de cette eſpèce ſe retrouvent dans les mémoires de *Maintenon*. Il faut ſoigneuſement diſtinguer entre les faits et les oui-dire.

N. B. On propoſa pour confeſſeurs à *Louis XIV*, *le Tellier* et *Tournemine*. *Tournemine*, litterateur aſſez ſavant, penſait avec autant de liberté, et avait auſſi peu de fanatiſme qu'il était poſſible à un jeſuite. Mais il était d'une naiſſance illuſtre, et *Louis XIV* ne voulut pas d'un confeſſeur fait pour aſpirer aux premières places de l'Egliſe et de l'Etat ; il craignait d'ailleurs l'ambition de ſa famille.

La

La conſcience du roi était alarmée par ſon confeſſeur, autant que ſon autorité était bleſſée par l'idée d'un parti rebelle. En vain le cardinal de *Noailles* lui demanda juſtice de *ces myſtères d'iniquité;* le confeſſeur perſuada qu'il s'était ſervi des voies humaines pour faire réuſſir les choſes divines ; et comme en effet il défendait l'autorité du pape et celle de l'unité de l'Egliſe, tout le fond de l'affaire lui était favorable. Le cardinal s'adreſſa au dauphin, duc de Bourgogne; mais il le trouva prévenu par les lettres et par les amis de l'archevêque de Cambrai. La faibleſſe humaine entre dans tous les cœurs. *Fénélon* n'était pas encore aſſez philoſophe pour oublier que le cardinal de *Noailles* avait contribué à le faire condamner ; et *Queſnel* payait alors pour madame *Guyon*.

Le cardinal n'obtint pas davantage du crédit de madame de *Maintenon*. Cette ſeule affaire pourrait faire connaître le caractère de cette dame qui n'avait guère de ſentimens à elle, et qui n'était occupée que de ſe conformer à ceux du roi. Trois lignes de ſa main au cardinal de *Noailles* développent tout ce qu'il faut penſer et d'elle et de l'intrigue du père *le Tellier*, et des idées du roi et de la conjoncture. Madame de *Maintenon* faible et bigotte autant qu'ambitieuſe.

›› Vous me connaiſſez aſſez pour ſavoir ce que je
›› penſe ſur la découverte nouvelle; mais bien des
›› raiſons doivent me retenir de parler. Ce n'eſt point
›› à moi à juger et à condamner ; je n'ai qu'à me
›› taire et à prier pour l'Egliſe, pour le roi et pour
›› vous. J'ai donné votre lettre au roi ; elle a été lue :
›› c'eſt tout ce que je puis vous en dire, étant abat-
›› tue de triſteſſe. ››

Le cardinal archevêque, opprimé par un jésuite, ôta les pouvoirs de prêcher et de confesser à tous les jésuites, excepté à quelques-uns des plus sages et des plus modérés. Sa place lui donnait le droit dangereux d'empêcher *le Tellier* de confesser le roi. Mais il n'osa pas irriter à ce point son ennemi. (*qq*) »Je » crains, écrivit-il à madame de *Maintenon*, de » marquer au roi trop de soumission en donnant » les pouvoirs à celui qui les mérite le moins. Je » prie DIEU de lui faire connaître le péril qu'il » court, en confiant son ame à un homme de ce » caractère. (*rr*) »

On voit, dans plusieurs mémoires, que le père *le Tellier* dit qu'il fallait qu'il perdît sa place, ou le cardinal la sienne. Il est très-vraisemblable qu'il le pensa, et peu qu'il l'ait dit.

Autorité royale employée par les jésuites.

Quand les esprits sont aigris, les deux partis ne font plus que des démarches funestes. Des partisans du père *le Tellier*, des évêques qui espéraient le chapeau, employèrent l'autorité royale pour enflammer ces étincelles qu'on pouvait éteindre. Au lieu d'imiter Rome, qui avait plusieurs fois imposé silence aux

(*qq*) Consultez les lettres de madame de *Maintenon*. On voit que ces lettres étaient connues de l'anteur avant qu'on les eût imprimées, et qu'il n'a rien hasardé.

(*rr*) Quand on a des lettres aussi authentiques, on peut les citer : ce sont les plus précieux matériaux de l'histoire. Mais quel fond faire sur une lettre qu'on suppose écrite au roi par le cardinal de *Noailles*.... *J'ai travaillé le premier à la ruine du clergé pour sauver votre Etat et pour soutenir votre trône... Il ne vous est pas permis de demander compte de ma conduite.* Est-il vraisemblable qu'un sujet aussi sage et aussi modéré que le cardinal de *Noailles* ait écrit à son souverain une lettre si insolente et si outrée ? Ce n'est qu'une imputation mal-adroite : elle se trouve, page 141, tome V des mémoires de *Maintenon* ; et comme elle n'a ni authenticité ni vraisemblance, on ne doit y ajouter aucune foi.

deux partis ; au lieu de réprimer un religieux, et de conduire le cardinal ; au lieu de défendre ces combats comme les duels, et de réduire tous les prêtres, comme tous les seigneurs, à être utiles sans être dangereux ; au lieu d'accabler enfin les deux partis sous le poids de la puissance suprême, soutenue par la raison et par tous les magistrats, *Louis XIV* crut bien faire de solliciter lui-même à Rome une déclaration de guerre, et de faire venir la fameuse constitution *unigenitus*, qui remplit le reste de sa vie d'amertume.

Bulle dressée par eux.

Le jésuite *le Tellier* et son parti envoyèrent à Rome cent trois propositions à condamner. Le saint office en proscrivit cent et une. La bulle fut donnée au mois de septembre 1713. Elle vint et souleva contre elle presque toute la France. Le roi l'avait demandée pour prévenir un schisme ; et elle fut prête d'en causer un. La clameur fut générale, parce que parmi ces cent et une propositions, il y en avait qui paraissaient à tout le monde contenir le sens le plus innocent et la plus pure morale. Une nombreuse assemblée d'évêques fut convoquée à Paris. Quarante acceptèrent la bulle pour le bien de la paix ; mais ils en donnèrent en même temps des explications, pour calmer les scrupules du public. L'acceptation pure et simple fut envoyée au pape, et les modifications furent pour les peuples. Ils prétendaient par-là satisfaire à la fois le pontife, le roi et la multitude. Mais le cardinal de *Noailles*, et sept autres évêques de l'assemblée qui se joignirent à lui, ne voulurent ni de la bulle ni de ses correctifs. Ils écrivirent au pape pour demander ces correctifs

Bulle qui met tout en desordre.

mêmes à sa sainteté. C'était un affront qu'ils lui fesaient respectueusement. Le roi ne le souffrit pas : il empêcha que la lettre ne parût, renvoya les évêques dans leurs diocèses, défendit au cardinal de paraître à la cour. La persécution donna à cet archevêque une nouvelle considération dans le public. Sept autres évêques se joignirent encore à lui. C'était une véritable division dans l'épiscopat, dans tout le clergé, dans les ordres religieux. Tout le monde avouait qu'il ne s'agissait pas des points fondamentaux de la religion ; cependant il y avait une guerre civile dans les esprits, comme s'il eût été question du renversement du christianisme, et on fit agir des deux côtés tous les ressorts de la politique, comme dans l'affaire la plus profane.

Ces ressorts furent employés pour faire accepter la constitution par la sorbonne. La pluralité des suffrages ne fut pas pour elle; et cependant elle y fut enregistrée. Le ministère avait peine à suffire aux lettres de cachet qui envoyaient en prison ou en exil les opposans.

Cette bulle avait été enregistrée au parlement, avec les réserves des droits ordinaires de la couronne,
1714. des libertés de l'Eglise gallicane, du pouvoir et de la juridiction des évêques ; mais le cri public perçait toujours à travers l'obéissance. Le cardinal de *Bissi*, l'un des plus ardens défenseurs de la bulle, avoua, dans une de ces lettres, qu'elle n'aurait pas été reçue avec plus d'indignité à Genève qu'à Paris.

Les esprits étaient sur-tout révoltés contre le jésuite *le Tellier*. Rien ne nous irrite plus qu'un

religieux devenu puissant. Son pouvoir nous paraît une violation de ses vœux ; mais s'il abuse de ce pouvoir, il est en horreur. Toutes les prisons étaient pleines depuis long-temps de citoyens accusés de jansénisme. On fesait accroire à *Louis XIV*, trop ignorant dans ces matières, que c'était le devoir d'un roi très-chrétien, et qu'il ne pouvait expier ses péchés qu'en persécutant les hérétiques. Ce qu'il y a de plus honteux, c'est qu'on portait à ce jésuite *le Tellier* les copies des interrogatoires faits à ces infortunés. Jamais on ne trahit plus lâchement la justice; jamais la bassesse ne sacrifia plus indignement au pouvoir. On a retrouvé, en 1768, à la maison professe des jésuites, ces monumens de leur tyrannie, après qu'ils ont porté enfin la peine de leurs excès, et qu'ils ont été chassés par tous les parlemens du royaume, par les vœux de la nation, et enfin par un édit de *Louis XV*. *Le Tellier* osa présumer de son crédit jusqu'à proposer de faire déposer le cardinal de *Noailles* dans un concile national. Ainsi un religieux fesait servir à sa vengeance son roi, son pénitent et sa religion.

Le jésuite *le Tellier* en horreur.

1715.

Pour préparer ce concile, dans lequel il s'agissait de déposer un homme devenu l'idole de Paris et de la France, par la pureté de ses mœurs, par la douceur de son caractère, et plus encore par la persécution, on détermina *Louis XIV* à faire enregistrer au parlement une déclaration, par laquelle tout évêque, qui n'aurait pas reçu la bulle *purement et simplement*, serait tenu d'y souscrire, ou qu'il serait poursuivi suivant la rigueur des canons. Le chancelier *Voisin*, secrétaire d'Etat de la guerre, dur et

defpotique, avait dreffé cet édit. Le procureur-général d'*Agueffeau*, plus verfé que le chancelier *Voifin* dans les lois du royaume, et ayant alors ce courage d'efprit que donne la jeuneffe, refufa abfolument de fe charger d'une telle pièce. Le premier préfident de *Mefme* en remontra au roi les conféquences. On traîna l'affaire en longueur. Le roi était mourant. Ces malheureufes difputes troublèrent et avancèrent fes derniers momens. Son impitoyable confeffeur fatiguait fa faibleffe par des exhortations continuelles à confommer un ouvrage qui ne devait pas faire chérir fa mémoire. Les domeftiques du roi indignés lui refusèrent deux fois l'entrée de la chambre; et enfin ils le conjurèrent de ne point parler au roi de conftitution. Ce prince mourut, et tout changea.

Changement dans les affaires.

Le duc d'Orléans, régent du royaume, ayant renverfé d'abord toute la forme du gouvernement de *Louis XIV*, et ayant fubftitué des confeils aux bureaux des fecrétaires d'Etat, compofa un confeil de confcience, dont le cardinal de *Noailles* fut le préfident. On exila le jéfuite *le Tellier*, chargé de la haine publique, et peu aimé de fes confrères.

Bulle méprifée.

Les évêques oppofés à la bulle appelèrent à un futur concile, dût-il ne fe tenir jamais. La forbonne, les curés du diocèfe de Paris, des corps entiers de religieux firent le même appel; et enfin le cardinal de *Noailles* fit le fien, en 1717, mais il ne voulut pas d'abord le rendre public. On l'imprima, dit-on, malgré lui. L'Eglife de France refta divifée en deux factions, les *acceptans* et les *refufans*. Les acceptans étaient les cent évêques qui avaient adhéré fous

Louis XIV avec les jésuites et les capucins. Les refusans étaient quinze évêques et toute la nation. Les acceptans se prévalaient de Rome ; les autres, des universités, des parlemens et du peuple. On imprimait volume sur volume, lettres sur lettres. On se traitait réciproquement de schismatique et d'hérétique.

Un archevêque de Reims, du nom de *Mailly*, grand et heureux partisan de Rome, avait mis son nom au bas de deux écrits que le parlement fit brûler par le bourreau. L'archevêque l'ayant su, fit chanter un *Te Deum*, pour remercier DIEU d'avoir été outragé par des schismatiques. DIEU le récompensa ; il fut cardinal. Un évêque de Soissons, nommé *Languet*, ayant essuyé le même traitement du parlement, et ayant signifié à ce corps que *ce n'était pas à lui à le juger, même pour un crime de lèse-majesté*, il fut condamné à dix mille livres d'amende. Mais le régent ne voulut pas qu'il les payât, de peur, dit-il, qu'il ne devînt aussi cardinal.

Rome éclatait en reproches : on se consumait en négociations : on appelait, on réappelait ; et tout cela pour quelques passages aujourd'hui oubliés du livre d'un prêtre octogénaire, qui vivait d'aumônes à Amsterdam.

La folie du système des finances contribua, plus qu'on ne croit, à rendre la paix à l'Eglise. Le public se jeta avec tant de fureur dans le commerce des actions ; la cupidité des hommes, excitée par cette amorce, fut si générale, que ceux qui parlèrent ensuite de jansénisme et de bulle, ne trouvèrent personne qui les écoutât. Paris n'y pensait pas plus

Le système de *Lass* fait oublier la bulle.

qu'à la guerre qui se fesait sur les frontières d'Espagne. Les fortunes rapides et incroyables qu'on fesait alors, le luxe et la volupté portés au dernier excès, imposèrent silence aux disputes ecclésiastiques; et le plaisir fit ce que *Louis XIV* n'avait pu faire.

Le duc d'Orléans saisit ces conjonctures pour réunir l'Eglise de France. Sa politique y était intéressée. Il craignait des temps où il aurait eu contre lui Rome, l'Espagne et cent évêques. (*ss*)

Il fallait engager le cardinal de *Noailles*, non-seulement à recevoir cette constitution qu'il regardait comme scandaleuse, mais à rétracter son appel qu'il regardait comme légitime. Il fallait obtenir de lui plus que *Louis XIV*, son bienfaiteur, ne lui avait en vain demandé. Le duc d'Orléans devait trouver les plus grandes oppositions dans le parlement, qu'il avait exilé à Pontoise; cependant il vint à bout

Pacification apparente.

de tout. On composa *un corps de doctrine*, qui contenta presque les deux partis. On tira parole du cardinal qu'enfin il accepterait. Le duc d'Orléans alla lui-même au grand conseil, avec les princes et pairs, faire enregistrer un édit qui ordonnait l'acceptation de la bulle, la suppression des appels, l'humanité et la paix. Le parlement, qu'on avait mortifié en portant au grand-conseil des déclarations qu'il était en possession de recevoir, menacé d'ailleurs d'être transféré de Pontoise à Blois, enregistra ce que le grand-conseil avait enregistré; mais toujours avec les réserves d'usage, c'est-à-dire, le maintien

(*ss*) On verra dans le *Siècle de Louis XV* quelles furent les vues et la conduite du régent.

des libertés de l'Eglife gallicane, et des lois du royaume.

Le cardinal archevêque, qui avait promis de fe rétracter quand le parlement obéirait, fe vit enfin obligé de tenir parole ; et on afficha fon mandement de rétractation, le 20 augufte 1720.

Le nouvel archevêque de Cambrai, *du Bois*, fils d'un apothicaire de Brive-la-gaillarde, depuis cardinal et premier miniftre, fut celui qui eut le plus de part à cette affaire, dans laquelle la puiffance de *Louis XIV* avait échoué. Perfonne n'ignore quelle était la conduite, la manière de penfer, les mœurs de ce miniftre. Le licencieux *du Bois* fubjugua le pieux *Noailles*. On fe fouvient avec quel mépris le duc d'Orléans et fon miniftre parlaient des querelles qu'ils apaisèrent, quel ridicule ils jetèrent fur cette guerre de controverfe. Ce mépris et ce ridicule fervirent encore à la paix. On fe laffe enfin de combattre pour des querelles dont le monde rit.

Depuis ce temps, tout ce qu'on appelait en France janfénifme, quiétifme, bulles, querelles théologiques, baiffa fenfiblement. Quelques évêques appelans reftèrent opiniâtrément attachés à leurs fentimens.

Mais il y eut quelques évêques connus, et quelques eccléfiaftiques ignorés, qui perfiftèrent dans leur enthoufiafme janfénifte. Ils fe perfuadèrent que DIEU allait détruire la terre, puifqu'une feuille de papier, nommée *bulle*, imprimée en Italie, était reçue en France. S'ils avaient feulement confidéré fur quelque mappemonde, le peu de place que la France et l'Italie y tiennent, et le peu de figure qu'y font

des évêques de province et des habitués de paroiſſe, ils n'auraient pas écrit que DIEU anéantirait le monde entier pour l'amour d'eux ; et il faut avouer qu'il n'en a rien fait. Le cardinal de *Fleuri* eut une autre ſorte de folie, celle de croire ces pieux énergumènes dangereux à l'Etat.

Singulier concile d'Embrun. Il voulait plaire d'ailleurs au pape *Benoît XIII*, de l'ancienne maiſon *Urſini*, mais vieux moine entêté, croyant qu'une bulle émane de DIEU même. *Urſini* et *Fleuri* firent donc convoquer un petit concile dans Embrun, pour condamner *Soanen*, évêque d'un village nommé Senez, âgé de quatre-vingt-un ans, ci-devant prêtre de l'oratoire, janſéniſte beaucoup plus entêté que le pape.

Le préſident de ce concile était *Tencin*, archevêque d'Embrun, homme plus entêté d'avoir le chapeau de cardinal que de ſoutenir une bulle. Il avait été pourſuivi au parlement de Paris comme ſimoniaque, et regardé dans le public comme un prêtre inceſtueux qui friponnait au jeu. Mais il avait converti *Laſs* le banquier, contrôleur-général ; et de presbytérien écoſſais, il en avait fait un français catholique. Cette bonne œuvre avait valu au convertiſſeur beaucoup d'argent, et l'archevêché d'Embrun.

Soanen paſſait pour un ſaint dans toute la province. Le ſimoniaque condamna le ſaint, lui interdit les fonctions d'évêque et de prêtre, et le rélégua dans un couvent de bénédictins au milieu des montagnes, où le condamné pria DIEU pour le convertiſſeur juſqu'à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Ce concile, ce jugement, et ſur-tout le préſident

du concile indignèrent toute la France ; et au bout de deux jours on n'en parla plus.

Le pauvre parti janféniſte eut recours à des miracles, mais les miracles ne fefaient plus fortune. Un vieux prêtre de Reims, nommé *Rouſſe*, mort, comme on dit, en odeur de fainteté, eut beau guérir les maux de dents et les entorfes ; le faint facrement, porté dans le faubourg Saint-Antoine à Paris, guérit en vain la femme *la Foſſe* d'une perte de fang, au bout de trois mois, en la rendant aveugle.

Enfin, des enthouſiaſtes s'imaginèrent qu'un diacre, nommé *Pâris*, frère d'un confeiller au parlement, appelant et réappelant, enterré dans le cimetière de Saint-Médard, devait faire des miracles. Quelques perfonnes du parti, qui allèrent prier fur fon tombeau, eurent l'imagination ſi frappée que leurs organes ébranlés leur donnèrent de légères convulſions. Auſſitôt la tombe fut environnée de peuple : la foule s'y preſſait jour et nuit. Ceux qui montaient fur la tombe donnaient à leurs corps des fecouſſes, qu'ils prenaient eux-mêmes pour des prodiges. Les fauteurs fecrets du parti encourageaient cette frénéſie. On priait en langue vulgaire autour du tombeau : on ne parlait que de fourds qui avaient entendu quelques paroles, d'aveugles qui avaient entrevu, d'eſtropiés qui avaient marché droit quelques momens. Ces prodiges étaient même juridiquement atteſtés par une foule de témoins qui les avaient preſque vus, parce qu'ils étaient venus dans l'efpérance de les voir. Le gouvernement abandonna pendant un mois cette maladie épidémique à elle-même. Mais le concours augmentait ; les

Convulſionnaires.

miracles redoublaient ; et il fallut enfin fermer le cimetière, et y mettre une garde. Alors les mêmes enthoufiaftes allèrent faire leurs miracles dans les maifons. Ce tombeau du diacre *Pâris* fut en effet le tombeau du janfénifme, dans l'efprit de tous les honnêtes gens. Ces farces auraient eu des fuites férieufes dans des temps moins éclairés. Il femblait que ceux qui les protégeaient ignoraffent à quel fiècle ils avaient à faire.

La fuperftition alla fi loin, qu'un confeiller du parlement, nommé *Carré*, et furnommé *Montgeron*, eut la démence de préfenter au roi, en 1736, un recueil de tous ces prodiges, munis d'un nombre confidérable d'atteftations. Cet homme infenfé, organe et victime d'infenfés, dit dans fon mémoire au roi, qu'il *faut croire aux témoins qui fe font égorger pour foutenir leurs témoignages*. Si fon livre fubfiftait un jour, et que les autres fuffent perdus, la poftérité croirait que notre fiècle a été un temps de barbarie.

Ces extravagances ont été en France les derniers foupirs d'une fecte qui, n'étant plus foutenue par des *Arnauld*, des *Pafcal* et des *Nicole*, et n'ayant plus que des convulfionnaires, eft tombée dans l'aviliffement ; on n'entendrait plus parler de ces querelles qui déshonorent la raifon et font tort à la religion, s'il ne fe trouvait de temps en temps quelques efprits remuans, qui cherchent dans ces cendres éteintes quelques reftes du feu dont ils effayent de faire un incendie. Si jamais ils y réuffiffent, la difpute du molinifme et du janfénifme ne fera plus l'objet des troubles. Ce qui eft devenu ridicule ne peut plus être dangereux. La querelle changera de nature. Les

hommes ne manquent pas de prétextes pour se nuire, quand ils n'en ont plus de cause.

La religion peut encore aiguiser les poignards. Il y a toujours dans la nation un peuple qui n'a nul commerce avec les honnêtes gens, qui n'est pas du siècle, qui est inaccessible aux progrès de la raison, et sur qui l'atrocité du fanatisme conserve son empire comme certaines maladies qui n'attaquent que la plus vile populace.

Les jésuites semblèrent entraînés dans la chute du jansénisme ; leurs armes émoussées n'avaient plus d'adversaires à combattre : ils perdirent à la cour le crédit dont *le Tellier* avait abusé ; leur *Journal de Trévoux* ne leur concilia ni l'estime ni l'amitié des gens de lettres. Les évêques sur lesquels ils avaient dominé, les confondirent avec les autres religieux ; et ceux-ci, ayant été abaissés par eux, les rabaissèrent à leur tour. Les parlemens leur firent sentir plus d'une fois ce qu'ils pensaient d'eux, en condamnant quelques-uns de leurs écrits qu'on aurait pu oublier. L'université qui commençait alors à faire de bonnes études dans la littérature, et à donner une excellente éducation, leur enleva une grande partie de la jeunesse ; et ils attendirent, pour reprendre leur ascendant, que le temps leur fournît des hommes de génie, et des conjonctures favorables ; mais ils furent bien trompés dans leurs espérances : leur chute, l'abolition de leur ordre en France, leur bannissement d'Espagne, de Portugal, de Naples, a fait voir enfin combien *Louis XIV* avait eu tort de leur donner sa confiance.

Décadence des jésuites.

Il serait très-utile à ceux qui sont entêtés de toutes

ces disputes, de jeter les yeux sur l'histoire générale du monde ; car en observant tant de nations, tant de mœurs, tant de religions différentes, on voit le peu de figure que font sur la terre un molinifte et un janséniste. On rougit alors de sa frénésie pour un parti qui se perd dans la foule et dans l'immensité des choses.

CHAPITRE XXXVIII.

Du quiétisme.

Au milieu des factions du calvinisme et des querelles du jansénisme, il y eut encore une division en France sur le quiétisme. C'était une suite malheureuse des progrès de l'esprit humain dans le siècle de *Louis XIV*, que l'on s'efforçât de passer presque en tout les bornes prescrites à nos connaissances, ou plutôt c'était une preuve qu'on n'avait pas fait encore assez de progrès.

Madame *Guyon* extravagante.

La dispute du quiétisme est une de ces intempérances d'esprit et de ces subtilités théologiques qui n'aurait laissé aucune trace dans la mémoire des hommes, sans les noms des deux illustres rivaux qui combattirent. Une femme sans crédit, sans véritable esprit, et qui n'avait qu'une imagination échauffée, mit aux mains les deux plus grands hommes qui fussent alors dans l'Eglise. Son nom était *Bouvières de la Mothe*. Sa famille était originaire de Montargis. Elle avait épousé le fils de *Guyon*, entrepreneur du canal de Briare. Devenue veuve dans une assez grande jeunesse, avec du bien, de la beauté et un esprit fait

pour le monde, elle s'entêta de ce qu'on appelle *la ſpiritualité.* Un barnabite du pays d'Anneci, près de Genève, nommé *la Combe*, fut ſon directeur. Cet homme connu par un mélange aſſez ordinaire de paſſions et de religion, et qui eſt mort fou, plongea l'eſprit de ſa pénitente dans des rêveries myſtiques dont elle était déjà atteinte. L'envie d'être une *Ste Thérèſe* en France ne lui permit pas de voir combien le génie français eſt oppoſé au génie eſpagnol, et la fit aller beaucoup plus loin que *Ste Thérèſe.* L'ambition d'avoir des diſciples, la plus forte peut-être de toutes les ambitions, s'empara toute entière de ſon cœur.

La Combe directeur de la *Guyon.*

Son directeur *la Combe* la conduiſit en Savoie dans ſon petit pays d'Anneci, où l'évêque titulaire de Genève fait ſa réſidence. C'était déjà une très-grande indécence à un moine de conduire une jeune veuve hors de ſa patrie; mais c'eſt ainſi qu'en ont uſé preſque tous ceux qui ont voulu établir une ſecte; ils traînent preſque toujours des femmes avec eux. La jeune veuve ſe donna d'abord quelque autorité dans Anneci par ſa profuſion en aumônes. Elle tint des conférences. Elle prêchait le renoncement entier à ſoi-même, le ſilence de l'ame, l'anéantiſſement de toutes ſes puiſſances, le culte intérieur, l'amour pur et déſintéreſſé qui n'eſt ni avili par la crainte, ni animé de l'eſpoir des récompenſes.

Les imaginations tendres et flexibles, ſur-tout celles des femmes et de quelques jeunes religieux, qui aimaient plus qu'ils ne croyaient la parole de DIEU dans la bouche d'une belle femme, furent aiſément touchés de cette éloquence de paroles, la ſeule propre à perſuader tout à des eſprits préparés. Elle fit des

profélytes. L'évêque d'Anneci obtint qu'on la fît fortir du pays, elle et fon directeur. Ils s'en allèrent à Grenoble. Elle y répandit un petit livre intitulé *le Moyen court*, et un autre fous le nom des *Torrens*, écrits du ftyle dont elle parlait ; et fut encore obligée de fortir de Grenoble.

Prophéties de la *Guyon*. Se flattant déjà d'être au rang des confeffeurs, elle eut une vifion, et elle prophétifa; elle envoya fa prophétie au père *la Combe*. *Tout l'enfer fe bandera*, dit-elle, *pour empêcher les progrès de l'intérieur et la formation de* JESUS-CHRIST *dans les ames. La tempête fera telle qu'il ne reftera pas pierre fur pierre; et il me femble que dans toute la terre il y aura trouble, guerre et renverfement. La femme fera enceinte de l'efprit intérieur, et le dragon fe tiendra debout devant elle.*

La prophétie fe trouva vraie en partie : l'enfer ne fe banda point, mais étant revenue à Paris, conduite par fon directeur, et l'un et l'autre ayant dogmatifé, en 1687, l'archevêque de *Harlai de Chanvalon* obtint un ordre du roi, pour faire enfermer *la Combe* comme un féducteur, et pour mettre dans un couvent madame *Guyon* comme un efprit aliéné qu'il fallait guérir. Mais madame *Guyon*, avant ce coup, s'était fait des protections qui la fervirent. Elle avait dans la maifon de Saint-Cyr, encore naiffante, une coufine, nommée madame de *la Maifon-Fort*, favorite de madame de *Maintenon*. Elle s'était infinuée dans l'efprit des ducheffes de *Chevreufe* et de *Beauvilliers*. Toutes fes amies fe plaignirent hautement que l'archevêque de *Harlai*, connu pour aimer trop les femmes, perfécutât une femme qui ne parlait que de l'amour de DIEU.

La

La protection toute-puiffante de madame de *Maintenon* impofa filence à l'archevêque de Paris, et rendit la liberté à madame *Guyon*. Elle alla à Verfailles, s'introduifit dans Saint-Cyr, affifta à des conférences dévotes que fefait l'abbé de *Fénélon*, après avoir dîné en tiers avec madame de *Maintenon*. La princeffe d'*Harcourt*, les ducheffes de *Chevreufe*, de *Beauvilliers* et de *Charoft* étaient de ces myftères.

L'abbé de *Fénélon*, alors précepteur des enfans de France, était l'homme de la cour le plus féduifant. *Fénélon*, quiétifte. Né avec un cœur tendre et une imagination douce et brillante, fon efprit était nourri de la fleur des belles-lettres. Plein de goût et de grâces, il préférait dans la théologie tout ce qui a l'air touchant et fublime, à ce qu'elle a de fombre et d'épineux. Avec tout cela, il avait je ne fais quoi de romanefque, qui lui infpira, non pas les rêveries de madame *Guyon*, mais un goût de fpiritualité qui ne s'éloignait pas des idées de cette dame.

Son imagination s'échauffait par la candeur et par la vertu, comme les autres s'enflamment par leurs paffions. Sa paffion était d'aimer DIEU pour lui-même. Il ne vit dans madame *Guyon* qu'une ame pure éprife du même goût que lui, et fe lia fans fcrupule avec elle.

Il était étrange qu'il fût féduit par une femme à révélations, à prophéties et à galimatias, qui fuffoquait de la grâce intérieure, qu'on était obligé de délacer, et qui fe vidait (à ce qu'elle difait) de la furabondance de grâce, pour en faire enfler le corps de l'élu qui était affis auprès d'elle. Mais *Fénélon*, dans l'amitié et dans fes idées myftiques, était ce

qu'on eſt en amour : il excuſait les défauts, et ne s'attachait qu'à la conformité du fond des ſentimens qui l'avaient charmé.

Madame *Guyon*, aſſurée et fière d'un tel diſciple qu'elle appelait ſon fils, et comptant même ſur madame de *Maintenon*, répandit dans Saint-Cyr toutes ſes idées. L'évêque de Chartres, *Godet*, dans le diocèſe duquel eſt Saint-Cyr, s'en alarma, et s'en plaignit. L'archevêque de Paris menaça encore de recommencer ſes premières pourſuites.

Madame de *Maintenon*, qui ne penſait qu'à faire de Saint-Cyr un ſéjour de paix, qui ſavait combien le roi était ennemi de toute nouveauté, qui n'avait pas beſoin pour ſe donner de la conſidération de ſe mettre à la tête d'une eſpèce de ſecte, et qui enfin n'avait en vue que ſon crédit et ſon repos, rompit tout commerce avec madame *Guyon*, et lui défendit le ſejour de Saint-Cyr.

L'abbé de *Fénélon* voyait un orage ſe former, et craignit de manquer les grands poſtes où il aſpirait. Il conſeilla à ſon amie de ſe mettre elle-même dans les mains du celèbre *Boſſuet*, évêque de Meaux, regardé comme un père de l'Egliſe. Elle ſe ſoumit aux déciſions de ce prélat, communia de ſa main, et lui donna tous ſes écrits à examiner.

L'évêque de Meaux, avec l'agrément du roi, s'aſſocia pour cet examen l'évêque de Châlons, qui fut depuis le cardinal de *Noailles*, et l'abbé *Tronſon*, ſupérieur de Saint-Sulpice. Ils s'aſſemblèrent ſecrétement au village d'Iſſi, près de Paris. L'archevêque de Paris, *Chanvalon*, jaloux que d'autres que lui ſe portaſſent pour juges dans ſon diocèſe, fit afficher

une cenſure publique des livres qu'on examinait. Madame *Guyon* ſe retira dans la ville de Meaux même ; elle ſouſcrivit à tout ce que l'évêque *Boſſuet* voulut, et promit de ne plus dogmatiſer.

Cependant *Fénélon* fut élevé à l'archevêché de Cambrai, en 1695, et ſacré par l'évêque de Meaux. Il ſemblait qu'une affaire aſſoupie, dans laquelle il n'y avait eu juſque-là que du ridicule, ne devait jamais ſe réveiller. Mais madame *Guyon*, accuſée de dogmatiſer toujours, après avoir promis le ſilence, fut enlevée par ordre du roi, dans la même année 1695, et miſe en priſon à Vincennes, comme ſi elle eût été une perſonne dangereuſe dans l'Etat. Elle ne pouvait l'être ; et ſes pieuſes rêveries ne méritaient pas l'attention du ſouverain. Elle compoſa à Vincennes un gros volume de vers myſtiques, plus mauvais encore que ſa proſe ; elle parodiait les vers des opéra. Elle chantait ſouvent :

Madame *Guyon* enfermée à Vincennes.

L'amour pur et parfait va plus loin qu'on ne penſe :
On ne ſait pas lorſqu'il commence
Tout ce qu'il doit coûter un jour.
Mon cœur n'aurait connu Vincennes ni ſouffrance,
S'il n'eût connu le pur amour.

Les opinions des hommes dépendent des temps, des lieux et des circonſtances. Tandis qu'on tenait en priſon madame *Guyon*, qui avait épouſé JESUS-CHRIST dans une de ſes extaſes, et qui depuis ce temps-là ne priait plus les ſaints, diſant que la maîtreſſe de la maiſon ne devait pas s'adreſſer aux domeſtiques ; dans ce temps-là, dis-je, on ſollicitait à Rome la canoniſation de *Marie d'Agreda*, qui avait eu plus de

Marie d'Agreda plus folle que la *Guyon*, regardée comme ſainte.

visions et de révélations que tous les mystiques ensemble: et pour mettre le comble aux contradictions dont ce monde est plein, on poursuivait en sorbonne cette même d'*Agreda*, qu'on voulait faire sainte en Espagne. L'université de Salamanque condamnait la sorbonne, et en était condamnée. Il était difficile de dire de quel côté il y avait le plus d'absurdité et de folie; mais c'en est, sans doute, une très-grande d'avoir donné à toutes les extravagances de cette espèce le poids qu'elles ont encore quelquefois. (*tt*)

Fénélon persécuté pour aimer DIEU.

Bossuet, qui s'était long-temps regardé comme le père et le maître de *Fénélon*, devenu jaloux de la réputation et du crédit de son disciple, et voulant toujours conserver cet ascendant qu'il avait pris sur tous ses confrères, exigea que le nouvel archevêque de Cambrai condamnât madame *Guyon* avec lui, et souscrivît à ses instructions pastorales. *Fénélon* ne voulut lui sacrifier ni ses sentimens ni son amie. On proposa des tempéramens; on donna des promesses : on se plaignit de part et d'autre qu'on avait manqué de parole. L'archevêque de Cambrai, en partant pour son diocèse, fit imprimer à Paris son livre des *Maximes des saints;* ouvrage dans lequel il crut rectifier tout ce qu'on reprochait à son amie, et développer les idées orthodoxes des pieux contemplatifs qui s'élèvent au-dessus des sens, et qui tendent à un état de perfection où les ames ordinaires n'aspirent guère.

(*tt*) Ce qu'on aurait dû remarquer, c'est que le quiétisme est dans dom *Quichotte*. Ce chevalier errant dit qu'on doit servir *Dulcinée*, sans autre récompense que celle d'être son chevalier. *Sancho* lui répond : *Con esta manera de amor he oydo yo predicar que se ha de amar a nuestro señor por si solo, sin que nos mueva esperança de gloria o temor de pena : aunque yo le querria amar y servir pro lo que puede ser.*

L'évêque de Meaux et ses amis se soulevèrent contre le livre. On le dénonça au roi, comme s'il eût été aussi dangereux qu'il était peu intelligible. Le roi en parla à *Bossuet*, dont il respectait la réputation et les lumières. Celui-ci se jetant aux genoux de son prince, lui demanda pardon de ne l'avoir pas averti plutôt de la fatale hérésie de M. de *Cambrai*.

Cet enthousiasme ne parut pas sincère aux nombreux amis de *Fénélon*. Les courtisans pensèrent que c'était un tour de courtisan. Il était bien difficile qu'au fond un homme comme *Bossuet* regardât comme une *hérésie* fatale la chimère pieuse d'aimer DIEU pour lui-même. Il se peut qu'il fût de bonne foi dans sa haine pour cette dévotion mystique, et encore plus dans sa haine secrète pour *Fénélon*, et que, confondant l'une avec l'autre, il portât de bonne foi cette accusation contre son confrère et son ancien ami, se figurant peut-être que des délations, qui déshonoreraient un homme de guerre, honorent un ecclésiastique, et que le zèle de la religion sanctifie les procédés lâches.

Très-mauvais procédé de *Bossuet*.

Le roi et madame de *Maintenon* consultent aussitôt le père de *la Chaise;* le confesseur répond que le livre de l'archevêque est fort bon, que tous les jésuites en sont édifiés, et qu'il n'y a que les jansénistes qui le désapprouvent. L'archevêque de Meaux n'était pas janséniste; mais il s'était nourri de leurs bons écrits. Les jésuites ne l'aimaient pas, et n'en étaient pas aimés.

La cour et la ville furent divisées; et toute l'attention tournée de ce côté laissa respirer les jansénistes. *Bossuet* écrivit contre *Fénélon*. Tous deux

Pape *Innocent XII* juge cette inintelligible dispute.

envoyèrent leurs ouvrages au pape *Innocent XII*, et s'en remirent à ſa déciſion. Les circonſtances ne paraiſſaient pas favorables à *Fénélon :* on avait depuis peu condamné violemment à Rome, dans la perſonne de l'eſpagnol *Molinos*, le quiétiſme dont on accuſait l'archevêque de Cambrai. C'était le cardinal d'*Etrées*, ambaſſadeur de France à Rome, qui avait pourſuivi *Molinos*. Ce cardinal d'*Etrées*, que nous avons vu dans ſa vieilleſſe plus occupé des agrémens de la ſociété que de théologie, avait perſécuté *Molinos* pour plaire aux ennemis de ce malheureux prêtre. Il avait même engagé le roi à ſolliciter à Rome la condamnation qu'il obtint aiſément. De ſorte que *Louis XIV* ſe trouvait, ſans le ſavoir, l'ennemi le plus redoutable de l'amour pur des myſtiques.

Rien n'eſt plus aiſé, dans ces matières délicates, que de trouver dans un livre qu'on juge des paſſages reſſemblans à ceux d'un livre déjà proſcrit. L'archevêque de Cambrai avait pour lui les jéſuites, le duc de *Beauvilliers*, le duc de *Chevreuſe* et le cardinal de *Bouillon*, depuis peu ambaſſadeur de France à Rome. M. de *Meaux* avait ſon grand nom et l'adhéſion des principaux prélats de France. Il porta au roi les ſignatures de pluſieurs évêques et d'un grand nombre de docteurs, qui tous s'élevaient contre le livre des *Maximes des ſaints*.

Telle était l'autorité de *Boſſuet*, que le père de *la Chaiſe* n'oſa ſoutenir l'archevêque de Cambrai auprès du roi ſon pénitent, et que madame de *Maintenon* abandonna abſolument ſon ami. Le roi écrivit au pape *Innocent XII* qu'on lui avait déféré le

livre de l'archevêque de Cambrai comme un ouvrage pernicieux, qu'il l'avait fait remettre aux mains du nonce, et qu'il pressait sa sainteté de juger .

On prétendait, on disait même publiquement à Rome. et c'est un bruit qui a encore des partisans, que l'archevêque de Cambrai n'était ainsi persécuté, que parce qu'il s'était opposé à la déclaration du mariage secret du roi et de madame de *Maintenon*. Les inventeurs d'anecdotes prétendaient que cette dame avait engagé le père de *la Chaise* à presser le roi de la reconnaître pour reine; que le jésuite avait adroitement remis cette commission hasardeuse à l'abbé de *Fénélon*, et que ce précepteur des enfans de France avait préféré l'honneur de la France et de ses disciples à sa fortune; qu'il s'était jeté aux pieds de *Louis XIV* pour prévenir un éclat, dont la bizarrerie lui serait plus de tort dans la postérité, qu'il n'en recueillerait de douceurs pendant sa vie. (*uu*) Fausses anecdotes

Il est très-vrai que *Fénélon*, ayant continué l'éducation du duc de Bourgogne depuis sa nomination à l'archevêché de Cambrai, le roi, dans cet intervalle, avait entendu parler confusément de ses liaisons avec madame *Guyon* et avec madame de *la Maison-Fort*. Il crut d'ailleurs qu'il inspirait au duc de Bourgogne des maximes un peu austères, et des principes de gouvernement et de morale qui pouvaient peut-être devenir un jour une censure indirecte de cet air de grandeur, de cette avidité de gloire, de ces guerres

(*uu*) Ce conte se retrouve dans l'histoire de *Louis XIV* imprimée à Avignon. Ceux qui ont approché de ce monarque et de madame de *Maintenon*, savent à quel point tout cela est éloigné de la vérité.

légèrement entreprifes, de ce goût pour les fêtes et pour les plaifirs, qui avaient caractérifé fon règne.

Louis XIV peu content des idees de Fenelon fur le gouvernement.

Il voulut avoir une converfation avec le nouvel archevêque fur fes principes de politique. *Fénélon*, plein de fes idées, laiffa entrevoir au roi une partie des maximes, qu'il développa enfuite dans les endroits du Télémaque où il traite du gouvernement; maximes plus approchantes de la république de *Platon* que de la manière dont il faut gouverner les hommes. Le roi, après la converfation, dit qu'il avait entretenu le plus bel efprit et le plus chimérique de fon royaume.

Le duc de Bourgogne fut inftruit de ces paroles du roi. Il les redit quelque temps après à M. de *Malezieux* qui lui enfeignait la géométrie. C'eft ce que je tiens de M. de *Malezieux*, et ce que le cardinal de *Fleuri* m'a confirmé.

Depuis cette converfation, le roi crut aifément que *Fénélon* était auffi romanefque en fait de religion qu'en politique.

Il eft très-certain que le roi était perfonnellement piqué contre l'archevêque de Cambrai. *Godet Defmarets*, évêque de Chartres, qui gouvernait madame de *Maintenon* et Saint-Cyr avec le defpotifme d'un directeur, envenima le cœur du roi. Ce monarque fit fon affaire principale de toute cette difpute ridicule, dans laquelle il n'entendait rien. Il était, fans doute, trèsaifé de la laiffer tomber, puifqu'en fi peu de temps elle eft tombée d'elle-même; mais elle fefait tant de bruit à la cour qu'il craignit une cabale encore plus qu'une héréfie. Voilà la véritable origine de la perfécution excitée contre *Fénélon*.

Le roi ordonna au cardinal de *Bouillon*, alors fon

ambaſſadeur à Rome, par ſes lettres du mois d'auguſte (que nous nommons ſi mal à propos *aouſt*) 1697, de pourſuivre la condamnation d'un homme qu'on voulait abſolument faire paſſer pour un hérétique. Il écrivit de ſa propre main au pape *Innocent XII*, pour le preſſer de décider.

La congrégation du ſaint-office nomma, pour inſtruire le procès, un dominicain, un jéſuite, un bénédictin, deux cordeliers, un feuillant et un auguſtin. C'eſt ce qu'on appelle à Rome les conſulteurs. Les cardinaux et les prélats laiſſent d'ordinaire à ces moines l'étude de la théologie pour ſe livrer à la politique, à l'intrigue ou aux douceurs de l'oiſiveté. (*xx*)

Moines de Rome, juges de *Fénélon* et de *Boſſuet*.

Les conſulteurs examinèrent, pendant trente-ſept conférences, trente-ſept propoſitions, les jugèrent erronées à la pluralité des voix; et le pape, à la tête d'une congrégation de cardinaux, les condamna par un bref qui fut publié et affiché dans Rome, le 13 mars 1699.

L'évêque de Meaux triompha; mais l'archevêque de Cambrai tira un plus beau triomphe de ſa défaite. Il ſe ſoumit ſans reſtriction et ſans réſerve. Il monta lui-même en chaire à Cambrai pour condamner ſon propre livre. Il empêcha ſes amis de le défendre. Cet exemple unique de la docilité d'un ſavant, qui pouvait ſe faire un grand parti par la perſécution même, cette candeur ou ce grand art lui gagnèrent tous les cœurs, et firent preſque haïr celui qui avait remporté la victoire. *Fénélon* vécut toujours depuis

L'archevêque de Cambrai ſe ſoumet.

(*xx*) Le nonce *Roverti* diſait : *Biſogna infarinarſi di theologia e fare un fondo di politica.*

dans ſon diocèſe en digne archevêque, en homme de lettres. La douceur de ſes mœurs, répandue dans ſa converſation comme dans ſes écrits, lui fit des amis tendres de tous ceux qui le virent. La perſécution et ſon Télémaque lui attirèrent la vénération de l'Europe. Les Anglais ſur-tout, qui firent la guerre dans ſon diocèſe, s'empreſſaient à lui témoigner leur reſpect. Le duc de *Marlborough* prenait ſoin qu'on épargnât ſes terres. Il fut toujours cher au duc de Bourgogne qu'il avait élevé; et il aurait eu part au gouvernement ſi ce prince eût vécu. (44)

Dans ſa retraite philoſophique et honorable, on voyait combien il était difficile de ſe détacher d'une cour telle que celle de *Louis XIV;* car il y en a d'autres que pluſieurs hommes célèbres ont quittées ſans les regretter. Il en parlait toujours avec un goût et un intérêt qui perçaient au travers de ſa réſignation. Pluſieurs écrits de philoſophie, de théologie, de belles-lettres furent le fruit de cette retraite. Le duc d'Orléans, depuis régent du royaume, le conſulta ſur des points épineux, qui intéreſſent tous les hommes, et auxquels peu d'hommes penſent. Il demandait ſi l'on pouvait démontrer l'exiſtence d'un Dieu, ſi ce Dieu veut un culte, quel eſt le culte qu'il approuve, ſi l'on peut l'offenſer en choiſiſſant mal? Il ſeſait beaucoup de queſtions de cette nature, en philoſophe qui cherchait à s'inſtruire; et l'archevêque répondait en philoſophe et en théologien.

Après avoir été vaincu ſur les diſputes de l'école, il eût été peut-être plus convenable qu'il ne ſe mêlât

(44) Pendant la campagne que le duc de Bourgogne fit en Flandre, il ne vit *Fenelon* qu'une fois, et en public.

point des querelles du janfénifme; cependant il y entra. Le cardinal de *Noailles* avait pris contre lui autrefois le parti du plus fort : l'archevêque de Cambrai en ufa de même. Il efpéra qu'il reviendrait à la cour, et qu'il y ferait confulté; tant l'efprit humain a de peine à fe détacher des affaires, quand une fois elles ont fervi d'aliment à fon inquiétude. Ses défirs cependant étaient modérés comme fes écrits ; et même fur la fin de fa vie il méprifa enfin toutes les difputes : femblable en cela feul à l'évêque d'Avranches, *Huet*, l'un des plus favans hommes de l'Europe, qui, fur la fin de fes jours, reconnut la vanité de la plupart des fciences et celle de l'efprit humain. L'archevêque de Cambrai (qui le croirait!) parodia ainfi un air de *Lulli :*

Fénélon détrompé enfin des fottes difputes.

Jeune, j'étais trop fage,
Et voulais trop favoir :
Je ne veux en partage
Que badinage,
Et touche au dernier âge,
Sans rien prévoir.

Il fit ces vers en préfence de fon neveu, le marquis de *Fénélon*, depuis ambaffadeur à la Haie. C'eft de lui que je les tiens. (*yy*) Je garantis la certitude de

(*yy*) Ces vers fe trouvent dans les poëfies de madame *Guyon* : mais le neveu de M. l'archevêque de Cambrai m'ayant affuré plus d'une fois qu'ils étaient de fon oncle, et qu'il les lui avait entendu réciter le jour même qu'il les avait faits, on a dû reftituer ces vers à leur véritable auteur. Ils ont été imprimés dans cinquante exemplaires de l'édition du Télémaque faite par les foins du marquis de *Fénélon* en Hollande, et fupprimés dans les autres exemplaires.

Je fuis obligé de répeter ici que j'ai entre les mains la lettre de *Ramfay*, élève de M. de *Fenelon*, dans laquelle il me dit : *S'il était né en*

ce fait. Il ferait peu important par lui-même, s'il ne prouvait à quel point nous voyons fouvent avec des regards différens, dans la trifte tranquillité de la vieilleffe, ce qui nous a paru fi grand et fi intéreffant dans l'âge où l'efprit plus actif eft le jouet de fes défirs et de fes illufions.

Ces difputes, long-temps l'objet de l'attention de la France, ainfi que beaucoup d'autres nées de l'oifiveté, fe font évanouies. On s'étonne aujourd'hui qu'elles aient produit tant d'animofités. L'efprit philofophique, qui gagne de jour en jour, femble affurer la tranquillité publique; et les fanatiques mêmes, qui s'élèvent contre les philofophes, leur doivent la paix dont ils jouiffent, et qu'ils cherchent à perdre.

L'affaire du quiétifme, fi malheureufement importante fous *Louis XIV*, aujourd'hui fi méprifée et fi oubliée, perdit à la cour le cardinal de *Bouillon*. Il était neveu de ce célèbre *Turenne*, à qui le roi avait

Angleterre, il aurait développé fon génie et donné l'effor à fes principes qu'on n'a jamais bien connus.

L'auteur du *Dictionnaire hiftorique, littéraire et critique, à Avignon* 1759, dit, à l'article *Fénélon*, *qu'il était artificieux, fouple, flatteur et diffimulé*. Il fe fonde, pour flétrir ainfi fa mémoire, fur un libelle de l'abbé *Phelippeaux*, ennemi de ce grand homme. Enfuite il affure que l'archevêque de Cambrai était *un pauvre théologien*, parce qu'il n'était pas janfenifte. Nous fommes inondés depuis peu de dictionnaires qui font des libelles diffamatoires. Jamais la littérature n'a été fi déshonorée, ni la vérité fi attaquée. Le même anteur nie que M. *Ramfay* m'ait écrit la lettre dont je parle, et il le nie avec une groffièreté infultante, quoiqu'il ait tiré une grande partie de fes articles du *Siécle de Louis XIV*. Les plagiaires janféniftes ne font pas polis : moi qui ne fuis ni quiétifte, ni janfénifte, ni molinifte, je n'ai autre chofe à lui répondre, finon que j'ai la lettre. Voici les propres paroles : *Were he born in a free country he would have difplay'd his whole genius and give a full carrier to his own principles never known.*

dû ſon ſalut dans la guerre civile, et depuis, l'agrandiſſement de ſon royaume.

Uni par l'amitié avec l'archevêque de Cambrai, et chargé des ordres du roi contre lui, il chercha à concilier ces deux devoirs. Il eſt conſtant, par ſes lettres, qu'il ne trahit jamais ſon miniſtère en étant fidèle à ſon ami. Il preſſait le jugement du pape, ſelon les ordres de la cour ; mais en même temps il tâchait d'amener les deux partis à une conciliation.

Un prêtre italien, nommé *Giori*, qui était auprès de lui l'eſpion de la faction contraire, s'introduiſit dans ſa confiance, et le calomnia dans ſes lettres ; et pouſſant la perfidie juſqu'au bout, il eut la baſſeſſe de lui demander un ſecours de mille écus ; et après l'avoir obtenu, il ne le revit jamais.

Ce furent les lettres de ce miſérable qui perdirent le cardinal de *Bouillon* à la cour. (45) Le roi l'accabla de reproches, comme s'il avait trahi l'Etat. Il paraît pourtant, par toutes ſes dépêches, qu'il s'était conduit avec autant de ſageſſe que de dignité.

Il obéiſſait aux ordres du roi, en demandant la condamnation de quelques maximes pieuſement ridicules des myſtiques, qui ſont les alchimiſtes de la religion : mais il était fidèle à l'amitié, en éludant les coups que l'on voulait porter à la perſonne de *Fénélon*. Suppoſé qu'il importât à l'Egliſe qu'on n'aimât pas DIEU pour lui-même, il n'importait pas que l'archevêque de Cambrai fût flétri. Mais le roi malheureuſement voulut que *Fénélon* fût

(45) Elles furent appuyées par les intrigues de la princeſſe des *Urſins*, qui, après avoir été long-temps l'amie du cardinal, s'était brouillée avec lui pour une ridicule querelle d'étiquette.

condamné ; ſoit aigreur contre lui, ce qui ſemblait au-deſſous d'un grand roi, ſoit aſſerviſſement au parti contraire, ce qui ſemble encore plus au-deſſous de la dignité du trône. Quoi qu'il en ſoit, il écrivit au cardinal de *Bouillon*, le 16 mars 1699, une lettre de reproches très-mortifiante. Il déclare dans cette lettre qu'il veut la condamnation de l'archevêque de Cambrai : elle eſt d'un homme piqué. Le Télémaque feſait alors un grand bruit dans toute l'Europe ; et les *Maximes des ſaints*, que le roi n'avait point lues, étaient punies des maximes répandues dans le Télémaque, qu'il avait lues.

On rappela auſſitôt le cardinal de *Bouillon*. Il partit ; mais ayant appris, à quelques milles de Rome, que le cardinal doyen était mort, il fut obligé de revenir ſur ſes pas pour prendre poſſeſſion de cette dignité qui lui appartenait de droit, étant, quoique jeune encore, le plus ancien des cardinaux.

La place de doyen du ſacré collége donne à Rome de très-grandes prérogatives ; et ſelon la manière de penſer de ce temps-là, c'était une choſe agréable pour la France qu'elle fût occupée par un français.

Ce n'était point d'ailleurs manquer au roi que de ſe mettre en poſſeſſion de ſon bien, et de partir enſuite. Cependant cette démarche aigrit le roi ſans retour. Le cardinal en arrivant en France fut exilé, et cet exil dura dix années entières.

Enfin laſſé d'une ſi longue diſgrâce, il prit le parti de ſortir de France pour jamais en 1710, dans le temps que *Louis XIV* ſemblait accablé par

les alliés, et que le royaume était menacé de tous côtés.

Le prince *Eugène*, et le prince d'*Auvergne*, ses parens, le reçurent sur les frontières de Flandre où ils étaient victorieux. Il envoya au roi la croix de l'ordre du Saint-Esprit, et la démission de sa charge de grand-aumônier de France, en lui écrivant ces propres paroles : „ Je reprends la liberté que me „ donnaient ma naissance de prince étranger, fils „ d'un souverain, ne dépendant que de DIEU, et „ ma dignité de cardinal de la sainte Eglise romaine „ et de doyen du sacré collége..... Je tâcherai de „ travailler le reste de mes jours à servir DIEU „ et l'Eglise dans la première place après la „ suprême, &c. „

Sa prétention de prince indépendant lui paraissait fondée non-seulement sur l'axiome de plusieurs jurisconsultes, qui assurent que *qui renonce à tout n'est plus tenu à rien*, et que tout homme est libre de choisir son séjour, mais sur ce qu'en effet le cardinal était né à Sédan dans le temps que son père était encore souverain de Sédan : il regardait sa qualité de prince indépendant comme un caractère ineffaçable. Et quant au titre de cardinal doyen, qu'il appelle la première place après la suprême, il se justifiait par l'exemple de tous ses prédécesseurs, qui ont passé incontestablement devant les rois à toutes les cérémonies de Rome.

La cour de France et le parlement de Paris avaient des maximes entièrement différentes. Le procureur-général d'*Aguesseau*, depuis chancelier, l'accusa devant les chambres assemblées, qui

rendirent contre lui un décret de prise de corps, et confisquèrent tous ses biens. Il vécut à Rome honoré quoique pauvre, et mourut victime du quiétisme qu'il méprisait, et de l'amitié qu'il avait noblement conciliée avec son devoir.

Il ne faut pas omettre que, lorsqu'il se retira des Pays-Bas à Rome, on sembla craindre à la cour qu'il ne devînt pape. J'ai entre les mains la lettre du roi au cardinal de *la Trimouille*, du 26 mai 1710, dans laquelle il manifeste cette crainte. „ On peut „ tout présumer, dit-il, d'un sujet prévenu de „ l'opinion qu'il ne dépend que de lui seul. Il „ suffira que la place dont le cardinal de *Bouillon* „ est présentement ébloui lui paraisse inférieure à „ sa naissance et à ses talens : il se croira toute voie „ permise pour parvenir à la première place de „ l'Eglise, lorsqu'il en aura contemplé la splendeur „ de plus près. „

Ainsi en décrétant le cardinal de *Bouillon*, et en donnant ordre qu'on le *mît dans les prisons de la conciergerie, si on pouvait se saisir de lui*, on craignit qu'il ne montât sur un trône qui est regardé comme le premier de la terre par tous ceux de la religion catholique; et qu'alors en s'unissant avec les ennemis de *Louis XIV*, il ne se vengeât encore plus que le prince *Eugène;* les armes de l'Eglise ne pouvant rien par elles-mêmes, mais pouvant alors beaucoup par celles d'Autriche.

CHAPITRE XXXIV.

Disputes sur les cérémonies chinoises. Comment ces querelles contribuèrent à faire proscrire le christianisme à la Chine.

Ce n'était pas assez, pour l'inquiétude de notre esprit, que nous disputassions au bout de dix-sept cents ans sur des points de notre religion, il fallut encore que celle des Chinois entrât dans nos querelles. Cette dispute ne produisit pas de grands mouvemens; mais elle caractérisa, plus qu'aucune autre, cet esprit actif, contentieux et querelleur qui règne dans nos climats.

Le jésuite *Matthieu Ricci*, sur la fin du dix-septième siècle, avait été un des premiers missionnaires de la Chine. Les Chinois étaient et sont encore, en philosophie et en littérature, à peu-près ce que nous étions il y a deux cents ans. Le respect pour leurs anciens maîtres leur prescrit des bornes qu'ils n'osent passer. Le progrès dans les sciences est l'ouvrage du temps et de la hardiesse de l'esprit. Mais la morale et la police étant plus aisées à comprendre que les sciences, et s'étant perfectionnées chez eux quand les autres arts ne l'étaient pas encore, il est arrivé que les Chinois, demeurés depuis plus de deux mille ans à tous les termes où ils étaient parvenus, sont restés médiocres dans les sciences, et le premier peuple de la terre dans la morale et dans la police, comme le plus ancien.

Christianisme en Chine.

Après *Ricci*, beaucoup d'autres jésuites pénétrèrent dans ce vaste empire; et à la faveur des sciences de l'Europe, ils parvinrent à jeter secrètement quelques semences de la religion chrétienne parmi les enfans du peuple, qu'ils instruisirent comme ils purent. Des dominicains, qui partageaient la mission, accusèrent les jésuites de permettre l'idolâtrie en prêchant le christianisme. La question était délicate, ainsi que la conduite qu'il fallait tenir à la Chine.

Les lois et la tranquillité de ce grand empire sont fondées sur le droit le plus naturel ensemble et le plus sacré, le respect des enfans pour les pères. A ce respect ils joignent celui qu'ils doivent à leurs premiers maîtres de morale, et sur-tout à *Confutzée*, nommé par nous *Confucius*, ancien sage qui, près de six cents ans avant la fondation du christianisme, leur enseigna la vertu.

Les familles s'assemblent en particulier à certains jours, pour honorer leurs ancêtres, les lettrés en public, pour honorer *Confutzée*. On se prosterne, suivant leur manière de saluer les supérieurs, ce que les Romains, qui trouvèrent cet usage dans toute l'Asie, appelèrent autrefois *adorer*. On brûle des bougies et des pastilles. Des colaos, que les Portugais ont nommés *mandarins*, égorgent deux fois l'an, autour de la salle où l'on vénère *Confutzée*, des animaux dont on fait ensuite des repas. Ces cérémonies sont-elles idolâtriques? sont elles purement civiles? reconnaît-on ses pères et *Confutzée* pour des dieux? sont-ils même invoqués seulement comme nos saints? est-ce enfin un usage politique,

dont quelques chinois ſuperſtitieux abuſent ? C'eſt ce que des étrangers ne pouvaient que difficilement démêler à la Chine, et ce qu'on ne pouvait décider en Europe.

Dominicains contre jéſuites en Chine.

Les dominicains déférèrent les uſages de la Chine à l'inquiſition de Rome, en 1645. Le ſaint-office, ſur leur expoſé, défendit ces cérémonies chinoiſes, juſqu'à ce que le pape en décidât.

Les jéſuites ſoutinrent la cauſe des Chinois et de leurs pratiques, qu'il ſemblait qu'on ne pouvait proſcrire, ſans fermer toute entrée à la religion chrétienne, dans un empire ſi jaloux de ſes uſages. Ils repréſentèrent leurs raiſons. L'inquiſition, en 1656, permit aux lettrés de révérer *Confutzée*, et aux enfans chinois d'honorer leurs pères, *en proteſtant contre la ſuperſtition, s'il y en avait.*

Procès de la Chine en cour de Rome.

L'affaire étant indéciſe, et les miſſionnaires toujours diviſés, le procès fut ſollicité à Rome de temps en temps; et cependant les jéſuites qui étaient à Pékin, ſe rendirent ſi agréables à l'empereur *Cam-hi*, en qualité de mathématiciens, que ce prince, célèbre par ſa bonté et par ſes vertus, leur permit enfin d'être miſſionnaires, et d'enſeigner publiquement le chriſtianiſme. Il n'eſt pas inutile d'obſerver que cet empereur ſi deſpotique, et petit-fils du conquérant de la Chine, était cependant ſi ſoumis par l'uſage aux lois de l'empire, qu'il ne put de ſa ſeule autorité permettre le chriſtianiſme, qu'il fallut s'adreſſer à un tribunal, et qu'il minuta lui-même deux requêtes au nom des jéſuites. Enfin, en 1692, le chriſtianiſme fut permis à la Chine, par les ſoins infatigables et par l'habileté des ſeuls jéſuites.

Il y a dans Paris une maison établie pour les missions étrangères. Quelques prêtres de cette maison étaient alors à la Chine. Le pape qui envoie, des vicaires apostoliques dans tous les pays qu'on appelle *les parties des infidèles*, choisit un prêtre de cette maison de Paris, nommé *Maigrot*, pour aller présider, en qualité de vicaire, à la mission de la Chine, et lui donna l'évêché de Conon, petite province chinoise dans le Fokien. Ce français, évêque à la Chine, déclara non-seulement les rites observés pour les morts, superstitieux et idolâtres, mais il déclara les lettrés athees. C'était le sentiment de tous les rigoristes de France. Ces mêmes hommes, qui se sont tant récries contre *Bayle*, qui l'ont tant blâmé d'avoir dit qu'une société d'athées pouvait subsister, qui ont tant écrit qu'un tel établissement est impossible, soutenaient froidement que cet établissement florissait à la Chine dans le plus sage des gouvernemens. Les jésuites eurent alors à combattre les missionnaires, leurs confrères, plus que les mandarins et le peuple. Ils représentèrent à Rome qu'il paraissait assez incompatible que les Chinois fussent à la fois athées et idolâtres. On reprochait aux lettrés de n'admettre que la matière ; en ce cas il était difficile qu'ils invoquassent les ames de leurs pères et celle de *Confutzée*. Un de ces reproches semble détruire l'autre, à moins qu'on ne prétende qu'à la Chine on admet le contradictoire, comme il arrive souvent parmi nous. Mais il fallait être bien au fait de leur langue et de leurs mœurs, pour démêler ce contradictoire. Le procès de l'empire de la Chine dura long-temps en cour de

Contradictions impertinentes au sujet de la Chine.

Rome. Cependant on attaqua les jéfuites de tous côtés.

Un de leurs favans miffionnaires, le père *le Comte*, avait écrit dans fes mémoires de la Chine, „ que „ ce peuple a confervé pendant deux mille ans la „ connaiffance du vrai DIEU ; qu'il a facrifié au „ Créateur dans le plus ancien temple de l'univers ; „ que la Chine a pratiqué les plus pures leçons de „ la morale, tandis que l'Europe était dans l'erreur „ et dans la corruption. „

Nous avons vu que cette nation remonte, par une hiftoire authentique, et par une fuite de trente-fix éclipfes de foleil calculées, jufqu'au-delà du temps où nous plaçons d'ordinaire le déluge univerfel. Jamais les lettrés n'ont eu d'autre religion que l'adoration d'un être fuprême. Leur culte fut la juftice. Ils ne purent connaître les loix fucceffives que DIEU donna à *Abraham*, à *Moïfe*, et enfin la loi perfectionnée du Meffie, inconnue fi long-temps aux peuples de l'Occident et du Nord. Il eft conftant que les Gaules, la Germanie, l'Angleterre, tout le Septentrion étaient plongés dans l'idolâtrie la plus barbare, quand les tribunaux du vafte empire de la Chine cultivaient les mœurs et les lois, en reconnaiffant un feul Dieu, dont le culte fimple n'avait jamais changé parmi eux. Ces vérités évidentes devaient juftifier les expreffions du jéfuite *le Comte*. Cependant, comme on pouvait trouver dans ces propofitions quelque idée qui choque les idées reçues, on les attaqua en forbonne.

Culte d'un feul Dieu plus ancien à la Chine qu'ailleurs.

L'abbé *Boileau*, frère de *Defpréaux*, non moins critique que fon frère, et plus ennemi des jéfuites,

dénonça, en 1700, cet éloge des Chinois comme un blafphême. L'abbé *Boileau* était un efprit vif et fingulier, qui écrivait comiquement des chofes férieufes et hardies. Il eft l'auteur du livre des *Flagellans*, et de quelques autres de cette efpèce. Il difait qu'il les écrivait en latin, de peur que les évêques ne le cenfuraffent; et *Defpréaux*, fon frère, difait de lui : *S'il n'avait été docteur de forbonne, il aurait été docteur de la comédie italienne.* Il déclama violemment contre les jéfuites et les Chinois, et commença par dire que *l'éloge de ces peuples avait ébranlé fon cerveau chrétien.* Les autres cerveaux de l'affemblée furent ébranlés auffi. Il y eut quelques débats. Un docteur, nommé *le Sage*, opina qu'on envoyât fur les lieux douze de fes confrères des plus robuftes, s'inftruire à fond de la caufe. La fcène fut violente; mais enfin la forbonne déclara les louanges des Chinois, fauffes, fcandaleufes, téméraires, impies et hérétiques.

Difputes ridicules en forbonne fur la Chine.

Chine déclaree hérétique par la forbonne.

Cette querelle, qui fut auffi vive que puérile, envenima celle des cérémonies; et enfin le pape *Clément XI* envoya, l'année d'après un légat, à la Chine. Il choifit *Thomas Maillard de Tournon*, patriarche titulaire d'Antioche. Le patriarche ne put arriver qu'en 1705. La cour de Pékin avait ignoré jufque-là qu'on la jugeait à Rome. Cela eft plus abfurde que fi la république de Saint-Marin fe portait pour médiatrice entre le grand-turc et le royaume de Perfe.

L'empereur *Cam-hi* reçut d'abord le patriarche de *Tournon* avec beaucoup de bonté. Mais on peut juger quelle fut fa furprife, quand les interprètes

de ce légat lui apprirent que les chrétiens, qui prêchaient leur religion dans ſon empire, ne s'accordaient point entre eux, et que ce légat venait pour terminer une querelle dont la cour de Pékin n'avait jamais entendu parler. Le légat lui fit entendre que tous les miſſionnaires, excepté les jéſuites, condamnaient les anciens uſages de l'empire, et qu'on ſoupçonnait même ſa majeſté chinoiſe et les lettrés d'être des athées, qui n'admettaient que le ciel matériel. Il ajouta qu'il y avait un ſavant évêque de Conon, qui expliquerait tout cela, ſi ſa majeſté daignait l'entendre. La ſurpriſe du monarque redoubla, en apprenant qu'il y avait des évêques dans ſon empire. Mais celle du lecteur ne doit pas être moindre, en voyant que ce prince indulgent pouſſa la bonté juſqu'à permettre à l'évêque de Conon de venir lui parler de la religion contre les uſages de ſon pays et contre lui-même. L'évêque de Conon fut admis à ſon audience. Il ſavait très-peu de chinois. L'empereur lui demanda d'abord l'explication de quatre caractères peints en or au-deſſus de ſon trône. *Maigrot* n'en put lire que deux ; mais il ſoutint que les mots *king-tien*, que l'empereur avait écrits lui-même ſur des tablettes, ne ſignifiaient pas *adorez le Seigneur du ciel.* L'empereur eut la patience de lui expliquer par interprêtes que c'était préciſément le ſens de ces mots. Il daigna entrer dans un long examen. Il juſtifia les honneurs qu'on rendait aux morts. L'évêque fut inflexible. On peut croire que les jéſuites avaient plus de crédit à la cour que lui. L'empereur, qui par les lois pouvait le faire punir de mort, ſe contenta de le bannir. Il ordonna

Un *Maigrot*, nommé évêque d'une province chinoiſe, critique l'empereur.

que tous les européans, qui voudraient rester dans le sein de l'empire, viendraient désormais prendre de lui des lettres-patentes, et subir un examen.

Tournon, légat à la Chine, renvoyé.

Pour le légat de *Tournon*, il eut ordre de sortir de la capitale. Dès qu'il fut à Nanquin, il y donna un mandement qui condamnait absolument les rites de la Chine à l'égard des morts, et qui défendait qu'on se servît du mot dont s'était servi l'empereur, pour signifier *le Dieu du ciel*.

Alors le légat fut relégué à Macao, dont les Chinois sont toujours les maîtres, quoiqu'ils permettent aux Portugais d'y avoir un gouverneur. Tandis que le légat était confiné à Macao, le pape lui envoyait la barrette; mais elle ne lui servit qu'à le faire mourir cardinal. Il finit sa vie en 1710. Les ennemis des jésuites leur imputèrent sa mort. Ils pouvaient se contenter de leur imputer son exil.

Ces divisions, parmi les étrangers qui venaient instruire l'empire, décréditèrent la religion qu'ils annonçaient. Elle fut encore plus décriée, lorsque la cour ayant apporté plus d'attention à connaître les européans, sut que non-seulement les missionnaires étaient ainsi divisés, mais que parmi les négocians qui abordaient à Kanton, il y avait plusieurs sectes ennemies jurées l'une de l'autre.

L'empereur *Cam-hi* mourut, en 1724. C'était un prince amateur de tous les arts de l'Europe. On lui avait envoyé des jésuites très-éclairés, qui par leurs services méritèrent son affection, et qui obtinrent de lui, comme on l'a déjà dit, la permission d'exercer et d'enseigner publiquement le christianisme.

Son quatrième fils, *Yontching*, nommé par lui à

l'empire, au préjudice de ſes aînés, prit poſſeſſion du trône ſans que ces aînés murmuraſſent. La piété filiale, qui eſt la baſe de cet empire, fait que dans toutes les conditions c'eſt un crime et un opprobre de ſe plaindre des dernières volontés d'un père.

L'empereur *Yontching* le meilleur des princes.

Le nouvel empereur *Yontching* ſurpaſſa ſon père dans l'amour des lois et du bien public. Aucun empereur n'encouragea plus l'agriculture. Il porta ſon attention ſur ce premier des arts néceſſaires, juſqu'à élever au grade de mandarin du huitième ordre, dans chaque province, celui des laboureurs qui ſerait jugé par les magiſtrats de ſon canton le plus diligent, le plus induſtrieux et le plus honnête homme; non que ce laboureur dût abandonner un métier où il avait réuſſi, pour exercer les fonctions de la judicature qu'il n'aurait pas connues : il reſtait laboureur avec le titre de mandarin; il avait le droit de s'aſſeoir chez le vice-roi de la province, et de manger avec lui. Son nom était écrit en lettres d'or dans une ſalle publique. On dit que ce règlement, ſi éloigné de nos mœurs, et qui peut-être les condamne, ſubſiſte encore.

Ce prince ordonna que dans toute l'étendue de l'empire on n'exécutât perſonne à mort avant que le procès criminel lui eût été envoyé, et même préſenté trois fois. Deux raiſons qui motivent cet édit ſont auſſi reſpectables que l'édit même. L'une eſt le cas qu'on doit faire de la vie de l'homme, l'autre la tendreſſe qu'un roi doit à ſon peuple.

Belles actions de *Yontching*.

Il fit établir de grands magaſins de riz dans chaque province avec une économie qui ne pouvait être à charge au peuple, et qui prévenait pour jamais les

difettes. Toutes les provinces fesaient éclater leur joie par de nouveaux spectacles, et leur reconnaissance en lui érigeant des arcs de triomphe. Il exhorta par un édit à cesser ces spectacles, qui ruinaient l'économie par lui recommandée, et défendit qu'on lui élevât des monumens. *Quand j'ai accordé des grâces*, dit-il dans son rescrit aux mandarins, *ce n'est pas pour avoir une vaine réputation; je veux que le peuple soit heureux; je veux qu'il soit meilleur, qu'il remplisse tous ses devoirs. Voilà les seuls monumens que j'accepte.*

Il proscrit poliment la religion chrétienne.

Tel était cet empereur, et malheureusement ce fut lui qui proscrivit la religion chrétienne. Les jésuites avaient déjà plusieurs églises publiques, et même quelques princes du sang impérial avaient reçu le baptême : on commençait à craindre des innovations funestes dans l'empire. Les malheurs arrivés au Japon fesaient plus d'impression sur les esprits que la pureté du christianisme, trop généralement méconnu, n'en pouvait faire. On sut que précisément en ce temps-là les disputes, qui aigrissaient les missionnaires de différens ordres les uns contre les autres, avaient produit l'extirpation de la religion chrétienne dans le Tunquin; et ces mêmes disputes, qui éclataient encore plus à la Chine, indisposèrent tous les tribunaux contre ceux qui, venant prêcher leur loi, n'étaient pas d'accord entre eux sur cette loi même. Enfin on apprit qu'à Kanton il y avait des Hollandais, des Suédois, des Danois, des Anglais qui, quoique chrétiens, ne passaient pas pour être de la religion des chrétiens de Macao.

Toutes ces réflexions réunies déterminèrent enfin le suprême tribunal des rites à défendre l'exercice

du christianisme. L'arrêt fut porté, le 10 janvier 1724, mais sans aucune flétrissure, sans décerner de peines rigoureuses, sans le moindre mot offensant contre les missionnaires, l'arrêt même invitait l'empereur à conserver à Pékin ceux qui pourraient être utiles dans les mathématiques. L'empereur confirma l'arrêt, et ordonna par son édit qu'on renvoyât les missionnaires à Macao accompagnés d'un mandarin, pour avoir soin d'eux dans le chemin, et pour les garantir de toute insulte. Ce sont les propres mots de l'édit.

Missionnaires chasses poliment.

Il en garda quelques-uns auprès de lui, entre autres le jésuite nommé *Parennin*, dont j'ai déjà fait l'éloge, homme célèbre par ses connaissances et par la sagesse de son caractère, qui parlait très-bien le chinois et le tartare. Il était nécessaire, non-seulement comme interprète, mais comme bon mathématicien. C'est lui qui est principalement connu parmi nous par les réponses sages et instructives sur les sciences de la Chine aux difficultés savantes d'un de nos meilleurs philosophes. Ce religieux avait eu la faveur de l'empereur *Cam-hi*, et conservait encore celle d'*Yontching*. Si quelqu'un avait pu sauver la religion chrétienne, c'était lui. Il obtint, avec deux autres jésuites, audience du prince, frère de l'empereur, chargé d'examiner l'arrêt, et d'en faire le rapport. *Parennin* rapporte avec candeur ce qui leur fut répondu. Le prince qui les protégeait leur dit : *Vos affaires m'embarrassent, j'ai lu les accusations portées contre vous : vos querelles continuelles avec les autres européans sur les rites de la Chine vous ont nui infiniment. Que diriez-vous si, nous transportant dans l'Europe, nous y tenions la même conduite*

Belle mercuriale aux missionnaires.

que vous tenez ici? en bonne foi le souffririez-vous? Il était difficile de répliquer à ce discours. Cependant ils obtinrent que ce prince parlât à l'empereur en leur faveur; et lorsqu'ils furent admis aux pieds du trône, l'empereur leur déclara qu'il renvoyait enfin tous ceux qui se disaient missionnaires.

Nous avons déjà rapporté ces paroles : *Si vous avez su tromper mon pere, n'espérez pas me tromper de même.* (22)

Grands maux occasionnés par ces missionnaires.

Malgré les ordres sages de l'empereur, quelques jésuites revinrent depuis secrètement dans les provinces sous le successeur du célèbre *Yontching;* ils furent condamnés à la mort pour avoir violé manifestement les lois de l'empire. C'est ainsi que nous fesons exécuter en France les prédicans huguenots qui viennent faire des attroupemens, malgré les ordres du roi. Cette fureur des prosélytes est une maladie particulière à nos climats, ainsi qu'on l'a déjà remarqué; elle a toujours été inconnue dans la haute Asie.

Sagesse des Asiatiques en un point.

Jamais ces peuples n'ont envoyé de missionnaires en Europe, et nos nations sont les seules qui aient voulu porter leurs opinions, comme leur commerce, aux deux extrémités du globe.

Les jésuites mêmes attirèrent la mort à plusieurs chinois, et sur-tout à deux princes du sang qui les favorisaient. N'étaient-ils pas bien malheureux de venir du bout du monde mettre le trouble dans la famille impériale, et faire périr deux princes par le

Miracle ridicule.

dernier supplice? Ils crurent rendre leur mission respectable en Europe, en prétendant que DIEU se

(22) Voyez l'*Essai sur les mœurs.*

déclarait pour eux, et qu'il avait fait paraître quatre croix dans les nuées fur l'horizon de la Chine. Ils firent graver les figures de ces croix dans leurs *Lettres édifiantes et curieufes*; mais fi DIEU avait voulu que la Chine fût chrétienne, fe ferait-il contenté de mettre des croix dans l'air ? ne les aurait-il pas mifes dans le cœur des Chinois ?

Fin du II[e] et dernier volume du Siècle de Louis XIV.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

Fin de la table des Chapitres du tome second.

Nota. On a placé à la fin du Précis du Siècle de Louis XV la *Table générale ou liste alphabétique de tous les noms des personnes dont il est fait mention dans les Siècles de Louis XIV et de Louis XV.*

